



**COMASE**

Management Consulting

Avenue Paul Pastur 361 bte 5

6032 Charleroi ■ Belgique

Tél : + 32 71 299 120

comase@comase.com

www.comase.com



## Évaluation du programme à destination des écoles 2017-2023

---

### ÉVALUATION DU VOLET « FRUITS ET LÉGUMES » RAPPORT FINAL

Décembre 2022

TVA BE 0442.365.431

RPM Charleroi

BNP Paribas Fortis : BE77 2600 3903 0142

Belfius Banque : BE82 0682 3142 6768

ING : BE13 3600 4847 4239



# TABLE DES MATIERES

---

<b>1</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>6</b>
1.1	Objet du rapport.....	6
1.2	Structure du rapport .....	6
<b>2</b>	<b>Contexte de l'évaluation .....</b>	<b>7</b>
2.1	Le contexte général .....	7
2.2	La stratégie régionale .....	8
2.3	L'objet et le périmètre de l'évaluation.....	9
<b>3</b>	<b>Méthodologie .....</b>	<b>11</b>
3.1	Démarche méthodologique .....	11
3.2	Modèle de logique d'intervention.....	11
3.3	Plan d'analyse.....	14
3.4	Déroulement de la mission .....	15
3.4.1	Le déroulement des enquêtes.....	16
3.4.2	Les ateliers avec les enfants .....	17
<b>4</b>	<b>Analyse de la mise en œuvre du programme .....</b>	<b>19</b>
4.1	Le taux de participation.....	19
4.1.1	Inscription et taux de participation effectif.....	19
4.1.2	La participation selon le type d'enseignement .....	20
4.1.3	La participation selon le réseau d'enseignement.....	20
4.1.4	La participation selon les provinces et arrondissements .....	21
4.1.5	Le taux de participation selon le caractère urbain/rural de la commune.....	21
4.1.6	Le taux de participation selon la taille de l'école .....	22
4.1.7	Le taux de participation selon l'indice socio-économique .....	23
4.1.8	Le taux de renouvellement.....	24
4.2	L'approvisionnement en produits .....	25
4.2.1	Les fournisseurs.....	25
4.3	La mise en œuvre de la distribution des fruits et légumes .....	27
4.3.1	Les quantités distribuées.....	27
4.3.2	Les variétés de produits distribués.....	28
4.4	La mise en œuvre des mesures éducatives d'accompagnement (MEA).....	29
<b>5</b>	<b>Jugement évaluatif.....</b>	<b>30</b>
5.1	Efficacité .....	30
5.1.1	Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à augmenter la consommation de fruits et légumes frais ? .....	30



5.1.2	Le programme a-t-il permis de sensibiliser les enfants à l'impact de l'alimentation ?	34
5.1.3	Le programme a-t-il permis de sensibiliser les enfants aux filières de production ?	38
5.1.4	Le programme a-t-il permis de sensibiliser les enfants à la diversité des produits agricoles ?	41
5.1.5	Le programme a-t-il permis d'intégrer les agriculteurs wallons ?	43
5.1.6	Le programme a-t-il permis de rémunérer les agriculteurs wallons au "juste prix" ?	45
5.1.7	Dans quelle mesure le programme contribue-t-il à développer des pratiques alimentaires saines ?	45
5.1.8	Dans quelle mesure le programme permet-il le maintien ou le développement des filières wallonnes de production ?	48
5.1.9	Dans quelle mesure le programme a-t-il permis de renforcer les liens entre les consommateurs et la production agricole ?	48
5.1.10	Quel a été l'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur la mise en œuvre du programme ?	50
5.2	Pertinence	51
5.2.1	Les objectifs du programme poursuivent-ils bien les enjeux et besoins identifiés sur le terrain en Wallonie ?	51
5.2.2	Le programme s'adresse-t-il effectivement aux enfants qui en ont le plus besoin ?	52
5.3	Cohérence	54
5.3.1	La stratégie de mise en œuvre du programme en Wallonie permet-elle son bon fonctionnement ?	54
5.3.2	La dualité d'approche (marché centralisé et approche décentralisée) favorise-t-elle la mise en œuvre du programme ?	60
5.3.3	Quelle est la cohérence du programme avec les objectifs de l'école et les programmes scolaires ?	61
5.3.4	Quel est le positionnement du programme par rapport aux autres actions, aux autres programmes alimentaires et initiatives des établissements ?	62
<b>6</b>	<b>Conclusions et recommandations</b>	<b>64</b>
6.1	Conclusions	64
6.1.1	Un programme pertinent	64
6.1.2	Des difficultés initiales de mise en œuvre	64
6.1.3	Une adaptation de la stratégie régionale bienvenue	65
6.1.4	Une dualité d'approche utile mais non exempte d'inconvénients	66
6.1.5	Un programme fortement centré sur la distribution de produits	66
6.1.6	Un programme très peu efficace	67
6.2	Recommandations	68
6.2.1	Etablir une vision pour le programme	68
6.2.2	Cibler et intensifier	68
6.2.3	Associer davantage les parents	69



## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Enquêtes auprès des écoles participantes et non participantes .....	16
Tableau 2 : Enquêtes auprès des parents .....	16
Tableau 3 : Nombre moyen de réponses aux questionnaires enfants selon le niveau scolaire .....	17
Tableau 4 : Nombre moyen de réponses aux questionnaires enfants selon l'indice socio-économique de l'école .....	18
Tableau 5 : Taux de participation effectif moyen selon le réseau d'enseignement (en % écoles) .....	21
Tableau 6 : Taux de participation effective selon l'arrondissement et la province (% écoles) .....	21
Tableau 7 : Quantités de fruits, légumes et jus distribuées .....	28
Tableau 8 : Non consommation des produits achetés .....	30
Tableau 9 : Consommation de fruits et légumes : rappel des 24 heures et fréquence hebdomadaire .....	33
Tableau 10 : Réponses aux questions sur la connaissance de normes de consommation .....	36
Tableau 11 : Réponses aux questions sur l'impact de l'alimentation .....	37
Tableau 12 : Réponses aux questions sur l'impact des aliments transformés riches en sel, sucre et matières grasses .....	38
Tableau 13 : réponses aux questions sur la connaissance des cycles de production .....	39
Tableau 14 : réponses aux questions sur la connaissance de la saisonnalité .....	40
Tableau 15 : réponses aux questions sur la connaissance des métiers agricoles .....	40
Tableau 16 : réponses aux questions sur la connaissance de l'origine des produits .....	41
Tableau 17 : Capacité à reconnaître les produits frais .....	42
Tableau 18 : Appréciation générale des fruits et légumes .....	43
Tableau 19 : Collations fréquemment consommées à l'école (selon les enfants) .....	47
Tableau 20 : Fréquence de consommation des fruits, des légumes et des jus 100% pur .....	52
Tableau 21 : Proportion de personnes qui consomment des fruits et légumes selon le niveau d'instruction .....	53

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Taux de participation .....	19
Figure 2 : Taux de participation effectif selon le type d'enseignement (en % écoles) .....	20
Figure 3 : Taux de participation effectif selon le degré d'urbanisation morphologique .....	22
Figure 4 : Taux de participation selon la taille de l'école .....	22
Figure 5 : Taux de participation selon l'indice socio-économique de l'école (1 = faible ; 4 = élevé) ....	23
Figure 6 : Taux de renouvellement de l'inscription .....	24
Figure 7 : taux de renouvellement, participation simple .....	24
Figure 8 : Nombre de fournisseurs .....	25
Figure 9: Répartition des fournisseurs selon leur secteur d'activité (années antérieures et marché décentralisé .....	26
Figure 10 : Evolution du nombre d'enfants ayant effectivement reçu des produits pour le volet fruits et légumes .....	27
Figure 11 : Quantités moyennes de fruits et légumes distribuées .....	27
Figure 12 : Quantités de fruits, légumes et jus distribuées .....	28



Figure 13 : % écoles ayant mis en œuvre des MEA.....	29
Figure 14 : Mesures éducatives d'accompagnement mises en œuvre .....	29
Figure 15 : Estimation de la consommation directe par élève au cours du programme en Kg .....	30
Figure 16 : Le jour de la distribution du fruit ou légume, quelle collation recevait l'enfant ?.....	31
Figure 17 : Evolution de la consommation en-dehors de la période de distribution.....	31
Figure 18 : Dans quelle mesure le programme a contribué à modifier la consommation de fruits et légumes des enfants (selon les parents) .....	32
Figure 19 : Votre enfant est-il conscient d'avoir participé à un programme destiné à l'encourager à augmenter durablement sa consommation de fruits et légumes ?.....	34
Figure 20 : Evolution de l'attitude des enfants quant aux impacts de l'alimentation sur la santé et sur l'environnement (selon les parents) .....	35
Figure 21 : Evolution de l'appréciation des fruits et légumes (selon les parents) .....	35
Figure 22 : Evolution de l'attitude des enfants quant à l'origine, aux modes de production et à la saisonnalité des produits alimentaires (selon les parents).....	39
Figure 23 : Perception des parents quant à l'expérience ressentie par les enfants en lien avec les fruits et légumes distribués au cours du programme. ....	45
Figure 24 : Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à modifier les pratiques alimentaires des enfants ? (selon les parents) .....	46
Figure 25 : Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à modifier les pratiques alimentaires des familles ? (selon les parents).....	46
Figure 26 : % d'enfants participant au programme, qui indiquent souhaiter davantage de fruits et légumes .....	47
Figure 27 : Dans quelle mesure le programme a contribué à augmenter les achats directs auprès des producteurs ou via des circuits courts .....	48
Figure 28 : Avez-vous participé à des activités vous mettant directement en contact avec des producteurs agricoles au cours des 3 derniers mois (visites de fermes, marchés de producteurs...) ?	49
Figure 29 : Implication des producteurs agricoles dans la mise en œuvre du programme, selon les écoles participantes (année 2021-2022).....	49
Figure 30 : % enfants de 6 à 14 ans qui consomment la quantité recommandée, en Wallonie.....	51
Figure 31 : % enfants de 6 à 14 ans qui consomment la quantité recommandée - comparaison et évolution.....	52
Figure 32 : Degré d'adhésion des écoles aux objectifs du programme.....	56
Figure 33 : Raisons de la participation des écoles au programme.....	56
Figure 34 : Degré de satisfaction par rapport au catalogue de MEA, proposé par l'APAQ-W .....	58
Figure 35 : Degré de complémentarité des MEA avec le programme de distribution de fruits et légumes, selon les écoles.....	58
Figure 36 : Efficacité des MEA selon les écoles .....	59
Figure 37 : Complémentarité avec les programmes scolaires .....	61
Figure 38 : Le développement de régimes alimentaires sains parmi les objectifs de la politique éducative de l'école.....	62
Figure 39 : Initiatives publiques complémentaires mises en œuvre par les écoles (année 2021-2022) .....	62



# 1 INTRODUCTION

---

## 1.1 Objet du rapport

Cette évaluation porte sur le nouveau programme européen « Fruits, légumes, lait et produits laitiers à l'école » qui est entré en application en Wallonie le 21 septembre 2017. Intégré dans la Politique Agricole Commune et financé par le Fonds européen agricole de Garantie (FEAGA), ce programme prévoit la distribution de fruits, légumes, lait et produits laitiers aux élèves pour qu'ils acquièrent des habitudes alimentaires saines.

L'évaluation du programme est prévue à l'article 9 du règlement délégué (UE) 2017/40 de la Commission complétant le règlement (EU) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'aide de l'Union pour la fourniture de fruits, légumes, lait et produits laitiers dans les établissements scolaires. La Commission européenne a dressé les lignes directrices de l'Union concernant cette évaluation :

- Les Etats Membres devraient évaluer les activités mises en œuvre au travers des trois principales composantes du programme :
  - la distribution de fruits, légumes, lait et produits laitiers dans les écoles
  - les mesures éducatives d'accompagnement
  - les activités d'information et de communication ainsi que de monitoring et d'évaluation.
- L'évaluation devrait porter principalement sur l'efficacité du programme. Elle cite deux questions évaluatives auxquelles il convient de répondre :
  - Dans quelle mesure, le programme contribue-t-il à augmenter la consommation des fruits, légumes et produits laitiers, chez les enfants ?
  - Dans quelle mesure, le programme contribue-t-il à augmenter la connaissance des enfants de la diversité des produits agricoles et des bénéfices de leur consommation au niveau de la santé ?
- L'évaluation devrait permettre un suivi continu du programme au cours des 5 années scolaires de mise en œuvre, allant du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 juillet 2022.

Ce rapport porte, de manière transversale, sur l'évaluation de la mise en œuvre du programme durant les années scolaires 2017-2018 à 2021-2022, en Wallonie, pour ce qui concerne le volet « Fruits et légumes » du programme.

## 1.2 Structure du rapport

Le chapitre 2 présente la stratégie régionale. Il rappelle également les exigences du cahier des charges, l'objet et la portée de l'évaluation. Le chapitre 3 décrit la méthodologie d'évaluation utilisée, les sources de données utilisées et les méthodes de collecte de l'information. Il précise également les limites de l'exercice.

Les réponses aux questions d'évaluation sont présentées aux chapitres 4 et 5 ; dans un premier temps, le chapitre 4 analyse la mise en œuvre du programme ; ensuite l'efficacité est examinée au chapitre 5. Le chapitre se termine par une approche de la pertinence et de la cohérence du programme avec d'autres initiatives publiques et avec les objectifs des établissements scolaires. Il évalue également dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre du programme permet son bon fonctionnement. Enfin, les conclusions et les recommandations sont présentées au chapitre 6.



## 2 CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

### 2.1 Le contexte général

Selon le programme Santé de l'Union Européenne<sup>1</sup>, au cours des dernières années, la consommation de fruits, de légumes et de produits laitiers a diminué.

Face à ce constat, principalement rencontré parmi les plus jeunes qui ont tendance à privilégier les aliments hautement transformés et qui sont par ailleurs souvent riches en sucres, sel, matières grasses ou additifs ajoutés, et à l'augmentation de la prévalence de l'obésité, les initiatives au niveau international se développent et portent sur trois types d'expériences :

- 1) Favoriser l'offre de fruits, de légumes et produits laitiers dans les cantines scolaires, à l'image du programme « Farm to school » au Michigan, du programme « Child Nutrition Programs » et plus spécifiquement « The Special Milk Program » aux Etats-Unis, ou bien par la voie des distributeurs ;
- 2) Organiser des activités de jardinage au sein des écoles ;
- 3) Proposer un fruit ou un légume ou un produit laitier, lors des pauses, expérience suivie notamment au Danemark et en Norvège pour les fruits et légumes et en Chine pour le lait cru (programme NIPRCES<sup>2</sup> lancé en 2012) ou encore le « School Milk Project » en Angleterre<sup>3</sup>.

Les recommandations issues de l'enquête de consommation alimentaire 2014<sup>4</sup> évoquent également l'implication des enfants dans la préparation des repas et la réalisation des courses comme une stratégie potentielle afin de stimuler leur consommation de fruits et légumes.

**En 2009**, la Commission européenne a mis au point un programme qui appartient à ce troisième type de dispositif. Il s'agit d'un programme en faveur de la consommation de fruits et légumes dans les écoles. Le programme « Lait à l'école » existe, quant à lui, depuis 1977. Ces programmes s'inscrivent dans la politique agricole commune (PAC) de l'Union Européenne et, à ce titre, sont financés par celle-ci. L'objectif étant d'augmenter de façon durable la part de ces produits dans le régime alimentaire des enfants scolarisés, à l'âge où ils acquièrent leurs habitudes alimentaires ce qui contribuerait, à long terme, à la stabilisation des marchés agricoles et à la sécurité des approvisionnements.

**Huit années plus tard**, les enjeux restent toujours capitaux et l'expérience tirée de l'application des programmes permet de conclure que la poursuite et le renforcement des deux programmes à destination des écoles sont de la plus haute importance. Afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des deux programmes, la Commission européenne a décidé d'adopter une approche unifiée combinant ces deux programmes en un seul baptisé « School scheme ».

Le but de ces initiatives est non seulement d'améliorer les **connaissances de l'enfant à propos de l'importance d'une bonne nutrition et de la manière dont les denrées alimentaires sont produites**, mais aussi de **modifier ses attitudes**, préalables nécessaires à un **changement de comportement**

<sup>1</sup> European Commission, funded by the Health Programme of the European Union, written by the EPHORT consortium, 26-09-2018, *Supporting the mid-term evaluation of the EU Action Plan on Childhood Obesity 2014-2020*.

<sup>2</sup> *Nutrition Improvement Programme for Rural Compulsory Education Students*

<sup>3</sup> <http://www.milkforschools.org.uk/>

<sup>4</sup> Rapport de l'Institut Scientifique de Santé Publique relatif aux comportements de santé et style de vie de la population belge de 2013 publié en 2014



**alimentaire.** Ce dispositif se matérialise au travers d'une distribution gratuite hebdomadaire en-dehors des heures de repas de midi, d'un fruit, d'un légume et/ou d'un produit laitier repris dans la catégorie des produits admissibles, aux enfants scolarisés dans des écoles administrées ou reconnues par les autorités compétentes.

## 2.2 La stratégie régionale

En Belgique, chaque Région a son propre programme à destination des écoles puisque l'Agriculture est une compétence régionale.

Le nouveau programme européen « Fruits, légumes, lait et produits laitiers à l'école » est entré en application en Wallonie le 21 septembre 2017. Il est le résultat d'un travail mené par plusieurs Départements du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement en collaboration avec l'APAQ-W, les communautés française et germanophone, l'ONE et la Socopro<sup>5</sup>.

Le programme s'adresse aux élèves des écoles maternelles et primaires, situées sur le territoire de la Région wallonne, d'enseignement de plein exercice ordinaire ou spécial, organisées ou subventionnées par les Communauté française et germanophone.

La participation de l'école au programme implique la fourniture et la distribution gratuite par l'école de fruits, légumes, ou lait, produits laitiers, aux élèves participant au programme. Les écoles peuvent participer au volet « fruits et légumes » et/ou au volet « lait et produits laitiers ». La participation se fait sur base volontaire.

La distribution des produits doit avoir lieu le matin, en-dehors des repas réguliers organisés par l'école. Les écoles sont invitées à distribuer le lait et les produits laitiers en début de matinée, et les fruits et légumes à la pause de la matinée afin de tenir compte des recommandations nutritionnelles et diététiques des professionnels de la santé. La portion moyenne distribuée est, en principe, de 125 ml de produits laitiers et de 150 grammes de fruits ou légumes. L'ajout de sel, sucre, miel, édulcorants ou exhausteurs de goûts artificiels est interdit. Les variantes sans lactose sont autorisées pour les enfants intolérants. Parmi les produits laitiers autorisés figurent le lait battu nature, le lait fermenté nature, le yaourt entier nature et les fromages contenant au maximum 10% d'ingrédients non lactiques. Dans le volet « fruits et légumes », les soupes et compotes préparées exclusivement à partir de fruits et légumes frais sont autorisées.

Il convient de noter que le SPW ARNE a modifié sa stratégie en novembre 2020. Ce changement porte notamment sur l'organisation d'un marché d'approvisionnement centralisé par le Service Public de Wallonie. Ce marché permet aux écoles de s'inscrire dans le programme tout en ne devant plus effectuer les démarches administratives et financières nécessaires à l'établissement d'un marché public. En effet, la Région a organisé un marché global et divisé le territoire par lots qui sont ensuite attribués à divers fournisseurs. Tout au long de ce rapport d'évaluation, nous appellerons ce marché « le marché centralisé ».

Parallèlement à cela, le SPW ARNE conserve également la possibilité pour les écoles de réaliser le marché elles-mêmes, comme cela s'est fait les années précédentes. Nous appellerons ce marché « le marché décentralisé ».

Le nombre de distributions par année scolaire est de minimum vingt. Cela étant, la fréquence de distribution et la durée du programme sont flexibles pour les écoles du marché décentralisé, à l'initiative de chaque école.

---

<sup>5</sup> Services opérationnels du Collège des Producteurs asbl





Les périodes de distributions ont quelque peu varié tout au long des années du programme. Pour les années 2017-2018 et 2018-2019, trois périodes de distribution ont été prévues. Au cours de l'année scolaire 2019-2020, deux périodes de distribution ont été prévues, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars et du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin. Au cours de l'année scolaire 2020-2021, trois périodes de distribution ont été prévues. Au cours de l'année scolaire 2021-2022, la distribution des produits s'est faite tout au long de l'année scolaire, en tenant compte des périodes de congés. Pour le marché décentralisé, à chaque période, correspond une liste de fruits et légumes frais admissibles au bénéfice de l'aide.

Un calendrier des produits à livrer aux écoles fut établi par l'Administration et transmis aux fournisseurs. Le calendrier comprend une liste de produits admissibles au bénéfice de l'aide ou déterminée par le marché centralisé, organisé par la Région. Cette liste est élaborée sur base de critères objectifs tels que la saisonnalité des produits, la disponibilité des produits au niveau local, le mode de production ou le caractère durable.

La Wallonie a fait le choix de privilégier :

- les produits locaux/régionaux
- les produits distribués en circuits courts.

Le plafond de l'aide est fixé à 10 euros par élève et par année scolaire pour la distribution de fruits et légumes, et à 10 euros par élève et par année scolaire pour la distribution de lait et produits laitiers.

Afin de renforcer les effets du programme, les écoles doivent mettre en œuvre durant l'année scolaire au moins une mesure éducative d'accompagnement (MEA) au bénéfice de chaque élève participant. Chaque année d'enseignement participante peut bénéficier d'une mesure éducative d'accompagnement différente. L'Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité a été désignée pour proposer des mesures éducatives d'accompagnement. L'école met donc en œuvre l'une ou plusieurs MEA proposées par l'APAQ-W ou soumet à l'approbation du SPW ARNE une autre MEA prévue comme activité pédagogique au titre de son projet d'établissement. Après la mise en œuvre d'une MEA, l'école établit un rapport sur celle-ci et le transmet au SPW ARNE. Ce rapport reprend les données de réalisation (nombre d'élèves, lieu, date, durée, année d'enseignement...) et les résultats retirés par les élèves.

Les écoles assurent également la communication du programme vers le public en suivant les instructions du SPW ARNE en la matière.

## **2.3 L'objet et le périmètre de l'évaluation**

Le SPW a sollicité une évaluation ex-post du programme dans les écoles sur la période courant de 2017 à 2022, soit 5 années scolaires.

**Ce rapport présente l'évaluation de la mise en œuvre du volet « Fruits et légumes » en Wallonie, durant les années scolaires de 2017-2018 à 2021-2022.**

L'analyse vise à évaluer la mise en œuvre du dispositif et à mesurer son efficacité, au travers de l'analyse des résultats du programme sur la consommation et habitudes alimentaires des bénéficiaires. Cette évaluation doit, in fine, permettre la formulation de recommandations et de propositions d'améliorations du programme au pouvoir adjudicateur.



Au travers des termes de référence, le SPW a souhaité que l'évaluation mette en évidence les éléments suivants :

- **Au niveau des écoles :**
  - La participation des écoles aux programmes : nombre, profil, abandons, motifs d'adhésion ou non au programme...
  - Les modalités d'organisation de la mise en œuvre du programme : approvisionnement (local, par exemple) et logistique, modalités de distribution des produits aux enfants, informations des écoles sur les conditions à remplir...
  - Les réalisations effectives : nombre d'enfants ayant bénéficié du programme, variété et diversité des produits distribués, fréquence de distribution et quantités distribuées...
  - Les mesures d'accompagnement visant à favoriser l'amélioration de l'attitude des enfants vis-à-vis des fruits et légumes et à renforcer leur consommation : type, fréquence, motivations, difficultés perçues...
  - La cohérence avec d'autres programmes ou actions : synergie, complémentarité ou redondance, compétition...
- **Au niveau des parents ou associations de parents :**
  - Le profil socio-économique des familles bénéficiaires du programme
  - L'information et la perception du programme par les parents
  - Les résultats sur la consommation des ménages
- **Au niveau des enfants :**
  - Leur information relative au programme et leur intérêt pour la démarche
  - La communication au niveau familial
  - Les résultats sur leur consommation de fruits et légumes ou de produits laitiers
  - Leur appréciation concernant les mesures d'accompagnement
- **Au niveau des fournisseurs :**
  - Les types de fournisseurs impliqués dans la démarche, les produits livrés et leur couverture géographique
  - Leur expérience acquise dans le cadre du programme et la volonté d'implication dans la démarche
  - Leur perception du programme, de son évolution et des améliorations à y apporter.

Le but de l'étude est de faire une évaluation du programme en continu sur la période de façon à en analyser les résultats et les impacts. Elle doit ainsi permettre d'appréhender les différences entre le programme en année 0 (=avant le début du programme) et, à terme, d'analyser l'évolution en année 5, en passant par des étapes intermédiaires, chaque année.



## 3 MÉTHODOLOGIE

### 3.1 Démarche méthodologique

L'exercice d'évaluation a été conduit en 3 étapes :

#### Préparation de l'évaluation

- Réunion de lancement
- Première analyse documentaire
- Elaboration des grilles d'entretien pour les enfants, des questionnaires internet et grilles d'analyse

#### Analyse des résultats du programme

- Analyse documentaire
- Ateliers avec les élèves d'écoles participantes et non participantes
- Enquêtes auprès des écoles (participantes et non participantes) et auprès des parents d'enfants des écoles (participantes)
- Entretiens directs avec les écoles (participantes et non participantes)
- Entretiens avec des experts et organismes/personnes de référence

#### Jugement évaluatif

- Réponses aux questions évaluatives
- Conclusions
- Recommandations

### 3.2 Modèle de logique d'intervention

Un modèle de logique d'intervention a été reconstitué. Celui-ci retrace les liens de causalité entre les activités mises en place et les objectifs du programme. Il constitue le référentiel théorique de l'évaluation. Il s'agit d'une logique d'intervention commune aux deux volets du programme : fruits et légumes, d'une part, et lait et produits laitiers, d'autre part.

Le référentiel a été élaboré sur base des règlements européens spécifiques, de la stratégie régionale pour la mise en œuvre du programme en Wallonie<sup>6</sup>, de l'Arrêté du Gouvernement wallon et de l'Arrêté Ministériel du 21/09/2017 relatif à la mise en œuvre du programme européen à destination des écoles fondamentales. Les documents publiés sur le site Web<sup>7</sup> du Service Public de Wallonie relatifs au programme ont également été consultés.

Nous distinguons trois activités principales : la distribution des produits, les achats de produits agricoles et la mise en œuvre des mesures éducatives d'accompagnement (MEA).

<sup>6</sup> Strategy for the Implementation of the school scheme in Belgium, Walloon Region, from 2017/2018 to 2022/2023 school year. 29 Juin 2017.

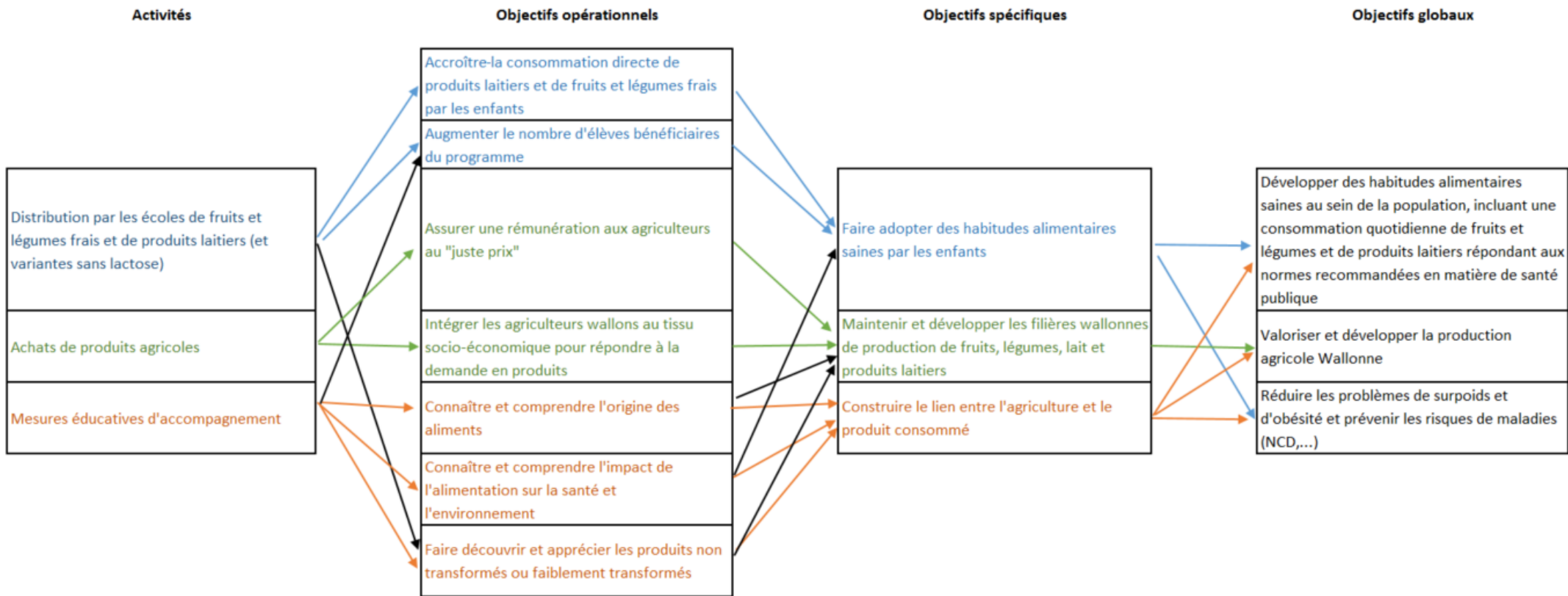
<sup>7</sup> <https://agriculture.wallonie.be/progecole>



Les MEA ont pour objectifs de faire connaître et comprendre l'origine des aliments aux enfants, mais aussi leur impact sur la santé et l'environnement. Les MEA visent également à faire découvrir et apprécier les produits non ou faiblement transformés, objectif que rencontre également la distribution des produits. Cette dernière entend également augmenter la consommation des fruits et légumes, ou des produits laitiers, par une augmentation du nombre d'élèves participants et par un renforcement de la consommation directe, c'est-à-dire directement liée à la distribution des produits au sein des écoles. Les achats de produits agricoles doivent assurer une rémunération des agriculteurs au « prix juste » et contribuer à leur intégration au tissu socio-économique afin de répondre à la demande en produits, exprimée par les écoles.

Au-delà des objectifs opérationnels, le programme poursuit trois objectifs spécifiques : faire adopter des habitudes alimentaires saines aux enfants, maintenir et développer les filières wallonnes de production et construire un lien entre l'agriculture et le produit consommé. Contribuent à ce dernier objectif, les mesures éducatives d'accompagnement au travers d'une amélioration de la connaissance de l'origine des produits, de leur impact sur l'environnement et de la découverte par les enfants de davantage de produits faiblement transformés. Ces MEA contribuent également à faire adopter des habitudes alimentaires saines par les enfants, notamment les mesures portant sur l'impact de l'alimentation sur la santé et celles visant la découverte et l'appréciation de produits faiblement transformés, objectif auquel participe conjointement la distribution des produits. Le maintien et le développement des filières de production passent par l'intégration des agriculteurs au programme et leur rémunération « au juste prix » ; c'est un objectif auquel concourent également les MEA via une meilleure connaissance des enfants de l'origine des produits consommés et un renforcement de leur goût pour des produits non ou faiblement transformés.

Au niveau global, le programme devrait permettre de développer des habitudes alimentaires saines, incluant une consommation de fruits et légumes ou de produits laitiers répondant aux normes recommandées en matière de santé, de réduire les problèmes d'obésité et d'améliorer la santé de la population à long terme, notamment par la prévention des maladies NCD. Enfin, le renforcement de la consommation de fruits et légumes (ou des produits laitiers) et des liens entre consommateurs et producteurs, devraient contribuer à une valorisation et un développement, à plus long terme, de la production agricole wallonne.





### 3.3 Plan d'analyse

Un plan d'analyse a été élaboré détaillant pour chaque thème, les questions évaluatives posées et les critères de jugement qui ont permis d'y répondre. Les sources d'information et d'analyse ont été mises en regard des critères de jugement établis.

Le plan a été établi au départ du référentiel posé par la reconstitution de la logique d'intervention ainsi que des questions formulées par le SPW au travers des termes de référence.

<b>Efficacité</b>	Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à augmenter la consommation de fruits et légumes frais ?
	Le programme a-t-il permis de sensibiliser les enfants à l'impact de l'alimentation ?
	Le programme a-t-il permis de sensibiliser les enfants aux filières de production ?
	Le programme a-t-il permis de sensibiliser les enfants à la diversité des produits agricoles ?
	Le programme a-t-il permis d'intégrer les agriculteurs wallons ?
	Le programme a-t-il permis de rémunérer les agriculteurs wallons au "juste prix" ?
	Dans quelle mesure le programme contribue-t-il à développer des pratiques alimentaires saines ?
	Dans quelle mesure le programme permet-il le maintien ou le développement des filières wallonnes de production ?
	Dans quelle mesure le programme a-t-il permis de renforcer les liens entre les consommateurs et la production agricole ?
	Quel a été l'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur la mise en œuvre du programme ?
<b>Pertinence</b>	Les objectifs du programme poursuivent-ils bien les enjeux et besoins identifiés sur le terrain en Wallonie ?
	Le programme s'adresse-t-il effectivement aux enfants qui en ont le plus besoin ?
<b>Cohérence</b>	La stratégie de mise en œuvre du programme en Wallonie permet-elle son bon fonctionnement ?
	La dualité d'approche (marché centralisé et marché décentralisé) favorise-t-elle la mise en œuvre du programme ?
	Quelle est la cohérence du programme avec les objectifs de l'école et les programmes scolaires ?
	Quel est le positionnement du programme par rapport aux autres actions, aux autres programmes alimentaires et initiatives des établissements ?

Plusieurs méthodes ont été déployées afin de renseigner les critères de jugement permettant de répondre à ces questions évaluatives :

1. Une analyse documentaire permettant d'une part d'estimer la consommation des fruits et légumes au démarrage du programme et la prévalence de certains problèmes de santé, ce qui



renvoie à la notion de pertinence du programme et de baseline pour la mesure de son efficacité. D'autre part, les données transmises par le SPW ont permis une évaluation du niveau d'atteinte en termes de réalisation, une analyse socio-économique des établissements participants et une analyse de sources d'approvisionnement des établissements participants.

2. Des ateliers avec des enfants bénéficiant (groupe intervention) ou ne bénéficiant pas du programme (groupe contrôle) visant à estimer leur consommation de fruits et légumes mais aussi d'évaluer dans quelle mesure le programme leur a permis, d'une part, de découvrir et apprécier de produits non ou faiblement transformés et, d'autre part, de construire le lien entre l'agriculture et les produits consommés.
3. **Etant donné la crise du COVID-19 et les mesures de confinement prises par les autorités belges, ces ateliers n'ont pas pu être organisés pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021. Ils ont été remplacés par des questionnaires qui ont été envoyés aux écoles pour distribution aux élèves. Afin de maintenir une cohérence et une continuité dans la méthode d'évaluation, il a été convenu de poursuivre l'interrogation via questionnaires pour l'année scolaire 2021-2022.**
4. Des enquêtes en ligne adressées aux écoles participantes (en ce compris celles qui ont arrêté de participer au cours de la période), aux parents des élèves bénéficiaires du programme et aux fournisseurs.

La mise en œuvre du programme a ainsi été évaluée principalement au travers de l'analyse des données transmises par le SPW, l'enquête et les entretiens avec les écoles participantes.

L'enquête et les entretiens avec les responsables du programme au sein des écoles participantes a également permis de compléter l'évaluation pour ce qui concerne les éléments ayant trait aux résultats se manifestant directement au sein des établissements scolaires.

Enfin la cohérence a été évaluée essentiellement au travers de l'enquête et des entretiens avec les écoles ainsi qu'au travers de l'enquête à destination des fournisseurs, notamment dans le but d'évaluer dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre du programme en Wallonie, et sa dualité d'approches (centralisée et décentralisée), a permis son bon fonctionnement.

Le plan d'analyse a légèrement évolué au fil des années pour intégrer, sur base des demandes de l'administration et de l'évolution de la situation, de nouvelles questions évaluatives. Ainsi, l'impact de la crise sanitaire COVID-19 et la dualité d'approches, du fait de l'introduction du marché centralisé parallèlement au maintien du marché décentralisé, ont été intégrés. La question relative à la complémentarité du programme avec d'autres actions régionales ou programmes similaires a été modifiée afin de question, plus largement, le positionnement du programme par rapport à tous autres programmes mis en œuvre sur cette même thématique.

### **3.4 Déroulement de la mission**

L'évaluation du programme « Fruits, légumes et lait à l'école » en Wallonie, a été confiée à COMASE en date du 28 novembre 2019.

Une réunion du comité de pilotage de l'évaluation s'est tenue le 13 janvier 2020. Cette réunion a permis la validation du modèle de logique d'intervention et du plan d'analyse. Les questionnaires à destination des écoles, participantes et non participantes, ainsi que des parents et fournisseurs, ont été soumis par Comase le 20 février 2020 et validés par le SPW le 02 mars 2020. Une réunion du comité de pilotage s'est tenue le 03 février 2021 afin de faire le point sur l'année écoulée et de valider les étapes pour la suite de l'évaluation. Une réunion de présentation des résultats de l'année 2020-2021 s'est tenue le 21 février 2022 afin de faire le point sur l'évaluation effectuée. Une nouvelle réunion du



comité de pilotage s'est ensuite tenue le 10 mars 2022 afin de collecter les documents nécessaires au travail d'évaluation et de valider les étapes pour l'évaluation de l'année 2021-2022.

**D'une manière générale, la mise en œuvre du programme peut avoir été impactée par la crise du COVID-19 et les mesures de confinement prises par les autorités belges. En conséquence, les résultats de cette évaluation sont nécessairement influencés par ces impacts.**

### 3.4.1 Le déroulement des enquêtes

L'enquête auprès des écoles consiste en un même questionnaire commun aux volets « Fruits et légumes » et « Produits laitiers », portant sur les années scolaires 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Le questionnaire comportait à la fois des parties communes et des parties spécifiques à chacun des volets. Pour les questions communes, seules les réponses des écoles ayant participé au volet « Fruits et légumes » ont été prises en considération pour cette analyse. Les écoles non-participantes n'ont plus été interrogées à partir de 2020-2021 puisque les réponses aux questions spécifiquement adressées à ce groupe avaient pu être collectées. Durant les années 2017-2018 et 2018-2019 et 2019-2020, 462 écoles non-participantes ont répondu avec un intervalle de confiance de 3,5% pour un niveau de confiance de 95%.

Tableau 1 : Enquêtes auprès des écoles participantes et non participantes<sup>8</sup>

	Nombre de répondants écoles participantes	Marché centralisé	Marché décentralisé	Intervalle de confiance écoles participantes
2017-2018 & 2018-2019	237 /		237	4,8%
2019-2020	113 /		113	5,1%
2020-2021	203	147	56	3,2%
2021-2022	237	219	18	5%

L'enquête auprès des fournisseurs a été effectuée via un questionnaire en ligne pour les trois premières années évaluées. 39 fournisseurs ont pu être interrogés pour les années 2017-2018 et 2018-2019 et 11 fournisseurs ont été interrogés pour l'année 2019-2020. Au regard des difficultés de mobilisation des fournisseurs pour participer aux enquêtes, il a été convenu de procéder, pour les deux années suivantes, à des entretiens qualitatifs par téléphone avec les fournisseurs du marché centralisé. Tous les fournisseurs du marché centralisé ont donc été interrogés.

L'enquête auprès des parents n'a pas pu être réalisée pour les deux premières années puisque l'évaluation a été réalisée lorsque celle-ci étaient déjà accomplies. Pour les années suivantes, les établissements scolaires ont été sollicités pour relayer l'information auprès des parents d'élèves.

Tableau 2 : Enquêtes auprès des parents<sup>9</sup>

	Nombre parents interrogés	Intervalle de confiance
2017-2018 & 2018-2019	/	/
2019-2020	128	8,6%
2020-2021	665	3,8%
2021-2022	535	4,3%

<sup>8</sup> Le niveau de confiance des intervalles est de 95%.

<sup>9</sup> Le niveau de confiance des intervalles est de 95%.





### 3.4.2 Les ateliers avec les enfants

Etant donné le fait que l'évaluation pour les années 2017-2018 et 2018-2019 a été réalisée a posteriori, les ateliers avec les enfants n'ont pas pu être réalisés. Les tableaux récapitulatifs ci-dessous comportent donc les données des années suivantes.

Comme indiqué précédemment, étant donné la crise du COVID-19 et les mesures de confinement prises par les autorités belges, les ateliers ont été remplacés par des questionnaires qui ont été envoyés aux écoles pour distribution aux élèves. Les questions y sont similaires à celles prévues pour les ateliers mais adaptées pour permettre aux élèves de répondre seuls. Pour les plus jeunes dont la maîtrise de la lecture et de l'écriture ne peut être supposée, un questionnaire simplifié et dynamique a été prévu avec la partie consacrée aux habitudes de consommation. Il a été demandé aux enseignants d'adresser oralement les questions aux enfants et de collecter les réponses dans un tableau spécifique prévu à cet effet.

Les conditions de mise en œuvre de ces questionnaires n'ont, dès lors, pu être monitorées de façon précises ; on ne peut exclure que les enfants ont effectivement répondu, seuls, aux réponses et que celles-ci représentent précisément les connaissances et l'appréciation des produits des enfants. Des guides de mise en œuvre ont été élaborés de manière à pouvoir se prémunir quelque peu d'interférences dans les réponses des enfants.

Les questionnaires ont été envoyés, au cours de chacune des années d'évaluation, aux écoles afin qu'elles assurent la transmission aux élèves. Les réponses ont été collectées jusqu'au terme de l'année scolaire.

Nous avons procédé à un échantillonnage stratifié selon trois variables : le niveau scolaire, l'indice socio-économique des écoles et la répartition géographique des écoles sur le territoire wallon. Nous avons intentionnellement collecté un nombre plus conséquent de réponses que ce qui était initialement prévu afin de pouvoir à nouveau procéder à un échantillonnage au sein des réponses exploitables afin de respecter au mieux l'équilibre de répartition en fonction des trois variables.

Les tableaux, ci-après, mettent en évidence ces différences de représentativité.

Concernant le niveau scolaire, nous observons, en moyenne, une surreprésentation des petits (maternelle et 1<sup>ère</sup> primaire) que ce soit parmi les écoles participantes et non participantes.

*Tableau 3: Nombre moyen de réponses aux questionnaires enfants selon le niveau scolaire*

Niveau scolaire	Elèves FAE	Elèves non participants
Petits (M-P1)	137	96
Moyens (P2-P3-P4)	108	66
Grands (P5-P6)	89	48
Total	334	210

Au niveau de l'indice socio-économique moyen au cours des trois années pour lesquelles l'évaluation a été menée auprès des enfants, nous observons, parmi les réponses des élèves participants, une surreprésentation de l'indice socio-économique de catégorie 4 et une sous-représentation de l'indice socio-économique de catégorie 2. Il y a donc au total une légère surreprésentation des écoles avec un indice socio-économique plus fort (3 et 4). Concernant les écoles non participantes Il y a une sous-représentation des indices socio-économiques de catégorie 2 et 4 mais la répartition globale est pratiquement à l'équilibre entre les classes 1 et 2 d'un côté et 3 et 4 de l'autre.



Tableau 4 : Nombre moyen de réponses aux questionnaires enfants selon l'indice socio-économique de l'école

Indice socio-économique	Elèves FAE	Elèves non participants
1	27%	31%
2	12%	16%
3	22%	35%
4	39%	18%



## 4 ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

### 4.1 Le taux de participation

#### 4.1.1 Inscription et taux de participation effectif

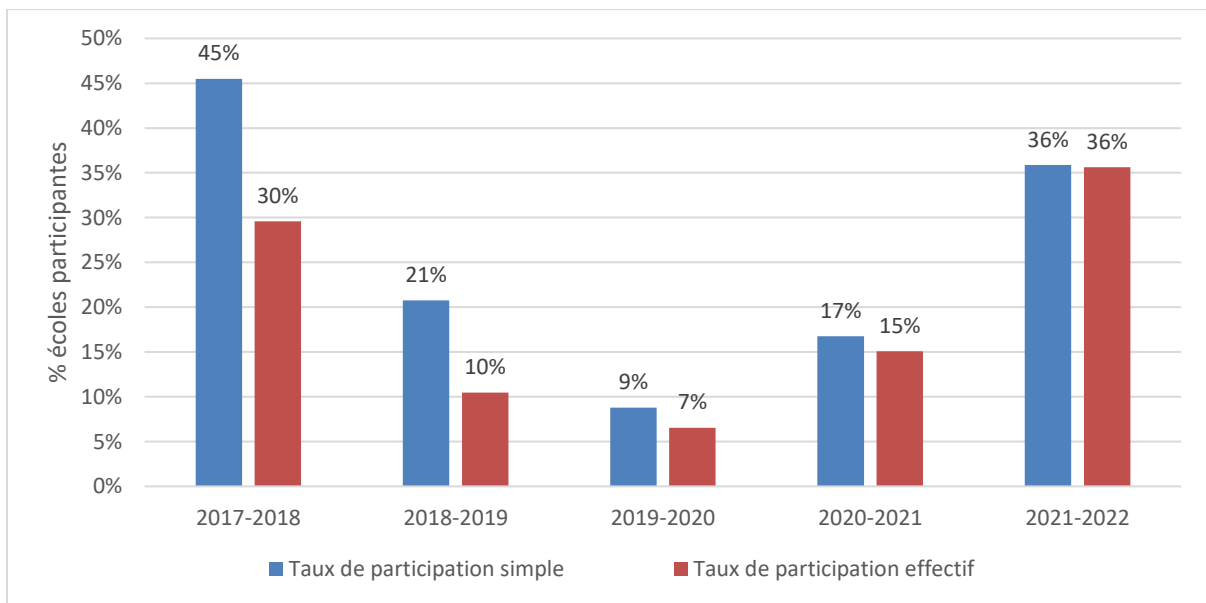
L'analyse doit distinguer deux notions :

- Le taux de participation simple sur base du nombre d'écoles inscrites au programme
- Le taux de participation effectif sur base du nombre d'écoles inscrites au programme et agréées.

La participation effective est définie comme le fait d'avoir effectivement distribué des produits dans le cadre du programme, élément qui est établi sur base des achats de produits auprès des fournisseurs pour les écoles du marché décentralisé et les bons de commande qui attestent des quantités fournies pour les écoles du marché centralisé

Nous constatons un effondrement de la participation des années 2017-2018 à 2019-2020. Ensuite, nous constatons une forte reprise de la participation pour arriver en 2021-2022 à un taux de participation de participation effectif légèrement supérieur à l'année initiale du programme.

Figure 1 : Taux de participation



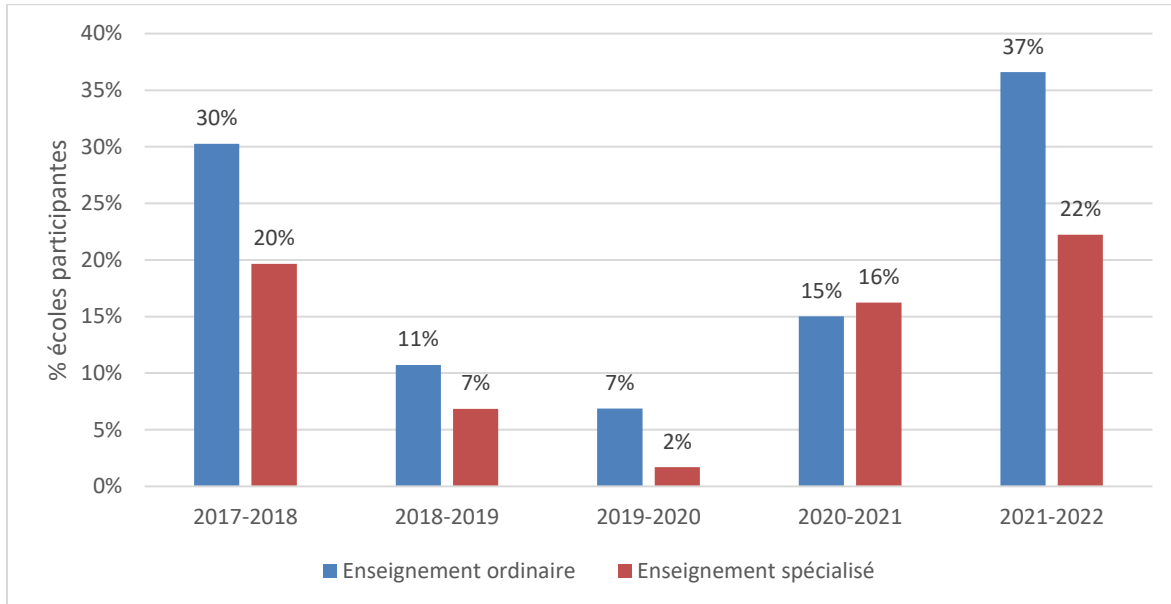
Cette reprise de la participation est essentiellement dû à la mise en œuvre d'une approche centralisée, dans laquelle le marché public de fournitures des produits est organisé par le Service Public de Wallonie. Ainsi, le marché centralisé regroupe la majorité des écoles inscrites et participant effectivement au programme.



### 4.1.2 La participation selon le type d'enseignement

Mis à part pour l'année 2020-2021, pour laquelle nous constatons une équivalence de participation pour les deux types d'enseignement, le taux de participation est systématiquement plus important, en moyenne un tiers en plus, pour les écoles de l'enseignement ordinaire par rapport aux écoles de l'enseignement spécialisé.

Figure 2 : Taux de participation effectif selon le type d'enseignement (en % écoles)



### 4.1.3 La participation selon le réseau d'enseignement

En Wallonie, trois réseaux représentent l'essentiel – 98% des écoles et 99% des élèves éligibles, à savoir le réseau organisé par la Communauté française de Belgique, le réseau libre confessionnel et le réseau communal subventionné. Par ailleurs, une distinction doit être faite entre le réseau organisé ou subventionné par les Fédération Wallonie Bruxelles et celui organisé ou subventionné par la Communauté germanophone.

Nous constatons qu'en moyenne, pour toute la durée du programme, les écoles participantes représentent 20% des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi celle-ci, nous retrouvons principalement les écoles communales et les écoles du réseau libre confessionnel. Seulement 2% des écoles de la communauté germanophone participent au programme.



Tableau 5 : Taux de participation effectif moyen selon le réseau d'enseignement (en % écoles)

<b>FWB</b>	20%
Communauté française	1%
Subventionné provincial	0%
Subventionné communal	11%
Libre confessionnel	7%
Libre non confessionnel	0%
<b>CG</b>	2%
Enseignement de la Communauté Germanophone (GUW)	1%
Enseignement Communal (OSU)	1%
Enseignement libre (FSU)	0%

#### 4.1.4 La participation selon les provinces et arrondissements

Tableau 6 : Taux de participation effective selon l'arrondissement et la province (% écoles)

Province de Hainaut	16%
Province de Liège	22%
Province de Luxembourg	26%
Province de Namur	17%
Province du Brabant Wallon	19%

Lors de l'analyse du taux de participation par province tout au long des années de participation au programme, il ressort que les provinces de Luxembourg et de Liège enregistrent les meilleurs taux de participation avec approximativement un quart des écoles qui participent au programme. La province de Hainaut est celle qui enregistre le taux de participation le plus bas.

#### 4.1.5 Le taux de participation selon le caractère urbain/rural de la commune

Pour évaluer dans quelle mesure la participation est fonction du caractère urbain ou rural des communes, nous nous appuyons sur la typologie morphologique des communes belges<sup>10</sup>

Cette classification distingue 4 types de communes selon le degré d'urbanisation morphologique :

A : les communes centrales des principales agglomérations ou communes morphologiquement urbaines

*Exemples : Charleroi, Châtelet, Colfontaine, Dour, Frameries, Engis, Liège, Fléron, Flémalle*

B : les communes à urbanisation morphologique forte

*Exemples : Anderlues, Binche, Sambreville, Visé*

<sup>10</sup> E. Van Hecke, J.M. Halleux, J.M. Decroly, B. Mérenne-Schoumaker « Noyaux d'habitat et Régions urbaines dans une Belgique urbanisée », 2009, SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique



C : les communes à urbanisation morphologique moyenne

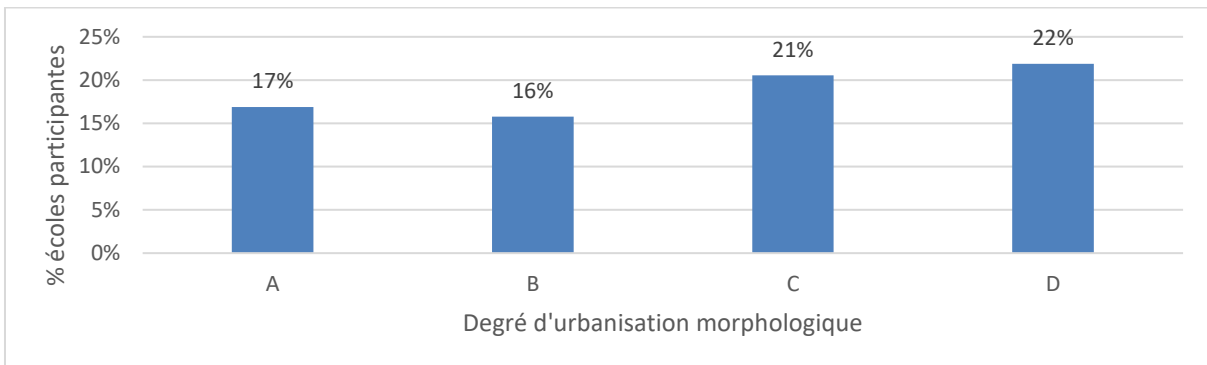
*Exemples : Fleurus, Gerpennes, Awans, Blegny, Amay, Herve, Huy, Aubange, Andenne*

D : les communes à urbanisation morphologique faible

*Exemples : Beaumont, Beloeil, Chimay, Seneffe, Berloz, Braives, Donceel, Etalle, Neufchâteau*

Nous constatons que les écoles participantes sont légèrement surreprésentées au sein des degrés d'urbanisation morphologique C et D, ce qui signifie que le programme connaît un succès de participation supérieur dans les zones rurales de Wallonie que dans les zones urbaines.

Figure 3 : Taux de participation effectif selon le degré d'urbanisation morphologique



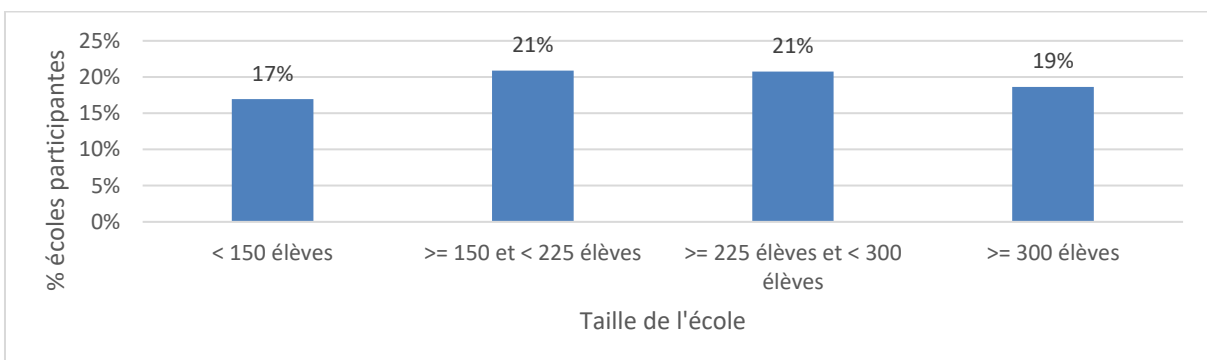
#### 4.1.6 Le taux de participation selon la taille de l'école

Afin d'analyser le taux de participation selon la taille des écoles, nous avons réparti celles-ci en 4 catégories selon le nombre d'élèves (maternel et primaire) :

- 1 : les écoles de moins de 150 élèves
- 2 : les écoles avec au moins 150 élèves et moins de 225 élèves
- 3 : les écoles avec au moins 225 élèves et moins de 300 élèves
- 4 : les écoles d'au moins 300 élèves

Cette répartition s'appuie sur une analyse des quartiles de la distribution du nombre d'élèves par établissement scolaire.

Figure 4 : Taux de participation selon la taille de l'école



Nous constatons une répartition par taille d'écoles relativement homogène avec une légère sous-représentation des écoles de moins de 150 élèves.



### 4.1.7 Le taux de participation selon l'indice socio-économique

Afin d'analyser le taux de participation selon l'indice socio-économique de l'école, nous nous sommes appuyés sur l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française adopté le 20 mars 2019 et établissant les listes des implantations de l'enseignement fondamental, bénéficiaires de l'encadrement différencié ainsi que la classe à laquelle elles appartiennent. Cet Arrêté établit un classement ordinal des implantations scolaires sur base d'une mesure de l'indice socio-économique des élèves qui les fréquentent et classe les implantations en 20 classes distinctes. Pour qu'une implantation bénéficie de l'encadrement différencié, c'est-à-dire qu'elle reçoive des moyens financiers et d'encadrement complémentaires, il convient qu'elle ait été classée au moins 3 fois sur les 6 dernières années dans les classes les plus faibles (classes 1 à 5).

Sur cette base, nous avons construit un indice socio-économique qui s'écarte de la notion d'encadrement différencié sur deux plans :

1. nous nous appuyons exclusivement sur le classement établi par l'Arrêté de 2019 et non pas sur un historique de 6 ans
2. ensuite, l'analyse menée dans le cadre de cette évaluation se base sur la notion d'établissement scolaire et non pas d'implantation scolaire.

Nous avons dès lors déterminé un indice socio-économique par établissement scolaire en calculant une moyenne du classement ordinal de ses implantations, moyenne pondérée par le nombre d'élèves qui fréquentent chaque implantation. Nous avons ensuite regroupé les établissements scolaires en 4 classes, correspondant aux différents quartiles de la distribution de l'indice socio-économique ainsi construit, la classe 1 correspondant aux établissements dont les implantations présentent un indice socio-économique faible et la classe 4 ceux dont les implantations affichent un indice socio-économique élevé.

On peut reprocher à cette approche de se baser sur un classement ordinal des implantations, mais les valeurs de l'indice socio-économique attribué à chaque implantation, ne sont pas communiqués. Implicitement, on fait l'hypothèse que la différence entre l'indice socio-économique d'une implantation et celui de son prédécesseur dans le classement ordinal, est une constante. A l'analyse, il semble que cette hypothèse a toutefois peu d'impact sur les constats qui sont posés ci-après.

Les établissements scolaires relevant de l'enseignement spécialisé et ceux organisés ou subventionnés par la Communauté germanophone ne sont repris dans l'Arrêté de la Communauté française du 20 mars 2019 ; ils figurent dans la catégorie « non renseigné ».

Figure 5 : Taux de participation selon l'indice socio-économique de l'école (1 = faible ; 4 = élevé)



L'analyse de la participation selon l'indice socio-économique démontre une moindre participation des écoles avec un indice socio-économique faible comparativement, ce qui peut être préoccupant, les études ayant montré un lien entre alimentation, santé et indice socio-économique de la population.

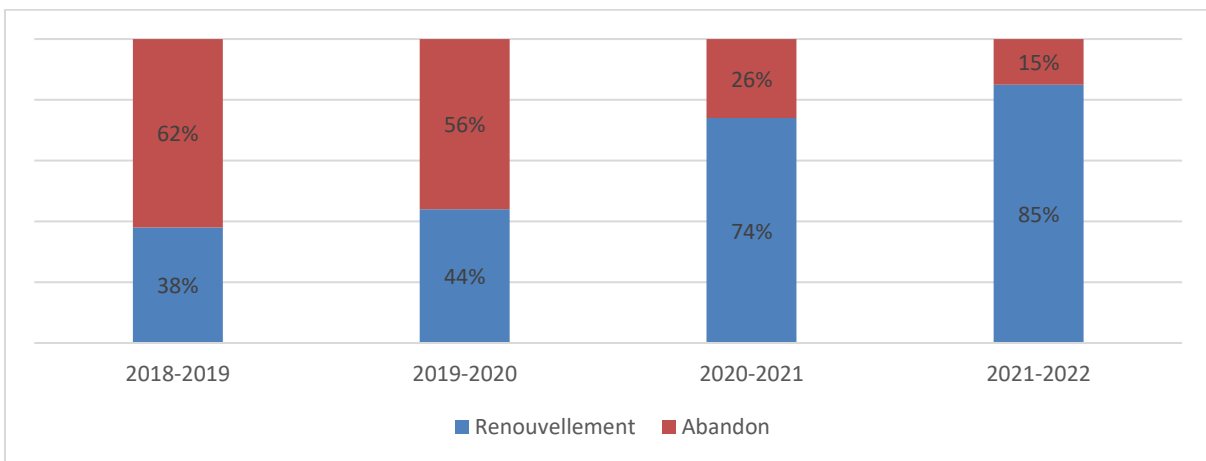


Autrement dit, le programme éprouve des difficultés à atteindre les enfants les plus susceptibles d'en avoir besoin.

### 4.1.8 Le taux de renouvellement

Nous constatons un faible taux de renouvellement des inscriptions et un fort taux d'abandon (plus de la moitié des écoles participantes) jusqu'en 2019-2020. A partir 2020-2021, trois quarts des écoles renouvellent leur inscription et le taux d'abandon diminue drastiquement pour arriver à 15% en 2021-2022.

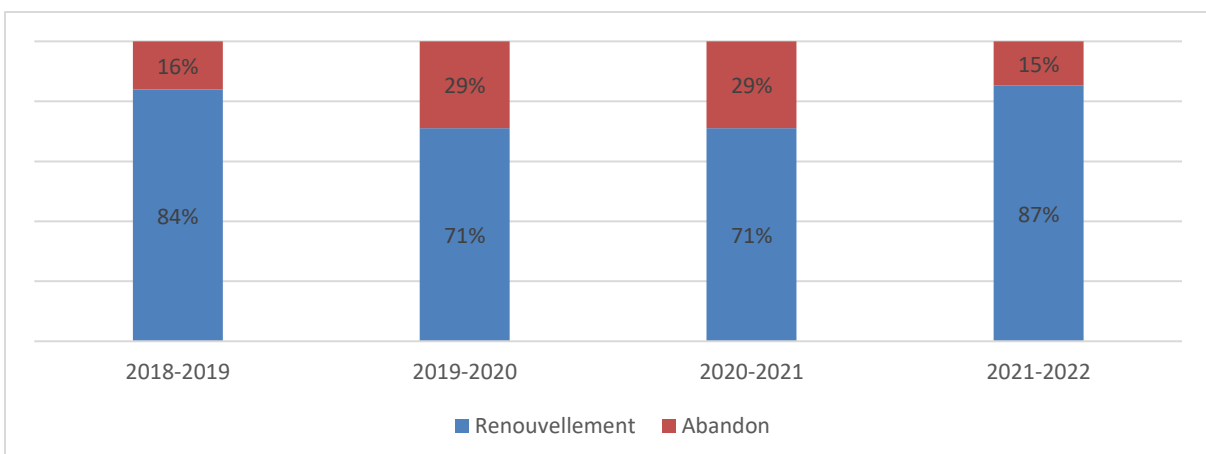
Figure 6 : Taux de renouvellement de l'inscription



Nous positionnons ici l'analyse au niveau du taux de participation simple, afin d'évaluer dans quelle mesure les écoles ont souhaité renouveler leur participation au programme.

Parmi les écoles qui ont effectivement participé, près des trois quarts ont systématiquement reconduit leur inscription. Parmi ces écoles, notons également le que taux d'abandon avait doublé en 2019-2020 pour revenir à 15% en 2021-2022.

Figure 7 : taux de renouvellement, participation simple







## 4.2 L'approvisionnement en produits

### 4.2.1 Les fournisseurs

#### 4.2.1.1 Marché centralisé

Le marché centralisé, introduit en 2020-2021, est divisé en 20 lots correspondant à des arrondissements administratifs.

Pour l'année 2020-2021, trois fournisseurs se sont vu attribuer 95% des lots, 5% n'ayant pas pu être attribués. Pour l'année 2021-2022, quatre fournisseurs se partagent l'ensemble des lots.

Le secteur d'activité des fournisseurs a été recherché sur base des informations figurant à la Banque Carrefour des Entreprises et du logiciel Belfirst. Les codes d'activité NACE à 5 digits ont été regroupés en 5 catégories principales. Le commerce de détail peut être décomposé en commerces spécialisés, d'une part, et commerces d'alimentation générale, d'autre part. Le fournisseur qui est un commerce de détail est un commerce spécialisé en fruits et légumes.

Nous avons également cherché à caractériser les fournisseurs en termes de taille, sur base du nombre de travailleurs. A cet effet, nous avons recherché si le fournisseur était inscrit à l'ONSS et quelle y était sa catégorie<sup>11</sup> en termes de nombre de travailleurs occupés.

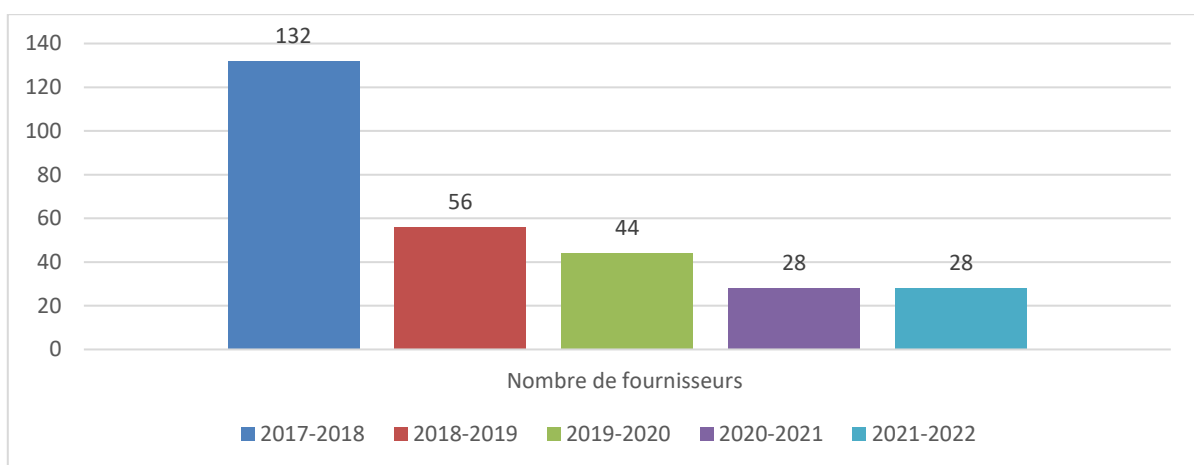
Ceci nous indique que, pour l'année 2020-2021, parmi les trois fournisseurs du marché centralisé, deux sont des commerces de gros et un est un commerce de détail. Parmi ces fournisseurs, deux sur trois sont inscrits à l'ONSS et occupent 1 à 4 travailleurs pour l'un et 5 à 9 travailleurs pour l'autre. Ce sont donc des entreprises de petites tailles.

Pour l'année 2021-2022, parmi les quatre fournisseurs du marché centralisé, trois sont des commerces de gros et un est un commerce de détail. Parmi ces fournisseurs, trois sur quatre sont inscrits à l'ONSS. Deux occupent 1 à 4 travailleurs et un occupe de 5 à 9 travailleurs. Ce sont donc des entreprises de petites tailles.

#### 4.2.1.2 Marché décentralisé

Le nombre de fournisseurs du marché diminue fortement au fil des années en raison de la diminution d'écoles qui s'inscrivent dans ce marché et qui optent plutôt pour le marché centralisé.

Figure 8 : Nombre de fournisseurs

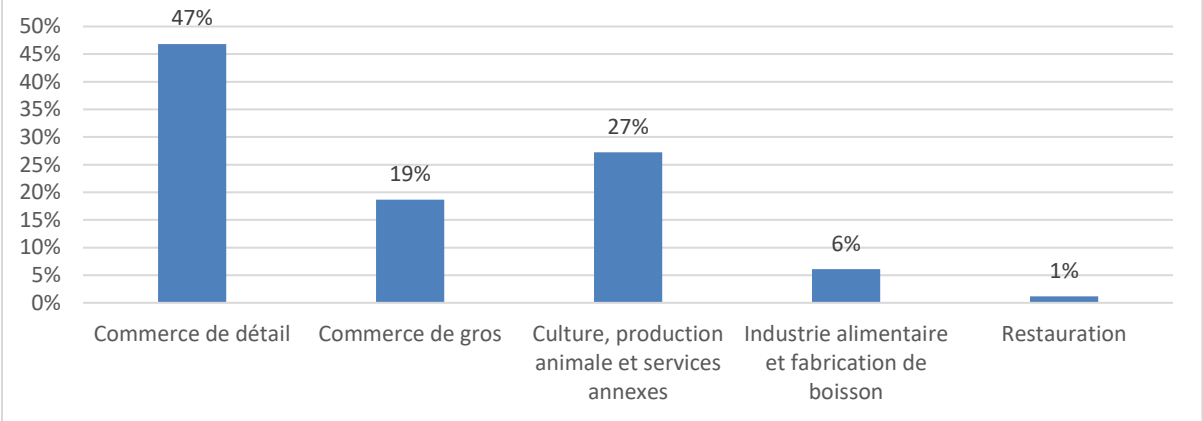


<sup>11</sup> Dernière donnée disponible. Il s'agit donc, pour la plupart, de données relatives à novembre 2022.



Près de la moitié des fournisseurs sont des commerces de détail. Vient ensuite le secteur de la production agricole avec un peu plus qu'un quart des fournisseurs. En troisième position, nous retrouvons le commerce de gros qui représente 19% des fournisseurs.

Figure 9: Répartition des fournisseurs selon leur secteur d'activité (années antérieures et marché décentralisé)



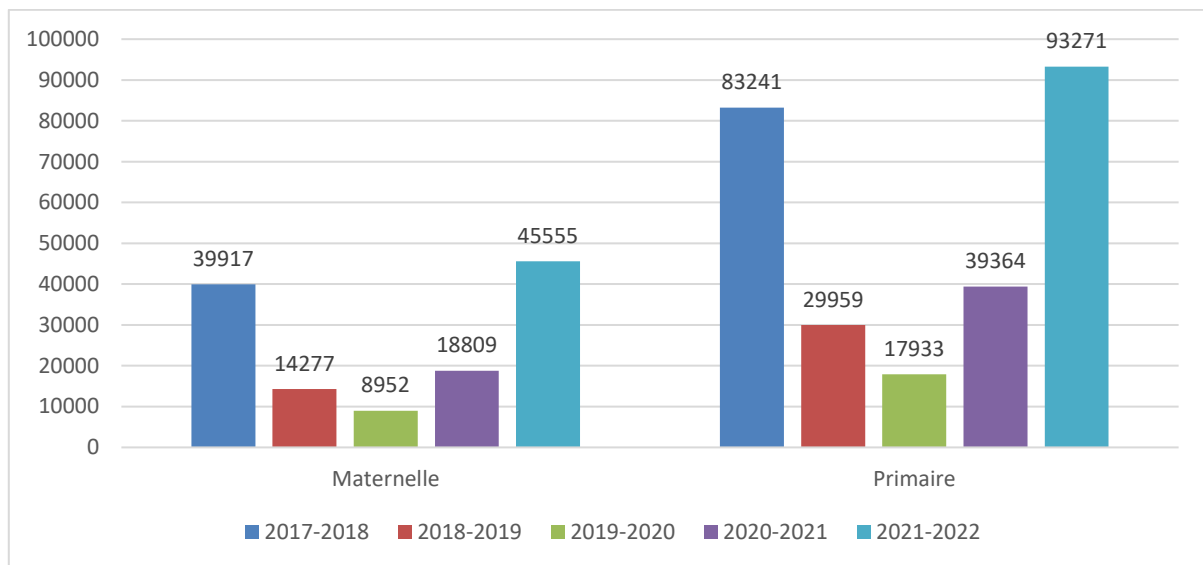


## 4.3 La mise en œuvre de la distribution des fruits et légumes

### 4.3.1 Les quantités distribuées

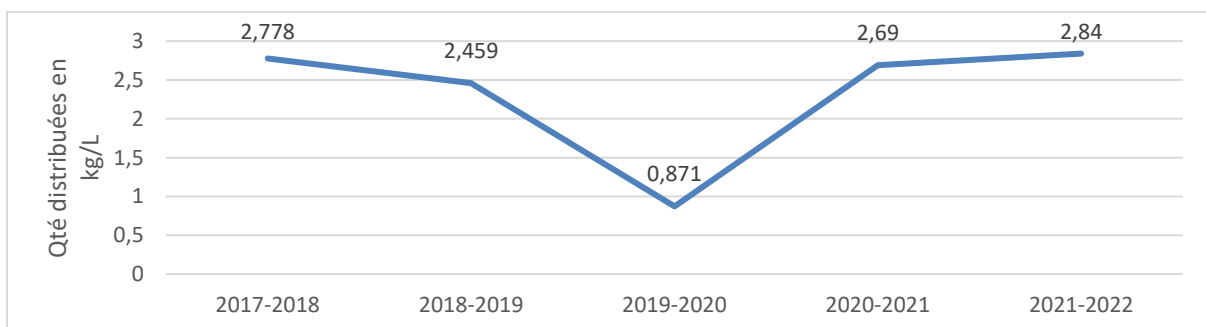
Nous reprenons ci-après l'évolution du nombre d'enfants ayant effectivement reçu des fruits et des légumes dans le cadre du programme. Après une diminution importante et progressive jusqu'en 2019-2020, nous constatons une reprise en 2020-2021 et une très nette augmentation en 2021-2022 avec plus d'un doublement du nombre d'élèves participants pour les élèves de maternelle et primaire. Nous constatons que la majorité de ces élèves font partie du marché centralisé. Au sein des deux marchés, la proportion d'élèves de primaire est systématiquement plus importante que les proportions d'élèves de maternelle.

Figure 10 : Evolution du nombre d'enfants ayant effectivement reçu des produits pour le volet fruits et légumes



Rappelons que l'objectif visait un nombre minimum de 20 distributions. En reprenant les exigences du marché centralisé qui comprend une diversité de produits dont le poids varie entre 120 et 150 grammes par portion, nous estimons la quantité qui aurait dû être livrée à 2,812 kg par enfant. Nous constatons que les quantités effectivement livrées sont en dessous de l'objectif puisqu'elles sont en moyenne de 2,327kg sur l'ensemble des années du programme. Il faut par ailleurs indiquer que l'année 2019-2020 a été fortement impactée par l'épidémie de COVID-19, ce qui explique les faibles résultats de cette année.

Figure 11 : Quantités moyennes de fruits et légumes distribuées<sup>12</sup>



<sup>12</sup> Pour l'année 2020-2021, seules les données du marché centralisé sont disponibles



## 4.3.2 Les variétés de produits distribués

### 4.3.2.1 Les quantités de produits par variété

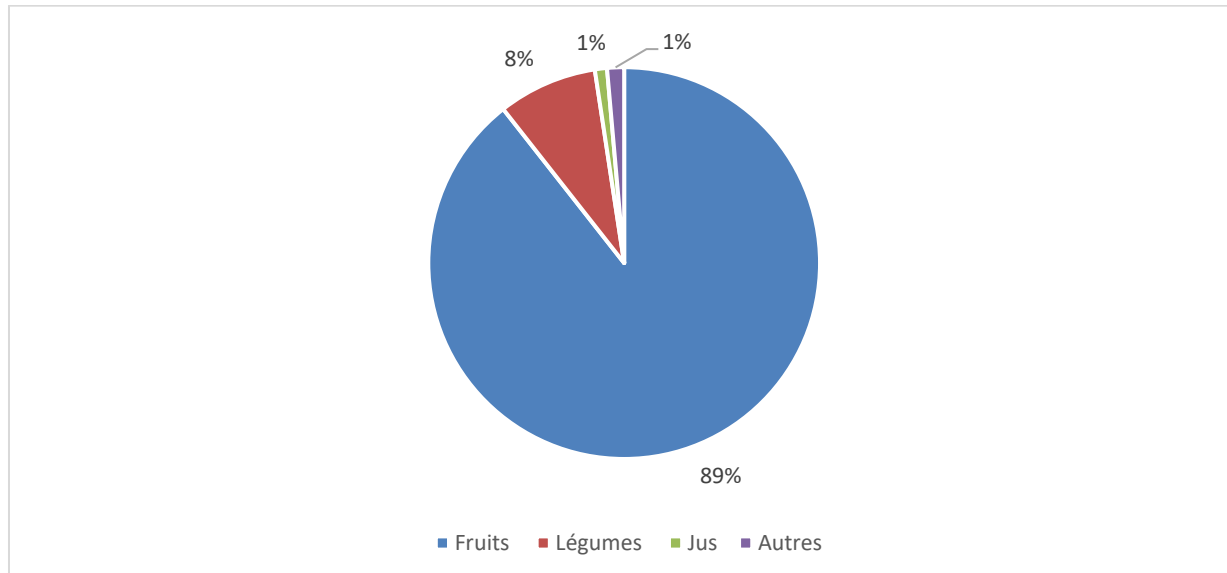
Nous avons regroupé les produits en quatre catégories : les fruits, les légumes<sup>13</sup>, les jus et autres (comprenant notamment des champignons). Cette catégorie autre n'est pas prise en compte dans les quantités mentionnées dans la section précédente puisqu'il s'agit de produits non admissibles.

Parmi les produits distribués, nous constatons que les fruits sont très largement majoritaires puisqu'ils représentent en moyenne 89% des produits distribués.

Tableau 7 : Quantités de fruits, légumes et jus distribuées

	Fruits	Légumes	Jus	Autres
2017-2018	83%	10%	3%	4%
2018-2019	93%	5%	1%	1%
2019-2020	97%	2%	0%	1%
2020-2021	85%	15%	0%	0%
2021-2022	89%	9%	1%	1%

Figure 12 : Quantités de fruits, légumes et jus distribuées<sup>14</sup>



<sup>13</sup> La distinction entre légumes et fruits est faite selon l'usage que nous en faisons dans nos habitudes alimentaires.

<sup>14</sup> Les données sont arrondies à l'unité supérieure afin d'améliorer la lisibilité du graphique. Les totaux ne sont dès lors pas toujours égaux à 100%.

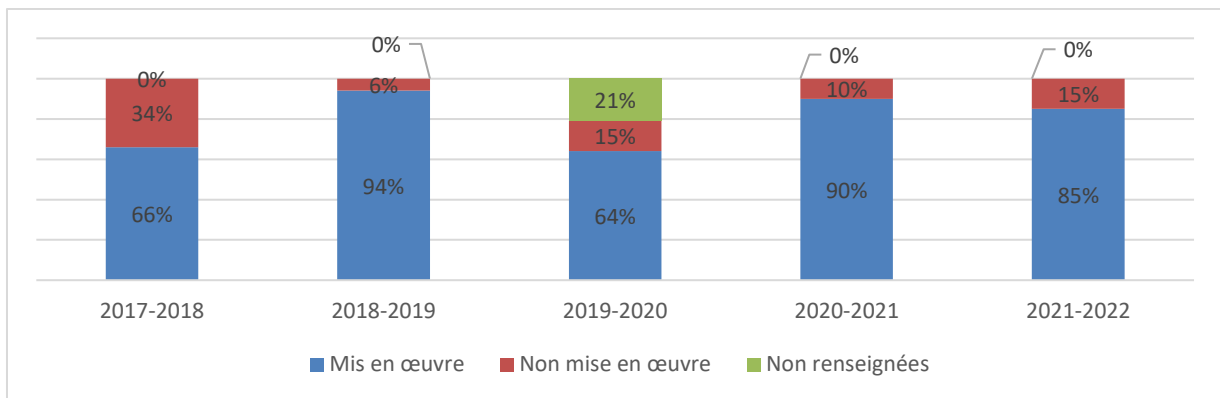


## 4.4 La mise en œuvre des mesures éducatives d'accompagnement (MEA)

Afin de collecter les informations relatives à la mise en place des mesures éducatives d'accompagnement dans les écoles et les types de mesures mises en place, un système de rapportage a été développé par le Service Public Wallon. Ce système a été amélioré tout au long du programme afin de collecter les informations auprès de toutes les écoles participantes. Concernant les deux premières années, le système de collecte ne permet pas de déterminer si les écoles n'ont pas transmis de renseignements quant à la mise en œuvre des MEA ou si elles n'ont pas mis de MEA en œuvre. Une analyse plus précise a permis de déterminer que pour la troisième année, fortement impactée par la crise sanitaire COVID-19, 21% des écoles n'ont pas renseignées la mise en œuvre des MEA. Les deux dernières années intègrent l'ensemble des écoles participantes.

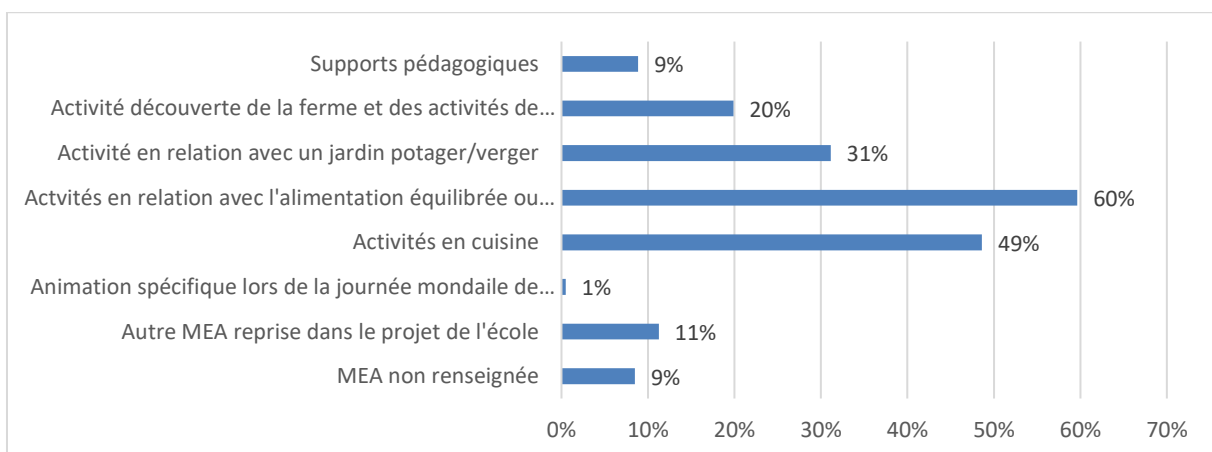
Dès lors, nous constatons que, en moyenne, 80% des écoles mettent effectivement en œuvre des mesures éducatives d'accompagnement.

Figure 13 : % écoles ayant mis en œuvre des MEA



Parmi les MEA mises en œuvre, trois activités ressortent davantage. En moyenne, 60% des écoles participantes mettent en œuvre des cours sur l'alimentation équilibrée ou durable. La moitié des écoles mettent en œuvre des cours de cuisine et un tiers des écoles développement des mesures éducatives en lien avec un jardin potager ou un verger.

Figure 14 : Mesures éducatives d'accompagnement mises en œuvre





## 5 JUGEMENT ÉVALUATIF

### 5.1 Efficacité

#### 5.1.1 Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à augmenter la consommation de fruits et légumes frais ?

##### 5.1.1.1 La consommation de fruits et légumes à l'école (consommation directe)

L'analyse des données de réalisation a permis d'évaluer la quantité de fruits et légumes distribués à 2,327 kg par élève en moyenne sur l'ensemble des années du programme.

Afin d'évaluer la consommation effective des enfants, il convient également de tenir compte de deux paramètres : d'une part, toutes les quantités achetées n'ont pas pu être distribuées aux enfants, notamment en raison de problème de conservation ou de qualité ; d'autre part, les enfants ne consomment pas nécessairement l'entièreté des fruits et légumes qui leur sont distribués.

Les écoles participantes interrogées indiquent qu'en moyenne environ 6,76% des fruits et légumes achetés n'ont pas pu être distribués aux élèves. Par ailleurs, elles indiquent, en moyenne, qu'environ 9,03% des fruits et légumes distribués ne sont pas consommés par les élèves. Cette non-consommation peut être rapprochée de l'estimation de la part d'élèves qui n'ont pas consommé les fruits et légumes distribués. Celle-ci s'établit à 10,04%. Ces éléments laissent à penser que la part non consommée est plutôt le fait d'une part minoritaire qui n'en n'ont pas consommé, plutôt qu'une pratique généralisée.

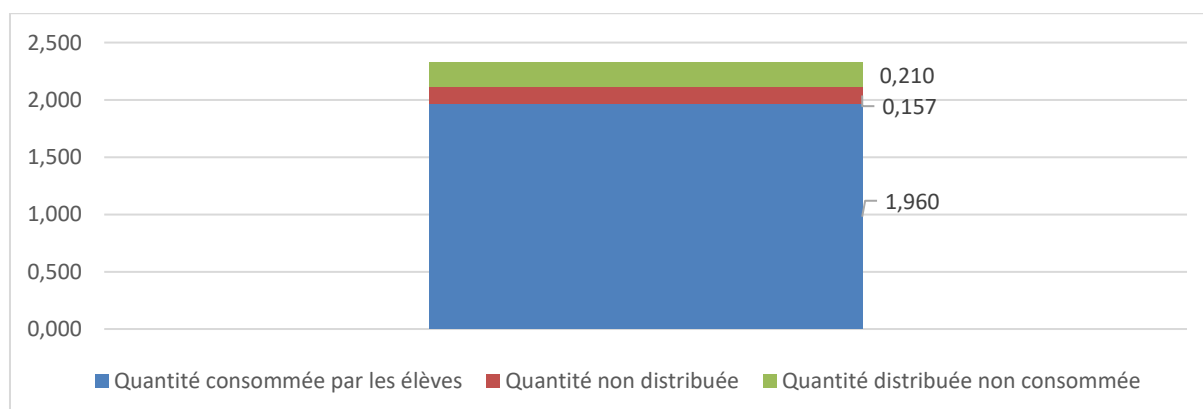
Par ailleurs, en moyenne 46% des écoles indiquent un effet bénéfique du programme par la réduction au cours du programme du nombre d'enfants qui ne consomment pas de fruits et légumes.

Tableau 8 : Non consommation des produits achetés

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Moyenne
Fruits et légumes non distribués	6,67%	6,20%	5,78%	5,86%	9,27%	<b>6,76%</b>
Fruits et légumes distribués mais non consommés	7,74%	7,09%	5,35%	6,79%	18,18%	<b>9,03%</b>
Elèves qui ne consomment pas les produits distribués	11,38%	8,90%	8,64%	8,83%	12,44%	<b>10,04%</b>

La quantité de fruits et légumes effectivement consommée, en moyenne, par un élève au cours du programme peut, dès lors, être évalué à 1,901 kg.

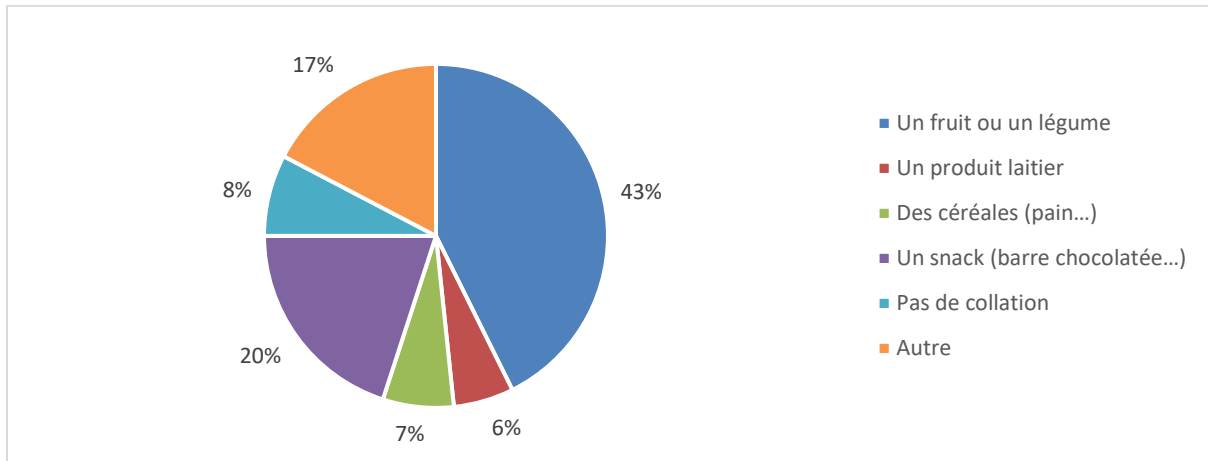
Figure 15 : Estimation de la consommation directe par élève au cours du programme en Kg





Un effet de substitution a toutefois lieu. En effet, 43% des parents interrogés nous indiquent que le jour de la distribution dans le cadre du programme, ils avaient déjà pour habitude de donner à leur enfant un fruit ou un légume comme collation. Notons, à l'inverse, que pour 20% la distribution du fruit ou du légume a constitué une alternative à un snack ; dans 8% des cas, l'enfant n'aurait pas disposé d'une collation en l'absence du programme.

Figure 16 : Le jour de la distribution du fruit ou légume, quelle collation recevait l'enfant ?<sup>15</sup>



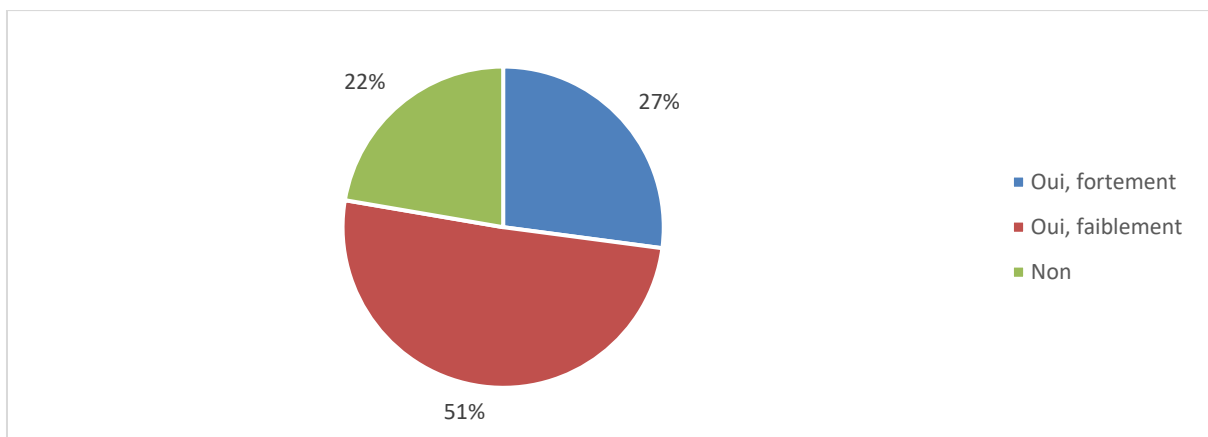
### 5.1.1.2 La consommation de fruits et légumes en-dehors du programme de distribution

#### 5.1.1.2.1 La perception des écoles participantes

En moyenne, sur l'ensemble des années du programme, 78% des écoles interrogées indiquent avoir constaté une évolution positive quant à la consommation des fruits et des légumes<sup>16</sup> des élèves en-dehors de la période de distribution. Majoritairement, cette évolution est considérée comme faible.

Près d'un quart des écoles estiment qu'il n'y a pas eu d'évolution de la consommation de fruits et légumes.

Figure 17 : Evolution de la consommation en-dehors de la période de distribution



<sup>15</sup> Moyenne des données pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Les données sont arrondies à l'unité supérieure afin d'améliorer la lisibilité du graphique. Les totaux ne sont dès lors pas toujours égaux à 100%.

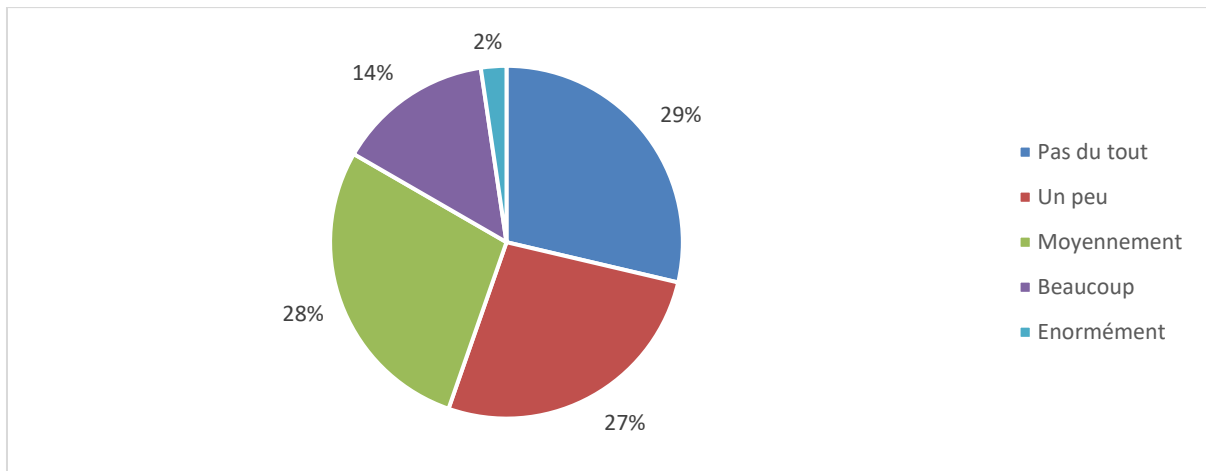
<sup>16</sup> en % d'élèves ou en quantité de produits effectivement consommée



#### 5.1.1.2.2 La perception des parents

Au niveau des parents, les effets perçus sont relativement faibles. En moyenne, 56% des parents estiment ainsi que le programme n'a pas ou faiblement contribué à modifier la consommation de fruits et légumes des enfants. Seuls 16% des parents estiment que le programme a eu beaucoup ou énormément d'effet sur la consommation des enfants.

Figure 18 : Dans quelle mesure le programme a contribué à modifier la consommation de fruits et légumes des enfants (selon les parents)<sup>17</sup>



#### 5.1.1.2.3 Les réponses des enfants

Deux questions complémentaires avaient pour but de mesurer la consommation de fruits et légumes des enfants :

- le rappel des 24 heures : il était demandé de préciser pour chaque repas<sup>18</sup> s'ils avaient consommé des fruits, des légumes ou de la soupe. En supposant qu'à chaque fois qu'ils en consommaient, correspondait à 1 portion, nous avons pu estimer le nombre de portions de fruits et légumes consommées au cours des 24 dernières heures.
- la fréquence de consommation. Afin de conforter les résultats à la précédente question<sup>19</sup>, il a été demandé aux enfants d'estimer combien de fois il consommait des fruits, des légumes et de la soupe. Cinq modalités de réponses étaient proposées : jamais, 1x/semaine, 2-3x/semaine, 4-5x/semaine et tous les jours. Les résultats ont été convertis sur une échelle allant de 0 à 7<sup>20</sup>. La question n'a pas été adressée aux petits car celle-ci est jugée trop complexe pour cette tranche d'âge-là.

Ces questions ont été posées aux enfants durant les ateliers au cours des trois dernières années du programme.

D'une manière générale, très peu de différences significatives ont pu être mises en évidence entre les enfants participants et les enfants qui n'ont pas participé au programme.

Au niveau des enfants les plus jeunes, une différence est apparue en 2019-2020 mais il convient de rappeler que la mise en œuvre des ateliers a été fortement perturbée cette année-là en raison de la crise du Covid de sorte que les conditions de mise en œuvre n'ont pas pu être correctement

<sup>17</sup> Moyenne des données pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

<sup>18</sup> petit-déjeuner, collation 10h, repas du midi, collation 16h et repas du soir

<sup>19</sup> il est généralement admis qu'il est nécessaire de réaliser le rappel des 24 heures deux fois auprès de chaque répondant afin de s'assurer de la qualité des résultats, ce qui n'est pas possible dans le cadre de cette évaluation

<sup>20</sup> respectivement : 0, 1, 3, 5 et 7.





maîtrisées ; il en résulte des indicateurs très différents de ceux issus des ateliers menés auprès des plus jeunes au cours des deux dernières années. La différence observée n'est ainsi pas confirmée.

Au niveau des enfants de 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> primaire, aucune différence significative n'apparaît. Positivement, on observe une consommation de fruits et légumes qui va croissant, passant de 2,5 portions / jour en 2019-2020 à 3,4 portions/jour en 2021-2022, évolution qui semble confirmée par les réponses à la question de fréquence de consommation hebdomadaire.

Au niveau des plus grands, seule la fréquence de consommation hebdomadaire en 2020-2021 apparaît supérieure au niveau des enfants participant au programme. Cette différence n'est toutefois pas confirmée la même année au niveau du rappel des 24 heures ni, au cours des autres années. On ne peut donc pas conclure à une différence réelle entre enfants participant ou non au programme, au niveau des élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire.

Tableau 9 : Consommation de fruits et légumes : rappel des 24 heures et fréquence hebdomadaire

Fruits et légumes (Moyenne / classe)	Petits Participants	Petits Non Participants	p-value	Test
<b>Nb portions au cours des 24h</b>				
2019-2020	<b>1,79</b>	<b>0,90</b>	<b>0,001</b>	<b>Mann-Whitney</b>
2020-2021	3,70	3,13	0,123	Mann-Whitney
2021-2022	2,83	3,31	0,555	Mann-Whitney

Fruits et légumes	Moyens Participants	Moyens Non Participants	p-value	Test
<b>Nb portions au cours des 24h</b>				
2019-2020	2,47	2,81	0,140	Mann-Whitney
2020-2021	3,09	2,77	0,148	Mann-Whitney
2021-2022	3,42	3,34	0,904	Mann-Whitney
<b>Fréquence conso. Par semaine</b>				
2019-2020	10,81	10,79	0,986	Mann-Whitney
2020-2021	11,03	11,94	0,193	Mann-Whitney
2021-2022	12,40	10,71	0,099	Mann-Whitney

Fruits et légumes	Grands Participants	Grands Non Participants	p-value	Test
<b>Nb portions au cours des 24h</b>				
2019-2020	2,50	2,77	0,477	Mann-Whitney
2020-2021	3,28	2,92	0,325	Mann-Whitney
2021-2022	<b>2,75</b>	<b>3,74</b>	<b>0,020</b>	<b>Mann-Whitney</b>
<b>Fréquence conso. Par semaine</b>				
2019-2020	11,98	12,42	0,795	Test t
2020-2021	<b>13,09</b>	<b>12,04</b>	<b>0,043</b>	<b>Mann-Whitney</b>
2021-2022	11,29	11,29	0,830	Mann-Whitney

La consommation de fruits et légumes est d'environ 3 portions par jour. Nous avons souligné une progression au cours des dernières années auprès des élèves de 2<sup>ème</sup> à la 4<sup>ème</sup> primaire mais celle-ci ne



se confirme pas auprès des autres catégories d'âge. On observe également des résultats moins bons au niveau des élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire. Ces résultats sont bien en-deçà de la préconisation de 5 portions<sup>21</sup> de fruits et légumes par jour.

En ce qui concerne les fréquences hebdomadaires, on observe que les enfants (moyens et grands) consomment en moyenne 11 à 13 fois par semaine des fruits et légumes, ce qui apparaît inférieur à la donnée issue du rappel des 24 heures.

**Ces résultats ne permettent pas de conclure à une forme d'impact du programme sur la consommation des élèves participants.**

## 5.1.2 Le programme a-t-il permis de sensibiliser les enfants à l'impact de l'alimentation ?

### 5.1.2.1 La perception des écoles

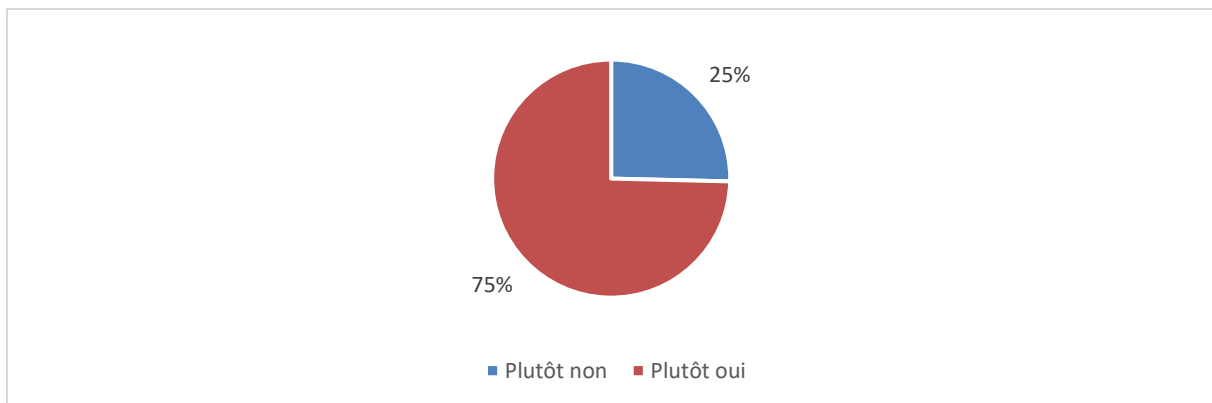
Sur base des données de suivi, on enregistre qu'au cours du programme, les écoles ont majoritairement mis en œuvre des mesures éducatives d'accompagnement relatives à des cours sur une alimentation saine et durable et des cours de cuisine.

L'impact de ces mesures d'accompagnement est jugé favorablement par un tiers des écoles qui en ont mis en œuvre. La moitié des écoles estiment que ces MEA ont eu moyennement d'efficacité.

### 5.1.2.2 La perception des parents<sup>22</sup>

Par ailleurs, les parents indiquent que les enfants sont, pour 75% d'entre eux, conscients d'avoir participé à un programme destiné à les encourager à augmenter durablement leur consommation de fruits et légumes.

Figure 19 : Votre enfant est-il conscient d'avoir participé à un programme destiné à l'encourager à augmenter durablement sa consommation de fruits et légumes ?



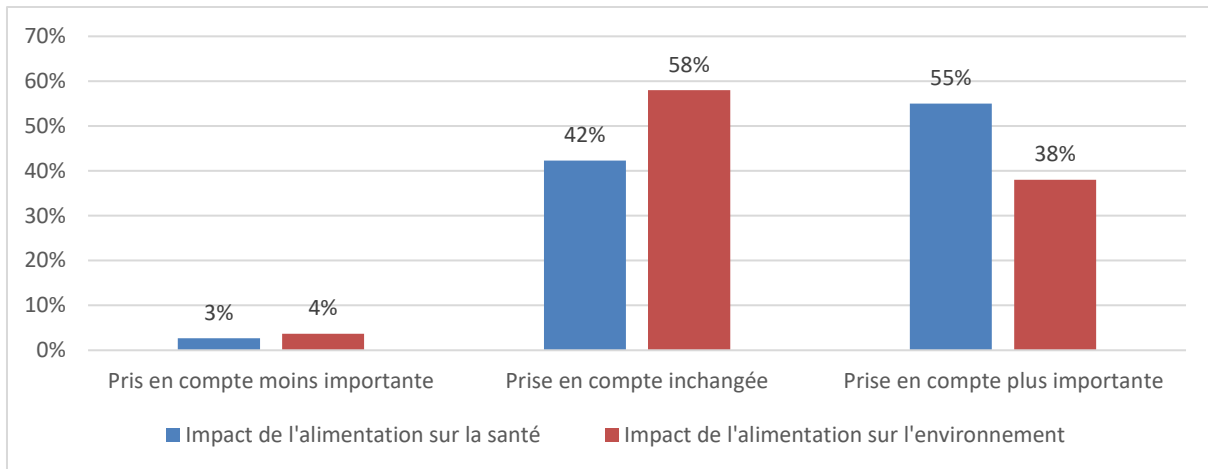
Toujours selon les parents, les effets du programme se manifestent davantage en termes de sensibilisation de l'impact de l'alimentation sur la santé que sur l'environnement. En effet, un peu plus de la moitié des parents indiquent que la prise en compte de l'impact de l'alimentation sur la santé est plus importante pour leur enfant contre 38% concernant l'impact de l'alimentation sur l'environnement. 58% indiquent que la prise en compte de l'impact de l'alimentation sur l'environnement reste inchangée.

<sup>21</sup> en faisant l'hypothèse qu'à chaque fois qu'il en consomme, un enfant consomme l'équivalent d'une portion.

<sup>22</sup> Moyenne des données pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

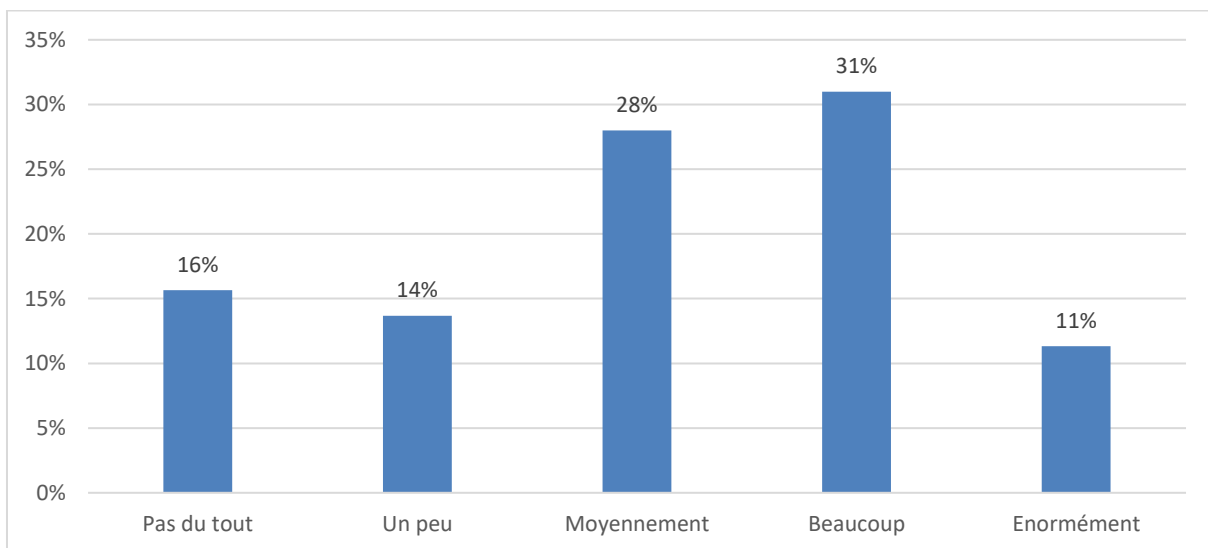


Figure 20 : Evolution de l'attitude des enfants quant aux impacts de l'alimentation sur la santé et sur l'environnement (selon les parents)



Enfin, les parents indiquent un effet important du programme en termes de sensibilisation à l'appréciation des fruits et légumes. En effet, 42% des parents estiment que leur enfant aime beaucoup plus, voire énormément plus, les fruits et les légumes. A l'inverse, pour 30% d'entre eux, leur enfant n'aime pas plus, ou seulement un peu plus, les fruits et légumes au terme du programme.

Figure 21 : Evolution de l'appréciation des fruits et légumes (selon les parents)



### 5.1.2.3 Les réponses des enfants

Nous avons interrogé les enfants, pour les années 2019-2020 à 2021-2022 sur :

- les normes en matière d'alimentation : connaissance de la pyramide alimentaire et quantité de fruits et légumes à consommer quotidiennement
- l'impact, positif ou négatif, de la consommation de certains produits sur la santé
- l'impact, positif ou négatif, de certaines pratiques sur l'environnement
- les effets des aliments transformés riches en sel, sucre et matières grasses

Les effets du programme en matière de connaissance des normes de consommation sont partiels :



- Les élèves participant au programme de 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> primaire connaissent mieux le nombre de portions de fruits et légumes à consommer que les autres. Cette différence ne se manifeste pas au niveau des plus jeunes ni au niveau des élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire où la différence semble résorbée par les enfants non participants.
- La pyramide alimentaire est mieux maîtrisée par les enfants participants au programme dans les classes de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire qu'elle ne l'est par les enfants non participants. Cette différence semble également apparaître au niveau des classes de 2<sup>ème</sup> et à 4<sup>ème</sup> primaire où les enfants participants sont environ 85% à connaître la pyramide alimentaire alors que cette proportion ne dépasse pas 75%, sauf en 2020-2021, chez les enfants non participants.

Tableau 10 : Réponses aux questions sur la connaissance de normes de consommation

Connaissance des normes	Petits Participants	Petits Non Participants	p-value	Test
<b>Nb de portions à consommer</b>				
2019-2020	66%	53%	0,128	Test z
2020-2021	80%	73%	0,207	Test z
2021-2022	72%	81%	0,174	Test z
<b>Pyramide alimentaire</b>				
2019-2020	14%	24%	0,179	Test z
2020-2021	41%	39%	0,815	Test z
2021-2022	<b>60%</b>	<b>45%</b>	<b>0,041</b>	<b>Test z</b>

Connaissance des normes	Moyens Participants	Moyens Non Participants	p-value	Test
<b>Nb de portions à consommer</b>				
2019-2020	<b>78%</b>	<b>59%</b>	<b>0,020</b>	Test z
2020-2021	67%	77%	0,104	Test z
2021-2022	<b>75%</b>	<b>49%</b>	<b>0,004</b>	<b>Test z</b>
<b>Pyramide alimentaire</b>				
2019-2020	<b>84%</b>	<b>65%</b>	<b>0,013</b>	Test z
2020-2021	86%	92%	0,197	Test z
2021-2022	82%	74%	0,326	Test z

Connaissance des normes	Grands Participants	Grands Non Participants	p-value	Test
<b>Nb de portions à consommer</b>				
2019-2020	65%	50%	0,802	Test z
2020-2021	79%	84%	0,332	Test z
2021-2022	77%	71%	0,495	Test z
<b>Pyramide alimentaire (score /10)</b>				
2019-2020 <sup>23</sup>				
2020-2021	<b>6,03</b>	<b>4,60</b>	<b>0,02</b>	Mann-Whitney
2021-2022	<b>7,41</b>	<b>4,06</b>	<b>&lt;0,001</b>	<b>Mann-Whitney</b>

<sup>23</sup> La question a été reformulée en 2020-2021 pour davantage de précision. Le score associé à la question n'est mesuré qu'à partir de 2020-2021



Même si quelques différences significatives apparaissent dans les résultats présentés ci-dessous, on ne peut pas estimer que le programme conduise structurellement les enfants participants à mieux connaître les impacts de l'alimentation que ce soit sur la santé ou sur l'environnement. En effet, aucune des différences ne se reproduit d'année en année. D'une manière générale, ces impacts sont bien connus des enfants qu'ils participent ou non au programme.

Tableau 11 : Réponses aux questions sur l'impact de l'alimentation

Impact de l'alimentation	Petits Participants	Petits Non Participants	p-value	Test
<b>Liens entre alimentation et santé</b>				
2019-2020	100%	96%	0,158	Test z
2020-2021	85%	84%	0,469	Test z
2021-2022	87%	89%	0,399	Test z
<b>Liens entre alimentation et environnement</b>				
2019-2020	68%	64%	0,661	Test z
2020-2021	77%	78%	0,928	Test z
2021-2022	<b>82%</b>	<b>67%</b>	<b>0,001</b>	<b>Test z</b>

Impact de l'alimentation (score / 10)	Moyens Participants	Moyens Non Participants	p-value	Test
<b>Liens entre alimentation et santé</b>				
2019-2020	8,97	8,90	0,713	Mann-Whitney
2020-2021	8,80	8,58	0,627	Mann-Whitney
2021-2022	9,15	8,40	0,061	Mann-Whitney
<b>Liens entre alimentation et environnement</b>				
2019-2020	8,87	8,67	0,198	Mann-Whitney
2020-2021	8,56	7,79	0,345	Mann-Whitney
2021-2022	<b>8,35</b>	<b>5,86</b>	<b>&lt;0,001</b>	<b>Mann-Whitney</b>

Impact de l'alimentation (score / 10)	Grands Participants	Grands Non Participants	p-value	Test
<b>Liens entre alimentation et santé</b>				
2019-2020	<b>8,86</b>	<b>7,85</b>	<b>0,015</b>	Mann-Whitney
2020-2021	9,16	9,41	0,151	Mann-Whitney
2021-2022	9,15	8,55	0,101	Mann-Whitney
<b>Liens entre alimentation et environnement</b>				
2019-2020 <sup>24</sup>	9,43	10,00	0,185	Mann-Whitney
2020-2021	8,95	8,60	0,603	Mann-Whitney
2021-2022	8,45	8,23	0,365	Mann-Whitney

<sup>24</sup> La question a été reformulée en 2020-2021 pour davantage de précision. Le score associé à la question n'est mesuré qu'à partir de 2020-2021



Au niveau de la connaissance de l'impact négatif de la consommation d'aliments transformés riches en sel, sucre et matières grasses, le programme n'apporte pas d'effet, ces éléments étant connus tant par les élèves participant au programme que par ceux qui n'y participent pas.

Tableau 12 : Réponses aux questions sur l'impact des aliments transformés riches en sel, sucre et matières grasses<sup>25</sup>

	Moyens Participants	Moyens Non Participants	p-value	Test
<b>Impacts négatifs (score / 10)</b>				
2019-2020	9,53	9,28	0,254	Mann-Whitney
2020-2021	8,67	8,73	0,428	Mann-Whitney
2021-2022	9,44	9,43	0,778	Mann-Whitney

	Grands Participants	Grands Non Participants	p-value	Test
<b>Impacts négatifs (score / 10)</b>				
2019-2020	9,21	9,67	0,827	Mann-Whitney
2020-2021	8,43	9,12	0,109	Mann-Whitney
2021-2022	8,87	8,82	0,638	Mann-Whitney

### 5.1.3 Le programme a-t-il permis de sensibiliser les enfants aux filières de production ?

#### 5.1.3.1 La perception des écoles

Au niveau des réalisations, il ressort du système de suivi que 80% des écoles participantes ont mis en œuvre des MEA. Parmi celles-ci, les trois activités qui ressortent davantage sont les cours sur l'alimentation, la cuisine et le jardin/verger scolaire.

En termes de résultats, les écoles estiment que le programme a permis de faire connaître aux élèves l'origine des aliments avec un score moyenne de 5,67 sur une échelle allant de 0 à 10 pour l'ensemble des années du programme. Ce score est pratiquement identique que celui mesuré auprès des écoles non participantes (5,6 pour l'année 2019-2020).

Au cours des dernières années du programme, on observe une différence entre les écoles adhérant au marché centralisé et celles qui choisissent elles-mêmes leurs produits et fournisseurs. Ces dernières estiment davantage que le programme a permis de faire connaître aux élèves l'origine des aliments, la différence de score étant d'environ un demi-point. Cette diminution est probablement à mettre en lien avec une implication moins importante des établissements dans la mise en œuvre du programme pour les écoles ayant recours au marché centralisé par le SPW.

#### 5.1.3.2 La perception des parents<sup>26</sup>

Environ, un tiers des parents estime que le programme a eu des effets sur l'attitude des enfants vis-à-vis de la saisonnalité des produits, de l'origine des produits alimentaires et les modes de production et de transformation des produits alimentaires. Les résultats sont un peu supérieurs en termes de prise

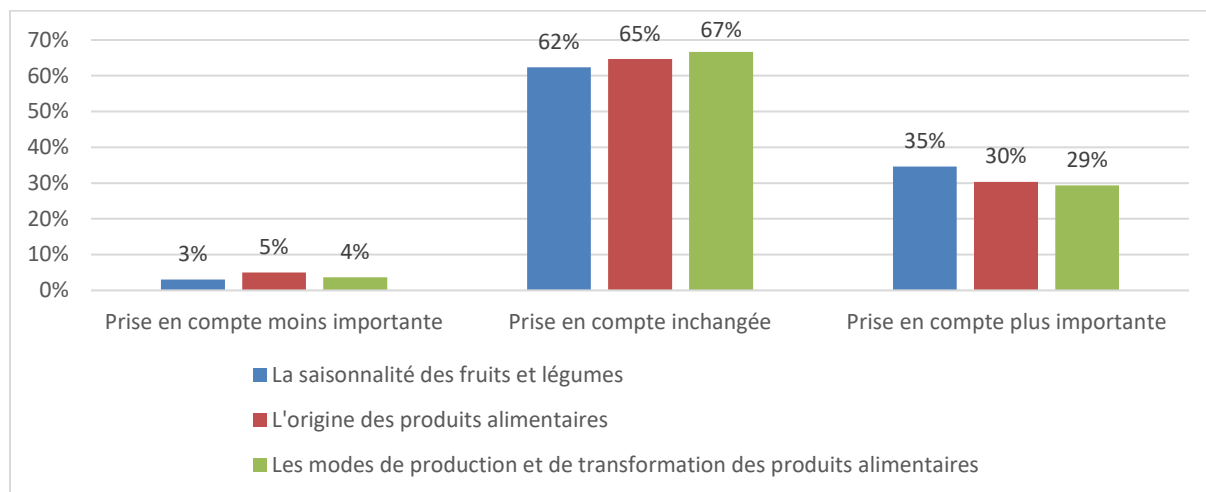
<sup>25</sup> Question non posée aux élèves de maternelle ou de 1<sup>ère</sup> primaire

<sup>26</sup> Moyenne des données pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.



en compte de la saisonnalité des produits. Notons toutefois qu'une large majorité des parents indiquent que la prise en compte est inchangée pour les trois items.

Figure 22 : Evolution de l'attitude des enfants quant à l'origine, aux modes de production et à la saisonnalité des produits alimentaires (selon les parents)



### 5.1.3.3 Les réponses des enfants

Quatre questions ont été posées aux enfants afin de mesurer leur connaissance :

- des cycles de production des produits agricoles : il s'agissait de remettre dans l'ordre des images reflétant des étapes de production depuis le semis des graines jusqu'au produit disponible sur un étal
- de la saisonnalité des produits : pour les plus petits, il convenait de relier les produits à une saison chaude et d'autres à une saison froide. Pour les plus grands, le nombre de produits était accru et il convenait de les relier aux quatre saisons
- des métiers agricoles : à reconnaître sur base d'une image
- de l'origine des produits en faisant le lien entre le produit et sa source. Par exemple, le lait et la vache, le miel et l'abeille ou la pomme et l'arbre.

Au niveau de la connaissance des cycles de production, aucune différence n'apparaît entre enfants participant ou non au programme. D'une manière générale, ces cycles paraissent bien maîtrisés par les élèves de 2<sup>ème</sup> à 6<sup>ème</sup> primaire et aucune évolution temporelle ne peut être constatée.

Tableau 13 : réponses aux questions sur la connaissance des cycles de production

% enfants connaissant les cycles de production	Petits Participants	Petits Non Participants	p-value	Test
2019-2020	60%	71%	0,221	Test z
2020-2021	86%	82%	0,386	Test z
2021-2022	77%	84%	0,247	Test z

% enfants connaissant les cycles de production	Moyens Participants	Moyens Non Participants	p-value	Test
2019-2020	90%	85%	0,491	Test z
2020-2021	87%	91%	0,388	Test z
2021-2022	97%	94%	0,464	Test z



% enfants connaissant les cycles de production	Grands Participants	Grands Non Participants	p-value	Test
2019-2020	95%	100%	1,000	Test z
2020-2021	91%	89%	0,637	Test z
2021-2022	97%	90%	0,120	Test z

Il est difficile d'attribuer au programme des effets en termes de connaissance de la saisonnalité des produits. Si cette connaissance apparaît meilleure chez les enfants de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire participant au programme, cette différence n'est pas confirmée les années précédentes ni au niveau des classes d'âge inférieures.

Tableau 14 : réponses aux questions sur la connaissance de la saisonnalité

% enfants connaissant la saisonnalité des produits	Petits Participants	Petits Non Participants	p-value	Test
2019-2020 <sup>27</sup>				
2020-2021	76%	64%	0,001	Test z
2021-2022	73%	86%	0,006	Test z

Score	Moyens Participants	Moyens Non Participants	p-value	Test
2019-2020	7,55	7,72	0,534	Mann-Whitney
2020-2021	5,46	6,09	0,003	Mann-Whitney
2021-2022	5,45	4,89	0,096	Mann-Whitney

Score	Grands Participants	Grands Non Participants	p-value	Test
2019-2020	3,32	4,23	0,056	Mann-Whitney
2020-2021	4,34	3,81	0,138	Mann-Whitney
2021-2022	5,45	3,59	<0,001	Mann-Whitney

Les résultats aux questions relatives à la connaissance des métiers agricoles sont assez différents d'une année à l'autre ce qui invite à une certaine prudence quant à l'interprétation qui peut être faite. S'il apparaît une différence entre élèves de 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> primaire participant ou non au programme, on n'observe pas de meilleure connaissance des enfants participants dans les classes de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire, sauf en 2020-2021.

Tableau 15 : réponses aux questions sur la connaissance des métiers agricoles

% réponses correctes	Petits Participants	Petits Non Participants	p-value	Test
2019-2020 <sup>28</sup>				
2020-2021	71%	65%	0,280	Test z
2021-2022	64%	69%	0,452	Test z

Score	Moyens Participants	Moyens Non Participants	p-value	Test
2019-2020	5,79	4,13	0,001	Mann-Whitney
2020-2021	4,49	3,21	0,001	Mann-Whitney
2021-2022	3,18	2,07	0,034	Mann-Whitney

<sup>27</sup> Question reformulée en 2020-2021.

<sup>28</sup> idem





Score	Grands Participants	Grands Non Participants	p-value	Test
2019-2020	6,71	7,60	0,319	Mann-Whitney
2020-2021	<b>5,39</b>	<b>4,52</b>	<b>0,036</b>	Mann-Whitney
2021-2022	<b>2,54</b>	<b>4,84</b>	<b>0,005</b>	Mann-Whitney

L'origine des produits est bien maîtrisée par les élèves dès la 3<sup>ème</sup> primaire, qu'ils participent ou non au programme. Aucune différence n'apparaît entre enfants participant ou non au programme, au niveau de ces classes d'âge.

Tableau 16 : réponses aux questions sur la connaissance de l'origine des produits

% enfants connaissant la saisonnalité des produits	Petits Participants	Petits Non Participants	p-value	Test
2019-2020 <sup>29</sup>				
2020-2021	<b>86%</b>	<b>72%</b>	<b>0,002</b>	Test z
2021-2022	79%	81%	0,733	Test z

Score	Moyens Participants	Moyens Non Participants	p-value	Test
2019-2020	9,53	9,32	0,464	Mann-Whitney
2020-2021	9,67	9,49	0,257	Mann-Whitney
2021-2022	9,62	9,66	0,978	Mann-Whitney

Score	Grands Participants	Grands Non Participants	p-value	Test
2019-2020	9,72	9,78	0,921	Mann-Whitney
2020-2021	9,56	9,46	0,922	Mann-Whitney
2021-2022	9,62	9,94	0,181	Mann-Whitney

## 5.1.4 Le programme a-t-il permis de sensibiliser les enfants à la diversité des produits agricoles ?

### 5.1.4.1 La perception des écoles

Au niveau des réalisations, il ressort du système de suivi que 49% des écoles participantes ont mis en œuvre des mesures éducatives d'accompagnement relatives à des activités en cuisine, occasion pour la découverte de produits. Rappelons, qu'elles sont également 31% à avoir développé des MEA portant sur le potager, activité intégrant également une dimension liée à la découverte de produits agricoles.

Rappelons également que l'analyse du programme de distribution a montré que celui-ci n'avait pas d'incidence sur la consommation de fruits et légumes par les enfants. Par ailleurs, notons que la liste de produits imposée aux fournisseurs implique effectivement la distribution de produits diversifiés aux enfants.

Les réalisations du programme semblent donc avoir concouru à cet objectif de sensibilisation à la diversité des produits agricoles.

A la question de savoir dans quelle mesure le programme a permis aux élèves de découvrir de nouveaux produits, les écoles participantes accordent, sur une échelle allant de 0 à 10, un score moyen

<sup>29</sup> Question reformulée en 2020-2021.



de 6,13. Nous avons pu constater une hausse de ce score entre 2018-2019 et 2019-2020 pour revenir à score assez similaire au début du programme. Cette évolution est probablement à mettre en lien avec la mise en œuvre du marché centralisé. En effet, les écoles ayant recours à cette formule indiquent moins que les autres avoir contribué à la sensibilisation à la diversité des produits agricoles.

La sensibilisation ne passe pas exclusivement par le développement de la connaissance de nouveaux produits mais aussi par leur appréciation, ce qui peut être véhiculé par le programme de distribution de fruits et légumes, pour autant qu'il intègre des produits inconnus des enfants.

Les résultats positifs du programme peuvent être ici démontrés. Ainsi, les écoles participantes estiment avec un score moyen de 7/10 que le programme a permis de faire apprécier aux élèves de nouveaux produits non transformés ou peu transformés. Ce score est assez stable tout au long des années évaluées.

#### 5.1.4.2 Les réponses des enfants

Afin d'évaluer les effets du programme en termes de sensibilisation des enfants à la diversité des produits agricoles, nous les avons interrogés quant à :

- leur capacité à reconnaître des produits frais
- leur appréciation aux produits distribués dans le cadre du programme, sentée être une expérience positive de consommation des fruits et légumes frais
- leur appréciation « générale » des fruits et légumes
- leur appréciation de 10 fruits et légumes spécifiques, question introduite en 2020-2021 afin de confirmer leur appréciation générale, celle-ci paraissant élevée en regard de leur consommation effective

Hormis pour les élèves de 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> primaire en 2020-2021, il n'y a pas de différence significative entre élèves participants au programme et ceux qui n'y participent pas, quant à leur capacité à reconnaître les produits frais présentés. On notera toutefois que les résultats des élèves participants de cette tranche d'âge sont meilleurs que ceux des non participants durant les autres années de mise en œuvre du programme, même si les tests statistiques ne sont pas significatifs. En ce sens, le programme semble produire des effets auprès de cette catégorie d'âge.

Ces éléments ne sont pas corroborés auprès des élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire, qui affichent des scores élevés et similaires pour cette question.

Tableau 17 : Capacité à reconnaître les produits frais<sup>30</sup>

Score	Moyens Participants	Moyens Non Participants	p-value	Test
2019-2020	9,88	9,78	0,809	Mann-Whitney
2020-2021	<b>9,28</b>	<b>8,67</b>	<b>0,048</b>	Mann-Whitney
2021-2022	7,86	7,11	0,064	Mann-Whitney

Score	Grands Participants	Grands Non Participants	p-value	Test
2019-2020	9,92	9,74	0,149	Mann-Whitney
2020-2021	9,58	9,38	0,312	Mann-Whitney
2021-2022	8,26	8,83	0,245	Mann-Whitney

<sup>30</sup> Question non posée auprès des élèves de maternelle et de 1<sup>ère</sup> primaire



Le programme ne concourt pas à faire davantage apprécier les fruits et légumes par les enfants. Aucune différence n'apparaît en termes d'appréciation des fruits et légumes entre enfants participants et ceux qui ne participent pas ; seule exception, les enfants de 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> primaire au cours de l'année scolaire 2020-2021. D'une manière générale, les enfants indiquent apprécier les fruits et légumes, le score avoisinant 8/10.

La question complémentaire qui interroge les enfants sur 10 fruits et légumes précis n'apporte pas de nouveaux éléments. Globalement, l'appréciation des fruits et légumes y est un demi-point moins élevée que celle issue de la question générale, mais reste assez élevée ce qui confirme une bonne appréciation des fruits et légumes par les enfants. Aucune différence significative ne distingue les enfants participants des autres.

Tableau 18 : Appréciation générale des fruits et légumes

% enfants qui déclarent apprécier les fruits et légumes	Petits Participants	Petits Non Participants	p-value	Test
2019-2020				
2020-2021	60%	61%	0,742	Test z
2021-2022	59%	65%	0,109	Test z

Score	Moyens Participants	Moyens Non Participants	p-value	Test
2019-2020	7,46	7,89	0,112	Mann-Whitney
2020-2021	<b>8,21</b>	<b>7,29</b>	<b>0,001</b>	Mann-Whitney
2021-2022	8,02	8,29	0,989	Mann-Whitney

Score	Grands Participants	Grands Non Participants	p-value	Test
2019-2020	8,02	8,21	0,399	Mann-Whitney
2020-2021	8,43	8,20	0,343	Mann-Whitney
2021-2022	7,85	7,63	0,752	Mann-Whitney

Concernant les fruits et légumes distribués dans le cadre du programme, leur appréciation est inférieure à celle prévalant globalement : 7,44/10 chez dans les classes de 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> primaire et 7,04/10 dans les classes de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire. En ce sens, le programme ne conduit pas les enfants à aimer davantage les fruits et légumes.

## 5.1.5 Le programme a-t-il permis d'intégrer les agriculteurs wallons ?

### 5.1.5.1 La part des producteurs parmi les fournisseurs

La mise en place d'un marché centralisé en 2020-2021 a engendré une nette diminution du nombre de fournisseurs impliqués dans le programme. En effet, chaque fournisseur sélectionné dans le marché centralisé se voit attribuer un lot d'écoles alors que dans le marché décentralisé, chaque école sélectionne son fournisseur. Le marché centralisé englobe désormais la très large majorité des écoles. Dès lors le nombre de fournisseurs est inférieur comparativement aux premières années du programme.

Concernant l'intégration des agriculteurs wallons, il faut opérer la distinction entre marché centralisé et marché décentralisé.



Nous constatons que pour les deux dernières années durant lesquelles le marché centralisé a été mis en œuvre, aucun des fournisseurs n'est producteur.

Concernant le marché décentralisé, sur base des codes NACE, nous constatons qu'en moyenne, sur les différentes années du programme, 16% des fournisseurs sont dans le secteur de la culture, de la production et des services annexes. Ce chiffre varie d'une année à l'autre mais a atteint, au plus haut, 21% durant l'année 2020-2021.

L'intégration directe des producteurs, en tant que fournisseurs, paraît donc assez faible.

#### **5.1.5.2 Les fournisseurs qui travaillent avec des producteurs wallons**

L'intégration des producteurs wallons peut également se faire au travers de partenariat de travail direct entre eux et certains fournisseurs, dans le cadre du programme. Par exemple, au travers d'approvisionnements directs auprès de producteurs wallons ou de partenariats noués spécifiquement dans le cadre du programme.

Etant donné le fait que le marché centralisé représente une très large majorité du programme, nous avons interrogé, en 2020-2021 et 2021-2022, uniquement les fournisseurs du marché centralisé.

Nous constatons que dans le cadre de ce marché centralisé, les fournisseurs s'approvisionnent majoritairement chez des grossistes ou à la criée.

Les arguments avancés pour justifier ces méthodes d'achats par les fournisseurs sont le fait qu'il n'est pas possible d'identifier spécifiquement la provenance des produits en Belgique en raison de l'achat à la criée ou chez des grossistes ; le fait qu'il ne serait pas possible de se fournir des quantités importantes chez les fournisseurs wallons, les gros fournisseurs étant principalement flamands. Ils indiquent toutefois que les produits viennent de Belgique sauf pour les agrumes. Les producteurs sont donc peu, voire par impliqués dans le marché centralisé.

Par ailleurs, dans le marché décentralisé un peu moins de deux tiers des fournisseurs, en moyenne sur les années 2017-2018 à 2019-2020, indiquent travailler directement avec les producteurs.

Il semble donc que le marché décentralisé permette davantage d'impliquer les producteurs.

#### **5.1.5.3 La part des produits wallons dans les produits distribués**

Au-delà de l'intégration directe des producteurs wallons en tant que fournisseurs ou via des collaborations directes entre producteurs et fournisseurs, il convient également de s'intéresser plus globalement à l'origine des produits.

Comme indiqué précédemment, les fournisseurs du marché centralisé se fournissent très peu en direct chez les producteurs wallons. Les produits sont d'origine belge sauf pour les agrumes. Par ailleurs, il semble qu'une part importante, sans pouvoir être quantifiée précisément, vienne de Flandre via les grossistes ou les criées.

Au sein du marché décentralisé, pour les trois premières années du programme, la part de produits wallons, selon les fournisseurs interrogés, est de deux tiers.

Nous constatons donc que le marché décentralisé permet davantage de fournir des produits wallons aux écoles.



## 5.1.6 Le programme a-t-il permis de rémunérer les agriculteurs wallons au "juste prix" ?

Que ce soit au sein du marché centralisé ou du marché décentralisé, les fournisseurs interrogés indiquent que le programme n'a pas d'impact en termes de valorisation financière des produits des producteurs. Les prix fixés exercent une pression sur les fournisseurs qui la répercutent également sur les producteurs.

Il faut toutefois noter que certains fournisseurs n'ont pas formulé de réponse à cette question puisqu'ils ne travaillent pas directement avec les producteurs.

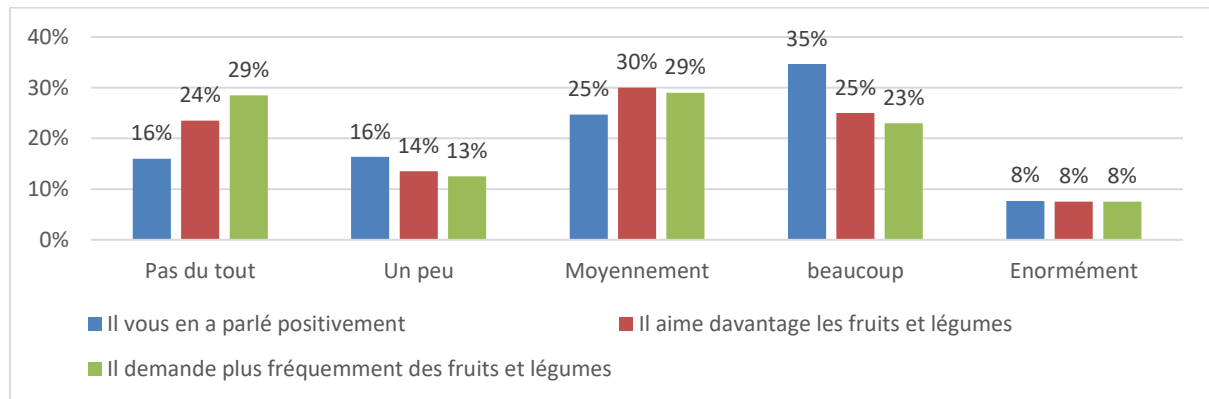
## 5.1.7 Dans quelle mesure le programme contribue-t-il à développer des pratiques alimentaires saines ?

La réponse à cette question évaluative doit, selon le plan d'analyse, s'appuyer principalement sur l'interrogation des enfants et de leurs parents.

### 5.1.7.1 L'évolution des pratiques alimentaires perçue par les parents

Observons, tout d'abord, que, selon les parents, les enfants ont vécu une expérience positive en lien avec les fruits et légumes. Ainsi 43% en ont beaucoup, voire énormément, parlé positivement au sein de la sphère familiale, tandis que 16% qui répondent pas du tout. 31% indiquent que leur enfant demande plus fréquemment de fruits et légumes contre 29% qui répondent pas du tout.

Figure 23 : Perception des parents quant à l'expérience ressentie par les enfants en lien avec les fruits et légumes distribués au cours du programme. <sup>31</sup>



Selon environ 40% des parents, le programme a eu un effet moyen ou fort sur les pratiques familiales en lien avec l'alimentation des enfants. 40% des parents indiquent ainsi acheter significativement<sup>32</sup> plus souvent des fruits et légumes, 45% mettre davantage de fruits et légumes à disposition des enfants dans la maison et 42% mettre plus fréquemment un fruit ou légume comme collation lorsque l'enfant se rend à l'école.

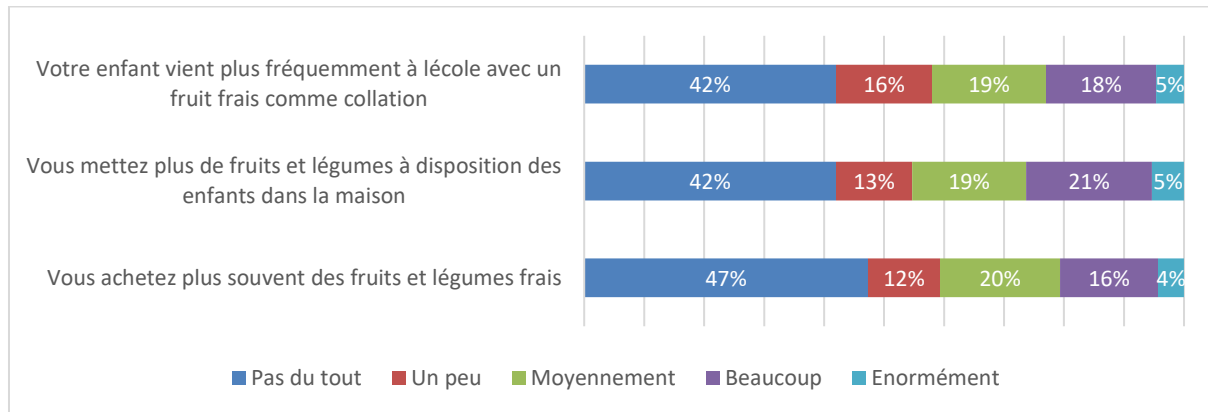
<sup>31</sup> Moyenne des données pour les années 2019-2020 à 2021-2022 sauf pour « il aime davantage les fruits et légumes » et « il demande plus fréquemment des fruits et légumes » qui n'ont été demandés que pour l'année 2021-2022.

<sup>32</sup> au moins « moyennement »



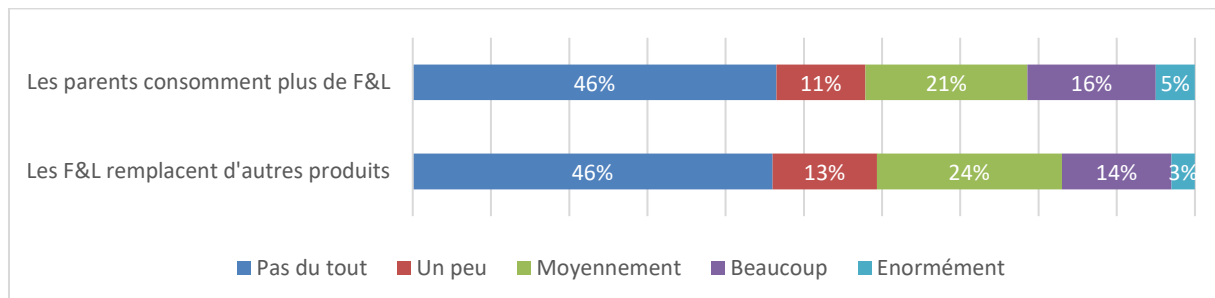
Nous notons également que pour un peu moins de 50% des parents, le programme ne semble pas avoir d'incidence sur l'achat, la mise à disposition de fruits ou légumes pour l'enfant ou le fait donner un fruit frais comme collation.

Figure 24 : Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à modifier les pratiques alimentaires des enfants ? (selon les parents)<sup>33</sup>



De la même façon, plus de 40% des parents indiquent que le programme a contribué à modifier moyennement ou fortement leurs pratiques alimentaires tandis que 46% estiment qu'il a eu aucun impact.

Figure 25 : Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à modifier les pratiques alimentaires des familles ? (selon les parents)<sup>34</sup>



### 5.1.7.2 Les réponses des enfants

Afin d'apprécier l'éventuel effet du programme sur le développement de pratiques alimentaires, nous avons interrogé les enfants :

- sur leur souhait de consommer davantage de fruits et légumes
- sur leurs collations les plus fréquentes lorsqu'ils se rendent à l'école. Ainsi, chaque enfant a pu sélectionner, au départ d'une liste, les collations qu'il prenait le plus souvent. Nous reprenons ci-après le pourcentage d'enfants qui citent parmi les collations qu'il prend régulièrement, des fruits et légumes et, alternativement, des snacks ou viennoiserie. Nous avons également

<sup>33</sup> Moyenne des données pour les années 2019-2020 à 2021-2022. Les données sont arrondies à l'unité supérieure afin d'améliorer la lisibilité du graphique. Les totaux ne sont dès lors pas toujours égaux à 100%.

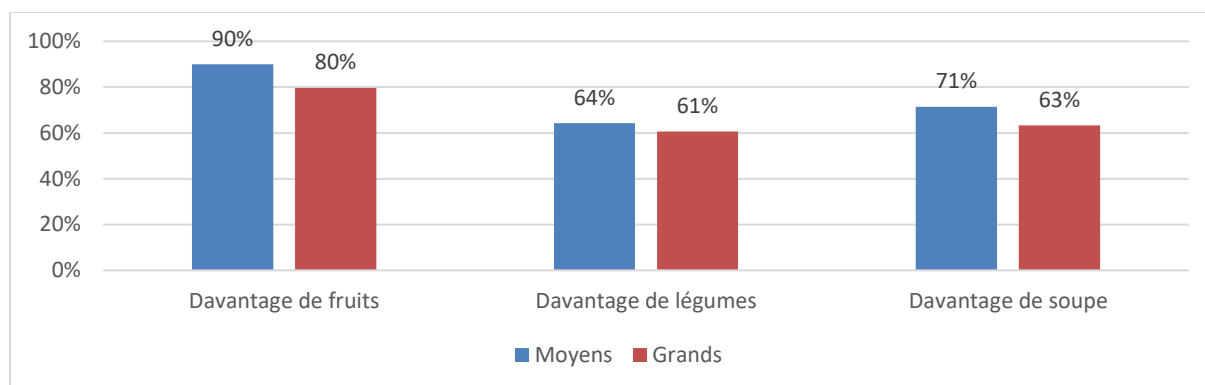
<sup>34</sup> Les données sont arrondies à l'unité supérieure afin d'améliorer la lisibilité du graphique. Les totaux ne sont dès lors pas toujours égaux à 100%.



calculé un « score collations » reflétant la proportion de collations saines (fruits et légumes ou produits laitiers) que l'enfant avait reprises parmi les collations qu'il avait citées.

Une très large majorité des élèves participants indiquent leur souhait de consommer davantage de fruits et légumes : les fruits de manière privilégiée, un peu moins les légumes. On observe également que ce souhait que quelque moins élevé auprès des élèves des 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire.

Figure 26 : % d'enfants participant au programme, qui indiquent souhaiter davantage de fruits et légumes<sup>35</sup>



Afin de mesurer les pratiques en matière de collations consommées à l'école, qu'on peut considérer comme faisant partie des pratiques alimentaires des enfants, nous avons proposé différents items génériques (des fruits, des snacks...) , les enfants étant invités à choisir ceux qui constituaient fréquemment leur collation. Un score « collations » a été attribué à chaque réponse, reflétant la part des items sains dans la liste des items sélectionnés par le répondant.

On observe qu'au niveau des élèves de 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> primaires, ceux qui participent au programme affichent un score supérieur chaque année du programme. La différence n'est toutefois significative qu'en 2020-2021. Cette différence se vérifie également au niveau des plus grands, sauf lors de la dernière année de mise en œuvre du programme.

Tableau 19 : Collations fréquemment consommées à l'école (selon les enfants)<sup>36</sup>

Score collations	Moyens Participants	Moyens Non Participants	p-value	Test
2019-2020	48%	46%	0,415	Mann-Whitney
2020-2021	<b>51%</b>	<b>36%</b>	<b>0,002</b>	Mann-Whitney
2021-2022	51%	43%	0,323	Mann-Whitney

Score collations	Grands Participants	Grands Non Participants	p-value	Test
2019-2020	<b>54%</b>	<b>35%</b>	<b>0,043</b>	Mann-Whitney
2020-2021	43%	38%	0,415	Mann-Whitney
2021-2022	33%	47%	0,055	Mann-Whitney

<sup>35</sup> Moyenne sur la durée du programme.

<sup>36</sup> Question non traitée au niveau des enfants de maternelle et 1<sup>ère</sup> primaire



Sur ce plan, les résultats du programme apparaissent encourageants.

### 5.1.8 Dans quelle mesure le programme permet-il le maintien ou le développement des filières wallonnes de production ?

Concernant le marché centralisé, une majorité des fournisseurs ne travaillent pas ou peu avec les agriculteurs wallons. Ces fournisseurs s'approvisionnent chez des grossistes ou à la criée. Ils indiquent ne pas connaître la provenance exacte des produits mais assurent qu'ils viennent principalement de Belgique. Certains fournisseurs minoritaires se fournissent toutefois principalement chez des producteurs wallons, sauf pour les agrumes.

Le programme ne semble donc pas favoriser la consommation de produits wallons et, par conséquent, le maintien ou le développement de filières wallonnes de production.

Par ailleurs, des producteurs wallons sont directement impliqués via l'approche décentralisée puisque 11% des fournisseurs du marché décentralisé sont des producteurs. Les enquêtes menées auprès de ces producteurs qui fournissent directement les écoles, montrent que le programme représente environ 3% à 4% de leur chiffre d'affaires. Ils sont une majorité à considérer que le programme n'a pas du tout contribué au maintien ou au développement de leur activité ; dans ils estiment qu'il y a un effet du programme sur le développement de leur activité, ils la qualifient de faible.

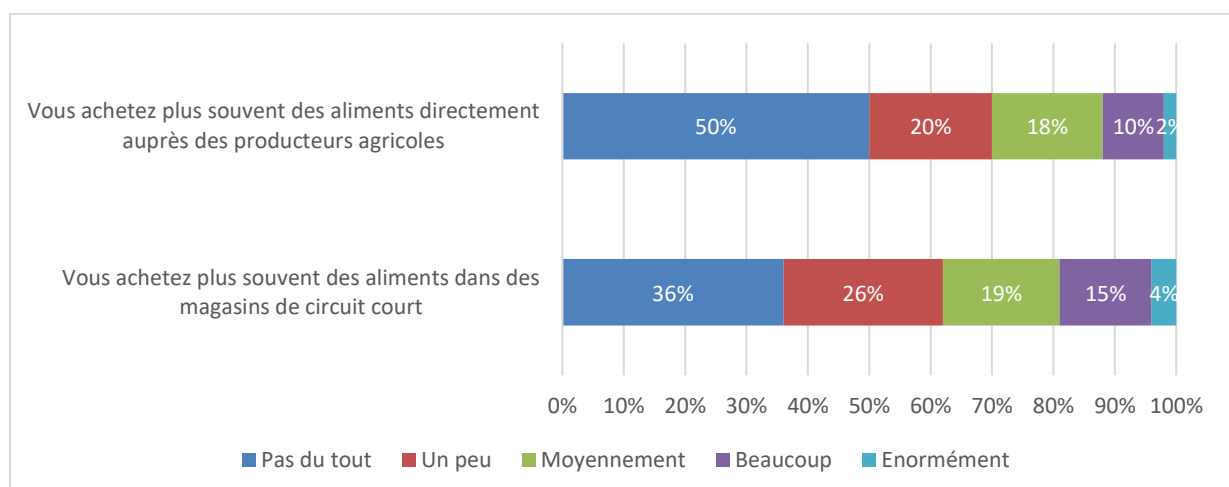
### 5.1.9 Dans quelle mesure le programme a-t-il permis de renforcer les liens entre les consommateurs et la production agricole ?

#### 5.1.9.1 Les pratiques familiales

Selon les parents, le programme aurait modérément conduit à renforcer leurs liens avec la production locale au niveau de leurs achats. Ainsi, 12% indiquent s'approvisionner beaucoup plus souvent directement auprès des producteurs et 19% au travers de circuits courts. De même, 22% des parents indiquent accorder beaucoup plus d'importance à l'origine ou au mode de production/transformation des produits.

Il reste que pour une majorité le programme n'a pas eu d'impact notable.

Figure 27 : Dans quelle mesure le programme a contribué à augmenter les achats directs auprès des producteurs ou via des circuits courts

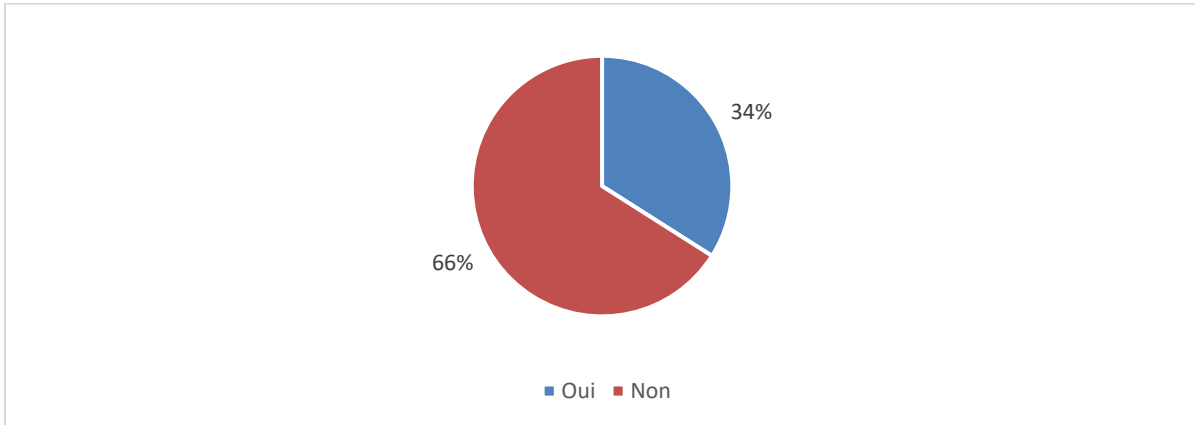






Par ailleurs, environ un tiers des parents indiquent qu'ils ont participé à des activités les mettant directement en contacts avec des producteurs agricoles au cours des trois derniers mois

Figure 28 : Avez-vous participé à des activités vous mettant directement en contact avec des producteurs agricoles au cours des 3 derniers mois (visites de fermes, marchés de producteurs...)?



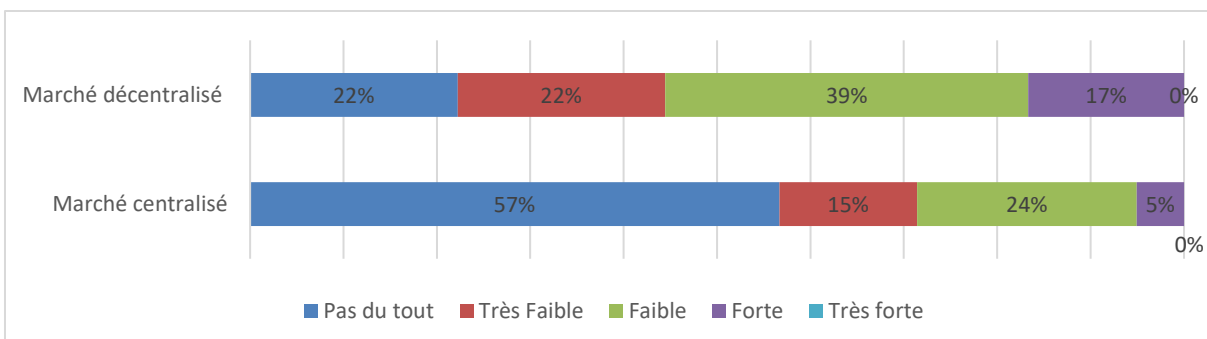
### 5.1.9.2 La perception des écoles

Tout d'abord, l'objectif de faire le lien entre l'agriculture et les produits consommés par les élèves explique, pour partie, la participation de 35% des écoles, loin derrière la contribution au développement d'habitudes alimentaires saines chez les élèves.

Ensuite, on peut rappeler que les mesures éducatives sur le thème des activités de la ferme et de production/transformation restent minoritaires : environ 13% des écoles en ont mis en œuvre entre 2018 et 2021, davantage lors de la dernière année du programme. A nouveau, loin derrière des MEA portant sur l'alimentation ou les activités en cuisine.

Aussi, même si les écoles estiment généralement (92%) pertinent d'impliquer les producteurs agricoles dans la mise en œuvre du programme, elles sont une majorité (55%) à ne pas les avoir impliqués directement entre 2018 et 2021. En cohérence avec la nature des MEA mises en œuvre, on observe une évolution au cours de la dernière année du programme pour ce qui concerne les écoles choisissant elles-mêmes leur fournisseur : dans ce cas, les producteurs sont nettement davantage associés au programme que lorsqu'elles adhèrent au marché centralisé organisé au niveau régional.

Figure 29 : Implication des producteurs agricoles dans la mise en œuvre du programme, selon les écoles participantes (année 2021-2022)<sup>37</sup>



<sup>37</sup> Les données sont arrondies à l'unité supérieure afin d'améliorer la lisibilité du graphique. Les totaux ne sont dès lors pas toujours égaux à 100%.



On peut donc considérer que les réalisations spécifiques en lien avec le rapprochement entre consommateurs et producteurs agricoles, sont assez faibles. La mise en œuvre d'une approche centralisée concourt à cet état de fait. En revanche, il semble qu'indirectement, la mise en œuvre du programme génère des effets dans les pratiques familiales, ce qui paraît encourageant.

## **5.1.10 Quel a été l'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur la mise en œuvre du programme ?**

### *5.1.10.1 La perception des fournisseurs du marché centralisé*

De manière générale, les fournisseurs du marché centralisé indiquent ne pas avoir été impactés par la crise sanitaire COVID-19. Ils n'ont pas eu de problèmes d'approvisionnement et ont pu délivrer leurs produits. Ils indiquent toutefois avoir rencontré quelques difficultés d'accès aux écoles, ce qui a engendré une perte de temps dans les livraisons ou avoir été confrontés à quelques cas d'écoles ayant dû être fermées et n'ayant pas demandé l'annulation de la livraison. Dans ce dernier cas, les livraisons ont été reportées et cela n'a pas posé de problème majeur.

### *5.1.10.2 La perception des parents*

93% des parents indiquent ne pas avoir ressenti de craintes quant à la distribution des produits dans le cadre du programme.

La très large majorité des parents estime que, malgré la crise sanitaire, le programme doit être maintenu de la même façon (74%) ou de manière adaptée (24%).

Les parents estiment, pour environ 80% d'entre eux, que le programme a eu un impact identique malgré la crise du Covid-19.

Les indications quant à la perception de l'impact du COVID-19 par les parents, pour l'année 2021-2022, sont très similaires à ceux de l'année 2020-2021.

### *5.1.10.3 La perception des écoles*

Parmi les écoles qui souhaitent abandonner le programme pour l'année à venir, seule une d'entre elles le fait en raison de la crise sanitaire. Nous pouvons donc affirmer que cette dernière n'impacte pas la volonté de participation en cours et à venir des écoles.

Concernant la gestion administrative et financière, les écoles interrogées indiquent que, dans la majeure partie des cas, la crise Covid-19 n'a pas eu d'impact sur la mise en œuvre.

Concernant l'approvisionnement et la logistique, la crise sanitaire n'a eu aucun impact sur la mise en œuvre dans un peu plus de la moitié des écoles. Toutefois, elle a été un inconvénient mineur pour environ un tiers d'entre elles et un inconvénient majeur pour 10% des écoles interrogées.

Pour environ trois-quarts des écoles, la crise sanitaire n'a pas eu d'effet, voire a eu un effet faible sur la période de distribution ou sur la fréquence de distribution des produits.

En revanche, une majorité (56%) des écoles indiquent que la crise sanitaire COVID-19 a eu un impact négatif sur la mise en œuvre de mesures éducatives d'accompagnement. Cela se traduit à la fois par une réduction des MEA mises en œuvre et touche la nature des MEA ou leurs modalités de mise en œuvre : réduction des visites de fermes ou d'entreprise, réduction des cours de cuisine, réduction d'intervenants externes à l'école

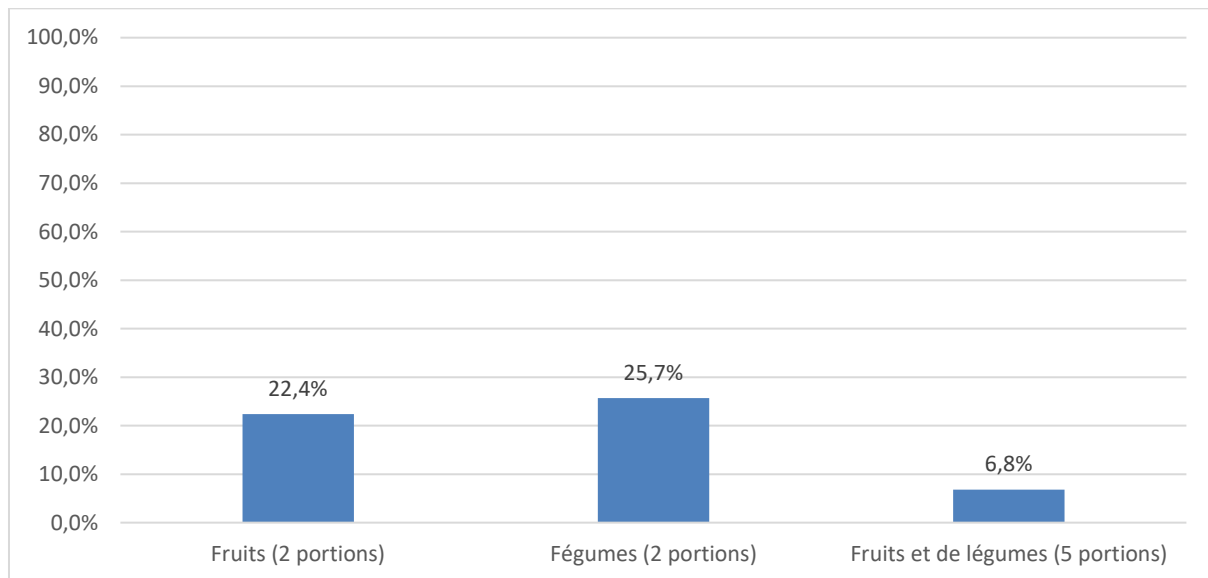


## 5.2 Pertinence

### 5.2.1 Les objectifs du programme poursuivent-ils bien les enjeux et besoins identifiés sur le terrain en Wallonie ?

Nous pouvons nous appuyer sur les données publiées<sup>38</sup> par Sciensano concernant les habitudes nutritionnelles en Belgique et, plus particulièrement, en Wallonie, pour l'année 2018.

Figure 30 : % enfants de 6 à 14 ans qui consomment la quantité recommandée, en Wallonie



Selon l'enquête de santé publique, seuls 6,8% des jeunes wallons, âgés entre 6 et 14 ans, consomment quotidiennement la quantité de fruits et de légumes (5 portions) recommandée, soit au moins 400 grammes<sup>39</sup>. Ce chiffre est particulièrement bas comparativement aux autres régions du pays mais aussi en regard du chiffre prévalant en 2013, date de la précédente enquête de santé publique.

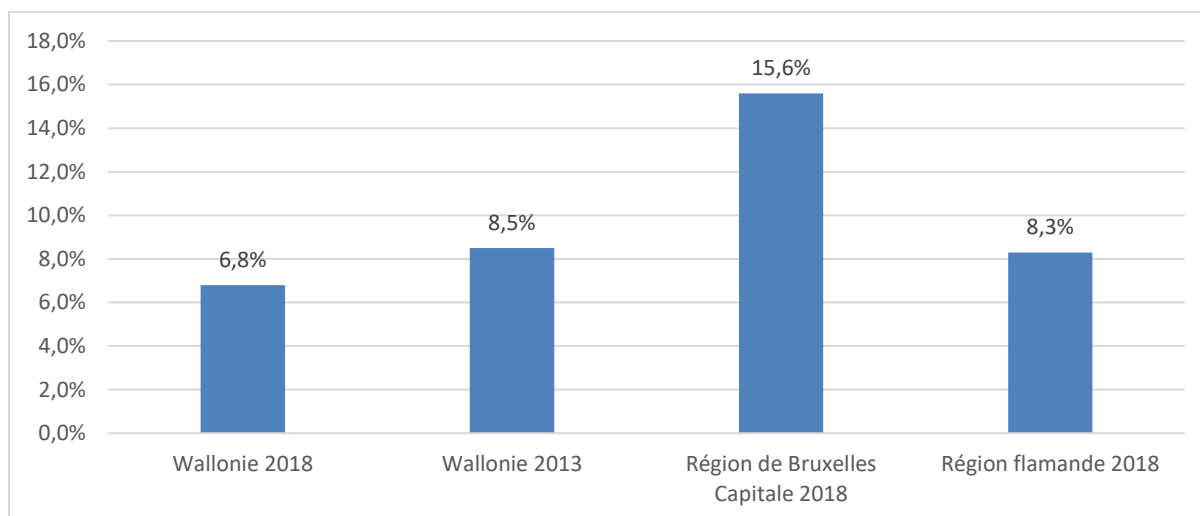
**Ainsi, le programme apparaît clairement pertinent en Wallonie. La très grande majorité des enfants âgés entre 6 et 14 ans ne consomme pas la quantité de fruits et légumes recommandée et la tendance récente est à une accentuation de ce déficit.**

<sup>38</sup> S.Driekens, R. Charafeddine, L. Gisle. Enquête de santé 2018 : Habitudes nutritionnelles. Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Numéro de rapport : D/2019/14.440/64. Disponible en ligne : [www.enquetesante.be](http://www.enquetesante.be)

<sup>39</sup> Organisation Mondiale de la Santé, 23 octobre 2018 Alimentation Saine, Principaux repères. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/healthy-diet>



Figure 31 : % enfants de 6 à 14 ans qui consomment la quantité recommandée - comparaison et évolution



Sciensano renseigne également la fréquence de consommation de fruits, de légumes, mais également de jus de fruits ou de légumes 100% pur qu'il convient de prendre en considération. Ainsi, en 2018, 58% de jeunes wallons consommaient au moins une fois par jour des fruits et 66% au moins une fois par jour des légumes. A l'inverse, ils étaient respectivement 11% et 8% à ne pas consommer au moins une fois par semaine des fruits ou des légumes.

Tableau 20 : Fréquence de consommation des fruits, des légumes et des jus 100% pur

	1 fois par jour ou plus	4 à 6 fois par semaine	1 à 3 fois par semaine	Moins d'une fois par semaine	Jamais
Fruits	58,4%	12,4%	18,2%	7,2%	3,8%
Légumes	66,1%	14,9%	11,3%	3,4%	4,4%
Jus 100% pur	23,0%	8,4%	18,3%	14,9%	35,4%

## 5.2.2 Le programme s'adresse-t-il effectivement aux enfants qui en ont le plus besoin ?

Nous avons examiné le taux de participation en fonction de l'indice socio-économique de l'école. Cet examen a montré que les écoles affichant un indice socio-économique faible, participent moins au programme.

Cet indice socio-économique s'appuie sur quatre critères, chacun de ces critères étant déterminé en fonction d'une ou plusieurs variables : le revenu par habitant, le niveau des diplômes, le taux de chômage, taux d'activité et taux de bénéficiaires d'une aide sociale, et les activités professionnelles.

L'enquête de santé 2018 renseigne un lien entre le niveau d'instruction et les habitudes de consommation de fruits et légumes. Aucune analyse n'est posée entre les autres variables socio-économiques et les habitudes de consommation.

Ainsi, le taux de personnes qui consomment quotidiennement ou qui consomment la quantité de fruits et légumes préconisée, est plus élevé chez celles qui disposent d'un niveau d'instruction plus élevé. Et inversement, les personnes avec un faible niveau d'instruction ont une propension à consommer moins fréquemment des fruits et légumes.



En ce sens, on peut estimer que le programme cible assez mal les enfants qui en ont le plus besoin, puisque, toute chose restant égale par ailleurs, le taux de participation est plus faible dans les écoles là où le niveau d’instruction est plus faible.

Tableau 21 : Proportion de personnes qui consomment des fruits et légumes selon le niveau d’instruction<sup>40</sup>

Niveau d’instruction	% consommant quotidiennement des fruits	% consommant quotidiennement des légumes	% consommant quotidiennement du jus 100% pur	% consommant la quantité préconisée de fruits et légumes
Primaire/sans diplôme	36,1%	58,7%	6,2%	6,8%
Secondaire inférieur	44,0%	68,2%	14,5%	7,9%
Secondaire supérieur	47,4%	68,3%	14,5%	9,9%
Enseignement supérieur	60,6%	78,6%	20,1%	16,7%

<sup>40</sup> <sup>40</sup> S.Driekens, R. Charafeddine, L. Gisle. Enquête de santé 2018 : Habitudes nutritionnelles. Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Numéro de rapport : D/2019/14.440/64. Disponible en line : [www.enquetesante.be](http://www.enquetesante.be)



## 5.3 Cohérence

### 5.3.1 La stratégie de mise en œuvre du programme en Wallonie permet-elle son bon fonctionnement ?

#### 5.3.1.1 *Le degré d'information quant au programme*

##### 5.3.1.1.1 Les écoles participantes

Les écoles participantes s'estiment bien informées de l'existence et des objectifs du programme. Selon les années, seules 2% à 6% des écoles participantes regrettent un déficit d'information sur ces plans.

Au début du programme, près de 20% des écoles participantes s'estimaient mal informées quant aux obligations en termes d'admissibilité et de distribution des produits ainsi qu'en termes des MEA. L'information quant à ces éléments s'est considérablement améliorée durant la mise en œuvre du programme, le taux d'écoles s'estimant mal informées atteignant au terme du programme moins de 6%. Il subsiste toutefois une difficulté liée à l'information des écoles adhérant au marché centralisé pour ce qui concerne la mise en œuvre des MEA, où 11% des écoles s'estiment mal informées ; il semble, à ce niveau, que l'adhésion à ce marché s'apparente essentiellement à la possibilité de distribuer des fruits et légumes, plutôt qu'à un programme combinant distribution de produits et mesures éducatives.

Les principaux déficits d'informations touchaient initialement les obligations relatives à la gestion administrative et financière du programme, en particulier des obligations relatives aux achats et aux marchés publics, pour lesquelles plus de 40% des écoles s'estimaient mal voire très mal informées. La mise en place d'un marché centralisé a considérablement amélioré le problème, seules 7% à 8% des écoles s'estimant dorénavant mal informées des obligations qui résultaient du choix de l'un ou l'autre marché., ce tant du point de vue des écoles adhérant au marché centralisé que du point de vue de celles qui ont conservé leur liberté de choisir leur fournisseur. L'information quant aux deux options, marché centralisé ou achat des produits par l'école, est également bien perçue par les écoles.

##### 5.3.1.1.2 Les écoles non participantes

On peut considérer que l'information quant à l'existence et aux objectifs du programme ne constituent pas un frein à la participation du programme. En effet, seules 10% à 12% des écoles non participantes s'estiment mal informées sur ces plans.

Il ne semble pas non plus, que ce soit un déficit d'information quant aux modalités de mise en œuvre du programme qui explique la non-participation de ces écoles, le taux d'écoles s'estimant mal informées étant assez proches de celui prévalant au niveau des écoles participantes.

##### 5.3.1.1.3 Les parents

Les parents sont plutôt bien informés de l'existence et des objectifs du programme. On notera toutefois qu'au cours du déroulement du programme, le pourcentage de parents qui s'estiment mal informés sur ces plans augmente quelque peu, passant de 12% à 14% pour ce qui concerne l'existence du programme et de 12% à 17% pour ce qui concerne ses objectifs.

Les modalités de mise en œuvre de la distribution des produits est moins connue des parents, environ 20% de ceux-ci s'estimant mal ou très mal informés. Ici également, le taux de parents mal informés progresse au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme.

Il en est de même pour ce qui concerne les mesures éducatives d'accompagnement. Si en 2019-2020, 23% des parents s'estimaient mal informés, ce chiffre dépasse les 35% au cours des deux dernières années. Nous ne pouvons déterminer la cause de cette augmentation, mais il convient de remarquer



qu'elle coïncide avec la mise en place du marché centralisé. Il s'agit ici d'un point d'attention, ce déficit d'information pouvant avoir un effet négatif sur l'efficacité du programme.

Les parents suggèrent deux voies d'amélioration de la communication :

- une communication structurée en amont de la mise en œuvre du programme par exemple au travers d'un fascicule explicatif du programme et de ses objectifs
- une meilleure communication sur les modalités opérationnelles de mise en œuvre : quel jour a lieu la distribution, quels sont les produits distribués...

D'une manière générale, les trois-quarts des parents ont été informés via une communication personnalisée venant de l'école, sous forme de mail, courrier, document... Près de la moitié des parents indique également avoir été informée par son enfant.

#### **5.3.1.1.4 Les fournisseurs**

Les fournisseurs du marché centralisé indiquent être plutôt bien, voire très bien informés, surtout concernant les consignes et contraintes. Ils sont par ailleurs un peu moins bien informés sur l'existence et les objectifs du Programme sauf pour les fournisseurs qui participent depuis plusieurs années.

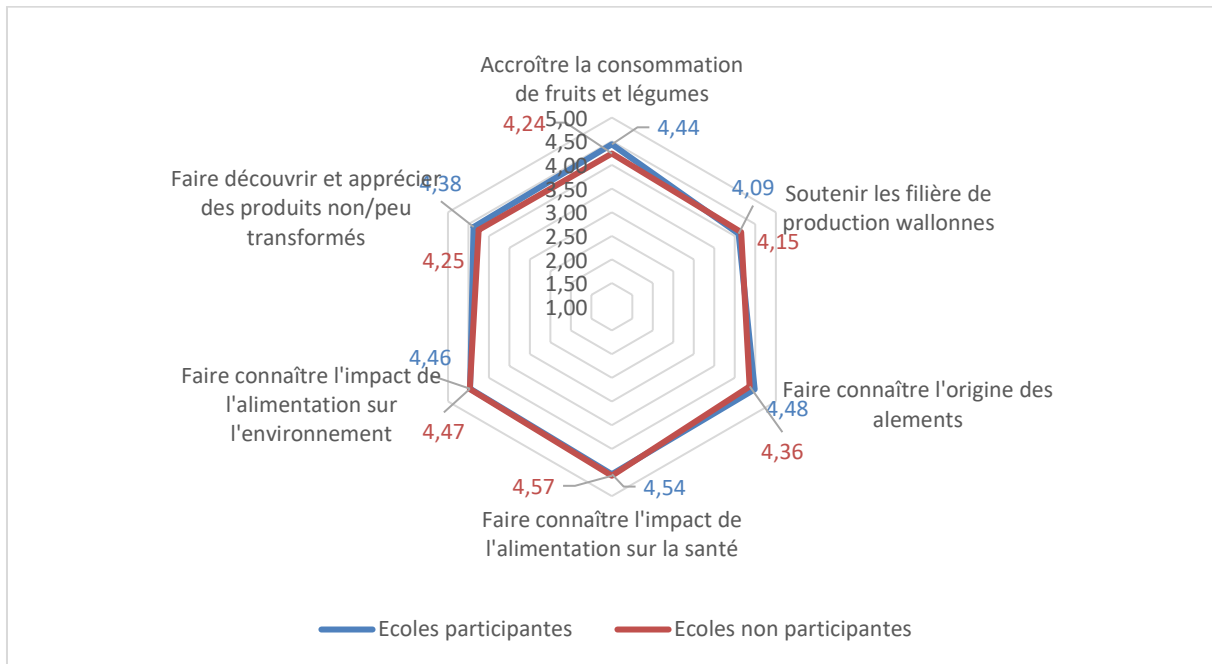
Quant aux fournisseurs choisis directement par les écoles, ils sont environ 20% à estimer être très mal informés des contraintes administratives et financières du programme, notamment des contraintes liées aux marchés publics. Ceci semble avoir négativement impacté le déroulement du programme sous la forme d'une approche décentralisée et conduit ainsi à proposer une alternative sous la forme d'un marché régional centralisé.

#### **5.3.1.2 *L'adhésion aux objectifs et les raisons de la participation au programme***

Le degré d'adhésion aux objectifs du programme est élevé, sans distinction entre écoles participantes et écoles non participantes. Ainsi, sur une échelle allant de 1 (= « pas du tout d'accord ») à 5 (= « tout à fait d'accord »), les écoles attribuent, en moyenne, un score supérieur à 4 pour tous les objectifs présentés. Tout au plus peut-on constater que les écoles participantes adhèrent quelque peu davantage au rôle de l'école sur le plan de l'accroissement de la consommation des fruits et légumes (4,44 vs 4,24) ainsi que sur le plan de la découverte de produits non/peu transformés (4,38 vs 4,25). On peut également observer que l'objectif de soutien aux filières de production wallonnes recueillent quelque peu moins d'adhésion que les autres notamment, en lien avec la santé et l'environnement.



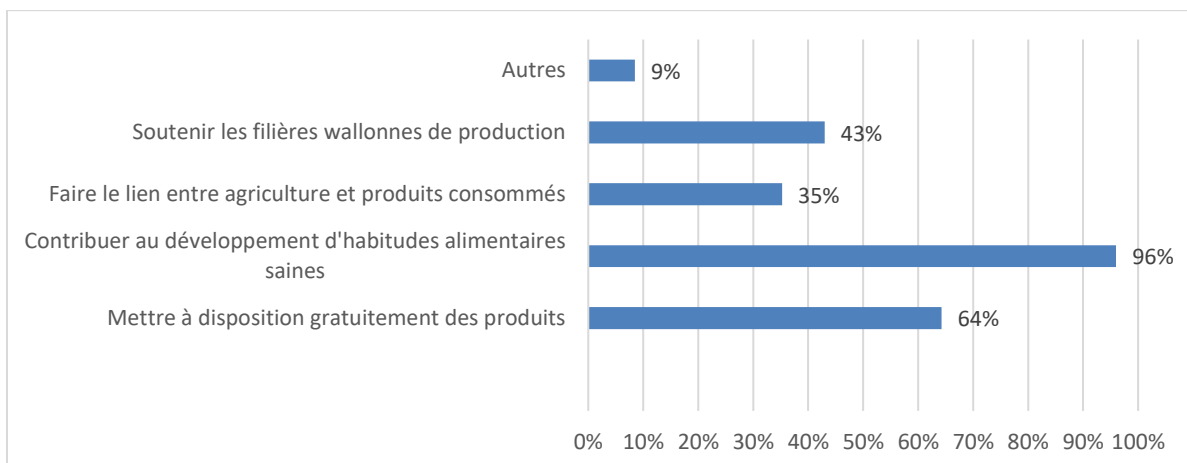
Figure 32 : Degré d'adhésion des écoles aux objectifs du programme<sup>41</sup>



La principale raison de participer au programme est bien de contribuer au développement d'habitudes alimentaires saines, conformément aux objectifs du programme. Cet objectif est partagé par la quasi-totalité des écoles. Mais c'est aussi, pour près de deux-tiers des écoles l'occasion de distribuer gratuitement des produits aux élèves, sans nécessairement que cela soit en lien avec un objectif d'amélioration des habitudes alimentaires. Le pourcentage d'écoles citant cette raison de participation est en augmentation au cours des deux dernières années, phénomène sans doute en lien avec la possibilité d'adhérer au marché centralisé, ce qui nécessite un engagement moindre des écoles.

Le lien entre agriculture et consommation ou le soutien aux filières de production explique nettement moins la participation au programme. Moins d'une école sur deux y voit la raison de leur participation.

Figure 33 : Raisons de la participation des écoles au programme



<sup>41</sup> Les données sont arrondies à l'unité supérieure afin d'améliorer la lisibilité du graphique. Les totaux ne sont dès lors pas toujours égaux à 100%.





Les raisons qui justifient l'arrêt de la participation de certaines écoles sont avant tout d'ordre opérationnelles. Ce sont ainsi les procédures administratives jugées trop lourdes, la gestion des approvisionnements, le délai de remboursement pour les écoles ayant opté pour l'approche décentralisée ou le manque de variété des produits pour celles ayant adhéré au marché centralisé qui sont le plus souvent cités pour justifier de l'abandon du programme. Ce ne sont en tout cas pas les objectifs du programme, les résultats ou le contexte sanitaire lié à la crise du COVID 19 ou encore la redondance avec d'autres programmes qui expliquent le taux d'abandon.

### **5.3.1.3 Les principales difficultés rencontrées**

#### **5.3.1.3.1 Les difficultés perçues par les écoles**

Lors des premières années, les écoles ont éprouvé des difficultés essentiellement liées aux achats et à la gestion administrative du programme. Au niveau des achats, c'est l'organisation des marchés publics qui a posé le plus de souci, les écoles renseignant une difficulté d'intensité 7,6 sur une échelle allant de 0 à 10. Posaient également souci la gestion documentaire liée aux livraisons et aux factures ainsi que les supports mis à disposition par la Région pour les achats. Sur les plans administratifs et financiers, de nombreuses difficultés étaient mises en avant par écoles : la demande de participation et l'agrément (7,2/10) le rapportage administratif (7,0/10), le rapportage financier (7,4/10), les contrôles (7,1/10) ainsi que les modalités de remboursement (6,5/10). La distribution des produits et la mise en œuvre des MEA suscitaient nettement moins de difficultés, à l'exception de la liste des produits admissibles (5,5/10), du rapport spécifique aux MEA (5,2/10) et de l'absence de financement des MEA (5,1/10).

Ces difficultés ont perduré avec des intensités quelque peu variables jusqu'à la mise en place d'un marché centralisé organisé par le SPW. Elles ont entraîné une diminution drastique de la participation des écoles.

La mise en place d'un marché centralisé a permis de réduire considérablement les difficultés rencontrées par les écoles. Ainsi, sur les plans administratifs et financiers, aucune difficulté n'affiche une intensité supérieure à 5/10, le rapportage administratif constituant la difficulté principale avec une intensité modérée d'environ 4/10. Au niveau des achats, les difficultés perçues se sont également largement réduites, les seules sources de souci étant la diversité des produits distribués (3,6/10) et la préparation des portions au départ des produits livrés (4,1/10). Plus aucune difficulté n'est notoirement mentionnée quant à la distribution des produits.

Pour ce qui concerne les écoles qui ont continué à choisir elles-mêmes leur fournisseur, la plupart des difficultés rencontrées initialement ont perduré jusqu'au terme du programme, au niveau de la gestion administrative et financière du programme, à l'exception des modalités de remboursement. Au niveau des achats, l'organisation des marchés publics et les modalités liées aux livraisons et aux factures sont toujours sources de difficultés. En revanche, les quelques difficultés liées à la distribution des produits et à la mise en œuvre des MEA se sont considérablement réduites, des simplifications ayant été opérées en ce sens.

#### **5.3.1.3.2 Les difficultés perçues par les fournisseurs**

Lors des premières années, les fournisseurs choisis par les écoles dans le cadre de l'approche décentralisée qui était de mise, ont éprouvé des difficultés liées aux obligations relatives aux produits livrés (principalement la liste des produits admissibles et la logistique de livraison des écoles) et aux documents et procédures administratives : le marché public (5,6/10), la facturation séparée des emballages consignés (5,0/10), la formulation en kg des produits livrés (4,3/10) ou la description précise des produits livrés (4,1/10). Les difficultés rencontrées semblent avoir quelque peu diminué au cours du programme, sans doute par une meilleure maîtrise des conditions liées au programme.

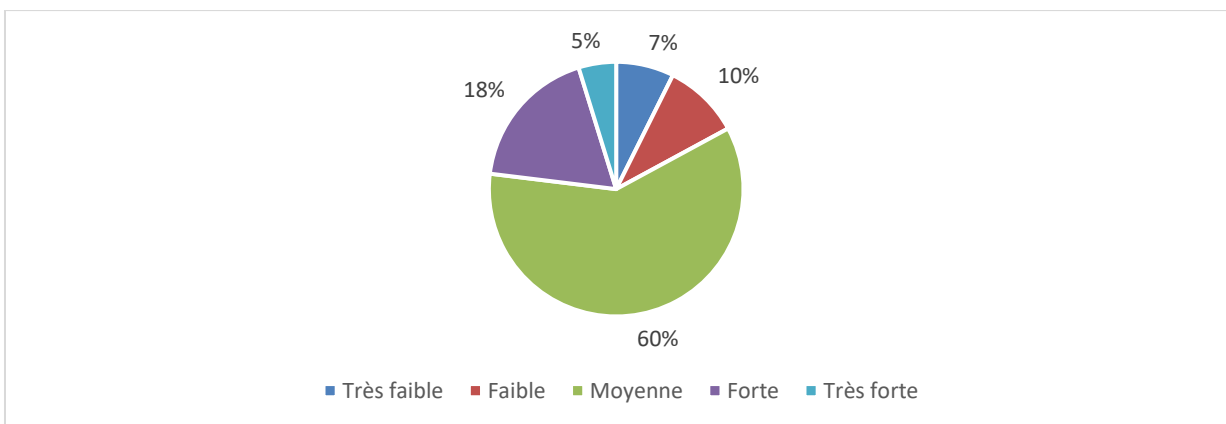


De manière générale, les fournisseurs semblent ne pas rencontrer beaucoup de difficultés dans la mise en œuvre et le suivi du programme. Ceux qui fournissent des écoles dans les deux marchés (centralisé et décentralisé) ne constatent pas de différences significatives dans les demandes et les difficultés rencontrées de part et d'autre. Les principales difficultés rencontrées par les fournisseurs du marché centralisé ont trait à la logistique de distribution (dates de livraison, données concernant les livraisons, par exemple les quantités, à effectuer...), aux documents à faire signer par les écoles et à la saisonnalité des produits qui ne permet pas toujours de respecter les prescriptions du cahier spécial des charges. De manière anecdotique, certains fournisseurs indiquent que les rations (qté/enfant) ne sont pas toujours bien adaptées, ce qui peut être source de gaspillage alimentaire.

#### 5.3.1.4 La mise en œuvre des mesures éducatives d'accompagnement (MEA)

Le catalogue de MEA proposé par l'APAQW est moyennement apprécié par une majorité des écoles.

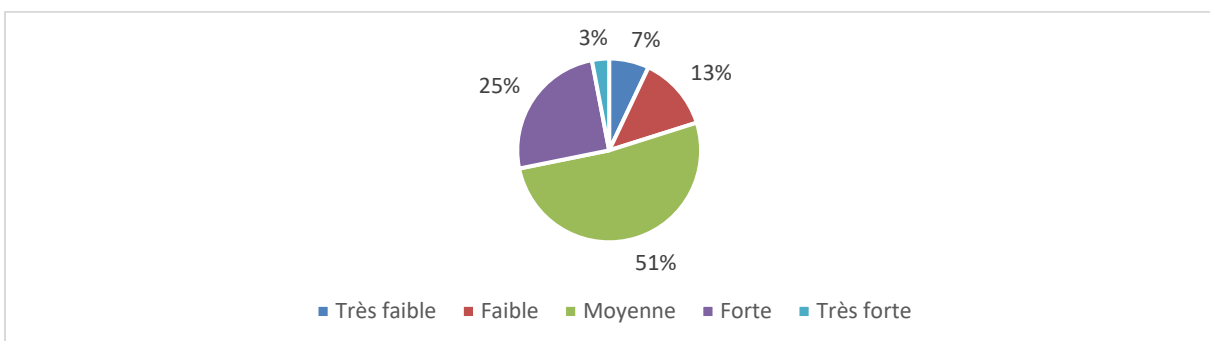
Figure 34 : Degré de satisfaction par rapport au catalogue de MEA, proposé par l'APAQ-W



Par ailleurs, la moitié environ des écoles a fait reconnaître une ou plusieurs mesures éducatives d'accompagnement qui figuraient déjà dans son projet d'établissement. Il s'agit principalement de MEA sur le thème de l'alimentation saine et de la santé, de collations saines ou d'activités agricoles ou de transformation.

Les MEA sont jugées moyennement complémentaires avec le programme de distribution des fruits et légumes. Le caractère intégré des deux principales activités du programme, distribution de fruits et légumes et mesures éducatives, ne paraît pas pleinement affirmé dans les pratiques actuelles, même si on observe une évolution positive chemin faisant.

Figure 35 : Degré de complémentarité des MEA avec le programme de distribution de fruits et légumes, selon les écoles<sup>42</sup>

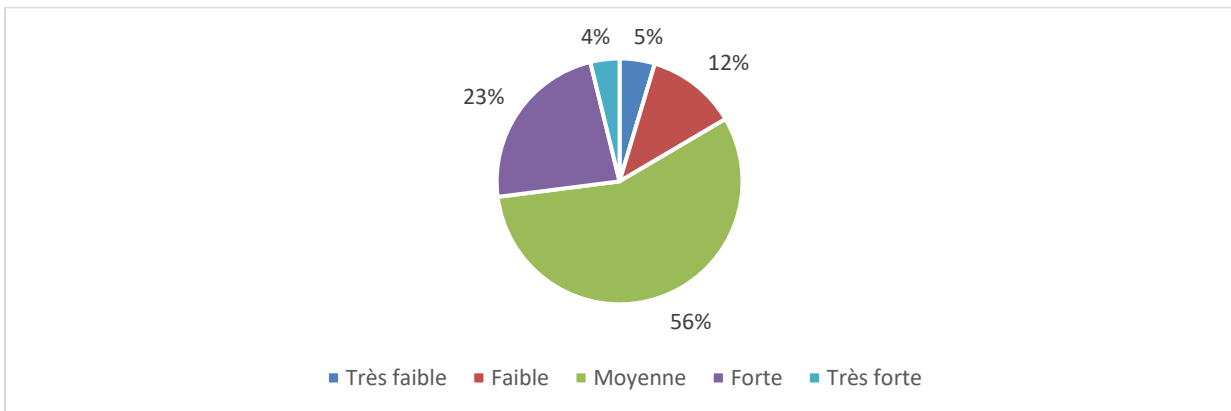


<sup>42</sup> Les données sont arrondies à l'unité supérieure afin d'améliorer la lisibilité du graphique. Les totaux ne sont dès lors pas toujours égaux à 100%.



L'efficacité des MEA est moyennement perçue par une majorité des écoles participantes. Seul un quart des écoles considèrent que les MEA sont fortement, voire très fortement efficaces.

Figure 36 : Efficacité des MEA selon les écoles



Selon les écoles, trois moyens devraient être privilégiés afin de rendre ces mesures éducatives plus efficaces :

- disposer de davantage de supports pédagogiques
- faciliter le recours à des intervenants externes
- offrir une plus grande liberté aux écoles

Augmenter la fréquence des MEA ne paraît être une solution que pour une minorité des écoles.

#### 5.3.1.5 L'implications des partenaires dans le programme

Les écoles estiment pertinent d'impliquer des partenaires externes dans la mise en œuvre du programme. Plutôt fortement en ce qui concerne les professionnels de la santé et les producteurs agricoles, un peu moins les parents et les fournisseurs.

Il en va tout autrement de l'implication effective de ces partenaires. En effet, les professionnels de la santé ne sont que très peu. Les producteurs agricoles sont également très peu impliqués, davantage dans le cadre de l'approche décentralisée, quasiment pas par les écoles adhérant au marché centralisé. Les parents sont légèrement plus impliqués dans le marché centralisé. Enfin, les fournisseurs sont beaucoup plus impliqués dans le marché décentralisé que dans le marché centralisé. De manière générale et mis à part pour les professionnels de la santé, les partenaires sont davantage impliqués dans l'approche décentralisée.

Le plus souvent les professionnels de la santé et les parents sont mobilisés dans le cadre des MEA tandis que les fournisseurs et producteurs se trouvent eux, généralement impliqués dans la sélection et la distribution des produits. Les parents, les producteurs agricoles et les professionnels de la santé prennent également part à des activités extra-scolaires en lien avec le programme. Enfin, les fournisseurs sont des partenaires impliqués dans la gestion administrative et financière du programme.

La satisfaction des écoles quant à ces partenariats est assez moyenne en ce qui concerne les parents et les professionnels de la santé. Toutefois en ce qui concerne les fournisseurs et les producteurs agricoles, la moitié des écoles indiquent être fortement, voire très fortement satisfaites.

Les parents perçoivent peu leur implication dans le programme. En effet, ils estiment majoritairement ne pas être impliqués du tout sur l'ensemble des activités. On constate une implication plus marquée dans la distribution de produits en classe.



On notera en particulier que plus des trois-quarts des parents n'ont pas participé à une séance d'information organisée sur le thème de l'alimentation ou de la production agricole. De même ils sont deux-tiers environ à ne pas avoir été impliqués dans des devoirs des enfants autour de l'alimentation équilibrée ou de la production agricole ou encore dans l'utilisation d'outils pédagogiques fournis par l'école. Cette faible implication perçue par les parents ne semble pas susciter d'insatisfaction notable.

La majeure partie des écoles ont un avis neutre concernant leurs échanges avec le SPW. Pour le reste, seule une très faible minorité (5% à 6%) des écoles exprime une insatisfaction. La satisfaction s'avère plus élevée en ce qui concerne la DGOCM qu'en ce qui concerne la Service Police des contrôles.

### **5.3.2 La dualité d'approche (marché centralisé et approche décentralisée) favorise-t-elle la mise en œuvre du programme ?**

L'objectif de cette section est de mettre en évidence les avantages et inconvénients des deux types de marchés proposés par la Région aux écoles participantes et chercher à savoir si cette dualité d'approche, marché centralisé et marché décentralisé, favorise la mise en œuvre du programme.

Avant toute chose, il convient d'observer que les difficultés de mise en œuvre constatées au début du programme qui s'appuyait exclusivement sur une approche décentralisée, ont conduit à une diminution drastique de la participation des écoles au programme. Depuis la mise en place d'une alternative, sous la forme d'un marché centralisé, organisé par le SPW, la participation des écoles a considérablement augmenté. Très clairement, la dualité d'approche a permis la poursuite du programme et à renforcer la participation des écoles.

#### **5.3.2.1 Éléments favorisant le choix de l'un ou l'autre marché**

La gestion administrative et la gestion financière sont les principaux facteurs qui motivent le choix de du marché centralisé, environ deux-tiers des écoles ayant fait ce choix pour ces raisons.

L'approche décentralisée est, quant à elle, choisie pour le choix des produits, des fournisseurs (94%) et la gestion de l'approvisionnement des produits, ces éléments justifiant le choix de près de 9 écoles sur 10 ayant opté pour cette formule.

On perçoit bien ainsi que l'approche duale offre des complémentarités intéressantes pour la mise en œuvre du programme.

Cette tendance confirme les observations de l'année 2020-2021, première année de mise en œuvre du marché centralisé.

#### **5.3.2.2 Efficacité des outils mis à disposition des écoles**

Pour les écoles adhérant au marché centralisé, Les outils mis à disposition sont considérés, dans une large majorité, comme efficaces. Les instructions diffusées par le SPW sont considérées efficaces, voire très efficaces tandis que la notice explicative est considérée efficace, voire très efficace par environ deux tiers des écoles.

Concernant les écoles du marché décentralisé, les instructions diffusées par le SPW et les documents de supports sont également considérés comme efficaces par 44% mais dans une moindre mesure que ceux mis en place dans le cadre du marché centralisé. En l'occurrence, les écoles qualifient le plus souvent ces outils de moyennement efficaces. La page « les bonnes adresses » de l'APAQ-W est considérée comme efficace, voire très efficace par près de deux-tiers des écoles.



### 5.3.2.3 Avantages et inconvénients liés à la mise en œuvre opérationnelle

Pour les écoles interrogées faisant partie du marché centralisé, l'impossibilité de choisir les produits distribués est un inconvénient de même que l'impossibilité de recourir directement à des producteurs locaux ou régionaux. L'imposition du choix du fournisseur et des dates de livraison est majoritairement considérée comme étant ni un avantage ni un inconvénient.

Les écoles participantes au marché décentralisé estiment que c'est un avantage de pouvoir choisir le fournisseur et de pouvoir recourir à des producteurs en circuit court ainsi que de pouvoir choisir les produits distribués. En revanche, l'obligation de respecter une liste de produits admissibles est considérée comme un inconvénient par près d'un tiers des écoles.

Concernant la distribution des produits ainsi que la gestion administrative et financière, nous renvoyons le lecteur vers les éléments évoqués du point de vue des difficultés rencontrées par les établissements.

### 5.3.2.4 Capacité à intégrer les critères liés à la diversité des produits, à la saisonnalité des produits, aux circuits courts et à la production locale ou régionale

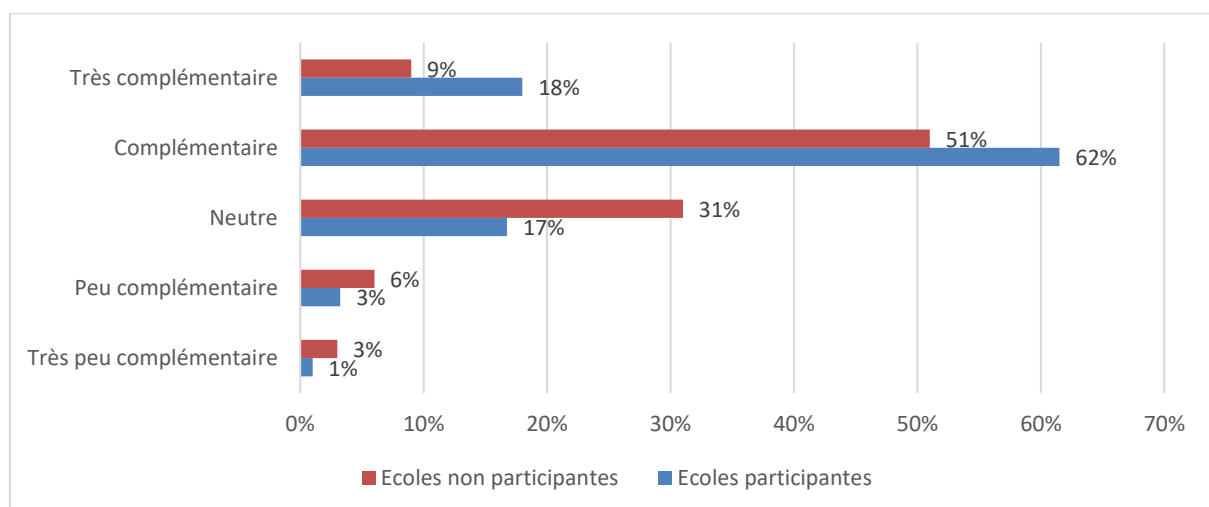
D'une manière générale, on observe que les écoles adhérant au marché centralisé estiment que le programme offre la capacité d'intégrer les critères liés à la diversité des produits, à leur saisonnalité, aux circuits courts et à la production locale ou régionale, ce qui paraît surprenant pour ces derniers points après avoir les sources d'approvisionnement des fournisseurs de ce marché.

A l'inverse, les écoles optant pour choisir librement leur fournisseur estiment en moins grand nombre que ces critères sont facilement rencontrés. A contrario, ils sont peu nombreux à estimer que l'approche rend difficile d'intégrer ces critères. Seule réelle difficulté perçue, la capacité d'offrir une diversité des produits.

## 5.3.3 Quelle est la cohérence du programme avec les objectifs de l'école et les programmes scolaires ?

Le programme apparaît complémentaire avec les programmes scolaires. Ainsi 80% des écoles participantes et 60% des écoles non participantes confirment cette complémentarité avec leur programme scolaire. Ceci signifie que les écoles considèrent qu'il leur est en principe possible d'intégrer les activités véhiculées par le programme dans leurs missions de base.

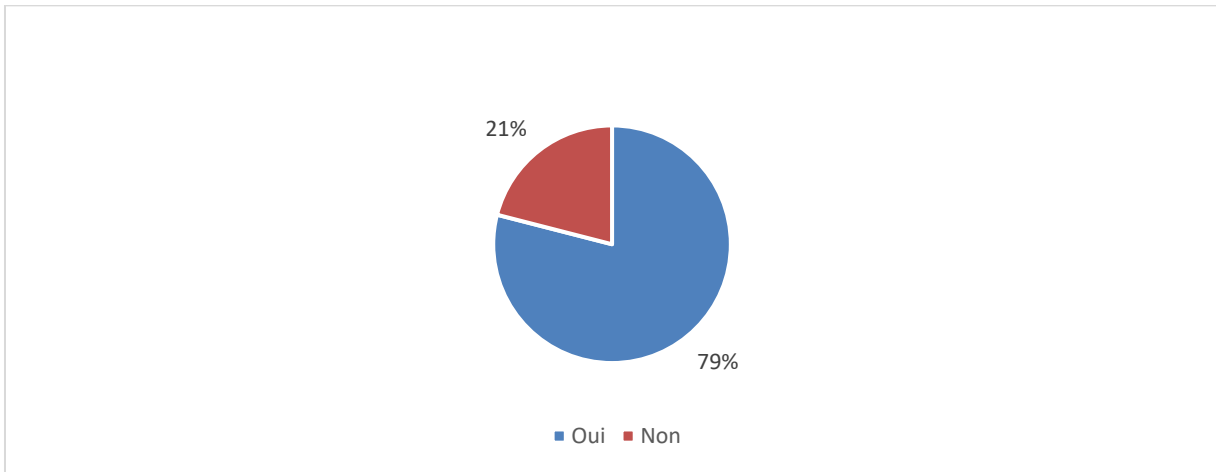
Figure 37 : Complémentarité avec les programmes scolaires





Par ailleurs, la plupart des écoles participantes inscrivent le développement de régimes alimentaires sains parmi les objectifs de leur politique éducative.

Figure 38 : Le développement de régimes alimentaires sains parmi les objectifs de la politique éducative de l'école

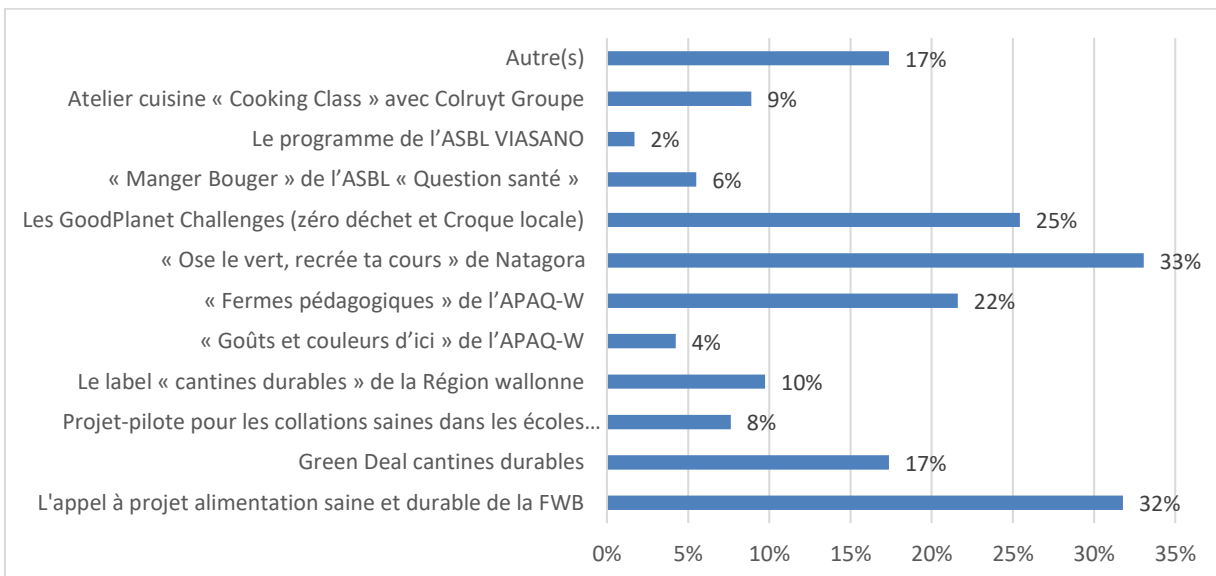


### 5.3.4 Quel est le positionnement du programme par rapport aux autres actions, aux autres programmes alimentaires et initiatives des établissements ?

En moyenne, chaque année, deux tiers des écoles mettent en œuvre d'autres programmes alimentaires.

Parmi les autres initiatives publiques mises en œuvre, nous retrouvons, au cours des dernières années du programme, principalement « Ose le vert » de Natagora visant à apporter plus de nature et de biodiversité dans les écoles et de mettre les enfants en contact direct avec ces éléments, l'appel à projet de la FWB sur le thème de l'alimentation saine, les GoodPlanet Challenges (zéro déchets), « Fermes pédagogiques » de l'APAQ-W et le Green Deal cantines durables.

Figure 39 : Initiatives publiques complémentaires mises en œuvre par les écoles (année 2021-2022)





Plus de 90% des écoles estiment que ces initiatives se renforcent mutuellement.

Interrogés sur ce qui différencie ce programme par rapport aux autres initiatives, les écoles indiquent prioritairement, par ordre décroissant :

- Faire consommer des fruits et des légumes
- Faire apprécier des produits aux enfants
- Développer des pratiques alimentaires saines
- Faire découvrir des produits aux enfants.



## 6 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

---

### 6.1 Conclusions

#### 6.1.1 Un programme pertinent

L'évaluation a démontré la pertinence du programme eu égard au très faible taux (6,8%) d'enfants qui consomment en Wallonie, la quantité préconisée de fruits et légumes.

La dernière enquête de santé indique qu'une détérioration de la situation en Wallonie entre 2013 et 2018. Elle montre également que les jeunes wallons consomment moins fréquemment des fruits et des légumes que les jeunes issus des deux autres régions du pays.

Les objectifs du programme répondent donc à des besoins clairement établis. Il est accessible à toutes les écoles organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie Bruxelles ou la Communauté germanophone, ce qui représente l'essentiel des enfants.

La stratégie wallonne ne prévoit pas de groupes cibles ni de priorités spécifiques et s'adresse universellement à toutes les écoles maternelles et primaires du territoire. Or, les études indiquent qu'il existe un lien entre l'indice socio-économique et la consommation journalière de fruits et légumes. L'évaluation a montré que les écoles auxquelles est attaché un faible indice socio-économique participent moins au volet « Fruits et Légumes » du programme. En ce sens, le programme cible insuffisamment les enfants qui en ont le plus besoin.

#### 6.1.2 Des difficultés initiales de mise en œuvre

Le programme suscite l'adhésion des écoles, en particulier son objectif de contribuer à développer un régime alimentaire sain ; l'objectif de soutien des filières wallonnes de production rencontre un peu moins l'unanimité. La plupart des écoles, tant participantes que non participantes, estiment que le programme est cohérent avec le programme scolaire et 79% des écoles ont d'ailleurs inscrit le développement de régimes alimentaires sains parmi les objectifs de leur politique éducative.

Par ailleurs, tant les écoles participantes que les écoles non participantes, s'estiment bien informées de l'existence du programme. L'information quant à l'existence et aux objectifs du programme ne constitue pas un véritable frein à la participation.

En revanche, le début du programme a été marqué par une désaffection progressive des écoles. Ce phénomène avait commencé lors de la deuxième année et s'est confirmé en 2019-2020. Cette baisse de la participation des écoles se caractérise par deux phénomènes :

- L'absence de mise en œuvre effective du programme par une partie des écoles inscrites. Ce phénomène est en lien avec les difficultés opérationnelles dont la passation d'un marché public pour l'achat des produits à distribuer. Ainsi, au cours de la première année, si 45% des écoles s'étaient inscrites, seules 30% d'entre elles avaient effectivement mis en œuvre le programme, au travers des distributions de produits. Ce sont donc un-tiers des écoles inscrites qui n'ont pas concrétisé leur projet.
- Un taux d'abandon élevé, ce qui signifie qu'une part assez élevée d'écoles qui ont participé au programme lors d'une année, ne se sont pas réinscrites au programme. Ainsi, les écoles qui éprouvaient des difficultés importantes dans la mise en œuvre du programme, notamment sur les plans de l'organisation des marchés publics d'achat mais aussi de la gestion administrative et financière du programme, se sont progressivement détournées du programme. Plus de 60%





des écoles qui s'étaient inscrites la première année du programme, n'ont pas renouvelé leur inscription la deuxième. Ce phénomène d'abandon n'était pas strictement lié à l'absence de mise en œuvre, puisque près de 30% des écoles qui ont effectivement participé en 2018-2019 n'ont pas renouvelé leur inscription en 2019-2020. Finalement, 9% des écoles wallonnes se sont inscrites au volet «Fruits et légumes» du programme en 2019-2020, pourcentage est à mettre en regard de celui prévalant à l'entame du programme : 45% en 2017-2018.

En conséquence, le taux de participation effectif a atteint un plancher historique, avec seulement 7% écoles.

Les principales difficultés qui expliquent cette désaffection, ont trait à la gestion administrative et financière du programme et au processus d'achats, notamment en termes de marché public, de mise dans le cadre de l'approche décentralisée voulue par la stratégie régionale, chaque école organisant elle-même son approvisionnement en produits. Trois éléments ont posé manifestement des difficultés aux écoles : l'organisation des marchés publics, les documents et outils mis à leur disposition ainsi que les modalités liées aux bons de livraisons et aux factures des fournisseurs.

Au-delà du processus d'achat, pratiquement tout est apparu anormalement difficile pour les écoles au niveau administratif et financier : la demande de participation et l'agrément, le rapportage administratif, le rapportage financier, les contrôles du SPW et les modalités de remboursement.

Cette désertion du programme s'explique donc essentiellement par trois éléments concomitants :

- Une difficulté pour organiser les marchés publics d'acquisition de produits
- La lourdeur des charges administratives inhérentes à la mise en place du programme
- Des contrôles ex-post ayant entraîné le non-remboursement de certaines dépenses.

Manifestement, les écoles n'avaient pas la capacité de mettre en œuvre le programme dans les conditions fixées. Les écoles ont exprimé le sentiment d'avoir été jugées fautives, alors qu'elles étaient de bonne foi et avaient consacré du temps et des moyens, qu'elles jugent importants, pour satisfaire aux exigences de gestion administrative et financière du programme. Il y a donc eu rupture de confiance et perte de crédibilité.

### **6.1.3 Une adaptation de la stratégie régionale bienvenue**

Face à ce constat de désaffection du programme, la stratégie régionale s'est adaptée. A côté de l'approche décentralisée, le SPW a organisé un marché centralisé auquel les écoles ont pu adhérer, soustrayant ainsi de leurs tâches, l'organisation d'un marché public.

En conséquence, depuis l'année 2020-2021, le taux de participation qui s'était effondrer les années précédentes, a de nouveau crû. Ceci est certainement dû à la mise en œuvre du marché centralisé qui facilite les démarches administratives et financières, ce qui favorise donc la participation des établissements. Ce marché centralisé, organisé par le SPW, représente 88% des écoles inscrites et des écoles effectivement participantes, seuls 12% des écoles choisissant encore de sélectionner elles-mêmes leur fournisseur. Au terme du programme, le taux d'écoles inscrites atteint 80% de celui prévalant lors de la première année, soit 36%. Etant donné l'estompement des difficultés de mise en œuvre du marché public, le taux de participation effective a augmenté de 20% par rapport à ce qui prévalait au début du programme. Il s'agit là d'un résultat remarquable, au regard de la perte de confiance qui a marqué la première partie du programme.

La mise en place d'un marché centralisé a permis de réduire considérablement les difficultés rencontrées par les écoles. Ainsi, sur les plans administratifs et financiers, plus aucune difficulté n'affiche une intensité forte, seul le rapportage administratif constituant encore une difficulté une difficulté pour les écoles adhérant au marché centralisé ; son intensité est toutefois assez moyenne.



Au niveau des achats, les difficultés perçues se sont également largement réduites, les seules sources de souci étant dorénavant la diversité des produits distribués et la préparation des portions au départ des produits livrés.

Pour ce qui concerne les quelques écoles qui ont continué à choisir elles-mêmes leur fournisseur, la plupart des difficultés rencontrées initialement ont perduré mais se sont quelque peu réduites au cours du temps, sans doute sur base de l'expérience acquise progressivement par les écoles. Soulignons toutefois que l'insatisfaction quant aux modalités de remboursement a largement diminué.

#### **6.1.4 Une dualité d'approche utile mais non exempte d'inconvénients**

Ainsi qu'énoncé au point précédent, la dualité d'approche a permis la poursuite du programme et à renforcer la participation des écoles.

L'approche duale offre des complémentarités intéressantes pour la mise en œuvre du programme. La gestion administrative et la gestion financière sont les principaux facteurs qui motivent le choix du marché centralisé, environ 95% des écoles ayant fait ce choix pour ces raisons. L'approche décentralisée est, quant à elle, choisie pour le choix des produits, des fournisseurs et la gestion de l'approvisionnement des produits, ces éléments justifiant le choix des écoles ayant opté pour cette formule.

Cela étant posé, l'adoption d'une approche centralisée présente également plusieurs inconvénients :

- Tout d'abord, elle a conduit à l'impossibilité de recourir directement à des producteurs locaux ou régionaux, ce que regrettent les écoles
- En conséquence, l'implication des producteurs et des fournisseurs, pour ce qui dépasse la livraison des produits, est très faible
- Une moindre implication des partenaires dans la mise en œuvre du programme et une concentration sur le volet « distribution de produits »

Pour les écoles qui ont adhéré au marché centralisé, le manque de diversité des produits distribués est un inconvénient ; elles assument d'ailleurs moins leur rôle de faire découvrir des produits aux enfants que les écoles ayant choisi de choisir elles-mêmes leur fournisseur. Ce manque de diversité des produits distribués est la principale cause d'abandon. Ce taux d'abandon atteint 13% lors de la dernière année du programme, ce qui n'est pas anodin.

#### **6.1.5 Un programme fortement centré sur la distribution de produits**

Au-delà d'une augmentation du taux de participation, l'adoption d'une approche centralisée a également permis d'augmenter la quantité de produits effectivement distribués aux enfants, qui s'approche des objectifs fixés par la stratégie régionale.

Selon le rapportage effectué auprès du SPW, moins de 80% des écoles participantes indiquent mettre en œuvre une ou des mesures éducatives d'accompagnement (MEA). Même s'il convient de prendre en considération que certaines écoles ne réalisent pas le rapportage qui incombe normalement aux écoles participantes, ceci montre que les MEA ne sont pas au cœur du programme. Seule une minorité des écoles, environ un quart, estime que les MEA sont fortement complémentaires au programme de distribution de produits. Le caractère intégré des deux principales activités du programme, distribution de produits et mesures éducatives, ne paraît pas pleinement affirmé dans les pratiques actuelles, même si on observe une évolution positive au cours des dernières années. Par ailleurs, elles sont également un peu plus d'un quart, à estimer que les MEA sont fortement efficaces. Afin d'améliorer cette efficacité, les écoles réclament à la fois davantage de liberté et davantage de support, le catalogue de MEA proposé par l'Apaq-W étant moyennement apprécié. La moitié des écoles ont fait reconnaître une ou plusieurs mesures éducatives d'accompagnement qui figuraient déjà dans leur



projet d'établissement, ce qui montre que les initiatives individuelles étaient autorisées mais que les écoles n'en ont probablement pas profité autant qu'elles le souhaitent. Les écoles indiquent également que l'efficacité des MEA pourrait être renforcée par le recours à des intervenants externes.

Sur ce plan, la plupart des écoles estiment pertinent d'impliquer des partenaires externes dans la mise en œuvre du programme. Il en va tout autrement de l'implication effective de ces partenaires. En effet, les professionnels de la santé ne sont que très peu impliqués. Les producteurs agricoles sont également très peu impliqués, davantage dans le cadre de l'approche décentralisée, très peu par les écoles adhérant au marché centralisé. Enfin, les fournisseurs sont beaucoup plus impliqués dans le marché décentralisé que dans le marché centralisé. De manière générale et mis à part pour les professionnels de la santé, les partenaires sont davantage impliqués dans l'approche décentralisée.

Les parents, s'ils s'estiment correctement informés de l'existence du programme, perçoivent peu leur implication dans le programme. En effet, ils estiment majoritairement ne pas être impliqués du tout. Lorsqu'ils le sont, c'est au travers de la distribution de produits en classe.

Ces éléments montrent que le programme est fortement centré sur la distribution des produits, phénomène encore renforcé par l'organisation d'un marché centralisé, qui a facilité le travail des écoles sur ce plan, peut-être au détriment de leur réelle implication dans une perspective d'amélioration des pratiques alimentaires.

### **6.1.6 Un programme très peu efficace**

Il en résulte un programme insatisfaisant sur le plan de son efficacité.

Si 78% des écoles estiment que le programme a eu des effets bénéfiques (majoritairement faibles) sur la consommation de fruits et légumes, seuls 16% des parents estiment que le programme a eu beaucoup ou énormément d'effet sur la consommation des enfants. Le questionnement des enfants, répété d'année en année, ne montre aucune différence significative entre enfants participant au programme et ceux qui n'y participent pas. De même aucune évolution majeure ne peut être observée au fil des années. La quantité de fruits et légumes consommés reste inférieure à la norme de 5 fruits et légumes par jour.

Au-delà de cette absence d'effet sur le comportement, le programme n'affiche que des résultats très faibles en termes de sensibilisation. Même si les parents indiquent globalement que leur enfant prend davantage en compte l'impact de l'alimentation sur la santé, l'impact du programme reste faible sur ce plan. Certes les enfants participants maîtrisent davantage les normes alimentaires ; mais ils ne se distinguent pas des autres enfants en termes de connaissance de l'impact de l'alimentation sur la santé ou sur l'environnement. Sur le plan de l'appréciation des fruits et légumes, rien ne distingue les enfants participant au programme des autres. Notons positivement que l'ensemble des enfants, participants ou non, déclarent plutôt apprécier les fruits et légumes et une majorité d'enfants participants indiquent leur souhait d'en consommer davantage. Négativement, les produits distribués dans le cadre du programme sont moins appréciés que les fruits et légumes en général.

Les parents indiquent une évolution des pratiques alimentaires : 40% des parents estiment que le programme a eu un effet moyen ou fort sur leurs pratiques ; 20% indiquent ainsi acheter beaucoup plus souvent des fruits et légumes frais. Toutefois, sans remettre en question ces affirmations, il convient de s'interroger sur le lien causal entre le programme à l'école et l'évolution des pratiques familiales. En effet, la comparaison des attitudes et pratiques entre les enfants participants et les autres n'indiquent pas de véritable différence ; les collations prises par les enfants à l'école ne sont pas significativement différentes entre enfants participants et ceux qui n'y participent pas. En conséquence, il nous paraît que l'évolution des pratiques alimentaires familiales n'est qu'assez peu à mettre en lien avec le programme.



Concernant le renforcement des liens entre consommateurs et production agricole, on peut noter positivement quelques réalisations. Les écoles qui choisissent elles-mêmes leur fournisseur, mobilisent parfois des producteurs locaux ou leur fournisseur, ce qui ne peut être le cas pour celles qui adhèrent au marché centralisé. Selon les parents, le programme aurait modérément conduit à renforcer leurs liens avec la production locale au niveau de leurs achats. Environ un peu plus d'un tiers des parents indiquent qu'ils ont participé à des activités les mettant directement en contacts avec des producteurs agricoles au cours des trois derniers mois et 12% indiquent acheter plus souvent leurs produits directement auprès des producteurs.

## 6.2 Recommandations

### 6.2.1 Etablir une vision pour le programme

Face à ce triple constat, d'une pertinence réaffirmée, d'une stratégie régionale adaptée qui a facilité la participation des écoles et la réalisation des actions conformément à ce qui était attendu, et, enfin d'un manque d'efficacité, il convient de s'interroger sur ce qui peut être attendu d'un tel programme, s'il devait être renouvelé.

Tel qu'actuellement mis en œuvre, le programme vise à octroyer à chaque enfant un fruit ou un légume hebdomadairement pendant environ 20 semaines par an tout au long de sa scolarité à l'école maternelle et primaire. Il s'agit en quelque sorte d'une allocation universelle dont peuvent bénéficier les enfants et leurs parents qui font l'économie d'une collation hebdomadaire. En revanche, au vu des résultats de la présente évaluation in itinere, il est difficile d'imaginer qu'une telle approche conduite à l'avenir à des résultats en matière de santé publique.

Une autre vision pourrait être de centrer prioritairement le programme sur des écoles à faible indice socio-économique. Les études de santé publique montrent que les problèmes liés à l'alimentation sont corrélés avec le niveau socio-économique des familles. Les moyens associés au programme pourraient être prioritairement affectés aux écoles fréquentées par des familles au niveau socio-économique plus faible, afin de renforcer la consommation directe, fut-elle temporaire, des enfants présentent, a priori, le plus de déficiences en la matière. Rappelons que globalement, le programme actuel comprend un effet de substitution important : près de la moitié des parents indiquent que le jour de la distribution dans le cadre du programme, ils avaient déjà pour habitude de donner à leur enfant un fruit ou un légume. A contrario dans près de 10% des cas, l'enfant n'aurait pas reçu de collation en l'absence du programme. Cibler davantage le programme pourrait réduire cet effet de substitution et concentrer les moyens vers les enfants qui bénéficient le moins d'une collation saine. Il s'agit en quelque sorte d'une vision sociale du programme.

Enfin, la vision telle que décrite dans les textes qui président au programme et retranscrite dans la logique d'intervention, positionne le programme comme moteur d'un changement des habitudes alimentaires. Sans doute alors faut-il envisager des adaptations fortes du programme. Nous suggérons aux autorités régionales de se rapprocher des services de l'Union Européenne afin d'effectuer un benchmark des bonnes pratiques, à savoir celles qui conduisent à des résultats probants.

### 6.2.2 Cibler et intensifier

A vouloir en faire bénéficier chaque enfant, depuis sa première maternelle jusqu'à la fin de ses primaires, le programme perd de son intensité et de son efficacité. Les écoles éprouvent des difficultés à mobiliser l'ensemble de leurs équipes éducatives pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement indispensables, à mobiliser les parents autour de la problématique et à impliquer les partenaires.



Il convient donc de réfléchir aux contours que pourrait prendre le programme, en intensifiant sa mise en œuvre. Bien sûr, une intensification du programme auprès de l'ensemble des élèves bénéficiaires, au travers d'une distribution plus fréquente de produits et de la mise en œuvre de mesures d'accompagnement plus nombreuses, serait idéale. Elle se heurte toutefois, probablement, à deux contingences en termes de ressources, d'une part, financières et, d'autre part, humaines.

Pour faire à ces contraintes, il peut être recommandé de renforcer l'intensité du programme sur une partie du cycle maternelle-primaire. Au cours de ces années, la fréquence de distribution serait renforcée de même que les mesures d'accompagnement. Au cours de son parcours scolaire, chaque enfant passerait ainsi au travers de cette phase intensifiée, de sorte que l'universalité de l'approche sous-tendue par la stratégie régionale en serait préservée. Chaque école serait libre de choisir les niveaux auxquels s'adresserait cette période d'intensification et établirait un projet spécifique en la matière. Le financement devrait également être revu de manière permettre cette intensification auprès d'un groupe restreint d'élèves.

Cette intensification pourrait aller de pair avec un ciblage plus spécifique visant faire bénéficier prioritairement les écoles fréquentées par les familles à faible niveau socio-économique. Un abondement de moyens pourrait être prévu de façon à faciliter la mise en œuvre du programme, au-delà de la distribution des produits : encadrement et gestion du projet et des partenaires, mise en œuvre de MEA appuyée par des intervenants externes...

Une expérimentation pourrait être menée afin de mesurer les résultats d'une telle approche. On pourrait ainsi contraster les résultats selon des niveaux d'intensité distincts.

Une telle intensification nécessitera ipso facto une implication plus grande des écoles que celle nécessitée par l'adhésion à un marché centralisé tel qu'actuellement. La volonté des écoles et les moyens dont elles disposent, peuvent représenter une pierre d'achoppement sur ce plan.

### **6.2.3 Associer davantage les parents**

Parmi les enseignements de cette évaluation, deux nous paraissent utiles de reprendre :

- Les enfants sont plutôt conscients du rôle de l'alimentation et de son impact, tant sur la santé que sur l'environnement. Et sur ce plan, le programme apporte des résultats, fussent-ils partiels et sans doute à renforcer : maîtrise du nombre de portions à consommer quotidiennement, maîtrise de la pyramide alimentaire...
- Les enfants apprécient plutôt les fruits et légumes. Même si nous pouvons faire l'hypothèse que les résultats de l'interrogation des enfants en milieu scolaire sont sans doute impactés par une forme de conformisme social, il semble toutefois que les enfants ne développent pas une aversion envers ces produits.

Dès lors, il nous paraît essentiel que le renforcement de la consommation à l'école aille de pair avec un renforcement au sein des habitudes familiales. Il y a donc lieu de mobiliser davantage les parents si on souhaite que le programme produise des effets à moyen ou long terme. Informer les parents de l'existence et des objectifs du programme ne paraît en ce sens pas suffisant. Il convient de les mobiliser davantage en en faisant des acteurs du programme : participation à des MEA, participation à des actions complémentaires au programme (collations saines...), monitoring des pratiques alimentaires des enfants... Idéalement cette mobilisation des parents devrait s'étendre au-delà du contexte scolaire, afin de réellement modifier les pratiques.

Le ciblage et l'intensification du programme présenté au point précédent, apparaît comme une condition de cette mobilisation accrue des parents.



## 6.2.4 Impliquer les partenaires

L'évaluation a montré que si la plupart des écoles s'accordent sur la pertinence d'associer des partenaires externes au programme, la réalité était toute différente, avec très peu de partenaires externes mobilisés et une satisfaction des échanges assez moyenne.

Deux axes de partenariat devraient être poursuivis :

- D'une part, avec les acteurs de la santé. Il s'agit de renforcer et compléter les actions des enseignants par des professionnels de la santé. Nous pensons notamment aux Services de Promotion de la Santé à l'École (SPSE) ou CPMS pour l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous pensons également à des acteurs locaux que l'école ou son pouvoir organisateur pourrait utilement mobiliser. Sans doute y a-t-il lieu de prévoir un abondement de moyens à cet effet, au moins pour les écoles à encadrement renforcé.
- D'autre part, avec les filières de production. A un moment où une approche centralisée des achats de produits est une condition sine qua non de la participation des écoles, il convient de mettre en place un cadre qui stimule la participation des producteurs locaux : part des produits locaux fournis directement ou via des fournisseurs aux écoles, organisation de visites, d'échanges de producteurs qui pourraient faire partie du cahier des charges des fournisseurs, part de produits labellisés Bio dans les produits fournis aux écoles...



**COMASE**

Management Consulting

Avenue Paul Pastur 361

6032 Charleroi ■ Belgique

Tél : + 32 71 299 120

comase@comase.com

www.comase.com



## Évaluation du programme à destination des écoles 2017-2023

---

### ÉVALUATION DU VOLET « PRODUITS LAITIERS » RAPPORT FINAL

Décembre 2022

TVA BE 0442.365.431

RPM Charleroi

BNP Paribas Fortis : BE77 2600 3903 0142

Belfius Banque : BE82 0682 3142 6768

ING : BE13 3600 4847 4239



## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>6</b>
1.1	Objet du rapport.....	6
1.2	Structure du rapport .....	6
<b>2</b>	<b>Contexte de l'évaluation .....</b>	<b>7</b>
2.1	Le contexte général .....	7
2.2	La stratégie régionale .....	8
2.3	L'objet et le périmètre de l'évaluation.....	9
<b>3</b>	<b>Méthodologie .....</b>	<b>11</b>
3.1	Démarche méthodologique .....	11
3.2	Modèle de logique d'intervention.....	11
3.3	Plan d'analyse.....	14
3.4	Déroulement de la mission .....	15
3.4.1	Le déroulement des enquêtes.....	16
3.4.2	Les ateliers avec les enfants .....	17
<b>4</b>	<b>Analyse de la mise en œuvre du programme .....</b>	<b>19</b>
4.1	Le taux de participation.....	19
4.1.1	Inscription et taux de participation effectif.....	19
4.1.2	La participation selon le type d'enseignement .....	20
4.1.3	La participation selon le réseau d'enseignement.....	20
4.1.4	La participation selon les provinces et arrondissements .....	21
4.1.5	Le taux de participation selon le caractère urbain/rural de la commune.....	21
4.1.6	Le taux de participation selon la taille de l'école .....	22
4.1.7	Le taux de participation selon l'indice socio-économique .....	23
4.1.8	Le taux de renouvellement.....	24
4.2	L'approvisionnement en produits .....	25
4.2.1	Les fournisseurs.....	25
4.3	La mise en œuvre de la distribution des produits laitiers .....	27
4.3.1	Les quantités distribuées.....	27
4.3.2	Les variétés de produits distribués.....	28
4.4	La mise en œuvre des mesures éducatives d'accompagnement (MEA).....	29
<b>5</b>	<b>Jugement évaluatif.....</b>	<b>30</b>
5.1	Efficacité .....	30
5.1.1	Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à augmenter la consommation de produits laitiers ?.....	30
5.1.2	Le programme a-t-il permis de sensibiliser les enfants à l'impact de l'alimentation ? .....	34





5.1.3	Le programme a-t-il permis de sensibiliser les enfants aux filières de production ?... 38
5.1.4	Le programme a-t-il permis de sensibiliser les enfants à la diversité des produits agricoles ?..... 41
5.1.5	Le programme a-t-il permis d'intégrer les agriculteurs wallons ?..... 43
5.1.6	Le programme a-t-il permis de rémunérer les agriculteurs wallons au "juste prix" ? .. 44
5.1.7	Dans quelle mesure le programme contribue-t-il à développer des pratiques alimentaires saines ? ..... 44
5.1.8	Dans quelle mesure le programme permet-il le maintien ou le développement des filières wallonnes de production ? ..... 48
5.1.9	Dans quelle mesure le programme a-t-il permis de renforcer les liens entre les consommateurs et la production agricole ?..... 49
5.1.10	Quel a été l'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur la mise en œuvre du programme ? 50
5.2	<b>Pertinence ..... 52</b>
5.2.1	Les objectifs du programme poursuivent-ils bien les enjeux et besoins identifiés sur le terrain en Wallonie ? ..... 52
5.2.2	Le programme s'adresse-t-il effectivement aux enfants qui en ont le plus besoin ? ... 54
5.3	<b>Cohérence ..... 56</b>
5.3.1	La stratégie de mise en œuvre du programme en Wallonie permet-elle son bon fonctionnement ? ..... 56
5.3.2	La dualité d'approche (marché centralisé et approche décentralisée) favorise-t-elle la mise en œuvre du programme ? ..... 62
5.3.3	Quelle est la cohérence du programme avec les objectifs de l'école et les programmes scolaires ? ..... 63
5.3.4	Quel est le positionnement du programme par rapport aux autres actions, aux autres programmes alimentaires et initiatives des établissements ? ..... 64
<b>6</b>	<b>Conclusions et recommandations ..... 66</b>
6.1	<b>Conclusions..... 66</b>
6.1.1	Un programme pertinent ..... 66
6.1.2	Des difficultés initiales de mise en œuvre..... 66
6.1.3	Une adaptation de la stratégie régionale bienvenue ..... 67
6.1.4	Une dualité d'approche utile mais non exempte d'inconvénients ..... 68
6.1.5	Un programme fortement centré sur la distribution de produits..... 68
6.1.6	Un programme très peu efficace..... 69
6.2	<b>Recommandations..... 70</b>
6.2.1	Etablir une vision pour le programme..... 70
6.2.2	Cibler et intensifier ..... 70
6.2.3	Associer davantage les parents ..... 71
6.2.4	Impliquer les partenaires ..... 72



## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Enquêtes auprès des écoles participantes et non participantes .....	16
Tableau 2 : Enquêtes auprès des parents .....	16
Tableau 3 : Nombre moyen de réponses aux questionnaires enfants selon le niveau scolaire .....	17
Tableau 4 : Nombre moyen de réponses aux questionnaires enfants selon l'indice socio-économique de l'école .....	18
Tableau 5 : Taux de participation effectif moyen selon le réseau d'enseignement (en % écoles) .....	20
Tableau 6 : Taux de participation effective selon l'arrondissement et la province (% écoles) .....	21
Tableau 7 : Quantités de lait, yaourt et fromage distribuées .....	28
Tableau 8 : Non consommation des produits achetés .....	30
Tableau 9 : Consommation de produits laitiers : rappel des 24 heures et fréquence hebdomadaire .	33
Tableau 10 : Réponses aux questions sur la connaissance de normes de consommation .....	36
Tableau 11 : Réponses aux questions sur l'impact de l'alimentation .....	37
Tableau 12 : Réponses aux questions sur l'impact des aliments transformés riches en sel, sucre et matières grasses .....	38
Tableau 13 : réponses aux questions sur la connaissance des cycles de production .....	39
Tableau 14 : réponses aux questions sur la connaissance de la saisonnalité .....	40
Tableau 15 : réponses aux questions sur la connaissance des métiers agricoles .....	40
Tableau 16 : réponses aux questions sur la connaissance de l'origine des produits .....	41
Tableau 17 : Capacité à reconnaître les produits frais .....	42
Tableau 18 : Appréciation générale des produits laitiers .....	42
Tableau 19 : Collations fréquemment consommées à l'école (selon les enfants) .....	47
Tableau 20 : Recommandations concernant la consommation de produits laitiers pour les enfants de 3 à 18 ans .....	52
Tableau 21 : Consommation habituelle de lait, de produits laitiers (à l'exception des fromages) et de produits à base de soja (en g par jour) au sein de la population, Belgique .....	53
Tableau 22 : Consommation habituelle de fromage (en g par jour) au sein de la population, Belgique .....	54
Tableau 23 : Consommation de produits laitiers selon le niveau de diplôme .....	54
Tableau 24 : Fréquence de consommation de produits laitiers ou de substituts à base végétale enrichis au calcium, selon le niveau d'instruction, Région wallonne, 2018 .....	55

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Taux de participation .....	19
Figure 2 : Taux de participation effectif selon le type d'enseignement (en % écoles) .....	20
Figure 3 : Taux de participation effectif selon le degré d'urbanisation morphologique .....	22
Figure 4 : Taux de participation selon la taille de l'école .....	22
Figure 5 : Taux de participation selon l'indice socio-économique de l'école (1 = faible ; 4 = élevé) ....	23
Figure 6 : Taux de renouvellement de l'inscription .....	24
Figure 7 : taux de renouvellement, participation simple .....	24
Figure 8 : Nombre de fournisseurs .....	26
Figure 9 : Répartition des fournisseurs selon leur secteur d'activité (années antérieures et marché décentralisé .....	26
Figure 10 : Evolution du nombre d'enfants ayant effectivement reçu des produits pour le volet produits laitiers .....	27



Figure 11 : Quantités moyennes de produits laitiers distribuées .....	27
Figure 12 : Quantités de lait, fromage et yaourt distribuées .....	28
Figure 13 : % écoles ayant mis en œuvre des MEA .....	29
Figure 14 : Mesures éducatives d'accompagnement mises en œuvre .....	29
Figure 15 : Estimation de la consommation directe par élève au cours du programme en Kg .....	30
Figure 16 : Le jour de la distribution, quelle collation recevait l'enfant ? .....	31
Figure 17: Evolution de la consommation en-dehors de la période de distribution .....	31
Figure 18 : Dans quelle mesure le programme a contribué à modifier la consommation de produits laitiers des enfants (selon les parents) .....	32
Figure 19 : Les enfants sont conscients d'avoir participé à un programme destiné à les encourager à augmenter durablement leur consommation de produits laitiers (selon les parents) .....	34
Figure 20 : Evolution de l'attitude des enfants quant aux impacts de l'alimentation sur la santé et sur l'environnement (selon les parents) .....	35
Figure 21 : Evolution de l'appréciation des produits laitiers (selon les parents) .....	35
Figure 22 : Evolution de l'attitude des enfants quant à l'origine et aux modes de production des produits alimentaires (selon les parents) .....	39
Figure 23 : Perception des parents quant à l'expérience ressentie par les enfants en lien avec les produits laitiers distribués au cours du programme .....	45
Figure 24 : Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à modifier les pratiques alimentaires des enfants ? (selon les parents) .....	45
Figure 25 : Impact du programme sur les pratiques alimentaires au sein des familles (selon les parents) .....	46
Figure 26 : % d'enfants participant au programme qui indiquent souhaiter davantage de produits laitiers .....	47
Figure 27 : Dans quelle mesure le programme a contribué à modifier vos pratiques d'achat des produits agricoles .....	49
Figure 28 : Avez-vous participé à des activités vous mettant directement en contact avec des producteurs agricoles au cours des 3 derniers mois (visites de fermes, marchés de producteurs...) ? .....	49
Figure 29 : Implication des producteurs agricoles dans la mise en œuvre du programme, selon les écoles participantes (année 2021-2022) .....	50
Figure 30 : Distribution de la population selon la fréquence de consommation de produits laitiers ou de substituts à base végétale enrichis au calcium, Région wallonne et dans les autres régions du pays .....	53
Figure 31 : Degré d'adhésion des écoles aux objectifs du programme .....	58
Figure 32 : Raisons de la participation des écoles au programme .....	58
Figure 33 : Degré de satisfaction par rapport au catalogue de MEA, proposé par l'APAQ-W .....	60
Figure 34 : Degré de complémentarité des MEA avec le programme de distribution de produits laitiers, selon les écoles .....	60
Figure 35 : Efficacité des MEA selon les écoles .....	61
Figure 36 : Complémentarité avec les programmes scolaires .....	64
Figure 37 : Le développement de régimes alimentaires sains parmi les objectifs de la politique éducative de l'école .....	64
Figure 38 : Initiatives publiques complémentaires mises en œuvre par les écoles (année 2021-2022) .....	65



# 1 INTRODUCTION

---

## 1.1 Objet du rapport

Cette évaluation porte sur le nouveau programme européen « Fruits, légumes, lait et produits laitiers à l'école » qui est entré en application en Wallonie le 21 septembre 2017. Intégré dans la Politique Agricole Commune et financé par le Fonds européen agricole de Garantie (FEAGA), ce programme prévoit la distribution de fruits, légumes, lait et produits laitiers aux élèves pour qu'ils acquièrent des habitudes alimentaires saines.

L'évaluation du programme est prévue à l'article 9 du règlement délégué (UE) 2017/40 de la Commission complétant le règlement (EU) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'aide de l'Union pour la fourniture de fruits, légumes, lait et produits laitiers dans les établissements scolaires. La Commission européenne a dressé les lignes directrices de l'Union concernant cette évaluation :

- Les Etats Membres devraient évaluer les activités mises en œuvre au travers des trois principales composantes du programme :
  - la distribution de fruits, légumes, lait et produits laitiers dans les écoles
  - les mesures éducatives d'accompagnement
  - les activités d'information et de communication ainsi que de monitoring et d'évaluation.
- L'évaluation devrait porter principalement sur l'efficacité du programme. Elle cite deux questions évaluatives auxquelles il convient de répondre :
  - Dans quelle mesure, le programme contribue-t-il à augmenter la consommation des fruits, légumes et produits laitiers, chez les enfants ?
  - Dans quelle mesure, le programme contribue-t-il à augmenter la connaissance des enfants de la diversité des produits agricoles et des bénéfices de leur consommation au niveau de la santé ?
- L'évaluation devrait permettre un suivi continu du programme au cours des 5 années scolaires de mise en œuvre, allant du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 juillet 2022.

Ce rapport porte, de manière transversale, sur l'évaluation de la mise en œuvre du programme durant les années scolaires 2017-2018 à 2021-2022, en Wallonie, pour ce qui concerne le volet « produits laitiers » du programme.

## 1.2 Structure du rapport

Le chapitre 2 présente la stratégie régionale. Il rappelle également les exigences du cahier des charges, l'objet et la portée de l'évaluation. Le chapitre 3 décrit la méthodologie d'évaluation utilisée, les sources de données utilisées et les méthodes de collecte de l'information. Il précise également les limites de l'exercice.

Les réponses aux questions d'évaluation sont présentées aux chapitres 4 et 5 ; dans un premier temps, le chapitre 4 analyse la mise en œuvre du programme ; ensuite l'efficacité est examinée au chapitre 5. Le chapitre se termine par une approche de la pertinence et de la cohérence du programme avec d'autres initiatives publiques et avec les objectifs des établissements scolaires. Il évalue également dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre du programme permet son bon fonctionnement. Enfin, les conclusions et les recommandations sont présentées au chapitre 6.



## 2 CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

### 2.1 Le contexte général

Selon le programme Santé de l'Union Européenne<sup>1</sup>, au cours des dernières années, la consommation de fruits, de légumes et de produits laitiers a diminué.

Face à ce constat, principalement rencontré parmi les plus jeunes qui ont tendance à privilégier les aliments hautement transformés et qui sont par ailleurs souvent riches en sucres, sel, matières grasses ou additifs ajoutés, et à l'augmentation de la prévalence de l'obésité, les initiatives au niveau international se développent et portent sur trois types d'expériences :

- 1) Favoriser l'offre de fruits, de légumes et produits laitiers dans les cantines scolaires, à l'image du programme « Farm to school » au Michigan, du programme « Child Nutrition Programs » et plus spécifiquement « The Special Milk Program » aux Etats-Unis, ou bien par la voie des distributeurs ;
- 2) Organiser des activités de jardinage au sein des écoles ;
- 3) Proposer un fruit ou un légume ou un produit laitier, lors des pauses, expérience suivie notamment au Danemark et en Norvège pour les fruits et légumes et en Chine pour le lait cru (programme NIPRCES<sup>2</sup> lancé en 2012) ou encore le « School Milk Project » en Angleterre<sup>3</sup>.

Les recommandations issues de l'enquête de consommation alimentaire 2014<sup>4</sup> évoquent également l'implication des enfants dans la préparation des repas et la réalisation des courses comme une stratégie potentielle afin de stimuler des pratiques d'alimentation saine et durable.

**En 2009**, la Commission européenne a mis au point un programme qui appartient à ce troisième type de dispositif. Il s'agit d'un programme en faveur de la consommation de fruits et légumes dans les écoles. Le programme « Lait à l'école » existe, quant à lui, depuis 1977. Ces programmes s'inscrivent dans la politique agricole commune (PAC) de l'Union Européenne et, à ce titre, sont financés par celle-ci. L'objectif étant d'augmenter de façon durable la part de ces produits dans le régime alimentaire des enfants scolarisés, à l'âge où ils acquièrent leurs habitudes alimentaires ce qui contribuerait, à long terme, à la stabilisation des marchés agricoles et à la sécurité des approvisionnements.

**Huit années plus tard**, les enjeux restent toujours capitaux et l'expérience tirée de l'application des programmes permet de conclure que la poursuite et le renforcement des deux programmes à destination des écoles sont de la plus haute importance. Afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des deux programmes, la Commission européenne a décidé d'adopter une approche unifiée combinant ces deux programmes en un seul baptisé « School scheme ».

Le but de ces initiatives est non seulement d'améliorer les **connaissances de l'enfant à propos de l'importance d'une bonne nutrition et de la manière dont les denrées alimentaires sont produites**, mais aussi de **modifier ses attitudes**, préalables nécessaires à un **changement de comportement**

<sup>1</sup> European Commission, funded by the Health Programme of the European Union, written by the EPHORT consortium, 26-09-2018, *Supporting the mid-term evaluation of the EU Action Plan on Childhood Obesity 2014-2020*.

<sup>2</sup> *Nutrition Improvement Programme for Rural Compulsory Education Students*

<sup>3</sup> <http://www.milkforschools.org.uk/>

<sup>4</sup> Rapport de l'Institut Scientifique de Santé Publique relatif aux comportements de santé et style de vie de la population belge de 2013 publié en 2014



**alimentaire.** Ce dispositif se matérialise au travers d'une distribution gratuite hebdomadaire en-dehors des heures de repas de midi, d'un fruit, d'un légume et/ou d'un produit laitier repris dans la catégorie des produits admissibles, aux enfants scolarisés dans des écoles administrées ou reconnues par les autorités compétentes.

## 2.2 La stratégie régionale

En Belgique, chaque Région a son propre programme à destination des écoles puisque l'Agriculture est une compétence régionale.

Le nouveau programme européen « Fruits, légumes, lait et produits laitiers à l'école » est entré en application en Wallonie le 21 septembre 2017. Il est le résultat d'un travail mené par plusieurs Départements du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement en collaboration avec l'APAQ-W, les communautés française et germanophone, l'ONE et la Socopro<sup>5</sup>.

Le programme s'adresse aux élèves des écoles maternelles et primaires, situées sur le territoire de la Région wallonne, d'enseignement de plein exercice ordinaire ou spécial, organisées ou subventionnées par les Communauté française et germanophone.

La participation de l'école au programme implique la fourniture et la distribution gratuite par l'école de fruits, légumes, ou lait, produits laitiers, aux élèves participant au programme. Les écoles peuvent participer au volet « fruits et légumes » et/ou au volet « lait et produits laitiers ». La participation se fait sur base volontaire.

La distribution des produits doit avoir lieu le matin, en-dehors des repas réguliers organisés par l'école. Les écoles sont invitées à distribuer le lait et les produits laitiers en début de matinée, et les fruits et légumes à la pause de la matinée afin de tenir compte des recommandations nutritionnelles et diététiques des professionnels de la santé. La portion moyenne distribuée est, en principe, de 125 ml de produits laitiers et de 150 grammes de fruits ou légumes. L'ajout de sel, sucre, miel, édulcorants ou exhausteurs de goûts artificiels est interdit. Les variantes sans lactose sont autorisées pour les enfants intolérants. Parmi les produits laitiers autorisés figurent le lait battu nature, le lait fermenté nature, le yaourt entier nature et les fromages contenant au maximum 10% d'ingrédients non lactiques. Dans le volet « fruits et légumes », les soupes et compotes préparées exclusivement à partir de fruits et légumes frais sont autorisées.

Il convient de noter que le SPW ARNE a modifié sa stratégie en novembre 2020. Ce changement porte notamment sur l'organisation d'un marché d'approvisionnement centralisé par le Service Public de Wallonie. Ce marché permet aux écoles de s'inscrire dans le programme tout en ne devant plus effectuer les démarches administratives et financières nécessaires à l'établissement d'un marché public. En effet, la Région a organisé un marché global et divisé le territoire par lots qui sont ensuite attribués à divers fournisseurs. Tout au long de ce rapport d'évaluation, nous appellerons ce marché « le marché centralisé ».

Parallèlement à cela, le SPW ARNE conserve également la possibilité pour les écoles de réaliser le marché elles-mêmes, comme cela s'est fait les années précédentes. Nous appellerons ce marché « le marché décentralisé ».

Le nombre de distributions par année scolaire est de minimum vingt. Cela étant, la fréquence de distribution et la durée du programme sont flexibles pour les écoles du marché décentralisé, à l'initiative de chaque école.

---

<sup>5</sup> Services opérationnels du Collège des Producteurs asbl



Les périodes de distributions ont quelque peu varié tout au long des années du programme. Pour les années 2017-2018 et 2018-2019, trois périodes de distribution ont été prévues. Au cours de l'année scolaire 2019-2020, deux périodes de distribution ont été prévues, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars et du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin. Au cours de l'année scolaire 2020-2021, trois périodes de distribution ont été prévues. Au cours de l'année scolaire 2021-2022, la distribution des produits s'est faite tout au long de l'année scolaire, en tenant compte des périodes de congés. Pour le marché décentralisé, à chaque période, correspond une liste de fruits et légumes frais admissibles au bénéfice de l'aide.

Un calendrier des produits à livrer aux écoles fut établi par l'Administration et transmis aux fournisseurs. Le calendrier comprend une liste de produits admissibles au bénéfice de l'aide ou déterminée par le marché centralisé, organisé par la Région. Cette liste est élaborée sur base de critères objectifs tels que la saisonnalité des produits, la disponibilité des produits au niveau local, le mode de production ou le caractère durable.

La Wallonie a fait le choix de privilégier :

- les produits locaux/régionaux
- les produits distribués en circuits courts.

Le plafond de l'aide est fixé à 10 euros par élève et par année scolaire pour la distribution de fruits et légumes, et à 10 euros par élève et par année pour la distribution de lait et produits laitiers.

Afin de renforcer les effets du programme, les écoles doivent mettre en œuvre durant l'année scolaire au moins une mesure éducative d'accompagnement (MEA) au bénéfice de chaque élève participant. Chaque année d'enseignement participante peut bénéficier d'une mesure éducative d'accompagnement différente. L'Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité a été désignée pour proposer des mesures éducatives d'accompagnement. L'école met donc en œuvre l'une ou plusieurs MEA proposées par l'APAQ-W ou soumet à l'approbation du SPW ARNE une autre MEA prévue comme activité pédagogique au titre de son projet d'établissement. Après la mise en œuvre d'une MEA, l'école établit un rapport sur celle-ci et le transmet au SPW ARNE. Ce rapport reprend les données de réalisation (nombre d'élèves, lieu, date, durée, année d'enseignement...) et les résultats retirés par les élèves.

Les écoles assurent également la communication du programme vers le public en suivant les instructions du SPW ARNE en la matière.

## **2.3 L'objet et le périmètre de l'évaluation**

Le SPW a sollicité une évaluation ex-post du programme dans les écoles sur la période courant de 2017 à 2022, soit 5 années scolaires.

**Ce rapport présente l'évaluation de la mise en œuvre du volet « Produits laitiers » en Wallonie, durant les années scolaires de 2017-2018 à 2021-2022.**

L'analyse vise à évaluer la mise en œuvre du dispositif et à mesurer son efficacité, au travers de l'analyse des résultats du programme sur la consommation et habitudes alimentaires des bénéficiaires. Cette évaluation doit, in fine, permettre la formulation de recommandations et de propositions d'améliorations du programme au pouvoir adjudicateur.

Au travers des termes de référence, le SPW a souhaité que l'évaluation mette en évidence les éléments suivants :

- **Au niveau des écoles :**



- La participation des écoles aux programmes : nombre, profil, abandons, motifs d'adhésion ou non au programme...
  - Les modalités d'organisation de la mise en œuvre du programme : approvisionnement (local, par exemple) et logistique, modalités de distribution des produits aux enfants, informations des écoles sur les conditions à remplir...
  - Les réalisations effectives : nombre d'enfants ayant bénéficié du programme, variété et diversité des produits distribués, fréquence de distribution et quantités distribuées...
  - Les mesures d'accompagnement visant à favoriser l'amélioration de l'attitude des enfants vis-à-vis des produits laitiers et à renforcer leur consommation : type, fréquence, motivations, difficultés perçues...
  - La cohérence avec d'autres programmes ou actions : synergie, complémentarité ou redondance, compétition...
- **Au niveau des parents ou associations de parents :**
    - Le profil socio-économique des familles bénéficiaires du programme
    - L'information et la perception du programme par les parents
    - Les résultats sur la consommation des ménages
  - **Au niveau des enfants :**
    - Leur information relative au programme et leur intérêt pour la démarche
    - La communication au niveau familial
    - Les résultats sur leur consommation de fruits et légumes ou de produits laitiers
    - Leur appréciation concernant les mesures d'accompagnement
  - **Au niveau des fournisseurs :**
    - Les types de fournisseurs impliqués dans la démarche, les produits livrés et leur couverture géographique
    - Leur expérience acquise dans le cadre du programme et la volonté d'implication dans la démarche
    - Leur perception du programme, de son évolution et des améliorations à y apporter.

Le but de l'étude est de faire une évaluation du programme en continu sur la période de façon à en analyser les résultats et les impacts. Elle doit ainsi permettre d'appréhender les différences entre le programme en année 0 (=avant le début du programme) et, à terme, d'analyser l'évolution en année 5, en passant par des étapes intermédiaires, chaque année.





## 3 MÉTHODOLOGIE

### 3.1 Démarche méthodologique

L'exercice d'évaluation a été conduit en 3 étapes :

#### Préparation de l'évaluation

- Réunion de lancement
- Première analyse documentaire
- Elaboration des grilles d'entretien pour les enfants, des questionnaires internet et grilles d'analyse

#### Analyse des résultats du programme

- Analyse documentaire
- Ateliers avec les élèves d'écoles participantes et non participantes
- Enquêtes auprès des écoles (participantes et non participantes) et auprès des parents d'enfants des écoles (participantes)
- Entretiens directs avec les écoles (participantes et non participantes)
- Entretiens avec des experts et organismes/personnes de référence

#### Jugement évaluatif

- Réponses aux questions évaluatives
- Conclusions
- Recommandations

### 3.2 Modèle de logique d'intervention

Un modèle de logique d'intervention a été reconstitué. Celui-ci retrace les liens de causalité entre les activités mises en place et les objectifs du programme. Il constitue le référentiel théorique de l'évaluation. Il s'agit d'une logique d'intervention commune aux deux volets du programme : fruits et légumes, d'une part, et lait et produits laitiers, d'autre part.

Le référentiel a été élaboré sur base des règlements européens spécifiques, de la stratégie régionale pour la mise en œuvre du programme en Wallonie<sup>6</sup>, de l'Arrêté du Gouvernement wallon et de l'Arrêté Ministériel du 21/09/2017 relatif à la mise en œuvre du programme européen à destination des écoles fondamentales. Les documents publiés sur le site Web<sup>7</sup> du Service Public de Wallonie relatifs au programme ont également été consultés.

Nous distinguons trois activités principales : la distribution des produits, les achats de produits agricoles et la mise en œuvre des mesures éducatives d'accompagnement (MEA).

<sup>6</sup> Strategy for the Implementation of the school scheme in Belgium, Walloon Region, from 2017/2018 to 2022/2023 school year. 29 Juin 2017.

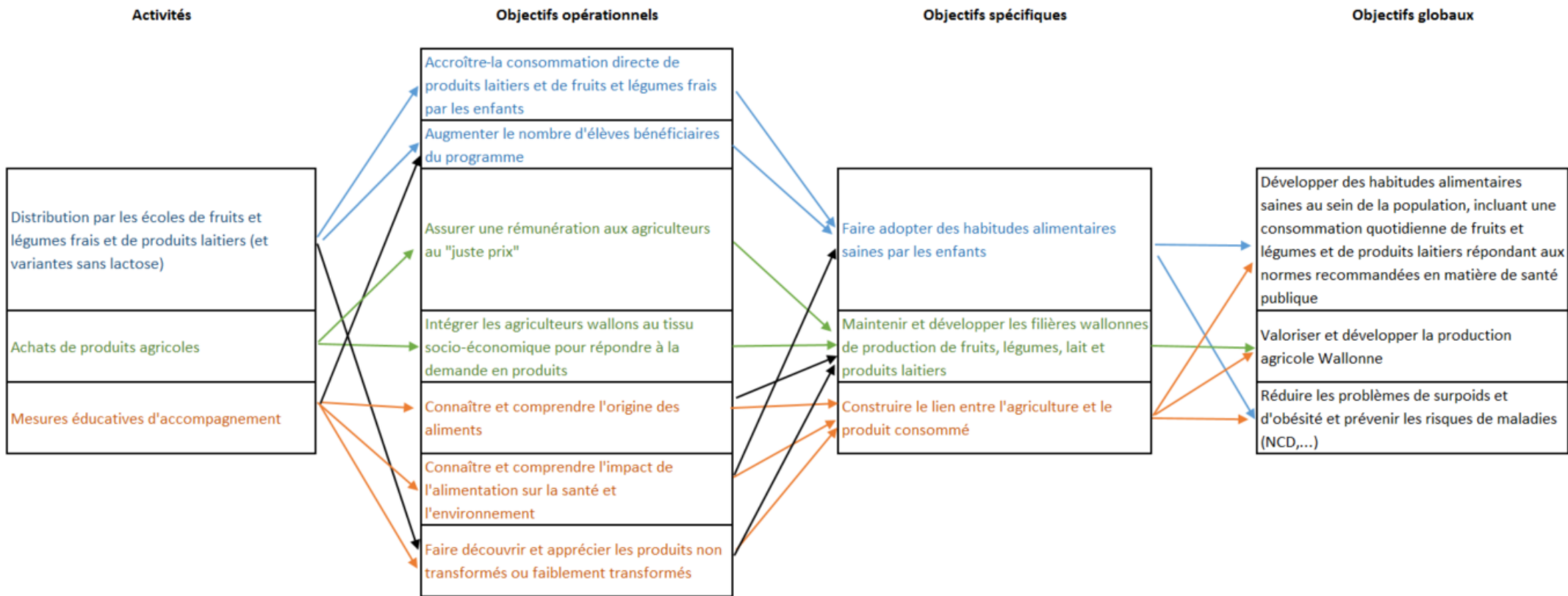
<sup>7</sup> <https://agriculture.wallonie.be/progecole>



Les MEA ont pour objectifs de faire connaître et comprendre l'origine des aliments aux enfants, mais aussi leur impact sur la santé et l'environnement. Les MEA visent également à faire découvrir et apprécier les produits non ou faiblement transformés, objectif que rencontre également la distribution des produits. Cette dernière entend également augmenter la consommation des fruits et légumes, ou des produits laitiers, par une augmentation du nombre d'élèves participants et par un renforcement de la consommation directe, c'est-à-dire directement liée à la distribution des produits au sein des écoles. Les achats de produits agricoles doivent assurer une rémunération des agriculteurs au « prix juste » et contribuer à leur intégration au tissu socio-économique afin de répondre à la demande en produits, exprimée par les écoles.

Au-delà des objectifs opérationnels, le programme poursuit trois objectifs spécifiques : faire adopter des habitudes alimentaires saines aux enfants, maintenir et développer les filières wallonnes de production et construire un lien entre l'agriculture et le produit consommé. Contribuent à ce dernier objectif, les mesures éducatives d'accompagnement au travers d'une amélioration de la connaissance de l'origine des produits, de leur impact sur l'environnement et de la découverte par les enfants de davantage de produits faiblement transformés. Ces MEA contribuent également à faire adopter des habitudes alimentaires saines par les enfants, notamment les mesures portant sur l'impact de l'alimentation sur la santé et celles visant la découverte et l'appréciation de produits faiblement transformés, objectif auquel participe conjointement la distribution des produits. Le maintien et le développement des filières de production passent par l'intégration des agriculteurs au programme et leur rémunération « au juste prix » ; c'est un objectif auquel concourent également les MEA via une meilleure connaissance des enfants de l'origine des produits consommés et un renforcement de leur goût pour des produits non ou faiblement transformés.

Au niveau global, le programme devrait permettre de développer des habitudes alimentaires saines, incluant une consommation de fruits et légumes ou de produits laitiers répondant aux normes recommandées en matière de santé, de réduire les problèmes d'obésité et d'améliorer la santé de la population à long terme, notamment par la prévention des maladies NCD. Enfin, le renforcement de la consommation de fruits et légumes (ou des produits laitiers) et des liens entre consommateurs et producteurs, devraient contribuer à une valorisation et un développement, à plus long terme, de la production agricole wallonne.





### 3.3 Plan d'analyse

Un plan d'analyse a été élaboré détaillant pour chaque thème, les questions évaluatives posées et les critères de jugement qui ont permis d'y répondre. Les sources d'information et d'analyse ont été mises en regard des critères de jugement établis.

Le plan a été établi au départ du référentiel posé par la reconstitution de la logique d'intervention ainsi que des questions formulées par le SPW au travers des termes de référence.

<b>Efficacité</b>	Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à augmenter la consommation de produits laitiers ?
	Le programme a-t-il permis de sensibiliser les enfants à l'impact de l'alimentation ?
	Le programme a-t-il permis de sensibiliser les enfants aux filières de production ?
	Le programme a-t-il permis de sensibiliser les enfants à la diversité des produits agricoles ?
	Le programme a-t-il permis d'intégrer les agriculteurs wallons ?
	Le programme a-t-il permis de rémunérer les agriculteurs wallons au "juste prix" ?
	Dans quelle mesure le programme contribue-t-il à développer des pratiques alimentaires saines ?
	Dans quelle mesure le programme permet-il le maintien ou le développement des filières wallonnes de production ?
	Dans quelle mesure le programme a-t-il permis de renforcer les liens entre les consommateurs et la production agricole ?
	Quel a été l'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur la mise en œuvre du programme ?
<b>Pertinence</b>	Les objectifs du programme poursuivent-ils bien les enjeux et besoins identifiés sur le terrain en Wallonie ?
	Le programme s'adresse-t-il effectivement aux enfants qui en ont le plus besoin ?
<b>Cohérence</b>	La stratégie de mise en œuvre du programme en Wallonie permet-elle son bon fonctionnement ?
	La dualité d'approche (marché centralisé et marché décentralisé) favorise-t-elle la mise en œuvre du programme ?
	Quelle est la cohérence du programme avec les objectifs de l'école et les programmes scolaires ?
	Quel est le positionnement du programme par rapport aux autres actions, aux autres programmes alimentaires et initiatives des établissements ?

Plusieurs méthodes ont été déployées afin de renseigner les critères de jugement permettant de répondre à ces questions évaluatives :

1. Une analyse documentaire permettant d'une part d'estimer la consommation de produits laitiers au démarrage du programme et la prévalence de certains problèmes de santé, ce qui renvoie à la notion de pertinence du programme et de baseline pour la mesure de son



efficacité. D'autre part, les données transmises par le SPW ont permis une évaluation du niveau d'atteinte en termes de réalisation, une analyse socio-économique des établissements participants et une analyse de sources d'approvisionnement des établissements participants.

2. Des ateliers avec des enfants bénéficiant (groupe intervention) ou ne bénéficiant pas du programme (groupe contrôle) visant à estimer leur consommation de produits laitiers mais aussi d'évaluer dans quelle mesure le programme leur a permis, d'une part, de découvrir et apprécier de produits non ou faiblement transformés et, d'autre part, de construire le lien entre l'agriculture et les produits consommés.
3. **Etant donné la crise du COVID-19 et les mesures de confinement prises par les autorités belges, ces ateliers n'ont pas pu être organisés pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021. Ils ont été remplacés par des questionnaires qui ont été envoyés aux écoles pour distribution aux élèves. Afin de maintenir une cohérence et une continuité dans la méthode d'évaluation, il a été convenu de poursuivre l'interrogation via questionnaires pour l'année scolaire 2021-2022.**
4. Des enquêtes en ligne adressées aux écoles participantes (en ce compris celles qui ont arrêté de participer au cours de la période), aux parents des élèves bénéficiaires du programme et aux fournisseurs.

La mise en œuvre du programme a ainsi été évaluée principalement au travers de l'analyse des données transmises par le SPW, l'enquête et les entretiens avec les écoles participantes.

L'enquête et les entretiens avec les responsables du programme au sein des écoles participantes a également permis de compléter l'évaluation pour ce qui concerne les éléments ayant trait aux résultats se manifestant directement au sein des établissements scolaires.

Enfin la cohérence a été évaluée essentiellement au travers de l'enquête et des entretiens avec les écoles ainsi qu'au travers de l'enquête à destination des fournisseurs, notamment dans le but d'évaluer dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre du programme en Wallonie, et sa dualité d'approche (centralisée et décentralisée), a permis son bon fonctionnement.

Le plan d'analyse a légèrement évolué au fil des années pour intégrer, sur base des demandes de l'administration et de l'évolution de la situation, de nouvelles questions évaluatives. Ainsi, l'impact de la crise sanitaire COVID-19 et la dualité d'approches, du fait de l'introduction du marché centralisé parallèlement au maintien du marché décentralisé, ont été intégrés. La question relative à la complémentarité du programme avec d'autres actions régionales ou programmes similaires a été modifiée afin de question, plus largement, le positionnement du programme par rapport à tous autres programmes mis en œuvre sur cette même thématique.

### **3.4 Déroulement de la mission**

L'évaluation du programme « Fruits, légumes et lait à l'école » en Wallonie, a été confiée à COMASE en date du 28 novembre 2019.

Une réunion du comité de pilotage de l'évaluation s'est tenue le 13 janvier 2020. Cette réunion a permis la validation du modèle de logique d'intervention et du plan d'analyse. Les questionnaires à destination des écoles, participantes et non participantes, ainsi que des parents et fournisseurs, ont été soumis par Comase le 20 février 2020 et validés par le SPW le 02 mars 2020. Une réunion du comité de pilotage s'est tenue le 03 février 2021 afin de faire le point sur l'année écoulée et de valider les étapes pour la suite de l'évaluation. Une réunion de présentation des résultats de l'année 2020-2021 s'est tenue le 21 février 2022 afin de faire le point sur l'évaluation effectuée. Une nouvelle réunion du comité de pilotage s'est ensuite tenue le 10 mars 2022 afin de collecter les documents nécessaires au travail d'évaluation et de valider les étapes pour l'évaluation de l'année 2021-2022.



D'une manière générale, la mise en œuvre du programme peut avoir été impactée par la crise du COVID-19 et les mesures de confinement prises par les autorités belges. En conséquence, les résultats de cette évaluation sont nécessairement influencés par ces impacts.

### 3.4.1 Le déroulement des enquêtes

L'enquête auprès des écoles consiste en un même questionnaire commun aux volets « Fruits et légumes » et « Produits laitiers », portant sur les années scolaires 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Le questionnaire comportait à la fois des parties communes et des parties spécifiques à chacun des volets. Pour les questions communes, seules les réponses des écoles ayant participé au volet « Produits laitiers » ont été prises en considération pour cette analyse. Les écoles non-participantes n'ont plus été interrogées à partir de 2020-2021 puisque les réponses aux questions spécifiquement adressées à ce groupe avaient pu être collectées. Durant les années 2017-2018 et 2018-2019 et 2019-2020, 462 écoles non-participantes ont répondu avec un intervalle de confiance de 3,5% pour un niveau de confiance de 95%.

Tableau 1 : Enquêtes auprès des écoles participantes et non participantes<sup>8</sup>

	Nombre de répondants écoles participantes	Marché centralisé	Marché décentralisé	Intervalle de confiance écoles participantes
2017-2018 & 2018-2019	237	/	237	8,7%
2019-2020	25	/	25	9,8%
2020-2021	81	63	18	4,2%
2021-2022	128	123	5	6,8%

L'enquête auprès des fournisseurs a été effectuée via un questionnaire en ligne pour les trois premières années évaluées. 18 fournisseurs ont pu être interrogés pour les années 2017-2018 et 2018-2019 et 4 fournisseurs ont été interrogés pour l'année 2019-2020. Au regard des difficultés de mobilisation des fournisseurs pour participer aux enquêtes, il a été convenu de procéder, pour les deux années suivantes, à des entretiens qualitatifs par téléphone avec les fournisseurs du marché centralisé. Les deux fournisseurs du marché centralisé ont été interrogés en 2020-2021 et deux des trois fournisseurs du marché centralisé ont été interrogés en 2021-2022.

L'enquête auprès des parents n'a pas pu être réalisée pour les deux premières années puisque l'évaluation a été réalisée lorsque celle-ci étaient déjà accomplies. Pour les années suivantes, les établissements scolaires ont été sollicités pour relayer l'information auprès des parents d'élèves.

Tableau 2 : Enquêtes auprès des parents<sup>9</sup>

	Nombre parents interrogés	Intervalle de confiance
2017-2018 & 2018-2019	/	/
2019-2020	45	14,5%
2020-2021	163	7,6%
2021-2022	159	7,8%

<sup>8</sup> Le niveau de confiance des intervalles est de 95%.

<sup>9</sup> Le niveau de confiance des intervalles est de 95%.



### 3.4.2 Les ateliers avec les enfants

Etant donné le fait que l'évaluation pour les années 2017-2018 et 2018-2019 a été réalisée a posteriori, les ateliers avec les enfants n'ont pas pu être réalisés. Les tableaux récapitulatifs ci-dessous comportent donc les données des années suivantes.

Comme indiqué précédemment, étant donné la crise du COVID-19 et les mesures de confinement prises par les autorités belges, les ateliers avec les enfants ont été remplacés par des questionnaires qui ont été envoyés aux écoles pour distribution aux élèves. Les questions y sont similaires à celles prévues pour les ateliers mais adaptées pour permettre aux élèves de répondre seuls. Pour les plus jeunes dont la maîtrise de la lecture et de l'écriture ne peut être supposée, un questionnaire simplifié et dynamique a été prévu avec la partie consacrée aux habitudes de consommation. Il a été demandé aux enseignants d'adresser oralement les questions aux enfants et de collecter les réponses dans un tableau spécifique prévu à cet effet.

Les conditions de mise en œuvre de ces questionnaires n'ont, dès lors, pu être monitorées de façon précises ; on ne peut exclure que les enfants ont effectivement répondu, seuls, aux réponses et que celles-ci représentent précisément les connaissances et l'appréciation des produits des enfants. Des guides de mise en œuvre ont été élaborés de manière à pouvoir se prémunir quelque peu d'interférences dans les réponses des enfants.

Les questionnaires ont été envoyés, au cours de chacune des années d'évaluation, aux écoles afin qu'elles assurent la transmission aux élèves. Les réponses ont été collectées jusqu'au terme de l'année scolaire.

Nous avons procédé à un échantillonnage stratifié selon trois variables : le niveau scolaire, l'indice socio-économique des écoles et la répartition géographique des écoles sur le territoire wallon. Nous avons intentionnellement collecté un nombre plus conséquent de réponses que ce qui était initialement prévu afin de pouvoir à nouveau procéder à un échantillonnage au sein des réponses exploitables afin de respecter au mieux l'équilibre de répartition en fonction des trois variables.

Les tableaux, ci-après, mettent en évidence ces différences de représentativité.

Concernant le niveau scolaire, nous observons, en moyenne, une surreprésentation des petits (maternelle et 1<sup>ère</sup> primaire) que ce soit parmi les écoles participantes et non participantes.

*Tableau 3 : Nombre moyen de réponses aux questionnaires enfants selon le niveau scolaire*

Niveau scolaire	Elèves LAE	Elèves non participants
Petits (M-P1)	119	96
Moyens (P2-P3-P4)	77	66
Grands (P5-P6)	77	48
<b>Total</b>	<b>273</b>	<b>210</b>

Au niveau de l'indice socio-économique moyen au cours des trois années pour lesquelles l'évaluation a été menée auprès des enfants, nous observons, parmi les réponses des élèves participants, une légère surreprésentation des indices socio-économiques de catégories 3 et 4. Il y a donc au total une légère surreprésentation des écoles avec un indice socio-économique plus fort. Concernant les écoles non participantes il y a une sous-représentation des indices socio-économiques de catégorie 2 et 4 mais la répartition globale est pratiquement à l'équilibre entre les classes 1 et 2 d'un côté et 3 et 4 de l'autre.



Tableau 4 : Nombre moyen de réponses aux questionnaires enfants selon l'indice socio-économique de l'école

Indice socio-économique	Elèves LAE	Elèves non participants
1	23%	31%
2	22%	16%
3	26%	35%
4	29%	18%





## 4 ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

### 4.1 Le taux de participation

#### 4.1.1 Inscription et taux de participation effectif

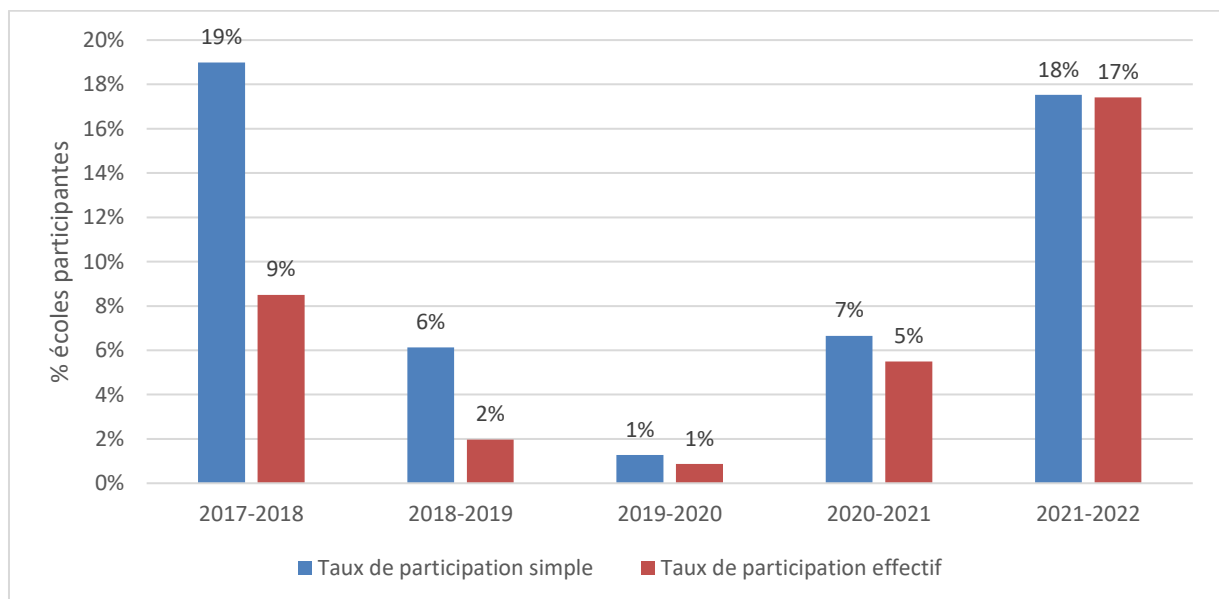
L'analyse doit distinguer deux notions :

- Le taux de participation simple sur base du nombre d'écoles inscrites au programme
- Le taux de participation effectif sur base du nombre d'écoles inscrites au programme et agréées.

La participation effective est définie comme le fait d'avoir effectivement distribué des produits dans le cadre du programme, élément qui est établi sur base des achats de produits auprès des fournisseurs pour les écoles du marché décentralisé et les bons de commande qui attestent des quantités fournies pour les écoles du marché centralisé

Nous constatons un effondrement de la participation des années 2017-2018 à 2019-2020. Ensuite, nous constatons une forte reprise de la participation pour arriver en 2021-2022 à un taux de participation de participation effectif doublement supérieur à l'année initiale du programme.

Figure 1 : Taux de participation



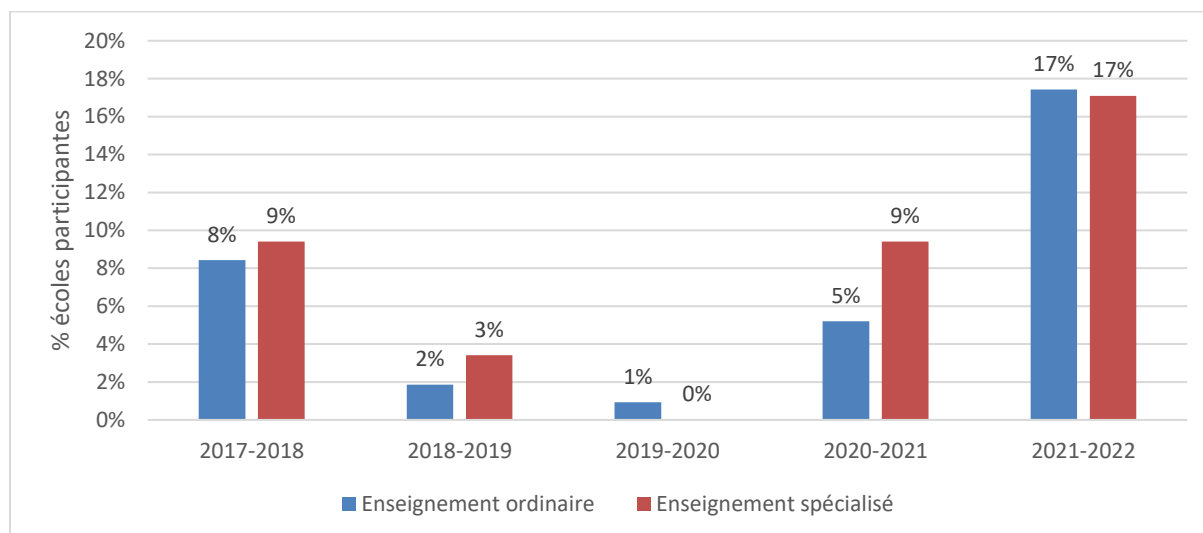
Cette reprise de la participation est essentiellement dû à la mise en œuvre d'une approche centralisée, dans laquelle le marché public de fournitures des produits est organisé par le Service Public de Wallonie. Ainsi, le marché centralisé regroupe la majorité des écoles inscrites et participant effectivement au programme.



### 4.1.2 La participation selon le type d'enseignement

Mis à part pour l'année 2020-2021, pour laquelle il y avait une légère différence en faveur de l'enseignement spécialisé, il y a un nombre presque équivalent d'écoles de l'enseignement ordinaire et de l'enseignement spécialisé.

Figure 2 : Taux de participation effectif selon le type d'enseignement (en % écoles)



### 4.1.3 La participation selon le réseau d'enseignement

En Wallonie, trois réseaux représentent l'essentiel – 98% des écoles et 99% des élèves éligibles, à savoir le réseau organisé par la Communauté française de Belgique, aujourd'hui appelé Wallonie-Bruxelles Enseignement, le réseau libre confessionnel et le réseau communal subventionné. Par ailleurs, une distinction doit être faite entre le réseau organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) et celui organisé ou subventionné par la Communauté germanophone (CG).

Nous constatons qu'en moyenne, pour toute la durée du programme, les écoles participantes représentent 7% des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi celle-ci, nous retrouvons principalement les écoles communales et les écoles du réseau libre confessionnel. Aucune école de la communauté germanophone ne participe au programme.

Tableau 5 : Taux de participation effectif moyen selon le réseau d'enseignement (en % écoles)

<b>FWB</b>	7%
Communauté française	1%
Subventionné provincial	0%
Subventionné communal	4%
Libre confessionnel	2%
Libre non confessionnel	0%
<b>CG</b>	0%
Enseignement de la Communauté Germanophone (GUW)	0%
Enseignement Communal (OSU)	0%
Enseignement libre (FSU)	0%



#### 4.1.4 La participation selon les provinces et arrondissements

Tableau 6 : Taux de participation effective selon l'arrondissement et la province (% écoles)

<b>Province de Hainaut</b>	8%
<b>Province de Liège</b>	5%
<b>Province de Luxembourg</b>	8%
<b>Province de Namur</b>	7%
<b>Province du Brabant Wallon</b>	6%

Lors de l'analyse du taux de participation par province tout au long des années de participation au programme, il ressort que le taux de participation pour chacune des provinces est assez bas puisqu'il est inférieur à 10% des écoles. La province de Liège est celle qui enregistre le taux de participation des écoles le plus bas.

#### 4.1.5 Le taux de participation selon le caractère urbain/rural de la commune

Pour évaluer dans quelle mesure la participation est fonction du caractère urbain ou rural des communes, nous nous appuyons sur la typologie morphologique des communes belges<sup>10</sup>

Cette classification distingue 4 types de communes selon le degré d'urbanisation morphologique :

A : les communes centrales des principales agglomérations ou communes morphologiquement urbaine

*Exemples : Charleroi, Châtelet, Colfontaine, Dour, Frameries, Engis, Liège, Fléron, Flémalle*

B : les communes à urbanisation morphologique forte

*Exemples : Anderlues, Binche, Sambreville, Visé*

C : les communes à urbanisation morphologique moyenne

*Exemples : Fleurus, Gerpinnes, Awans, Blegny, Amay, Herve, Huy, Aubange, Andenne*

D : les communes à urbanisation morphologique faible

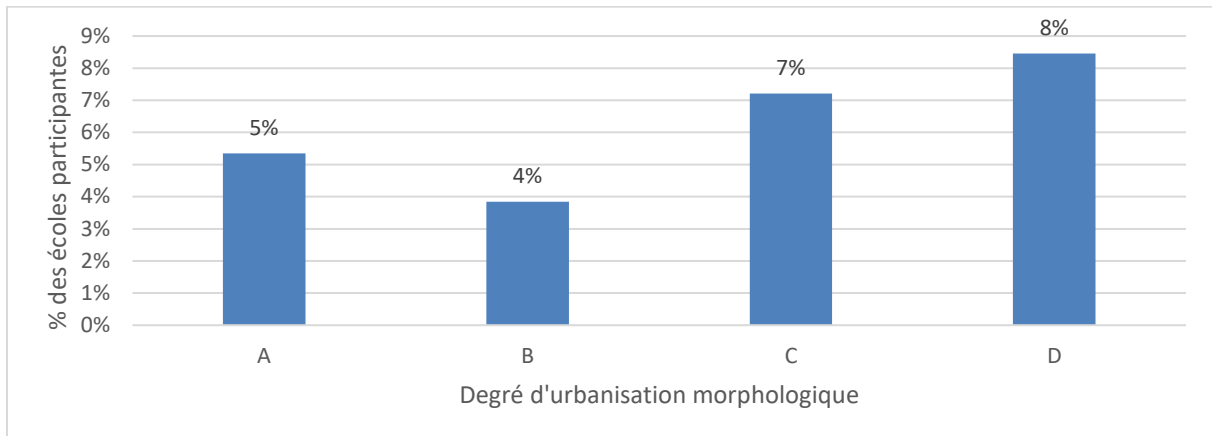
*Exemples : Beaumont, Beloeil, Chimay, Seneffe, Berloz, Braives, Donceel, Etalle, Neufchâteau*

Nous constatons que les écoles participantes sont légèrement surreprésentées au sein des degrés d'urbanisation morphologique C et D, ce qui signifie que le programme connaît un succès de participation supérieur dans les zones rurales de Wallonie que dans les zones urbaines.

<sup>10</sup> E. Van Hecke, J.M. Halleux, J.M. Decroly, B. Mérenne-Schoumaker « Noyaux d'habitat et Régions urbaines dans une Belgique urbanisée », 2009, SPF Economie, PME, Classe moyennes et Energie – Direction générale Statistique et Information économique



Figure 3 : Taux de participation effectif selon le degré d'urbanisation morphologique



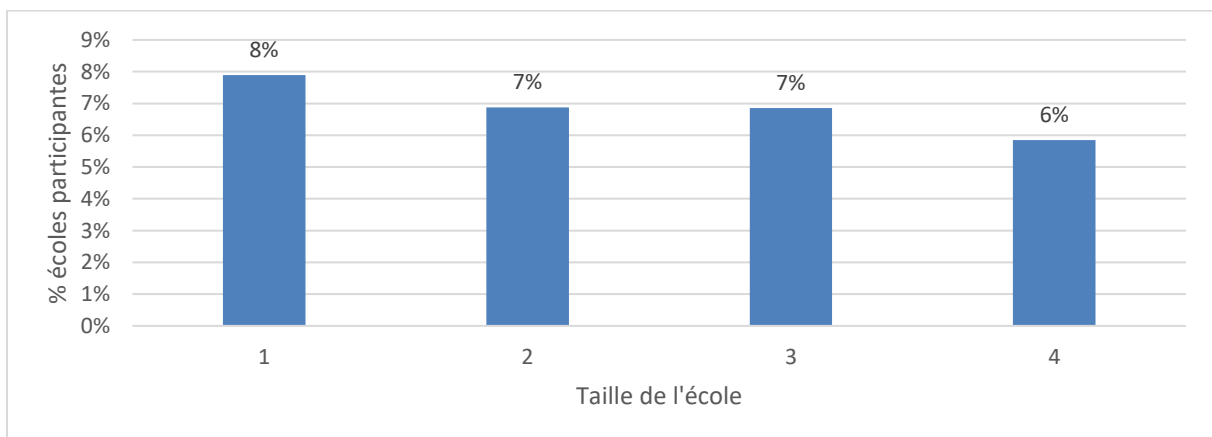
#### 4.1.6 Le taux de participation selon la taille de l'école

Afin d'analyser le taux de participation selon la taille des écoles, nous avons réparti celles-ci en 4 catégories selon le nombre d'élèves (maternel et primaire) :

- 1 : les écoles de moins de 150 élèves
- 2 : les écoles avec au moins 150 élèves et moins de 225 élèves
- 3 : les écoles avec au moins 225 élèves et moins de 300 élèves
- 4 : les écoles d'au moins 300 élèves

Cette répartition s'appuie sur une analyse des quartiles de la distribution du nombre d'élèves par établissement scolaire.

Figure 4 : Taux de participation selon la taille de l'école



Nous constatons une répartition par taille d'écoles relativement homogène avec une légère sous-représentation des écoles d'au moins 300 élèves.



### 4.1.7 Le taux de participation selon l'indice socio-économique

Afin d'analyser le taux de participation selon l'indice socio-économique de l'école, nous nous sommes appuyés sur l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française adopté le 20 mars 2019 et établissant les listes des implantations de l'enseignement fondamental, bénéficiaires de l'encadrement différencié ainsi que la classe à laquelle elles appartiennent. Cet Arrêté établit un classement ordinal des implantations scolaires sur base d'une mesure de l'indice socio-économique des élèves qui les fréquentent et classe les implantations en 20 classes distinctes. Pour qu'une implantation bénéficie de l'encadrement différencié, c'est-à-dire qu'elle reçoive des moyens financiers et d'encadrement complémentaires, il convient qu'elle ait été classée au moins 3 fois sur les 6 dernières années dans les classes les plus faibles (classes 1 à 5).

Sur cette base, nous avons construit un indice socio-économique qui s'écarte de la notion d'encadrement différencié sur deux plans :

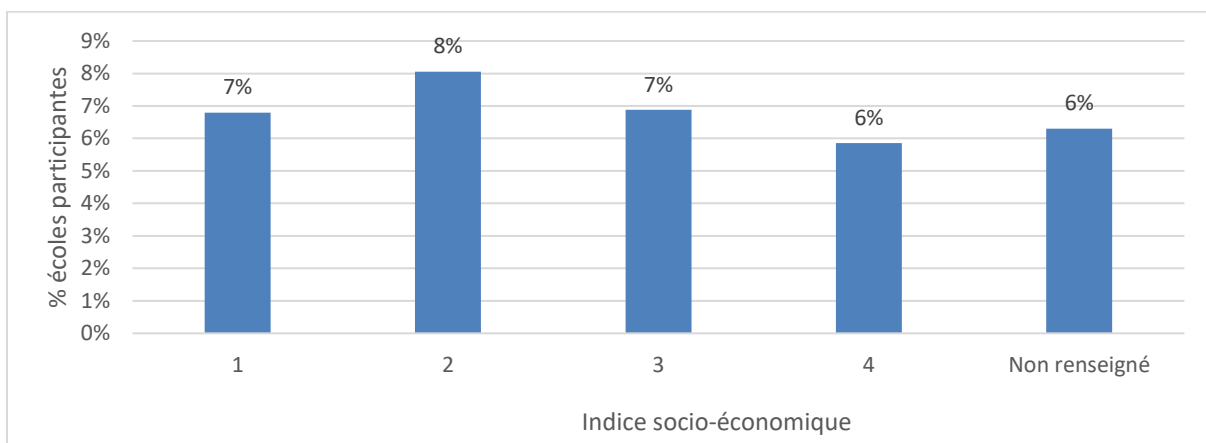
1. nous nous appuyons exclusivement sur le classement établi par l'Arrêté de 2019 et non pas sur un historique de 6 ans
2. ensuite, l'analyse menée dans le cadre de cette évaluation se base sur la notion d'établissement scolaire et non pas d'implantation scolaire.

Nous avons dès lors déterminé un indice socio-économique par établissement scolaire en calculant une moyenne du classement ordinal de ses implantations, moyenne pondérée par le nombre d'élèves qui fréquentent chaque implantation. Nous avons ensuite regroupé les établissements scolaires en 4 classes, correspondant aux différents quartiles de la distribution de l'indice socio-économique ainsi construit, la classe 1 correspondant aux établissements dont les implantations présentent un indice socio-économique faible et la classe 4 ceux dont les implantations affichent un indice socio-économique élevé.

On peut reprocher à cette approche de se baser sur un classement ordinal des implantations, mais les valeurs de l'indice socio-économique attribué à chaque implantation, ne sont pas communiqués. Implicitement, on fait l'hypothèse que la différence entre l'indice socio-économique d'une implantation et celui de son prédécesseur dans le classement ordinal, est une constante. A l'analyse, il semble que cette hypothèse a toutefois peu d'impact sur les constats qui sont posés ci-après.

Les établissements scolaires relevant de l'enseignement spécialisé et ceux organisés ou subventionnés par la Communauté germanophone ne sont repris dans l'Arrêté de la Communauté française du 20 mars 2019 ; ils figurent dans la catégorie « non renseigné ».

Figure 5 : Taux de participation selon l'indice socio-économique de l'école (1 = faible ; 4 = élevé)



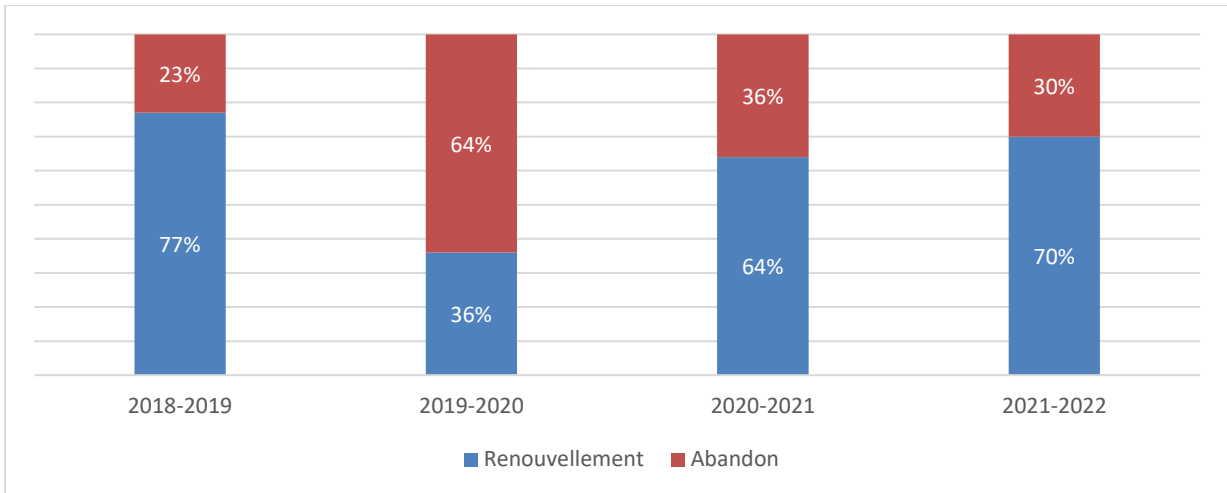


Les écoles participantes au programme sont réparties de manière presque équilibrée entre les différents indices socio-économiques.

#### 4.1.8 Le taux de renouvellement

Nous constatons un effondrement du taux de renouvellement en 2018-2019 et une reprise à partir de 2020-2021. Le taux d'abandon reste toutefois supérieur en 2021-2022 comparativement au début du programme en 2018-2019.

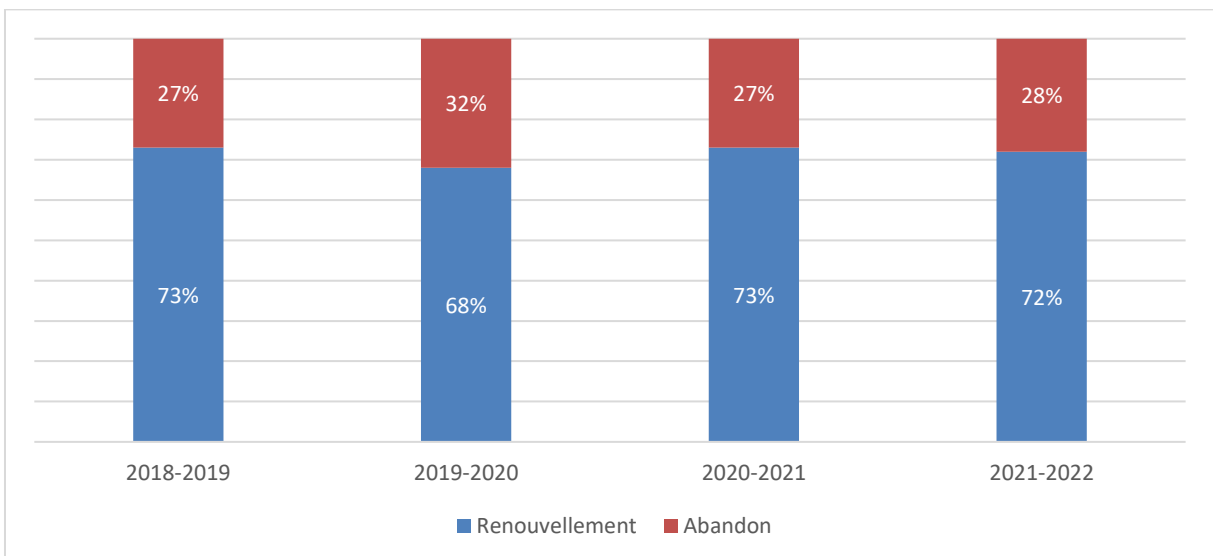
Figure 6 : Taux de renouvellement de l'inscription



Nous positionnons ici l'analyse au niveau du taux de participation simple, afin d'évaluer dans quelle mesure les écoles ont souhaité renouveler leur participation au programme.

Parmi les écoles qui ont effectivement participé, nous constatons un renouvellement constant des inscriptions pour les trois quarts des écoles sauf pour l'année 2019-2020 qui enregistre l'abandon d'un tiers des écoles ayant participé l'année précédente.

Figure 7 : taux de renouvellement, participation simple





## 4.2 L'approvisionnement en produits

### 4.2.1 Les fournisseurs

#### 4.2.1.1 *Marché centralisé*

Le marché centralisé, introduit en 2020-2021, est divisé en 20 lots correspondant à des arrondissements administratifs.

Pour l'année 2020-2021, deux fournisseurs se sont vu attribuer 85% des lots, 15% n'ayant pas pu être attribués. Pour l'année 2021-2022, quatre fournisseurs se partagent l'ensemble des lots.

Le secteur d'activité des fournisseurs a été recherché sur base des informations figurant à la Banque Carrefour des Entreprises et du logiciel Belfirst. Les codes d'activité NACE à 5 digits ont été regroupés en 5 catégories principales. Le commerce de détail peut être décomposé en commerces spécialisés, d'une part, et commerces d'alimentation générale, d'autre part. Le fournisseur qui est un commerce de détail est un commerce spécialisé. Notons également que deux des quatre fournisseurs pour l'année 2021-2022 et un des deux fournisseurs pour l'année 2020-2021 sont des coopératives.

Nous avons également cherché à caractériser les fournisseurs en termes de taille, sur base du nombre de travailleurs. A cet effet, nous avons recherché si le fournisseur était inscrit à l'ONSS et quelle y était sa catégorie<sup>11</sup> en termes de nombre de travailleurs occupés.

Ceci nous indique que, pour l'année 2020-2021, les deux fournisseurs du marché centralisé sont dans le secteur du commerce de gros, ils sont inscrits à l'ONSS et occupent de 1 à 4 salariés. Il s'agit donc d'entreprises de petites tailles. Pour l'année 2021-2022, parmi les quatre fournisseurs du marché centralisé, deux sont dans le secteur du commerce de gros, un est dans la culture, production animale et services annexes et le dernier est dans l'industrie alimentaire et la fabrication de boissons. Ces quatre fournisseurs sont inscrits à l'ONSS. Trois d'entre eux occupent de 1 à 4 salariés et un occupe de 20 à 49 travailleurs. Il s'agit donc en majorité d'entreprises de petites tailles.

---

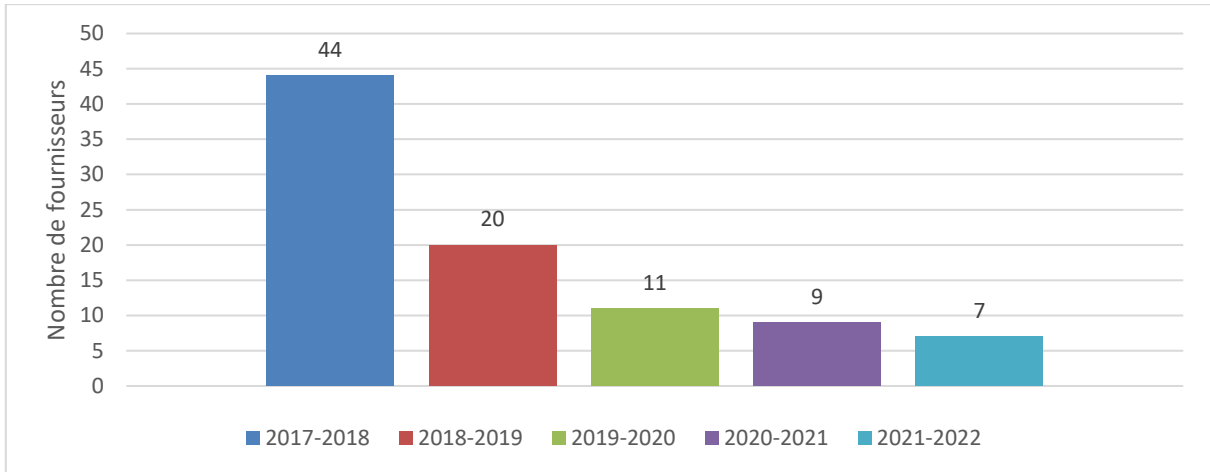
<sup>11</sup> Dernière donnée disponible. Il s'agit donc, pour la plupart, de données relatives à novembre 2022.



#### 4.2.1.2 Marché décentralisé

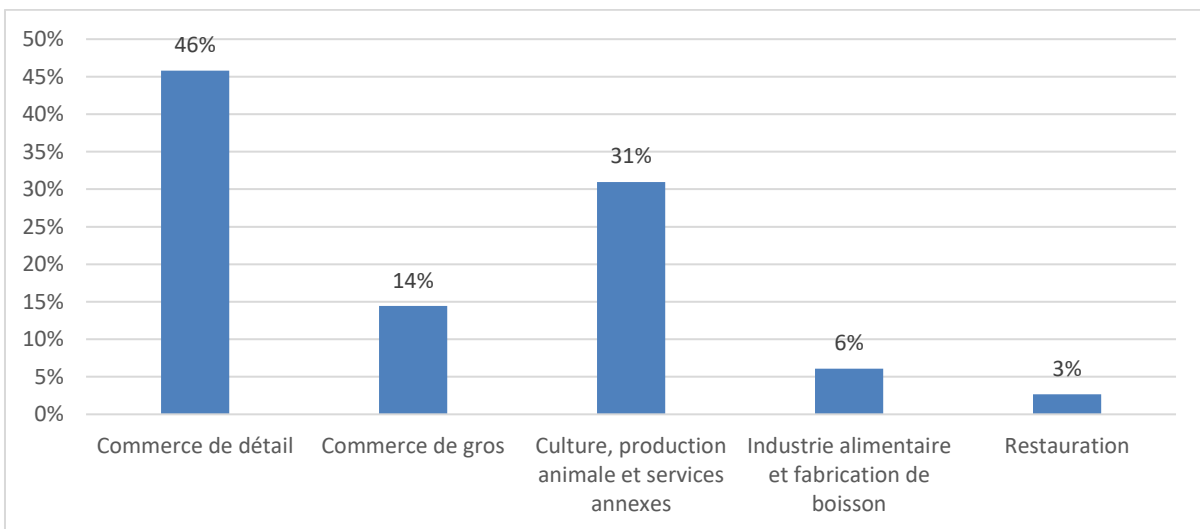
Le nombre de fournisseurs du marché diminue fortement au fil des années en raison de la diminution d'écoles qui s'inscrivent dans ce marché et qui optent plutôt pour le marché centralisé.

Figure 8 : Nombre de fournisseurs



Près de la moitié des fournisseurs sont des commerces de détail. Vient ensuite le secteur de la production agricole avec un tiers des fournisseurs. En troisième position, nous retrouvons le commerce de gros qui représente 14% des fournisseurs.

Figure 9 : Répartition des fournisseurs selon leur secteur d'activité (années antérieures et marché décentralisé)





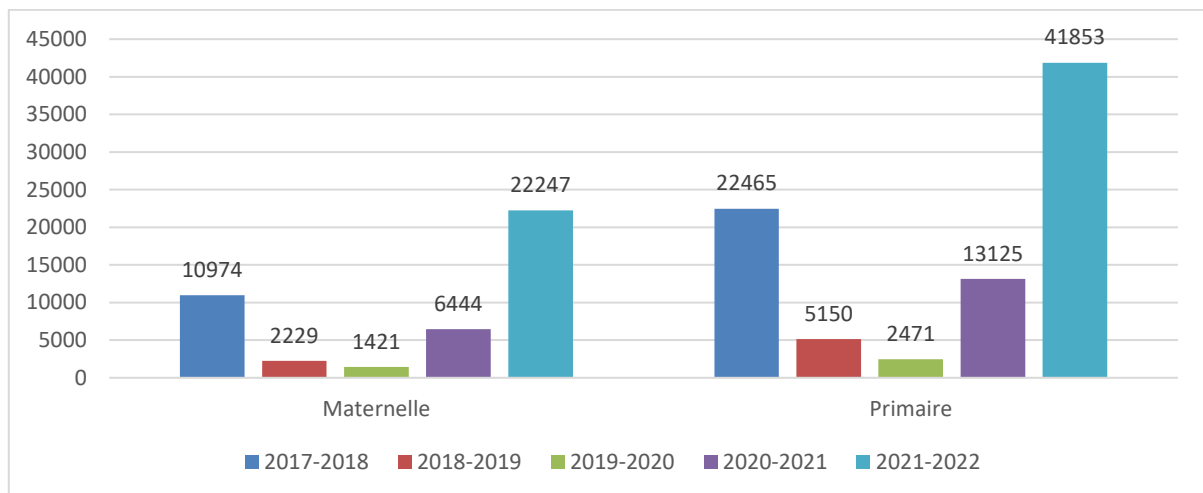


## 4.3 La mise en œuvre de la distribution des produits laitiers

### 4.3.1 Les quantités distribuées

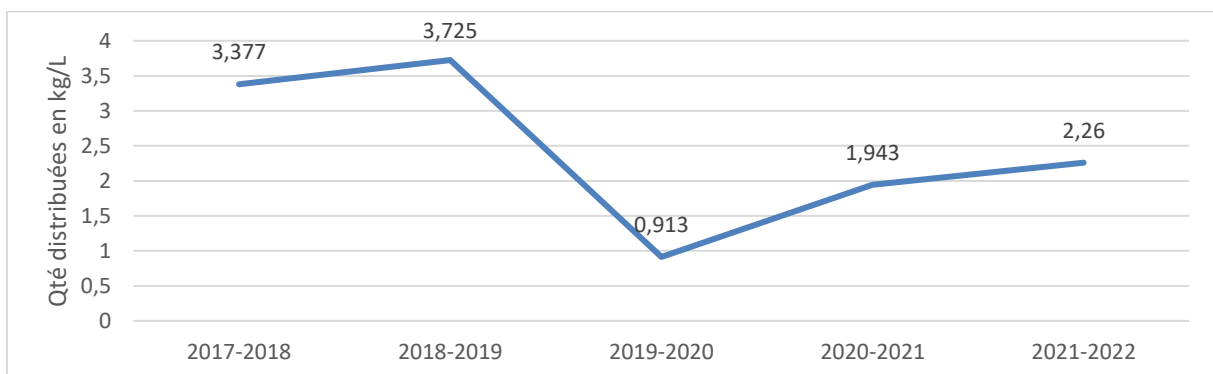
Nous reprenons ci-après l'évolution du nombre d'enfants ayant effectivement reçu des produits laitiers dans le cadre du programme. Après une diminution importante et progressive jusqu'en 2019-2020, nous constatons une reprise en 2020-2021 et une très nette augmentation en 2021-2022 avec un triplement du nombre d'élèves participants pour les élèves de maternelle et primaire. Nous constatons que la majorité de ces élèves font partie du marché centralisé. Au sein des deux marchés, la proportion d'élèves de primaire est systématiquement plus importante que les proportions d'élèves de maternelle.

Figure 10 : Evolution du nombre d'enfants ayant effectivement reçu des produits pour le volet produits laitiers



Rappelons que l'objectif visait un nombre minimum de 20 distributions. Le marché organisé par la Région précise que le marché se répartit en trois périodes de distribution avec trois types de produits différents : 125gr pour le lait, 125gr pour le yaourt et 30gr pour le fromage. La quantité visée par année et par élève est donc de 2,441 kg de produits. Nous constatons que les quantités effectivement livrées sont légèrement en dessous de l'objectif puisqu'elles sont en moyenne de 2,444 kg sur l'ensemble des années du programme. Il faut par ailleurs indiquer que l'année 2019-2020 a été fortement impactée par l'épidémie de COVID-19, ce qui explique les faibles résultats de cette année.

Figure 11 : Quantités moyennes de produits laitiers distribuées<sup>12</sup>



<sup>12</sup> Pour l'année 2020-2021, seules les données du marché centralisé sont disponibles



## 4.3.2 Les variétés de produits distribués

### 4.3.2.1 Les quantités de produits par variété

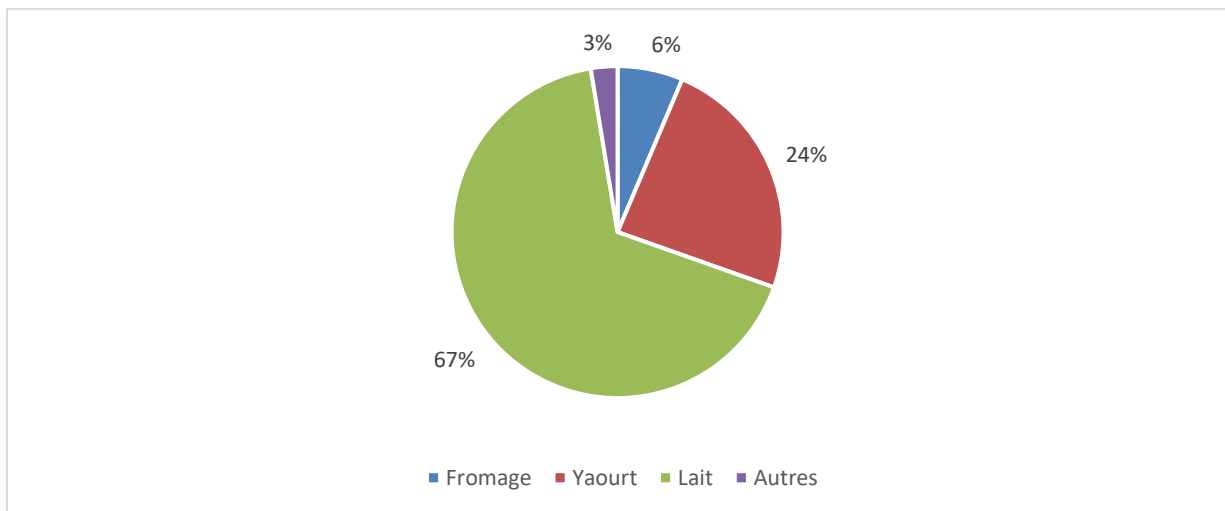
Nous avons regroupé les produits en quatre catégories : le lait, les yaourts, le fromage et autres.

Parmi les produits laitiers distribués, nous constatons que le lait représente une large majorité des produits suivi par le yaourt qui représente un quart des produits distribués. Enfin, le fromage et les autres produits représentent moins de 10% des quantités distribuées.

Tableau 7 : Quantités de lait, yaourt et fromage distribuées

	Fromage	Yaourt	Lait	Autres
2017-2018	3%	16%	76%	5%
2018-2019	2%	10%	87%	1%
2019-2020	4%	11%	78%	7%
2020-2021	6%	23%	72%	0%
2021-2022	17%	61%	23%	0%

Figure 12 : Quantités de lait, fromage et yaourt distribuées



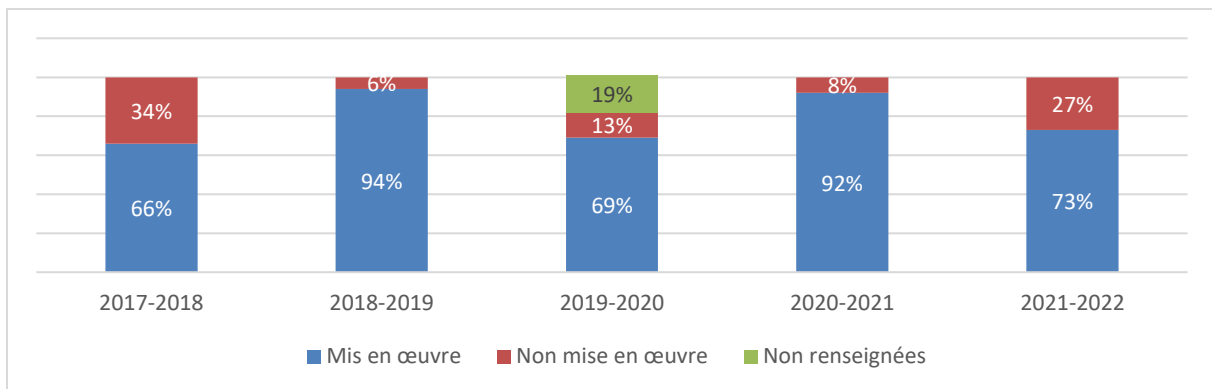


## 4.4 La mise en œuvre des mesures éducatives d'accompagnement (MEA)

Afin de collecter les informations relatives à la mise en place des mesures éducatives d'accompagnement dans les écoles et les types de mesures mises en place, un système de rapportage a été développé par le Service Public Wallon. Ce système a été amélioré tout au long du programme afin de collecter les informations auprès de toutes les écoles participantes. Concernant les deux premières années, le système de collecte ne permet pas de déterminer si les écoles n'ont pas transmis de renseignements quant à la mise en œuvre des MEA ou si elles n'ont pas mis de MEA en œuvre. Une analyse plus précise a permis de déterminer que pour la troisième année, fortement impactée par la crise sanitaire COVID-19, 19% des écoles n'ont pas renseignées la mise en œuvre des MEA. Les deux dernières années intègrent l'ensemble des écoles participantes.

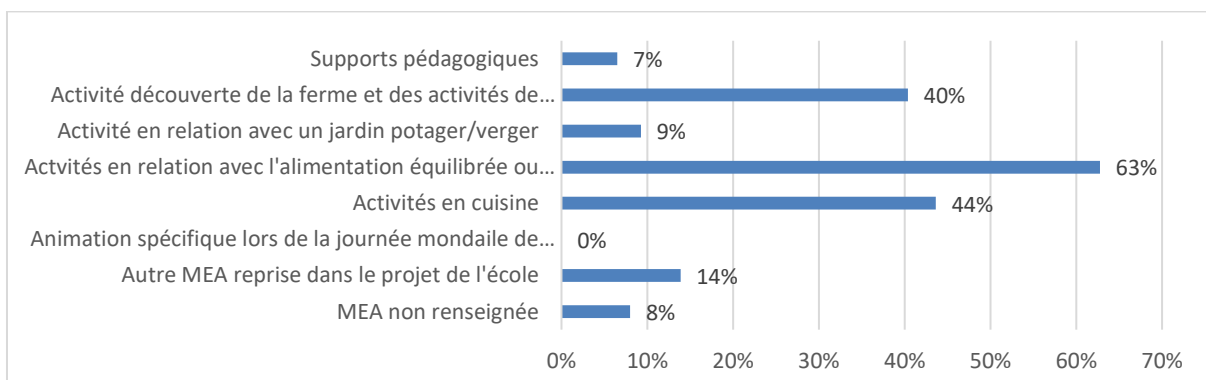
Dès lors, nous constatons que, en moyenne, 79% des écoles mettent effectivement en œuvre des mesures éducatives d'accompagnement.

Figure 13 : % écoles ayant mis en œuvre des MEA<sup>13</sup>



Parmi les MEA mises en œuvre, trois activités ressortent davantage. En moyenne, 63% des écoles participantes mettent en œuvre des cours sur l'alimentation équilibrée ou durable. Un peu moins de la moitié des écoles mettent en œuvre des cours de cuisine et 40% des écoles organisent des visites de fermes.

Figure 14 : Mesures éducatives d'accompagnement mises en œuvre



<sup>13</sup> Les données sont arrondies à l'unité supérieure afin d'améliorer la lisibilité du graphique. Les totaux ne sont dès lors pas toujours égaux à 100%.



## 5 JUGEMENT ÉVALUATIF

### 5.1 Efficacité

#### 5.1.1 Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à augmenter la consommation de produits laitiers ?

##### 5.1.1.1 La consommation de produits laitiers à l'école (consommation directe)

L'analyse des données de réalisation a permis d'évaluer la quantité de produits laitiers distribués à 2,444 kg par élève en moyenne sur l'ensemble des années du programme.

Afin d'évaluer la consommation effective des enfants, il convient également de tenir compte de deux paramètres : d'une part, toutes les quantités achetées n'ont pas pu être distribuées aux enfants, notamment en raison de problème de conservation ou de qualité ; d'autre part, les enfants ne consomment pas nécessairement l'entièreté des produits laitiers qui leur sont distribués.

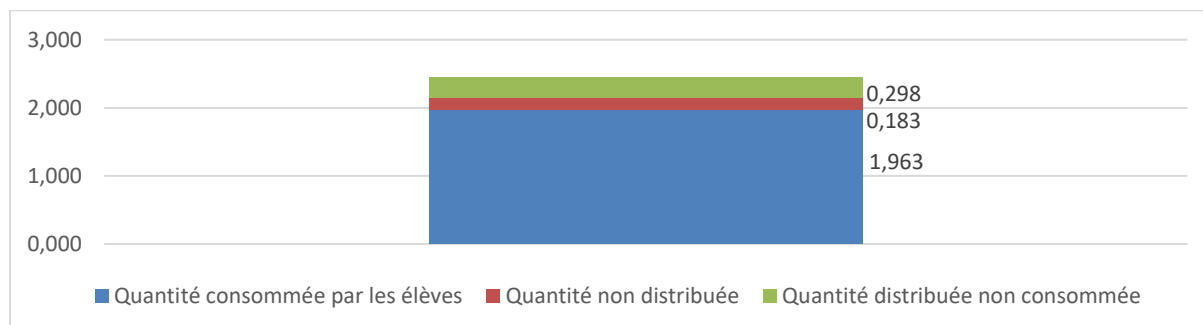
Les écoles participantes interrogées indiquent qu'en moyenne<sup>14</sup> 7,47% des produits laitiers achetés n'ont pas pu être distribués aux élèves. Par ailleurs, elles indiquent, en moyenne<sup>15</sup>, qu'environ 12,20% des produits laitiers n'ont pas été consommés par les élèves. Cette non-consommation peut être rapprochée de l'estimation de la part d'élèves qui n'ont pas consommé les produits laitiers distribués. Celle-ci s'établit à 13,45%. **Ces éléments laissent à penser que la part non consommée est moins le fait de quelques-uns mais une problématique davantage répandue au sein de la population scolaire, ce qui en fait un point d'attention.**

Tableau 8 : Non consommation des produits achetés

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Moyenne
Produits non distribués	10,27%	5,95%	4,63%	6%	10,52%	<b>7,47%</b>
Produits distribués mais non consommés	11,19%	8,85%	13,95%	7,45%	19,56%	<b>12,20%</b>
Elèves qui ne consomment pas les produits distribués	17,73%	16,09%	8,19%	9,89%	15,34%	<b>13,45%</b>

**La quantité de produits laitiers effectivement consommée, en moyenne, par élève au cours du programme peut, dès lors, être évaluée à 1,963 kg.**

Figure 15 : Estimation de la consommation directe par élève au cours du programme en Kg



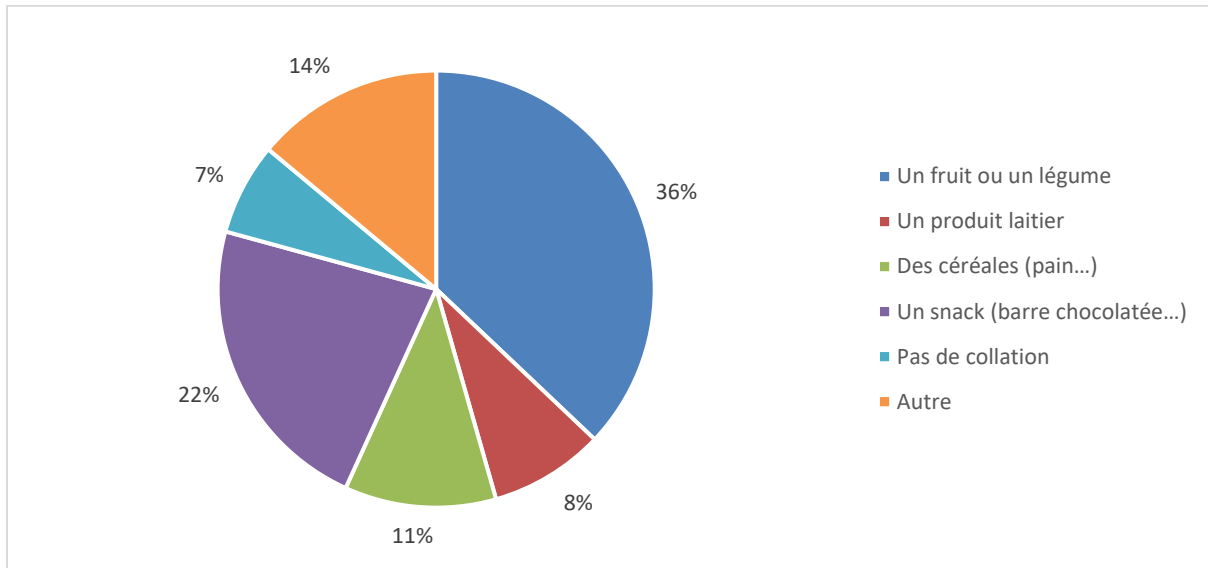
<sup>14</sup> Quelques réponses ont été écartées car proche de 100%. Il semble que la question n'ait pas été bien comprise par certains répondants. La médiane de la distribution, toutes réponses confondues, est de 5,5 en 2017-2018.

<sup>15</sup> idem



L'effet de substitution est relativement faible puisque seuls 8% des parents interrogés nous indiquent que le jour de la distribution, ils avaient déjà pour habitude de donner à leur enfant un produit laitier comme collation. Notons, à l'inverse, que pour 22% la distribution du produit laitier a constitué une alternative à un snack ; dans 7% des cas, l'enfant n'aurait pas disposé d'une collation en l'absence du programme.

Figure 16 : Le jour de la distribution, quelle collation recevait l'enfant ?

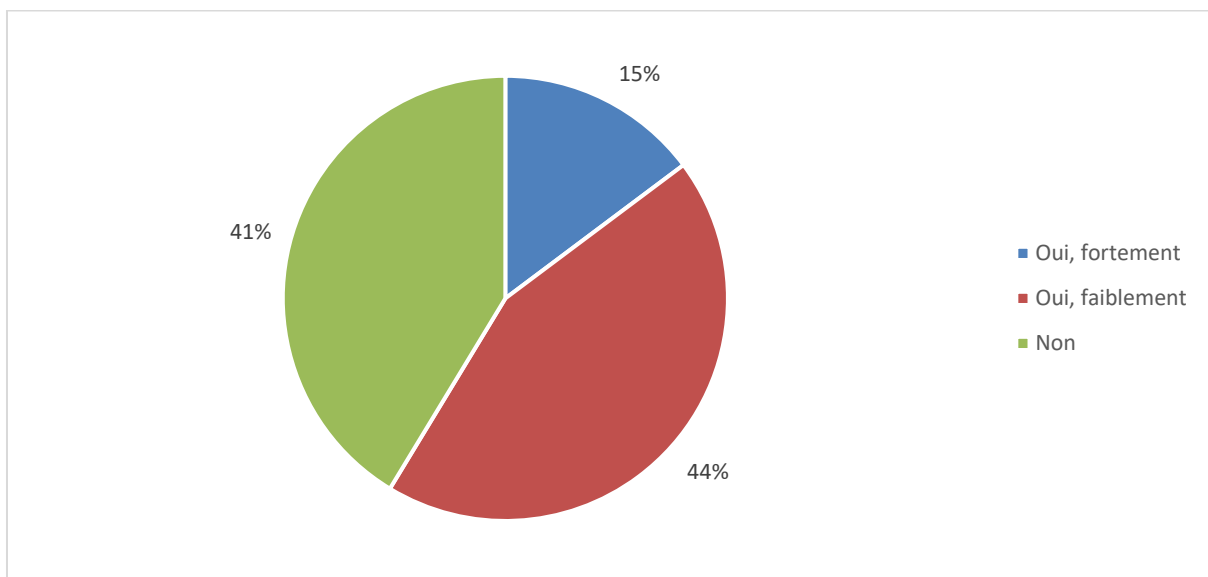


### 5.1.1.2 La consommation de produits laitiers en-dehors du programme de distribution

#### 5.1.1.2.1 La perception des écoles participantes

Sur l'ensemble des années du programme, un peu plus de la moitié des écoles indiquent avoir constaté une évolution positive quant à la consommation de produits laitiers ; pour une large majorité d'écoles, cette augmentation est toutefois de faible ampleur.

Figure 17: Evolution de la consommation en-dehors de la période de distribution

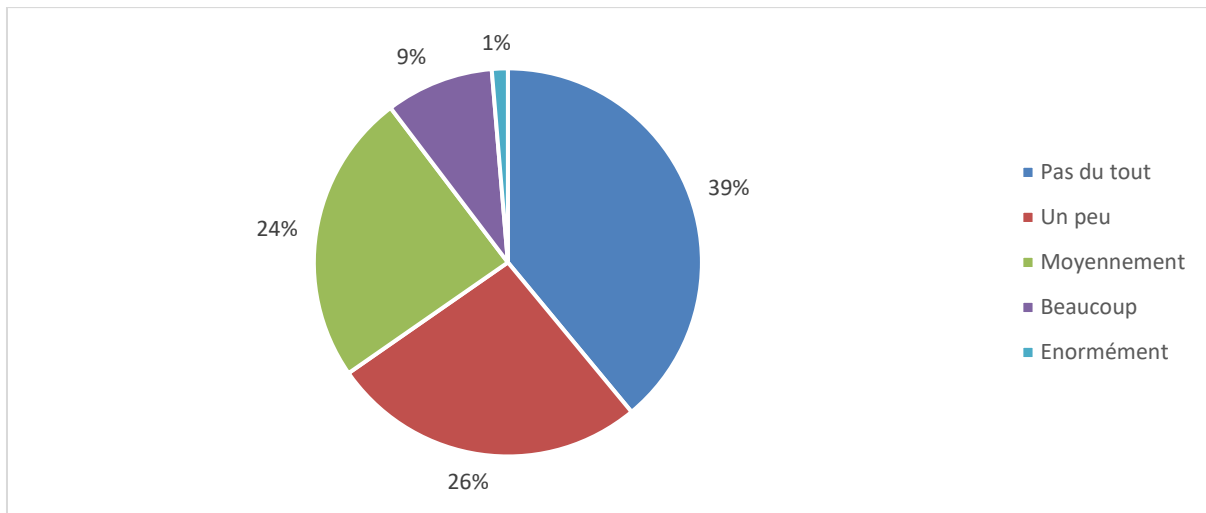




#### 5.1.1.2.2 La perception des parents

Au niveau des **parents**, les effets perçus sont faibles. En moyenne, 65% des parents estiment ainsi que le programme n'a pas ou faiblement contribué à modifier la consommation de produits laitiers des enfants. Seuls 10% des parents estiment que le programme a eu beaucoup ou énormément d'effet sur la consommation des enfants.

Figure 18 : Dans quelle mesure le programme a contribué à modifier la consommation de produits laitiers des enfants (selon les parents)<sup>16</sup>



#### 5.1.1.2.3 Les réponses des enfants

Deux questions complémentaires avaient pour but de mesurer la consommation des produits laitiers des enfants :

- le rappel des 24 heures : il était demandé de préciser pour chaque repas<sup>17</sup> s'ils avaient consommé du lait, du yaourt et du fromage. En supposant qu'à chaque fois qu'ils en consommaient, correspondait à 1 portion, nous avons pu estimer le nombre de portions de produits laitiers consommées au cours des 24 dernières heures.
- la fréquence de consommation. Afin de conforter les résultats à la précédente question<sup>18</sup>, il a été demandé aux enfants d'estimer combien de fois il consommait du lait, du yaourt et du fromage. Cinq modalités de réponses étaient proposées : jamais, 1x/semaine, 2-3x/semaine, 4-5x/semaine et tous les jours. Les résultats ont été convertis sur une échelle allant de 0 à 7<sup>19</sup>. La question n'a pas été adressée aux petits car celle-ci est jugée trop complexe pour cette tranche d'âge-là.

Ces questions ont été posées aux enfants durant les ateliers au cours des trois dernières années du programme.

<sup>16</sup> Moyenne des données pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Les données sont arrondies à l'unité supérieure afin d'améliorer la lisibilité du graphique. Les totaux ne sont dès lors pas toujours égaux à 100%.

<sup>17</sup> petit-déjeuner, collation 10h, repas du midi, collation 16h et repas du soir

<sup>18</sup> il est généralement admis qu'il est nécessaire de réaliser le rappel des 24 heures deux fois auprès de chaque répondant afin de s'assurer de la qualité des résultats, ce qui n'est pas possible dans le cadre de cette évaluation

<sup>19</sup> respectivement : 0, 1, 3, 5 et 7.



D'une manière générale, très peu de différences significatives ont pu être mises en évidence entre les enfants participants et les enfants qui n'ont pas participé au programme.

Au niveau des enfants les plus jeunes, aucune différence n'est apparue. En 2019-2020 la consommation paraît très faible mais il convient de rappeler que la mise en œuvre des ateliers a été fortement perturbée cette année-là en raison de la crise du Covid de sorte que les conditions de mise en œuvre n'ont pas pu être correctement maîtrisées ; il en résulte des indicateurs très différents de ceux issus des ateliers menés auprès des plus jeunes au cours des deux dernières années.

Au niveau des enfants de 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> primaire, une différence significative apparaît en 2020-2021 en ce qui concerne le rappel des 24 heures. Cette différence n'est toutefois pas confirmée, ni par la fréquence de consommation hebdomadaire la même année, ni par les résultats des autres années.

Au niveau des plus grands, seule la fréquence de consommation hebdomadaire en 2019-2020 apparaît supérieure au niveau des enfants participant au programme ; la consommation des enfants non participants étant particulièrement faible lors de cette année. Cette différence n'est toutefois pas confirmée au cours des autres années. On ne peut donc pas conclure à une différence réelle entre enfants participant ou non au programme, au niveau des élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire.

Tableau 9 : Consommation de produits laitiers : rappel des 24 heures et fréquence hebdomadaire

Produits laitiers (Moyenne / classe)	Petits Participants	Petits Non Participants	p-value	Test
<b>Nb portions au cours des 24h</b>				
2019-2020	0,92	0,84	0,690	Mann-Whitney
2020-2021	2,32	2,43	0,858	Mann-Whitney
2021-2022	1,91	2,62	0,517	Mann-Whitney

Produits laitiers	Moyens Participants	Moyens Non Participants	p-value	Test
<b>Nb portions au cours des 24h</b>				
2019-2020	1,77	2,19	0,134	Mann-Whitney
2020-2021	<b>2,74</b>	<b>1,84</b>	<b>0,006</b>	<b>Mann-Whitney</b>
2021-2022	2,47	2,74	0,392	Mann-Whitney
<b>Fréquence conso. Par semaine</b>				
2019-2020	8,89	10,81	0,073	Test t
2020-2021	9,92	9,17	0,302	Mann-Whitney
2021-2022	9,41	8,57	0,517	Mann-Whitney

Produits laitiers	Grands Participants	Grands Non Participants	p-value	Test
<b>Nb portions au cours des 24h</b>				
2019-2020	1,59	0,92	0,103	Mann-Whitney
2020-2021	2,26	2,00	0,628	Mann-Whitney
2021-2022	2,53	2,07	0,493	Mann-Whitney
<b>Fréquence conso. Par semaine</b>				
2019-2020	<b>10,03</b>	<b>6,75</b>	<b>0,019</b>	Test t
2020-2021	9,27	9,47	0,880	Mann-Whitney



2021-2022	8,89	9,23	0,826	Mann-Whitney
-----------	------	------	-------	--------------

## 5.1.2 Le programme a-t-il permis de sensibiliser les enfants à l'impact de l'alimentation ?

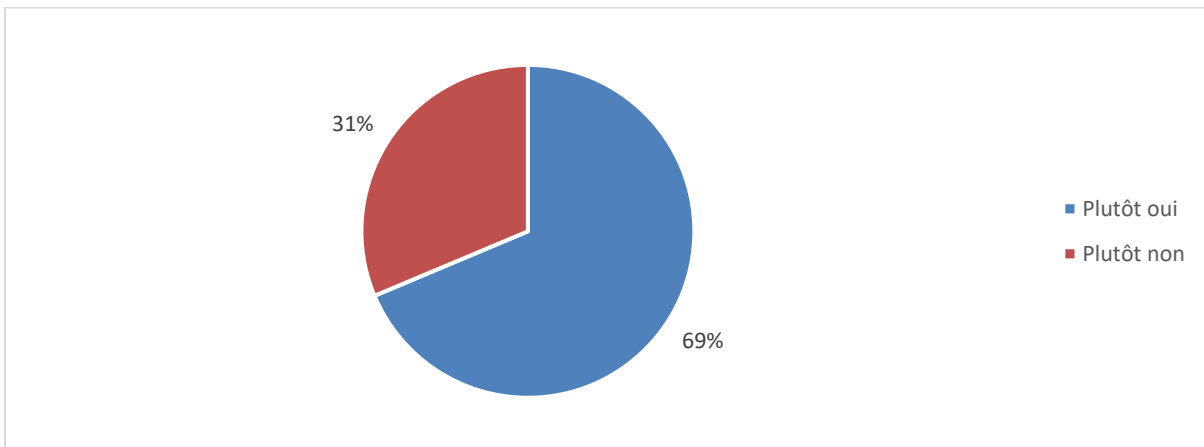
### 5.1.2.1 La perception des écoles

Sur base des données de suivi, on enregistre qu'au cours du programme, les écoles ont majoritairement mis en œuvre des mesures éducatives d'accompagnement relatives à des cours sur une alimentation saine et durable. L'impact de ces mesures d'accompagnement est jugé plutôt favorablement par un peu plus d'un tiers des écoles qui en ont mis en œuvre.

### 5.1.2.2 La perception des parents<sup>20</sup>

Par ailleurs, les parents indiquent que les enfants sont, pour 69% d'entre eux, conscients d'avoir participé à un programme destiné à les encourager à augmenter durablement leur consommation de produits laitiers.

Figure 19 : Les enfants sont conscients d'avoir participé à un programme destiné à les encourager à augmenter durablement leur consommation de produits laitiers (selon les parents)



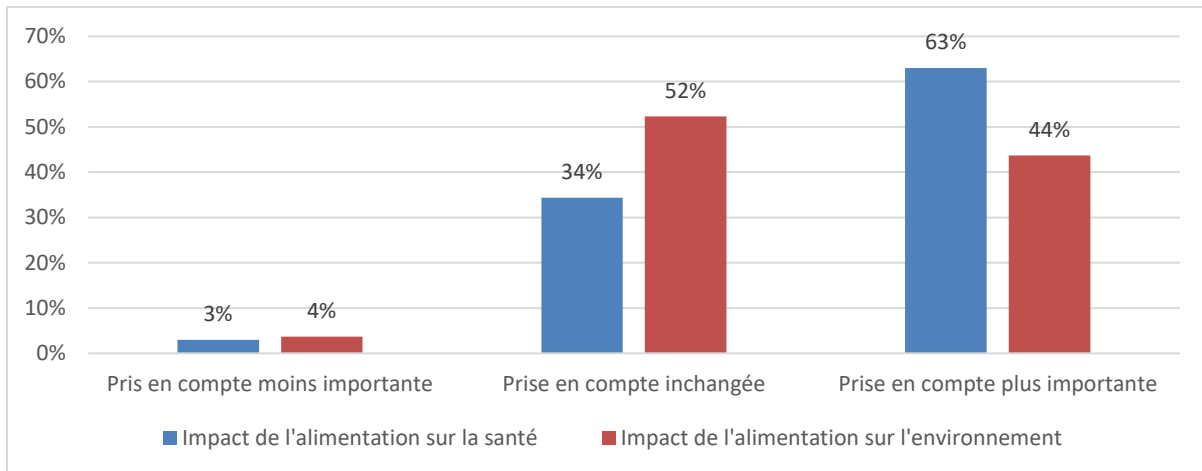
Toujours selon les parents, les effets du programme se manifestent sur l'attitude des enfants par rapport aux impacts de l'alimentation sur la santé et, dans une moindre mesure, sur l'environnement. En effet, 63% des parents indiquent que leur enfant prend davantage en compte l'impact de l'alimentation sur la santé ; ce taux étant de 44% en ce qui concerne l'impact sur l'environnement. 52% des parents indiquent que la prise en compte de l'impact de l'alimentation sur l'environnement reste inchangée.

<sup>20</sup> Moyenne des données pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.



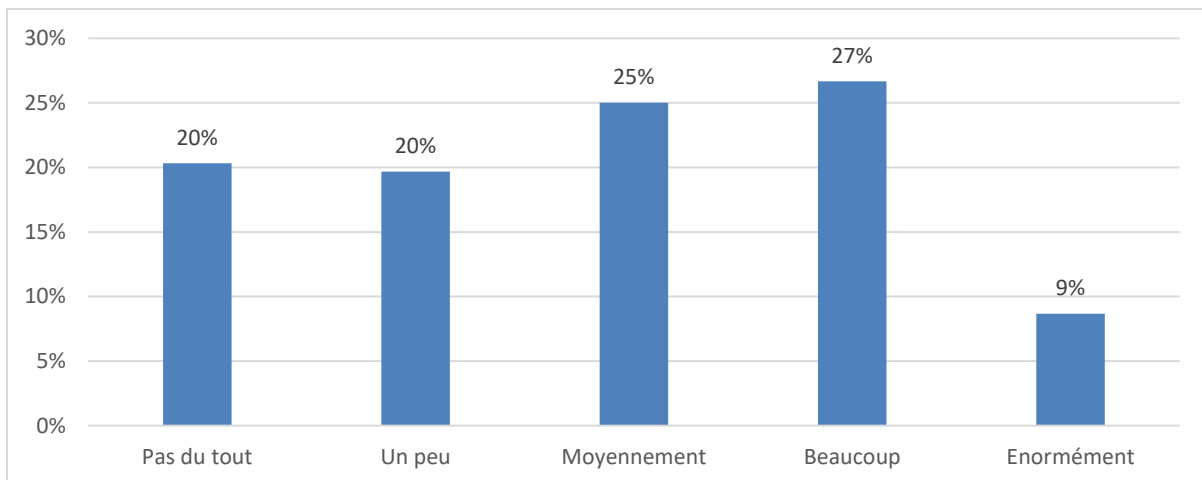


Figure 20 : Evolution de l'attitude des enfants quant aux impacts de l'alimentation sur la santé et sur l'environnement (selon les parents)



Enfin, les parents indiquent un effet mitigé du programme sur l'appréciation des produits laitiers par les enfants. En effet, pour 36% des parents estiment que leur enfant aime beaucoup plus, voir énormément plus, les produits laitiers. A l'inverse, pour 40% d'entre eux, leur enfant n'apprécie pas davantage, ou seulement un peu, les produits laitiers au terme du programme.

Figure 21 : Evolution de l'appréciation des produits laitiers (selon les parents)



### 5.1.2.3 Les réponses des enfants

Nous avons interrogé les enfants sur :

- les normes en matière d'alimentation : connaissance de la pyramide alimentaire et quantité de produits laitiers à consommer quotidiennement
- l'impact, positif ou négatif, de la consommation de certains produits sur la santé
- l'impact, positif ou négatif, de certaines pratiques sur l'environnement
- les effets des aliments transformés riche en sel, sucre et matières grasses



Au niveau de la connaissance des normes, les résultats sont partiels :

- Aucun effet ne se manifeste au niveau des plus petits : maternelle et 1<sup>ère</sup> primaire
- -Les enfants participants des classes de 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> primaire semblent mieux maîtriser le nombre de portions de produits laitiers à consommer que les non participants. La différence n'est toutefois pas significative chaque année.
- Au niveau des plus grands de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire, les enfants participants maîtrise mieux la pyramide alimentaire que les enfants non participants.

Tableau 10 : Réponses aux questions sur la connaissance de normes de consommation

Connaissance des normes	Petits Participants	Petits Non Participants	p-value	Test
<b>Nb de portions à consommer</b>				
2019-2020	47%	51%	0,883	Test z
2020-2021	58%	66%	0,210	Test z
2021-2022	76%	64%	0,083	Test z
<b>Pyramide alimentaire</b>				
2019-2020	24%	24%	1,000	Test z
2020-2021	30%	39%	0,074	Test z
2021-2022	59%	45%	0,067	Test z

Connaissance des normes	Moyens Participants	Moyens Non Participants	p-value	Test
<b>Nb de portions à consommer</b>				
2019-2020	58%	45%	0,237	Test z
2020-2021	39%	38%	0,960	Test z
2021-2022	<b>46%</b>	<b>26%</b>	<b>0,036</b>	<b>Test z</b>
<b>Pyramide alimentaire</b>				
2019-2020	<b>92%</b>	<b>65%</b>	<b>0,001</b>	Test z
2020-2021	<b>80%</b>	<b>92%</b>	<b>0,023</b>	Test z
2021-2022	73%	74%	0,882	Test z

Connaissance des normes	Grands Participants	Grands Non Participants	p-value	Test
<b>Nb de portions à consommer</b>				
2019-2020	71%	83%	0,918	Test z
2020-2021	58%	55%	0,642	Test z
2021-2022	<b>55%</b>	<b>26%</b>	<b>0,004</b>	Test z
<b>Pyramide alimentaire (score /10)</b>				
2019-2020 <sup>21</sup>				
2020-2021	<b>5,70</b>	<b>4,60</b>	<b>0,009</b>	Mann-Whitney
2021-2022	<b>7,80</b>	<b>4,06</b>	<b>&lt;0,001</b>	<b>Mann-Whitney</b>

<sup>21</sup> La question a été reformulée en 2020-2021 pour davantage de précision. Le score associé à la question n'est mesuré qu'à partir de 2020-2021



Même si quelques différences significatives apparaissent dans les résultats présentés ci-dessous, on ne peut pas estimer que le programme conduise structurellement les enfants participants à mieux connaître les impacts de l'alimentation que ce soit sur la santé ou sur l'environnement. En effet, aucune des différences ne se reproduit d'année en année. D'une manière générale, ces impacts sont bien connus des enfants qu'ils participent ou non au programme.

Tableau 11 : Réponses aux questions sur l'impact de l'alimentation

Impact de l'alimentation	Petits Participants	Petits Non Participants	p-value	Test
<b>Liens entre alimentation et santé</b>				
2019-2020	80%	75%	0,412	Test z
2020-2021	86%	84%	0,295	Test z
2021-2022	84%	89%	0,069	Test z
<b>Liens entre alimentation et environnement</b>				
2019-2020	<b>40%</b>	<b>57%</b>	<b>0,026</b>	Test z
2020-2021	71%	78%	0,052	Test z
2021-2022	57%	67%	0,074	Test z

Impact de l'alimentation (score / 10)	Moyens Participants	Moyens Non Participants	p-value	Test
<b>Liens entre alimentation et santé</b>				
2019-2020	9,22	8,90	0,227	Mann-Whitney
2020-2021	8,81	8,58	0,937	Mann-Whitney
2021-2022	<b>9,45</b>	<b>8,40</b>	<b>0,028</b>	<b>Mann-Whitney</b>
<b>Liens entre alimentation et environnement</b>				
2019-2020	8,60	8,67	0,858	Mann-Whitney
2020-2021	<b>7,40</b>	<b>7,79</b>	<b>0,015</b>	<b>Mann-Whitney</b>
2021-2022	<b>8,33</b>	<b>5,86</b>	<b>&lt;0,001</b>	<b>Mann-Whitney</b>

Impact de l'alimentation (score / 10)	Grands Participants	Grands Non Participants	p-value	Test
<b>Liens entre alimentation et santé</b>				
2019-2020	8,73	7,85	0,058	Mann-Whitney
2020-2021	9,29	9,41	0,552	Mann-Whitney
2021-2022	<b>9,27</b>	<b>8,55</b>	<b>0,018</b>	<b>Mann-Whitney</b>
<b>Liens entre alimentation et environnement</b>				
2019-2020 <sup>22</sup>	9,53	10,00	0,324	Mann-Whitney
2020-2021	8,80	8,60	0,808	Mann-Whitney
2021-2022	8,68	8,23	0,808	Mann-Whitney

<sup>22</sup> La question a été reformulée en 2020-2021 pour davantage de précision. Le score associé à la question n'est mesuré qu'à partir de 2020-2021



Au niveau de la connaissance de l'impact négatif de la consommation d'aliments transformés riches en sel, sucre et matières grasses, le programme n'apporte pas d'effet, ces éléments étant connus tant par les élèves participant au programme que par ceux qui n'y participent pas.

Tableau 12 : Réponses aux questions sur l'impact des aliments transformés riches en sel, sucre et matières grasses<sup>23</sup>

	Moyens Participants	Moyens Non Participants	p-value	Test
<b>Impacts négatifs (score / 10)</b>				
2019-2020	7,35	6,96	0,081	Mann-Whitney
2020-2021	8,94	8,73	0,896	Mann-Whitney
2021-2022	9,77	9,43	0,293	Mann-Whitney

	Grands Participants	Grands Non Participants	p-value	Test
<b>Impacts négatifs (score / 10)</b>				
2019-2020	9,12	9,67	0,831	Mann-Whitney
2020-2021	<b>8,18</b>	<b>9,12</b>	<b>0,019</b>	Mann-Whitney
2021-2022	8,78	8,82	0,497	Mann-Whitney

### 5.1.3 Le programme a-t-il permis de sensibiliser les enfants aux filières de production ?

#### 5.1.3.1 La perception des écoles

Au niveau des réalisations, il ressort du système de suivi que 43% des écoles ont mis en œuvre des mesures éducatives d'accompagnement sur le thème de la découverte de la ferme et des processus de transformation/fabrication. Comparativement aux écoles participant au volet « fruits et légumes », les écoles participant au volet « produits laitiers » mettent davantage en œuvre des MEA portant sur la découverte de la ferme et des processus de transformation.

En termes de résultats, **les écoles estiment que le programme a permis de faire connaître aux élèves l'origine des aliments avec un score moyenne de 5,77 sur une échelle allant de 0 à 10 pour l'ensemble des années du programme.** Nous constatons une légère baisse sur la dernière année du programme puisque le score est de 4,83 en 2021-2022.

#### 5.1.3.2 La perception des parents<sup>24</sup>

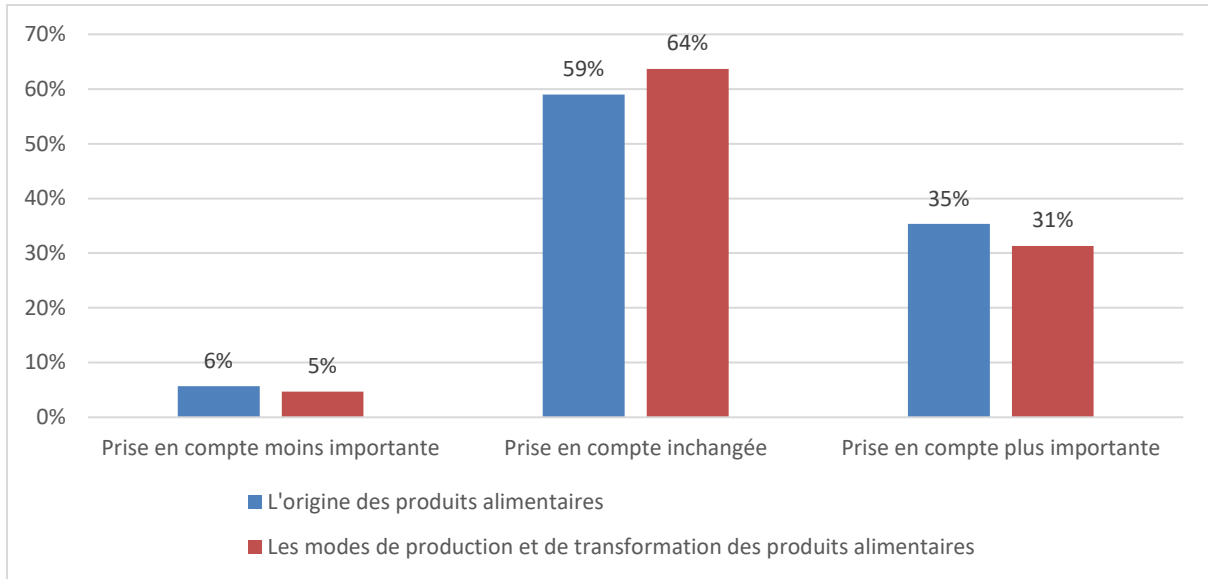
En moyenne, 35% des parents estime que le programme a eu des effets sur l'attitude des enfants vis-à-vis de l'origine des produits. Un peu moins, 31%, estiment que le programme a eu des effets sur la prise en compte des enfants vis-à-vis des modes de productions et de transformation des produits alimentaires. **Notons toutefois qu'une large majorité des parents indiquent que la prise en compte est inchangée.**

<sup>23</sup> Question non posée aux élèves de maternelle ou de 1<sup>ère</sup> primaire

<sup>24</sup> Moyenne des données pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.



Figure 22 : Evolution de l'attitude des enfants quant à l'origine et aux modes de production des produits alimentaires (selon les parents)



### 5.1.3.3 Les réponses des enfants

Quatre questions ont été posées aux enfants afin de mesurer leur connaissance :

- des cycles de production des produits agricoles : il s'agissait de remettre dans l'ordre des images reflétant des étapes de production depuis le semis des graines jusqu'au produit disponible sur un étal
- de la saisonnalité des produits : pour les plus petits, il convenait de relier les produits à une saison chaude et d'autres à une saison froide. Pour les plus grands, le nombre de produits était accru et il convenait de les relier aux quatre saisons
- des métiers agricoles : à reconnaître sur base d'une image
- de l'origine des produits en faisant le lien entre le produit et sa source. Par exemple, le lait et la vache, le miel et l'abeille ou la pomme et l'arbre.

Au niveau de la connaissance des cycles de production, aucune différence n'apparaît entre enfants participant ou non au programme. D'une manière générale, ces cycles paraissent bien maîtrisés par les élèves de 2<sup>ème</sup> à 6<sup>ème</sup> primaire et aucune évolution temporelle ne peut être constatée.

Tableau 13 : réponses aux questions sur la connaissance des cycles de production

% enfants connaissant les cycles de production	Petits Participants	Petits Non Participants	p-value	Test
2019-2020	59%	71%	0,329	Test z
2020-2021	<b>69%</b>	<b>82%</b>	<b>0,010</b>	Test z
2021-2022	92%	84%	0,113	Test z

% enfants connaissant les cycles de production	Moyens Participants	Moyens Non Participants	p-value	Test
2019-2020	88%	85%	0,912	Test z
2020-2021	91%	91%	0,974	Test z
2021-2022	93%	94%	0,793	Test z



% enfants connaissant les cycles de production	Grands Participants	Grands Non Participants	p-value	Test
2019-2020	100%	100%	1,000	Test z
2020-2021	86%	89%	0,503	Test z
2021-2022	93%	90%	0,624	Test z

Il est difficile d'attribuer au programme des effets en termes de connaissance de la saisonnalité des produits. Si cette connaissance apparaît meilleure chez les enfants de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire participant au programme en 201-2022, cette différence n'est pas confirmée les années précédentes ni au niveau des classes d'âge inférieures. Pour les classes d'âge inférieures, les résultats vont dans des sens divers ; on ne peut pas conclure à de meilleurs résultats des enfants participants.

Tableau 14 : réponses aux questions sur la connaissance de la saisonnalité

% enfants connaissant la saisonnalité des produits	Petits Participants	Petits Non Participants	p-value	Test
2019-2020 <sup>25</sup>				
2020-2021	74%	64%	0,005	Test z
2021-2022	75%	86%	0,023	Test z

Score	Moyens Participants	Moyens Non Participants	p-value	Test
2019-2020	7,54	7,72	0,404	Mann-Whitney
2020-2021	5,24	6,09	0,001	Mann-Whitney
2021-2022	6,09	4,89	0,016	Mann-Whitney

Score	Grands Participants	Grands Non Participants	p-value	Test
2019-2020	2,86	4,23	0,009	Mann-Whitney
2020-2021	3,65	3,81	0,454	Mann-Whitney
2021-2022	6,09	3,59	<0,001	Mann-Whitney

Les résultats aux questions relatives à la connaissance des métiers agricoles sont assez différents d'une année à l'autre ce qui invite à une certaine prudence quant à l'interprétation qui peut être faite. Au niveau des 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> primaire, il semble que les enfants participants connaissent mieux les métiers agricoles. Cette différence ne se confirme pas au niveau des plus grands de 41 LAE

Tableau 15 : réponses aux questions sur la connaissance des métiers agricoles

% réponses correctes	Petits Participants	Petits Non Participants	p-value	Test
2019-2020 <sup>26</sup>				
2020-2021	67%	65%	0,734	Test z
2021-2022	51%	69%	0,023	Test z

Score	Moyens Participants	Moyens Non Participants	p-value	Test
2019-2020	7,05	4,13	< 0,0001	Mann-Whitney
2020-2021	3,64	3,21	0,300	Mann-Whitney
2021-2022	4,68	2,07	<0,001	Mann-Whitney

<sup>25</sup> Question reformulée en 2020-2021.

<sup>26</sup> idem



Score	Grands Participants	Grands Non Participants	p-value	Test
2019-2020	6,56	7,60	0,379	Mann-Whitney
2020-2021	<b>5,69</b>	<b>4,52</b>	<b>0,006</b>	Mann-Whitney
2021-2022	3,74	4,84	0,199	Mann-Whitney

L'origine des produits est bien maîtrisée par les élèves dès la 3<sup>ème</sup> primaire, qu'ils participent ou non au programme. Aucune différence n'apparaît entre enfants participant ou non au programme, au niveau de ces classes d'âge.

Tableau 16 : réponses aux questions sur la connaissance de l'origine des produits

% enfants connaissant la saisonnalité des produits	Petits Participants	Petits Non Participants	p-value	Test
2019-2020 <sup>27</sup>				
2020-2021	76%	72%	0,410	Test z
2021-2022	87%	81%	0,293	Test z

Score	Moyens Participants	Moyens Non Participants	p-value	Test
2019-2020	9,60	9,32	0,370	Mann-Whitney
2020-2021	9,49	9,49	0,916	Mann-Whitney
2021-2022	9,70	9,66	0,440	Mann-Whitney

Score	Grands Participants	Grands Non Participants	p-value	Test
2019-2020	9,89	9,78	0,742	Mann-Whitney
2020-2021	9,47	9,46	0,477	Mann-Whitney
2021-2022	9,70	9,94	0,430	Mann-Whitney

## 5.1.4 Le programme a-t-il permis de sensibiliser les enfants à la diversité des produits agricoles ?

### 5.1.4.1 La perception des écoles

Au niveau des réalisations, il ressort du système de suivi que 44% des écoles participantes ont mis en œuvre des mesures éducatives d'accompagnement relatives à des activités en cuisine, occasion pour la découverte de produits.

Rappelons que l'analyse du programme de distribution a montré que celui-ci n'avait pas d'incidence sur la consommation de produits laitiers. Par ailleurs, la liste de produits imposée aux fournisseurs implique effectivement la distribution de produits diversifiés aux enfants.

**Les réalisations du programme semblent donc avoir concouru assez faiblement à cet objectif de sensibilisation à la diversité des produits agricoles.**

A la question de savoir dans quelle mesure le programme a permis aux élèves de découvrir de nouveaux produits, les écoles accordent un score moyen de 6,34, sur une échelle allant de 0 à 10. **Nous constatons qu'au cours des deux dernières années du programme, les écoles revoient à la baisse la**

<sup>27</sup> Question reformulée en 2020-2021.



**contribution du programme à faire découvrir de nouveaux produits aux enfants, ce qui semble influencé, au moins partiellement, par l'organisation d'un marché centralisé.**

La sensibilisation ne passe pas exclusivement par le développement de la connaissance de nouveaux produits mais **aussi par leur appréciation**, ce qui peut être véhiculé par le programme de distribution de produits laitiers, pour autant qu'il intègre des produits inconnus des enfants. **Les résultats positifs du programme peuvent être ici démontrés.** Ainsi, les écoles participantes estiment avec un score moyen de 6,5/10 que le programme a permis de faire apprécier aux élèves de nouveaux produits non transformés ou peu transformés. Ce score est assez stable tout au long des années évaluées.

#### 5.1.4.2 Les réponses des enfants

Afin d'évaluer les effets du programme en termes de sensibilisation des enfants à la diversité des produits agricoles, nous les avons interrogés quant à :

- leur capacité à reconnaître des produits frais
- leur appréciation aux produits distribués dans le cadre du programme sensé être une expérience positive de consommation des produits laitiers
- leur appréciation « générale » des produits laitiers

Il n'y a pas de différence significative entre élèves participants au programme et ceux qui n'y participent pas, quant à leur capacité à reconnaître les produits frais présentés. On notera toutefois que les résultats des élèves participants sont généralement un peu meilleurs que ceux des non participants, même si les tests statistiques ne sont pas significatifs.

Tableau 17 : Capacité à reconnaître les produits frais<sup>28</sup>

Score	Moyens Participants	Moyens Non Participants	p-value	Test
2019-2020	10,00	9,76	0,207	Mann-Whitney
2020-2021	9,30	9,10	0,804	Mann-Whitney
2021-2022	9,33	9,21	0,772	Mann-Whitney

Score	Grands Participants	Grands Non Participants	p-value	Test
2019-2020	9,39	8,46	0,377	Mann-Whitney
2020-2021	9,56	9,15	0,168	Mann-Whitney
2021-2022	9,46	9,52	0,586	Mann-Whitney

Le programme semble concourir à faire davantage apprécier les produits laitiers par les enfants des classes de 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> primaire. En revanche, aucune différence n'apparaît en termes d'appréciation des produits laitiers dans les autres classes.

Tableau 18 : Appréciation générale des produits laitiers

% enfants qui déclarent apprécier les produits laitiers	Petits Participants	Petits Non Participants	p-value	Test
2019-2020				
2020-2021	61%	61%	0,776	Test z
2021-2022	56%	59%	0,516	Test z

<sup>28</sup> Question non posée auprès des élèves de maternelle et de 1<sup>ère</sup> primaire





Score	Moyens Participants	Moyens Non Participants	p-value	Test
2019-2020	7,17	7,15	0,777	Mann-Whitney
2020-2021	<b>7,35</b>	<b>6,50</b>	<b>0,022</b>	Mann-Whitney
2021-2022	<b>8,27</b>	<b>7,19</b>	<b>0,004</b>	<b>Mann-Whitney</b>

Score	Grands Participants	Grands Non Participants	p-value	Test
2019-2020	7,07	7,36	0,569	Mann-Whitney
2020-2021	7,56	7,38	0,437	Mann-Whitney
2021-2022	7,53	7,20	0,388	Mann-Whitney

Concernant les produits laitiers distribués dans le cadre du programme, leur appréciation est inférieure à celle prévalant globalement : 6,90/10 chez dans les classes de 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> primaire et 6,47/10 dans les classes de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire. En ce sens, le programme ne conduit pas les enfants à aimer davantage les produits laitiers.

## 5.1.5 Le programme a-t-il permis d'intégrer les agriculteurs wallons ?

### 5.1.5.1 La part des producteurs parmi les fournisseurs

La mise en place d'un marché centralisé en 2020-2021 a engendré une nette diminution du nombre de fournisseurs impliqués dans le programme. En effet, chaque fournisseur sélectionné dans le marché centralisé se voit attribuer un lot d'écoles alors que dans le marché décentralisé, chaque école sélectionne son fournisseur. Le marché centralisé englobe désormais la très large majorité des écoles. Dès lors le nombre de fournisseurs est inférieur comparativement aux premières années du programme.

Concernant l'intégration des agriculteurs wallons, il faut opérer la distinction entre marché centralisé et marché décentralisé.

Nous constatons que pour les deux dernières années durant lesquelles le marché centralisé a été mis en œuvre, aucun des fournisseurs n'est producteur pour l'année 2020-2021 et un sur quatre est producteur pour l'année 2021-2022.

Concernant le marché décentralisé, sur base des codes NACE, nous constatons qu'en moyenne, sur les différentes années du programme, 31% des fournisseurs sont dans le secteur de la culture, de la production et des services annexes. C'est nettement supérieur à ce que nous avons pu constater dans le volet « fruits et légumes » (16%). Il semble toutefois que ce pourcentage tend à diminuer au cours du programme.

**L'intégration directe des producteurs, en tant que fournisseurs, paraît donc diminuer au cours du programme.**

### 5.1.5.2 Les fournisseurs qui travaillent avec des producteurs wallons

L'intégration des producteurs wallons dans le programme peut également se faire au travers de partenariat de travail direct entre eux et certains fournisseurs. Par exemple, au travers d'approvisionnements directs auprès de producteurs wallons ou de partenariats noués spécifiquement dans le cadre du programme.

Etant donné le fait que le marché centralisé représente une très large majorité du programme, nous avons interrogé, en 2020-2021 et 2021-2022, uniquement les fournisseurs du marché centralisé.



Nous constatons que dans le cadre de ce marché centralisé, les fournisseurs s'approvisionnent exclusivement chez des producteurs.

Concernant le marché décentralisé, la majorité des fournisseurs, en moyenne sur les années 2017-2018 à 2019-2020, indiquent travailler directement avec les producteurs.

#### *5.1.5.3 La part des produits wallons dans les produits distribués*

Au-delà de l'intégration directe des producteurs wallons en tant que fournisseurs ou via des collaborations directes entre producteurs et fournisseurs, il convient également de s'intéresser plus globalement à l'origine des produits.

Concernant le marché centralisé, pour les années 2020-2021 et 2021-2022, la totalité des produits distribués sont d'origine wallonne.

Ceci est également valable pour le marché décentralisé où nous constatons que les fournisseurs indiquent que la presque totalité des produits distribués sont d'origine wallonne.

### **5.1.6 Le programme a-t-il permis de rémunérer les agriculteurs wallons au "juste prix" ?**

Que ce soit au sein du marché centralisé ou du marché décentralisé, les fournisseurs interrogés indiquent que le programme n'a pas d'impact spécifique en termes de valorisation financière des produits des producteurs. Les prix fixes exercent une pression sur les fournisseurs qui la répercutent également sur les producteurs. Toutefois, nous constatons que plusieurs fournisseurs sont également producteurs. Ils vendent leurs produits au prix qui leur convient et ne subissent donc pas de pression via un intermédiaire. Nous pouvons donc conclure que ces fournisseurs/producteurs considèrent que le prix est juste en choisissant de participer au programme.

### **5.1.7 Dans quelle mesure le programme contribue-t-il à développer des pratiques alimentaires saines ?**

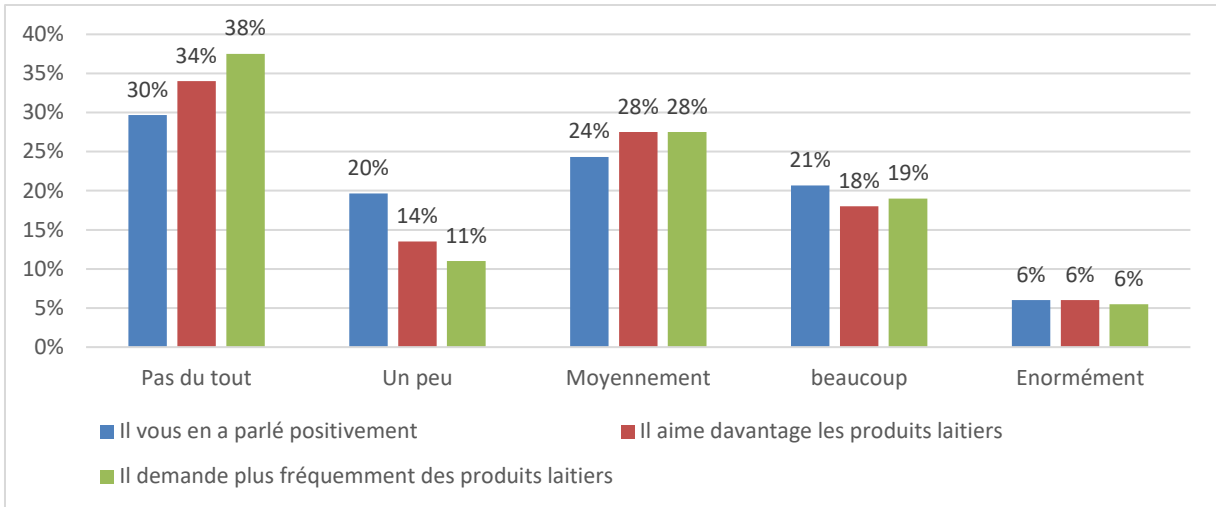
#### *5.1.7.1 L'évolution des pratiques alimentaires perçues par les parents*

Observons, tout d'abord, que, la moitié **les parents indiquent que les enfants ne parlent pas positivement du programme, ou seulement un peu. 48% des parentes indiquent que leur enfant n'aime pas davantage ou un peu plus les produits laitiers** à la suite du programme. La situation est marquée encore plus négativement quand il s'agit de la fréquence à laquelle les enfants demandent des produits laitiers puisque 49% des parents indiquent que l'enfant ne demande pas du tout ou seulement un peu de produits laitiers à la suite du programme.

**Ces résultats ne semblent pas indiquer que les enfants ont vécu une expérience positive stimulant leur consommation de produit laitier puisqu'ils n'en ont pas parlé positivement ou seulement un peu à leur parents.**



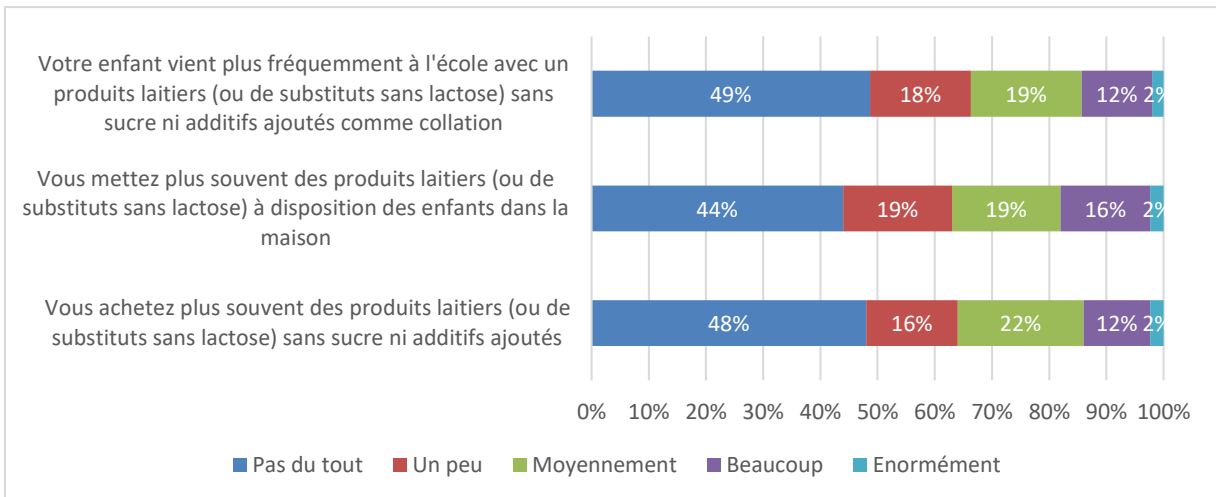
Figure 23 : Perception des parents quant à l'expérience ressentie par les enfants en lien avec les produits laitiers distribués au cours du programme.<sup>29</sup>



**Selon environ 35% des parents, le programme a eu un effet moyen ou fort sur les pratiques familiales en lien avec l'alimentation des enfants.** 36% des parents indiquent ainsi acheter significativement<sup>30</sup> plus souvent des produits laitiers, 37% mettre davantage de produits laitiers à disposition des enfants dans la maison et 33% mettre plus fréquemment un produit laitier comme collation lorsque l'enfant se rend à l'école.

**Nous notons également que pour un peu moins de 50% des parents, le programme ne semble pas avoir d'incidence sur l'achat, la mise à disposition de produits laitiers pour l'enfant ou le fait donner un produit laitier comme collation.**

Figure 24 : Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à modifier les pratiques alimentaires des enfants ? (selon les parents)<sup>31</sup>



<sup>29</sup> Les données sont arrondies à l'unité supérieure afin d'améliorer la lisibilité du graphique. Les totaux ne sont dès lors pas toujours égaux à 100%.

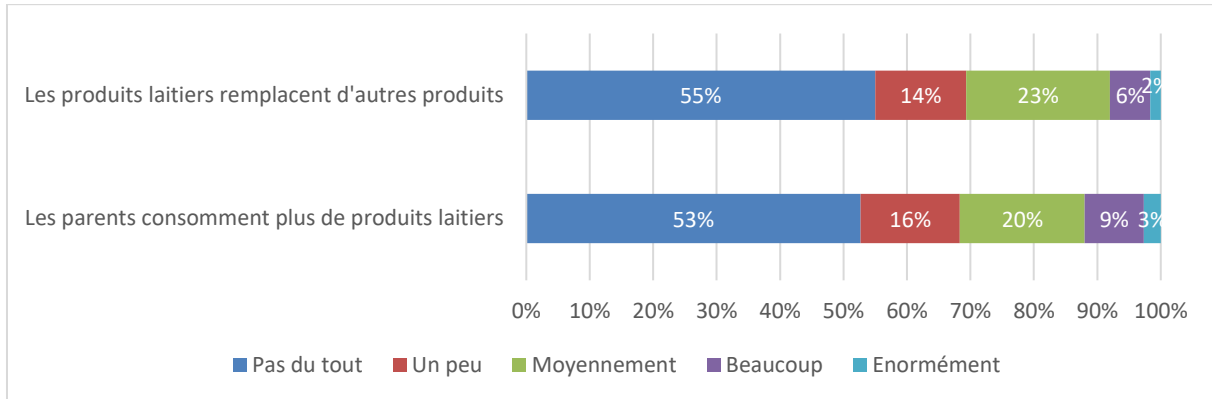
<sup>30</sup> au moins « moyennement »

<sup>31</sup> Moyenne des données pour les années 2019-2020 à 2021-2022. Les données sont arrondies à l'unité supérieure afin d'améliorer la lisibilité du graphique. Les totaux ne sont dès lors pas toujours égaux à 100%.



Le volet « Lait » du programme ne semble avoir des impacts significatifs<sup>32</sup> sur environ un tiers des familles. Une majorité des parents indique que le programme n'a eu aucun impact sur leur comportement en termes de consommation de produits laitiers.

Figure 25 : Impact du programme sur les pratiques alimentaires au sein des familles (selon les parents)<sup>33</sup>



### 5.1.7.2 Les réponses des enfants

Afin d'apprécier l'éventuel effet du programme sur le développement de pratiques alimentaires, nous avons interrogé les enfants :

- sur leur souhait de consommer davantage de produits laitiers
- sur leurs collations les plus fréquentes lorsqu'ils se rendent à l'école. Ainsi, chaque enfant a pu sélectionner, au départ d'une liste, les collations qu'il prenait le plus souvent. Nous reprenons ci-après le pourcentage d'enfants qui citent parmi les collations qu'il prend régulièrement, des produits laitiers et, alternativement, des snacks ou viennoiserie. Nous avons également calculé un « score collations » reflétant la proportion de collations saines (fruits et légumes ou produits laitiers) que l'enfant avait reprises parmi les collations qu'il avait citées.

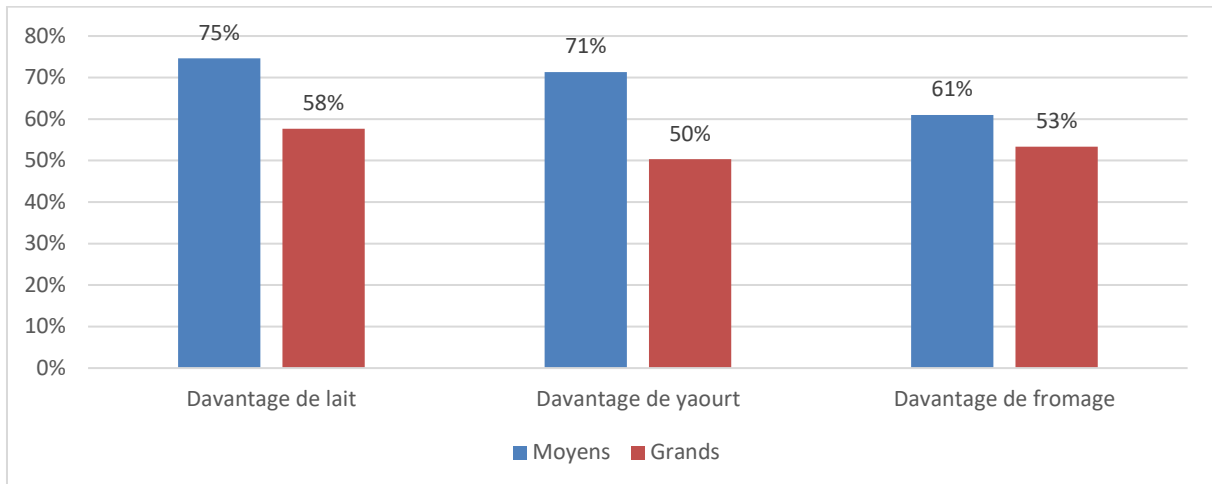
Une majorité des élèves participants indiquent leur souhait de consommer davantage de produits laitiers : prioritairement du lait ainsi que du yaourt chez les moyens de 2<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> primaire. Nous observons que cette volonté de davantage consommer de produits laitiers est moins marquée chez les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire.

<sup>32</sup> au moins « moyennement »

<sup>33</sup> Les données sont arrondies à l'unité supérieure afin d'améliorer la lisibilité du graphique. Les totaux ne sont dès lors pas toujours égaux à 100%.



Figure 26 : % d'enfants participant au programme qui indiquent souhaiter davantage de produits laitiers



Afin de mesurer les pratiques en matière de collations consommées à l'école, qu'on peut considérer comme faisant partie des pratiques alimentaires des enfants, nous avons proposé différents items génériques (des fruits, des snacks...) , les enfants étant invités à choisir ceux qui constituaient fréquemment leur collation. Un score « collations » a été attribué à chaque réponse, reflétant la part des items sains dans la liste des items sélectionnés par le répondant.

On n'observe pas de différence significative entre enfants participant et ceux qui ne participent pas au programme, à l'exception des plus grands en 2019-2020. Toutefois, les scores sont systématiquement plus élevés, à une exception près, au niveau des élèves participant au programme. Cela est encourageant même si nous ne pouvons pas conclure à un réel effet du programme sur les collations des enfants.

Tableau 19 : Collations fréquemment consommées à l'école (selon les enfants)<sup>34</sup>

Score collations	Moyens Participants	Moyens Non Participants	p-value	Test
2019-2020	52%	46%	0,244	Mann-Whitney
2020-2021	40%	36%	0,491	Mann-Whitney
2021-2022	58%	43%	0,077	Mann-Whitney

Score collations	Grands Participants	Grands Non Participants	p-value	Test
2019-2020	58%	35%	0,016	Mann-Whitney
2020-2021	42%	38%	0,505	Mann-Whitney
2021-2022	42%	47%	0,469	Mann-Whitney

<sup>34</sup> Question non traitée au niveau des enfants de maternelle et 1<sup>ère</sup> primaire



### 5.1.8 Dans quelle mesure le programme permet-il le maintien ou le développement des filières wallonnes de production ?

Concernant le marché centralisé, les fournisseurs indiquent que la totalité des produits qu'ils distribuent sont issus de l'agriculture wallonne sans toutefois pouvoir affirmer que cela ait une incidence sur les filières wallonnes.

Par ailleurs, des producteurs wallons sont directement impliqués via l'approche décentralisée puisqu'environ un quart des fournisseurs du marché décentralisé sont des producteurs. Lorsqu'ils avaient été interrogés, ces producteurs avaient indiqué que le programme n'avait pas ou peu d'impact sur le maintien ou le développement de leur activité.

Nous pouvons donc conclure que le **programme favorise une consommation de produits wallons sans pour autant pouvoir en affirmer que cela ait un réel impact sur le maintien ou le développement des filières wallonnes de production au regard des quantités distribuées.**



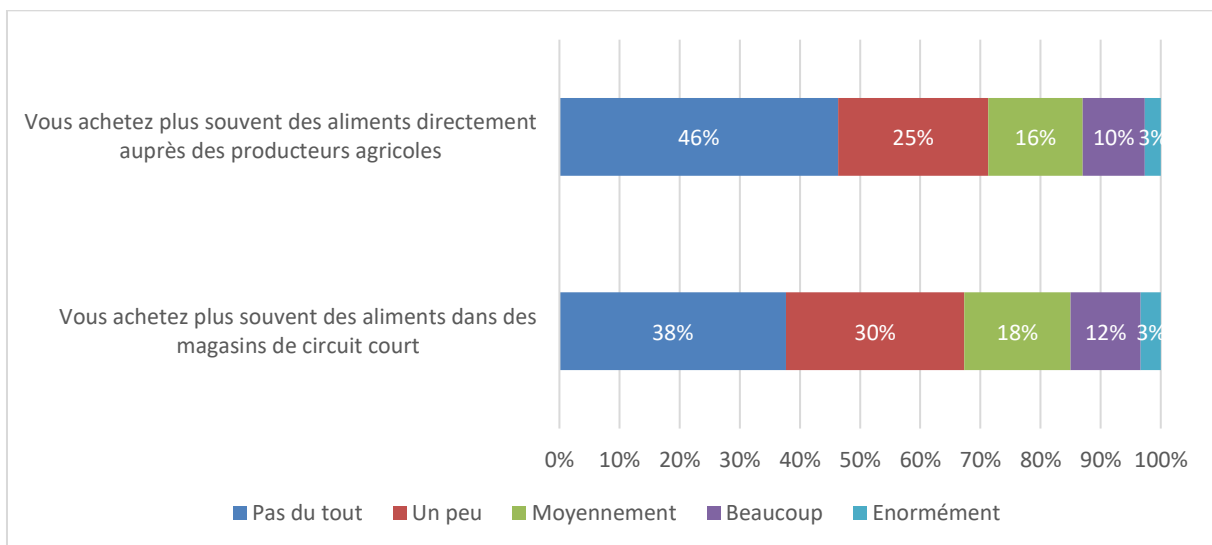
## 5.1.9 Dans quelle mesure le programme a-t-il permis de renforcer les liens entre les consommateurs et la production agricole ?

### 5.1.9.1 Les pratiques familiales

Selon les parents, le programme aurait modérément conduit à renforcer leurs liens avec la production locale au niveau de leurs achats. Ainsi, 13% indiquent s'approvisionner beaucoup plus souvent directement auprès des producteurs et 15% au travers de circuits courts. De même, 26% des parents indiquent accorder beaucoup plus d'importance à l'origine ou au mode de production/transformation des produits.

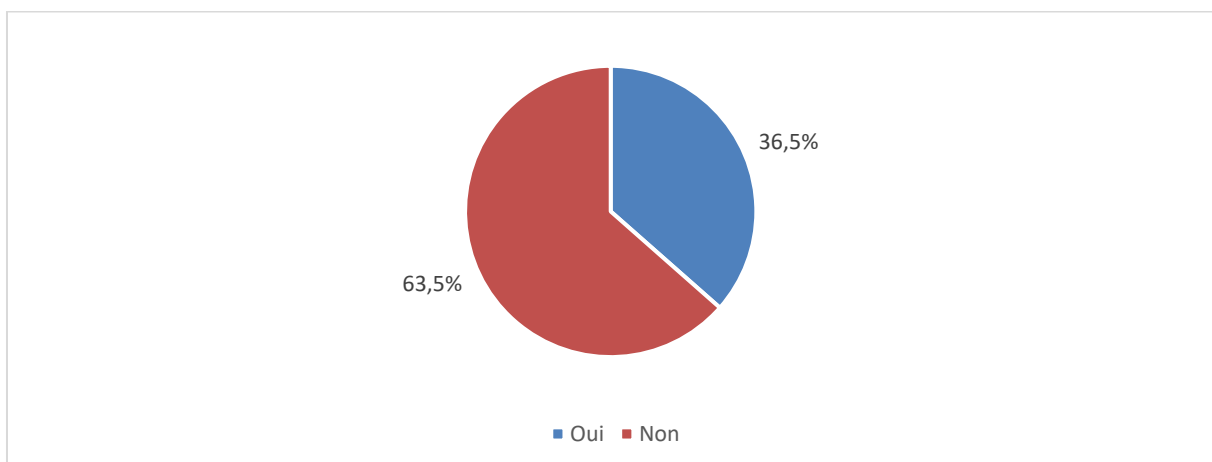
Il reste que pour une majorité le programme n'a pas eu d'impact notable.

Figure 27 : Dans quelle mesure le programme a contribué à modifier vos pratiques d'achat des produits agricoles <sup>35</sup>



Par ailleurs, environ un peu plus d'un tiers des parents indiquent qu'ils ont participé à des activités les mettant directement en contacts avec des producteurs agricoles au cours des trois derniers mois

Figure 28 : Avez-vous participé à des activités vous mettant directement en contact avec des producteurs agricoles au cours des 3 derniers mois (visites de fermes, marchés de producteurs...)?



<sup>35</sup> Les données sont arrondies à l'unité supérieure afin d'améliorer la lisibilité du graphique. Les totaux ne sont dès lors pas toujours égaux à 100%.



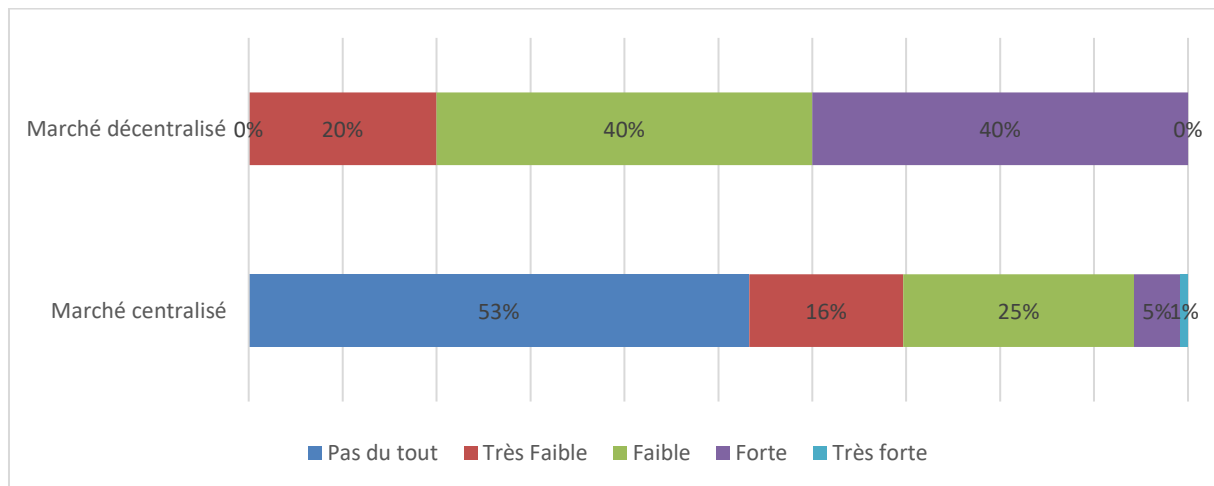
### 5.1.9.2 La perception des écoles

Tout d'abord, l'objectif de faire le lien entre l'agriculture et les produits consommés par les élèves explique, pour partie, la participation de 39% des écoles, loin derrière la contribution au développement d'habitudes alimentaires saines chez les élèves.

Ensuite, on peut rappeler qu'environ 43% des écoles ont mis en œuvre des mesures éducatives sur le thème des activités de la ferme et de production/transformation. Ce chiffre est plus élevé que celui prévalant auprès des écoles participant au volet « Fruits et légumes ».

**Les écoles du marché centralisé indiquent, dans une large majorité, ne pas du tout ou très faiblement avoir impliqué les producteurs dans la mise en œuvre du programme. Ceci contraste avec les écoles qui choisissent elles-mêmes leur fournisseur en 2021-2022 : elles sont 40% à indiquer avoir fortement impliqué les producteurs dans la mise en œuvre du programme.** Cela peut également s'expliquer, au sein du marché centralisé, par une prise en main de la gestion administrative par la Région pour l'organisation du marché et un investissement moindre de l'établissement dans l'organisation du marché et des activités qui l'entourent.

Figure 29 : Implication des producteurs agricoles dans la mise en œuvre du programme, selon les écoles participantes (année 2021-2022)



On peut donc considérer que les réalisations spécifiques en lien avec le rapprochement entre consommateurs et producteurs agricoles, sont assez faibles. La mise en œuvre d'une approche centralisée concourt à cet état de fait. En revanche, il semble qu'indirectement, la mise en œuvre du programme génère des effets dans les pratiques familiales, ce qui paraît encourageant.

## 5.1.10 Quel a été l'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur la mise en œuvre du programme ?

### 5.1.10.1 La perception des fournisseurs du marché centralisé

D'une manière générale, les fournisseurs du marché centralisé indiquent **ne pas avoir été impactés par la crise sanitaire COVID-19**, que ce soit en termes d'accès aux écoles pour les livraisons ou d'approvisionnement auprès des producteurs/fournisseurs.

### 5.1.10.2 La perception des parents

**95% des parents indiquent ne pas avoir ressenti de craintes quant à la distribution des produits dans le cadre du programme.**





**La très large majorité des parents estime que, malgré la crise sanitaire, le programme doit être maintenu** de la même façon (73%) ou de manière adaptée (25%).

Les parents estiment, pour 83% d'entre eux, que le programme a eu un impact identique malgré la crise du Covid-19.

Les indications quant à la perception de l'impact du COVID-19 par les parents, pour l'année 2021-2022, sont très similaires à ceux de l'année 2020-2021.

### **5.1.10.3 La perception des écoles**

Parmi les écoles qui souhaitent abandonner le programme pour l'année à venir, seule une d'entre elles le fait en raison de la crise sanitaire. **Nous pouvons donc affirmer que cette dernière n'impacte pas la volonté de participation en cours et à venir des écoles.**

Concernant la gestion administrative et financière, les écoles interrogées indiquent que, dans la majeure partie des cas, la crise Covid-19 n'a pas eu d'impact sur la mise en œuvre.

Concernant **l'approvisionnement et la logistique, la crise sanitaire n'a eu aucun impact sur la mise en œuvre dans un peu plus de la moitié des écoles.** Toutefois, elle a été un inconvénient mineur pour environ un 36% d'entre elles et un inconvénient majeur pour 10% des écoles interrogées, au cours des deux dernières années. Ces difficultés sont nettement moins perçues en 2021-2022 qu'elles ne l'étaient l'année précédente.

Pour la très grande majorité des écoles, la crise sanitaire n'a **pas eu d'effet, voire a eu un effet faible sur la période de distribution ou sur la fréquence de distribution** des produits.

**En revanche, la moitié des écoles indique que la crise sanitaire COVID-19 a eu un impact négatif sur la mise en œuvre de mesures éducatives d'accompagnement. Cela se traduit à la fois par une réduction des MEA mises en œuvre et touche la nature des MEA ou leurs modalités de mise en œuvre : réduction des visites de fermes ou d'entreprise, réduction des cours de cuisine, réduction d'intervenants externes à l'école**



## 5.2 Pertinence

### 5.2.1 Les objectifs du programme poursuivent-ils bien les enjeux et besoins identifiés sur le terrain en Wallonie ?

Les recommandations<sup>36</sup> concernant la consommation de produits laitiers et de produits à base de soja enrichis au calcium sont de 50 cl de lait ou 45 cl de lait selon l'âge de l'enfant et de 20 g de fromage maximum par jour.

Tableau 20 : Recommandations concernant la consommation de produits laitiers pour les enfants de 3 à 18 ans

Groupes d'âges	Produits laitiers (par jour)	Fromage (par jour)
3-5 ans	500 ml de lait entier (< 4 ans) ou demi-écrémé (>= 4 ans)	20 g (1 tranche)
6-11 ans	450 ml (3 verres) de lait demi-écrémé	20 g (1 tranche)
12-18 ans	600 ml (4 verres) de lait demi-écrémé	40 g (2 tranches)

Il convient de noter que :

- Un verre de lait de 150 ml peut être remplacé par différentes alternatives telles qu'un pot de yaourt, un verre de boisson au soja enrichie au calcium, une portion de 150 ml de lait avec des céréales pour petit-déjeuner, une portion de fromage blanc, de pudding ou de riz au lait.
- la quantité de fromage est une quantité journalière maximum. La consommation de fromage n'est pas obligatoire ; celui-ci peut être remplacé par d'autres produits laitiers (lait, yaourt, fromage blanc...) : 20 g de fromage peuvent ainsi être remplacés par 150 ml d'autres produits laitiers.

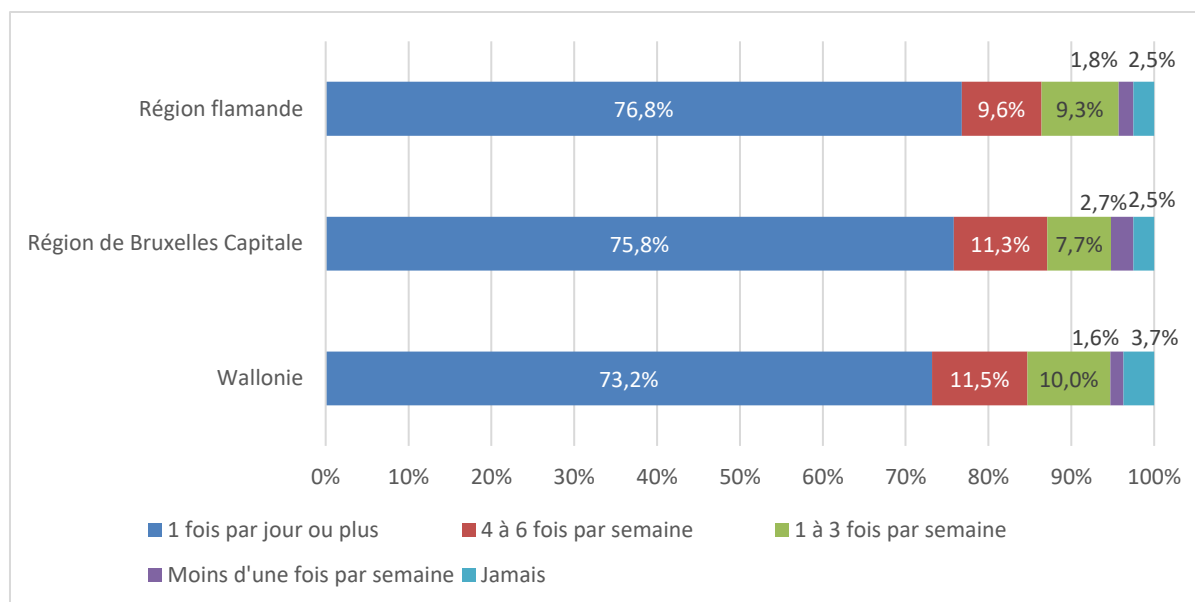
En 2018<sup>37</sup>, 73% des jeunes de moins de 14 ans consommaient au moins une par jour des produits laitiers. Cette proportion est moindre que dans les autres régions du pays : 76% à Bruxelles et 77% en Flandres. 15,3% des jeunes wallons ne consommaient pas plus de 3 fois par semaine des produits laitiers et 3,7% n'en consommaient d'ailleurs jamais. Ces proportions sont plus élevées que dans les autres régions du pays : 12,9% et 2,5% à Bruxelles ; 13,6% et 2,5% en Flandres.

<sup>36</sup> Source : Pyramide alimentaire, Vigez, 2012

<sup>37</sup> S.Driekens, R. Charafeddine, L. Gisle. Enquête de santé 2018 : Habitudes nutritionnelles. Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Numéro de rapport : D/2019/14.440/64. Disponible en line : [www.enquetesante.be](http://www.enquetesante.be)



Figure 30 : Distribution de la population selon la fréquence de consommation de produits laitiers ou de substituts à base végétale enrichis au calcium, Région wallonne et dans les autres régions du pays



Ces éléments spécifiques aux jeunes wallons nous indiquent donc que près de 27% d'entre eux ne consomment pas quotidiennement des produits laitiers, contrairement aux recommandations de santé. Toutefois, ils ne nous indiquent pas précisément quelle est la part de ceux qui consomment suffisamment de produits laitiers quotidiennement, en regard des recommandations de la pyramide alimentaire.

Nous pouvons, à cet effet, nous appuyer sur l'enquête de santé publique 2014-2015 et, plus particulièrement le rapport 4 « La consommation alimentaire »<sup>38</sup>. Selon ce rapport, à peine 2% de la population belge<sup>39</sup> (3-64 ans) suivent les recommandations de la pyramide alimentaire active relative à la consommation de produits laitiers et produits à base de soja enrichis en calcium (la consommation moyenne de ces produits étant de 160 gr alors que l'OMS recommande une portion de 450 ml (environ 450 gr) pour les adultes). Selon l'enquête, près de 90% des enfants (3 - 9 ans) ne consomment pas suffisamment de produits laitiers ou variantes et ce constat est encore plus flagrant chez les jeunes adolescents (10-13 ans) avec un pourcentage de 97%.

Tableau 21 : Consommation habituelle de lait, de produits laitiers (à l'exception des fromages) et de produits à base de soja (en g par jour) au sein de la population, Belgique

Catégories d'âges	Moyenne	P5	P50	P95	% en-dessous des recommandations
3 - 5 ans	301	87	281	584	89
6 - 9 ans	248	54	229	507	91
10 - 13 ans	203	31	184	443	97

<sup>38</sup> De Ridder K, Bel S, Brocatus L, Cuypers K, Lebacqz T, Moyersoën I, Ost C & Teppers E. La consommation alimentaire. Dans : Bel S, Tafforeau J (ed.). Enquête de Consommation Alimentaire 2014-2015. Rapport 4. WIV-ISP, Brussel, 2016.

<sup>39</sup> Les données ne permettent pas distinguer les consommations en fonction de l'âge, selon les régions. Toutefois nous pouvons indiquer que, globalement pour les personnes de 3 à 64 ans, seuls 1% des wallons suivent les recommandations de la pyramide alimentaire tandis qu'ils sont 2% en Flandres ; la consommation moyenne des wallons est également plus basse que celle des flamands : 140 grammes quotidiennement côté wallon versus 171 grammes côté flamand.



Par ailleurs, si la consommation moyenne de fromage est conforme aux recommandations en termes de santé, il reste que 24% des enfants âgés de 3 à 5 ans et 38% des enfants âgés de 6 à 9 ans ont des habitudes de consommation de fromage qui ne respectent les recommandations.

Tableau 22 : Consommation habituelle de fromage (en g par jour) au sein de la population, Belgique

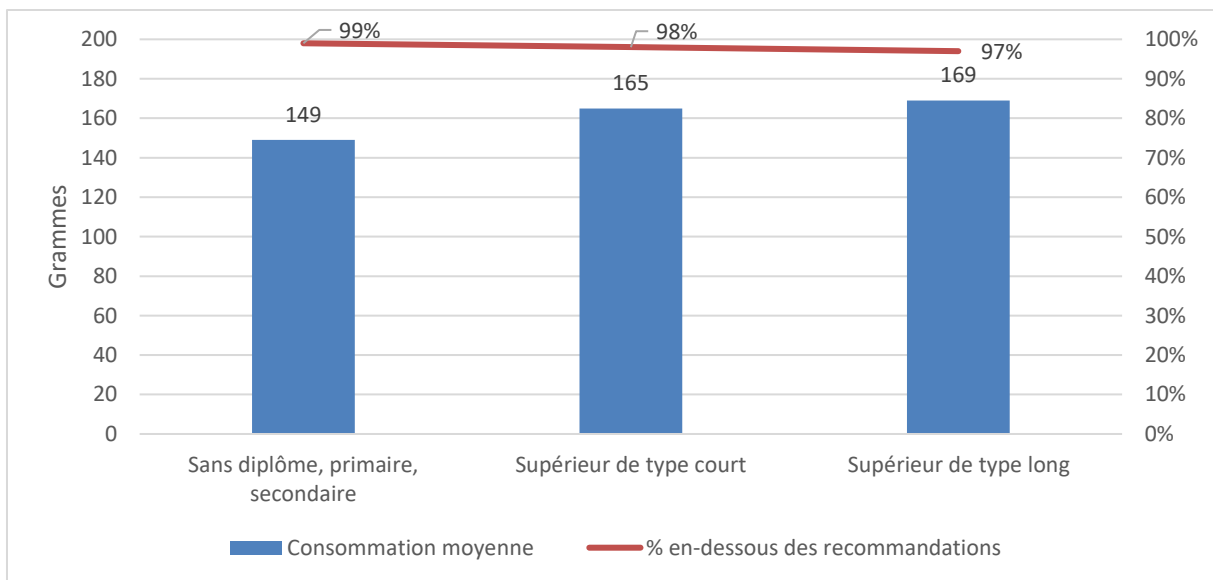
Catégories d'âges	Moyenne	P5	P50	P95	% ne rencontrant pas les recommandations
3 - 5 ans	15	2	13	33	24
6 - 9 ans	19	0	17	41	38
10 - 13 ans	22	0	19	49	30

Ainsi, le programme apparaît clairement pertinent en Wallonie. En Belgique, la très grande majorité des enfants âgés entre 3 et 13 ans ne consomme pas la quantité de produits laitiers (hors fromage) recommandée. Les données disponibles indiquent que le phénomène s'accroît avec l'âge au sein de cette catégorie, ce qui renforce le besoin d'actions correctrices.

### 5.2.2 Le programme s'adresse-t-il effectivement aux enfants qui en ont le plus besoin ?

La consommation moyenne de produits laitiers (hors fromage) est supérieure chez les personnes disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court ou long, même si la quasi-totalité des personnes ne respectent pas, en Belgique, les recommandations de la pyramide alimentaire.

Tableau 23 : Consommation de produits laitiers selon le niveau de diplôme



Ces données, établies à l'échelle de la Belgique semblent se confirmer dans les résultats de l'enquête 2018 pour la Wallonie.



Tableau 24 : Fréquence de consommation de produits laitiers ou de substituts à base végétale enrichis au calcium, selon le niveau d'instruction, Région wallonne, 2018

Niveau d'instruction	1 fois par jour ou plus	4 à 6 fois par semaine	1 à 3 fois par semaine	Moins d'une fois par semaine	Jamais
Primaire/sans diplôme	55,4%	14,5%	18,9%	4,0%	7,3%
Secondaire inférieur	53,9%	13,2%	19,5%	5,5%	7,9%
Secondaire supérieur	57,0%	15,8%	15,8%	5,9%	5,5%
Enseignement supérieur	62,9%	10,9%	16,6%	4,8%	4,8%

Les enquêtes de santé 2014-2015 et 2018 renseignent donc un lien entre le niveau d'instruction et les habitudes de consommation des produits laitiers. Aucune analyse n'est posée entre les autres variables socio-économiques et les habitudes de consommation.

Nous avons examiné le taux de participation en fonction de l'indice socio-économique de l'école. Cet indice socio-économique s'appuie sur quatre critères, chacun de ces critères étant déterminé en fonction d'une ou plusieurs variables : le revenu par habitant, le niveau des diplômes, le taux de chômage, taux d'activité et taux de bénéficiaires d'une aide sociale, et les activités professionnelles.

Cet examen a montré que la participation des écoles affichant un indice socio-économique faible n'était pas véritablement moindre que celle des autres écoles.

**Le programme semble donc cibler autant les enfants qui en ont le plus besoin.**



## 5.3 Cohérence

### 5.3.1 La stratégie de mise en œuvre du programme en Wallonie permet-elle son bon fonctionnement ?

#### 5.3.1.1 *Le degré d'information quant au programme*

##### 5.3.1.1.1 Les écoles participantes

Les écoles participantes s'estiment bien informées de l'existence et des objectifs du programme. Selon les années, seules 2% à 5% des écoles participantes regrettent un déficit d'information sur ces plans.

Au début du programme, environ 20% des écoles participantes s'estimaient mal informées quant aux obligations en termes d'admissibilité et de distribution des produits ainsi qu'en termes des MEA. L'information quant à ces éléments s'est considérablement améliorée durant la mise en œuvre du programme, le taux d'écoles s'estimant mal informées atteignant au terme du programme moins de 7%.

Les principaux déficits d'informations touchaient initialement les obligations relatives à la gestion administrative et financière du programme, en particulier des obligations relatives aux achats et aux marchés publics, pour lesquelles près de la moitié des écoles s'estimait mal voire très mal informée. Le déroulement du programme et l'information délivrée par le SPW a considérablement amélioré la situation. Déjà en 2019-2020, le pourcentage d'écoles s'estimant mal informées était réduit de moitié. La mise en place d'un marché centralisé a ensuite considérablement amélioré le problème, seules 6% des écoles s'estimant dorénavant mal informées des obligations qui résultaient du choix de l'un ou l'autre marché., ce tant du point de vue des écoles adhérant au marché centralisé que du point de vue de celles qui ont conservé leur liberté de choisir leur fournisseur. L'information quant aux deux options, marché centralisé ou achat des produits par l'école, est également bien perçue par les écoles.

##### 5.3.1.1.2 Les écoles non participantes

On peut considérer que l'information quant à l'existence et aux objectifs du programme ne constituent pas un frein à la participation du programme. En effet, seules 10% à 12% des écoles non participantes s'estiment mal informées sur ces plans.

Il ne semble pas non plus, que ce soit un déficit d'information quant aux modalités de mise en œuvre du programme qui explique la non-participation de ces écoles, le taux d'écoles s'estimant mal informées étant assez proches de celui prévalant au niveau des écoles participantes.

##### 5.3.1.1.3 Les parents

Les parents sont plutôt bien informés de l'existence et des objectifs du programme. On notera toutefois qu'au cours du déroulement du programme, le pourcentage de parents qui s'estiment mal informés sur ces plans augmente quelque peu, passant de 7% à 10% pour ce qui concerne l'existence du programme et de 9% à 13% pour ce qui concerne ses objectifs.

Les modalités de mise en œuvre de la distribution des produits est moins connue des parents, environ 20% de ceux-ci s'estimant mal ou très mal informés. Ici également, on observe une dégradation de la qualité de l'information des parents, le taux de parents mal informés progressant de près de 10 points au cours du programme.

Il en est de même pour ce qui concerne les mesures éducatives d'accompagnement. Si en 2019-2020, 14% des parents s'estimaient mal informés, ce chiffre atteint 30% au cours de la dernière année. Nous ne pouvons déterminer la cause de cette augmentation, mais il convient de remarquer qu'elle coïncide



avec la mise en place du marché centralisé. Il s'agit ici d'un point d'attention, ce déficit d'information pouvant avoir un effet négatif sur l'efficacité du programme.

Les parents suggèrent deux voies d'amélioration de la communication :

- une communication structurée en amont de la mise en œuvre du programme par exemple au travers d'un fascicule explicatif du programme et de ses objectifs
- une meilleure communication sur les modalités opérationnelles de mise en œuvre : quel jour a lieu la distribution, quels sont les produits distribués...
- une communication sur les réalisations : produits effectivement distribués durant la semaine, activité menée en termes de MEA, supports éducatifs....

D'une manière générale, les trois-quarts des parents ont été informés via une communication personnalisée venant de l'école, sous forme de mail, courrier, document... Près de la moitié des parents indique également avoir été informée par son enfant.

#### **5.3.1.1.4 Les fournisseurs**

Les fournisseurs du marché centralisé indiquent être plutôt bien, voire très bien informés, surtout concernant les consignes et contraintes. Ils sont par ailleurs un peu moins bien informés sur l'existence et les objectifs du Programme sauf pour les fournisseurs qui participent depuis plusieurs années.

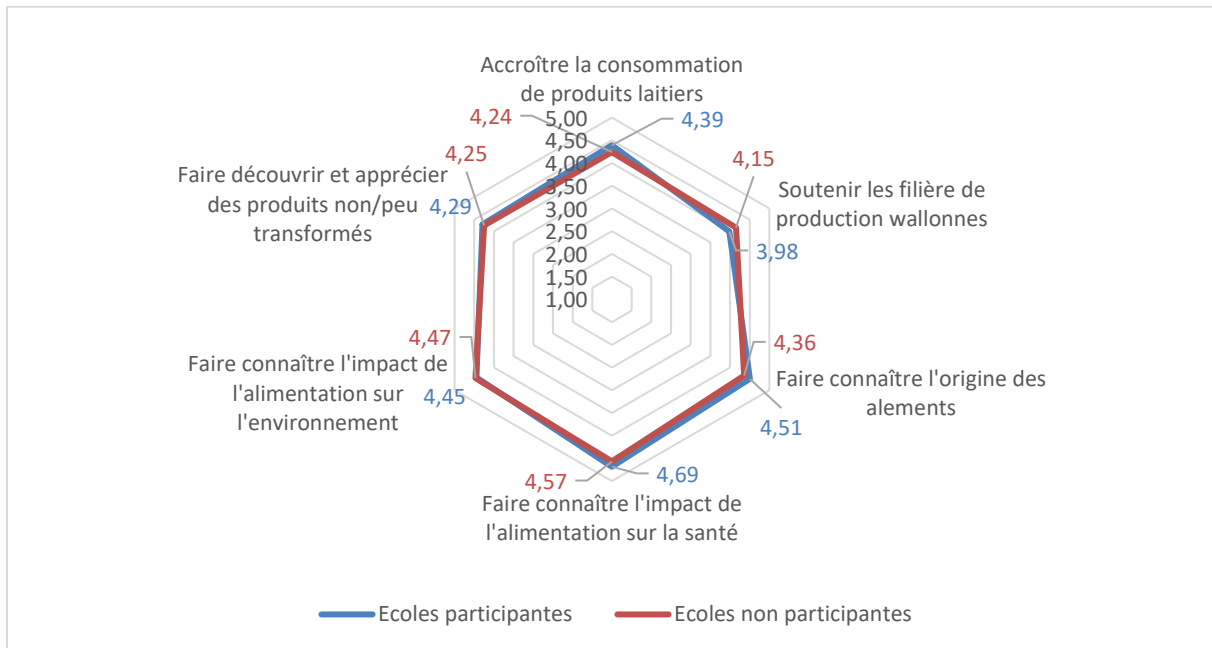
Quant aux fournisseurs choisis directement par les écoles, ils s'estiment plutôt mal informés du programme tant au niveau de son existence et de ses objectifs que des modalités de mises en œuvre. On observe toutefois une amélioration sur ce point au fur et à mesure du déroulement du programme.

#### **5.3.1.2 *L'adhésion aux objectifs et les raisons de la participation au programme***

Le degré d'adhésion aux objectifs du programme est élevé, sans distinction entre écoles participantes et écoles non participantes. Ainsi, sur une échelle allant de 1 (= « pas du tout d'accord ») à 5 (= « tout à fait d'accord »), les écoles attribuent, en moyenne, un score supérieur ou égale à 4 pour tous les objectifs présentés. Tout au plus peut-on constater que les écoles participantes adhèrent quelque peu davantage au rôle de l'école sur le plan de l'accroissement de la consommation des produits laitiers (4,39 vs 4,24) ainsi que sur le fait de faire connaître l'impact de l'alimentation sur la santé (4,69 vs 4,57). On peut également observer que l'objectif de soutien aux filières de production wallonnes recueillent quelque peu moins d'adhésion que les autres.



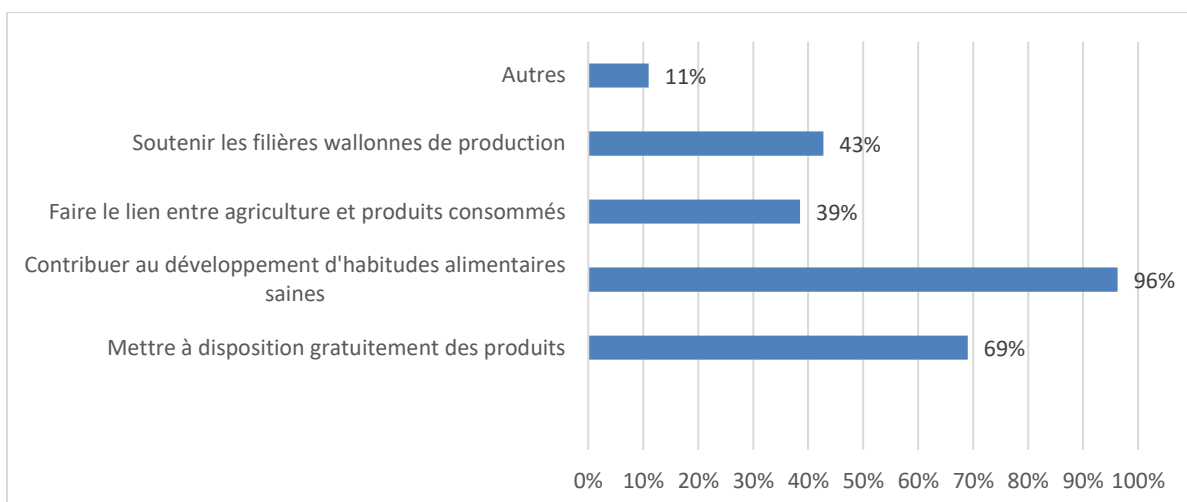
Figure 31 : Degré d'adhésion des écoles aux objectifs du programme<sup>40</sup>



La principale raison de participer au programme est bien de contribuer au développement d'habitudes alimentaires saines, conformément aux objectifs du programme. Cet objectif est partagé par la quasi-totalité des écoles. Mais c'est aussi, pour plus de deux-tiers des écoles l'occasion de distribuer gratuitement des produits aux élèves, sans nécessairement que cela soit en lien avec un objectif d'amélioration des habitudes alimentaires. Le pourcentage d'écoles citant cette raison de participation est en augmentation au cours des deux dernières années, phénomène sans doute en lien avec la possibilité d'adhérer au marché centralisé, ce qui nécessite un engagement moindre des écoles.

Le lien entre agriculture et consommation ou le soutien aux filières de production explique nettement moins la participation au programme. Moins d'une école sur deux y voit la raison de leur participation.

Figure 32 : Raisons de la participation des écoles au programme



<sup>40</sup> Les données sont arrondies à l'unité supérieure afin d'améliorer la lisibilité du graphique. Les totaux ne sont dès lors pas toujours égaux à 100%.





Les raisons qui justifient l'arrêt de la participation de certaines écoles sont avant tout d'ordre opérationnelles. Ce sont ainsi les procédures administratives jugées trop lourdes, la gestion des approvisionnements, le délai de remboursement pour les écoles ayant opté pour l'approche décentralisée ou le manque de variété des produits pour celles ayant adhéré au marché centralisé qui sont le plus souvent cités pour justifier de l'abandon du programme. Ce ne sont en tout cas pas les objectifs du programme, les résultats ou le contexte sanitaire lié à la crise du COVID 19 ou encore la redondance avec d'autres programmes qui expliquent le taux d'abandon.

### **5.3.1.3 Les principales difficultés rencontrées**

#### **5.3.1.3.1 Les difficultés perçues par les écoles**

Lors des premières années, les écoles ont éprouvé des difficultés essentiellement liées aux achats et à la gestion administrative du programme. Au niveau des achats, c'est l'organisation des marchés publics qui a posé le plus de souci, les écoles renseignant une difficulté d'intensité 8,0 sur une échelle allant de 0 à 10. Posaient également souci la gestion documentaire liée aux livraisons et aux factures, les supports mis à disposition par la Région pour les achats et la capacité de trouver un fournisseur. Sur les plans administratifs et financiers, de nombreuses difficultés étaient mises en avant par écoles : la demande de participation et l'agrément (6,7/10) le rapportage administratif (6,7/10), le rapportage financier (7,5/10), les contrôles (7,0/10) ainsi que les modalités de remboursement (6,5/10). La distribution des produits et la mise en œuvre des MEA suscitaient nettement moins de difficultés, à l'exception de la liste des produits admissibles (6,1/10)

Ces difficultés ont quelque peu diminué au cours du programme, probablement en lien avec l'abandon du programme par un grand nombre d'écoles.

La mise en place d'un marché centralisé a permis de réduire considérablement les difficultés rencontrées par les écoles. Ainsi, sur les plans administratifs et financiers, aucune difficulté n'affiche une intensité supérieure à 5/10, le rapportage administratif constituant la difficulté principale avec une intensité modérée d'environ 3,9/10. Au niveau des achats, les difficultés perçues se sont également largement réduites, les seules sources de souci étant la diversité des produits distribués (3,7/10) et la préparation des portions au départ des produits livrés (4,3/10). Au niveau de la distribution des produits, l'interdiction d'ajout d'additifs et de sucre dans les aliments reste une source de difficulté (4,1/10).

Pour ce qui concerne les écoles qui ont continué à choisir elles-mêmes leur fournisseur, la plupart des difficultés rencontrées initialement ont perduré mais se sont réduites au cours du programme, au niveau de la gestion administrative et financière du programme. Au niveau des achats, la capacité de trouver des aliments diversifiés est devenu la principale source de difficulté, signe que les difficultés initialement perçues se sont largement réduites, sans doute sur base de l'expérience acquise progressivement par les écoles.

#### **5.3.1.3.2 Les difficultés perçues par les fournisseurs**

Lors des premières années, les fournisseurs choisis par les écoles dans le cadre de l'approche décentralisée qui était de mise, ont éprouvé des difficultés liées aux obligations relatives aux produits livrés (principalement la liste des produits admissibles) et aux documents et procédures administratives : le marché public et la description précise des produits livrés.

De manière générale, les fournisseurs semblent ne pas rencontrer beaucoup de difficultés dans la mise en œuvre et le suivi du programme. Ceux qui fournissent des écoles dans les deux marchés (centralisé et décentralisé) ne constatent pas de différences significatives dans les demandes et les difficultés rencontrées de part et d'autre. Les principales difficultés rencontrées par les fournisseurs du marché centralisé ont trait à la logistique de distribution (dates de livraison, données concernant les livraisons,

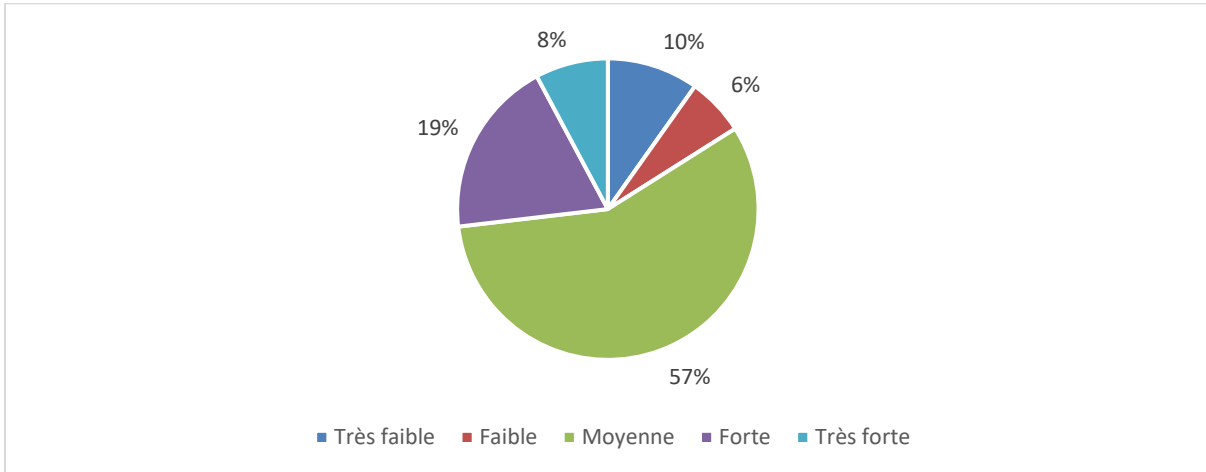


par exemple les quantités, à effectuer...), aux documents à faire signer par les écoles. Sur le plan financier, les fournisseurs sont insatisfaits du délai de paiement des factures.

#### 5.3.1.4 La mise en œuvre des mesures éducatives d'accompagnement (MEA)

Le catalogue de MEA proposé par l'APAQW est moyennement apprécié par une majorité des écoles.

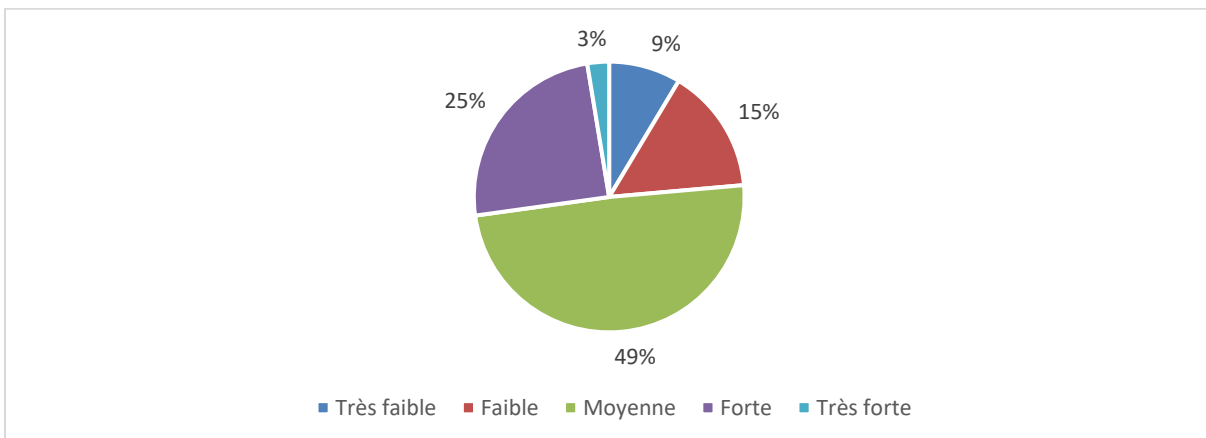
Figure 33 : Degré de satisfaction par rapport au catalogue de MEA, proposé par l'APAQ-W



Par ailleurs, la moitié environ des écoles a fait reconnaître une ou plusieurs mesures éducatives d'accompagnement qui figuraient déjà dans son projet d'établissement. Il s'agit principalement de MEA sur le thème de l'alimentation saine et de la santé ou d'activités agricoles ou de transformation, même si ces dernières se sont réduites au cours des deux dernières années durant lesquelles les écoles ont privilégié la mise en œuvre de collations saines.

Les MEA sont jugées moyennement complémentaires avec le programme de distribution des produits laitiers. Le caractère intégré des deux principales activités du programme, distribution de produits et mesures éducatives, ne paraît pas pleinement affirmé dans les pratiques actuelles, même si on observe une évolution positive chemin faisant.

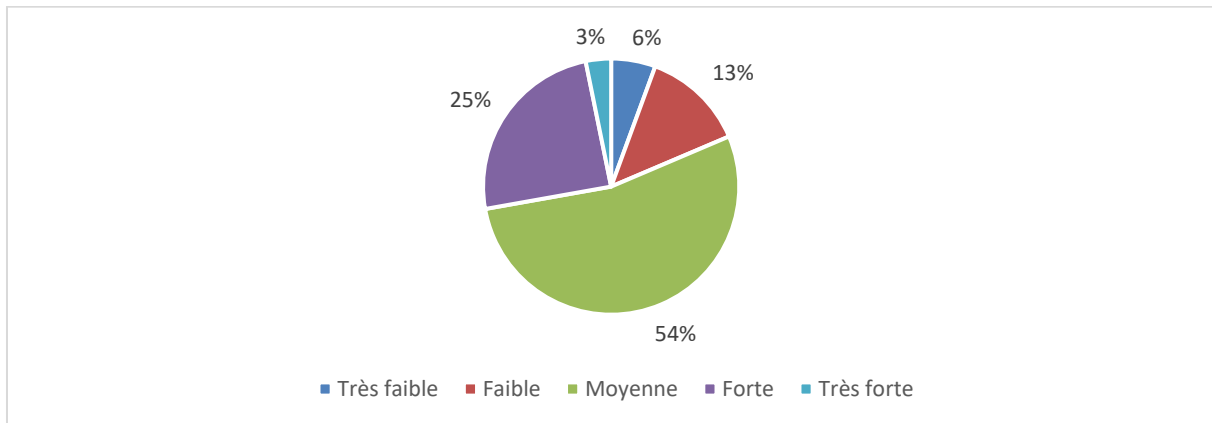
Figure 34 : Degré de complémentarité des MEA avec le programme de distribution de produits laitiers, selon les écoles



L'efficacité des MEA est moyennement perçue par une majorité des écoles participantes. Seul un peu plus d'un quart des écoles considèrent que les MEA sont fortement, voire très fortement efficaces.



Figure 35 : Efficacité des MEA selon les écoles<sup>41</sup>



Selon les écoles, trois moyens devraient être privilégiés afin de rendre ces mesures éducatives plus efficaces :

- disposer de davantage de supports pédagogiques
- faciliter le recours à des intervenants externes
- offrir une plus grande liberté aux écoles

Augmenter la fréquence des MEA ne paraît être une solution que pour une minorité des écoles.

#### 5.3.1.5 L'implications des partenaires dans le programme

Les écoles estiment pertinent d'impliquer des partenaires externes dans la mise en œuvre du programme. Un peu plus fortement concernant les producteurs agricoles et les parents que les professionnels de la santé et les fournisseurs.

Il en va tout autrement de l'implication effective de ces partenaires. En effet, les professionnels de la santé ne sont que très peu. Les producteurs agricoles sont également très peu impliqués, davantage dans le cadre de l'approche décentralisée, très peu par les écoles adhérant au marché centralisé. Les parents sont légèrement plus impliqués dans le marché centralisé. Enfin, les fournisseurs sont beaucoup plus impliqués dans le marché décentralisé que dans le marché centralisé. De manière générale et mis à part pour les professionnels de la santé, les partenaires sont davantage impliqués dans l'approche décentralisée.

Le plus souvent les professionnels de la santé et les parents sont mobilisés dans le cadre des MEA tandis que les fournisseurs et producteurs se trouvent eux, généralement impliqués dans la sélection et la distribution des produits. Les parents, les producteurs agricoles et les professionnels de la santé prennent également part à des activités extra-scolaires en lien avec le programme. Enfin, les fournisseurs sont des partenaires impliqués dans la gestion administrative et financière du programme.

La satisfaction des écoles quant à ces partenariats est assez moyenne en ce qui concerne les parents et les professionnels de la santé. Toutefois en ce qui concerne les fournisseurs et les producteurs agricoles, près de la moitié des écoles indiquent être fortement, voire très fortement satisfaites.

<sup>41</sup> Les données sont arrondies à l'unité supérieure afin d'améliorer la lisibilité du graphique. Les totaux ne sont dès lors pas toujours égaux à 100%.



Les parents perçoivent peu leur implication dans le programme. En effet, ils estiment majoritairement ne pas être impliqués du tout sur l'ensemble. On constate une implication plus marquée dans la distribution de produits en classe.

On notera en particulier que deux tiers des parents n'ont pas participé à une séance d'information organisée sur le thème de l'alimentation ou de la production agricole. De même ils sont près de 60% environ à ne pas avoir été impliqués dans des devoirs des enfants autour de l'alimentation équilibrée ou de la production agricole, ou encore dans l'utilisation d'outils pédagogiques fournis par l'école. Cette faible implication perçue par les parents ne semble pas susciter d'insatisfaction notable.

La majeure partie des écoles ont un avis neutre concernant leurs échanges avec le SPW. Pour le reste, seule une très faible minorité (5% à 6%) des écoles exprime une insatisfaction. Les motifs d'insatisfaction touchent essentiellement la guidance dans les démarches à effectuer et la clarification de certains éléments.

### **5.3.2 La dualité d'approche (marché centralisé et approche décentralisée) favorise-t-elle la mise en œuvre du programme ?**

L'objectif de cette section est de mettre en évidence les avantages et inconvénients des deux types de marchés proposés par la Région aux écoles participantes et chercher à savoir si cette dualité d'approche, marché centralisé et marché décentralisé, favorise la mise en œuvre du programme.

Avant toute chose, il convient d'observer que les difficultés de mise en œuvre constatées au début du programme qui s'appuyait exclusivement sur une approche décentralisée, ont conduit à une diminution drastique de la participation des écoles au programme. Depuis la mise en place d'une alternative, sous la forme d'un marché centralisé, organisé par le SPW, la participation des écoles a considérablement augmenté. Très clairement, la dualité d'approche a permis la poursuite du programme et à renforcer la participation des écoles.

#### **5.3.2.1 Éléments favorisant le choix de l'un ou l'autre marché**

La gestion administrative et la gestion financière sont les principaux facteurs qui motivent le choix de du marché centralisé, environ 90% des écoles ayant fait ce choix pour ces raisons.

L'approche décentralisée est, quant à elle, choisie pour le choix des produits, des fournisseurs et la gestion de l'approvisionnement des produits, ces éléments justifiant le choix de toutes les écoles ayant opté pour cette formule.

On perçoit bien ainsi que l'approche duale offre des complémentarités intéressantes pour la mise en œuvre du programme.

Cette tendance confirme les observations de l'année 2020-2021, première année de mise en œuvre du marché centralisé.

#### **5.3.2.2 Efficacité des outils mis à disposition des écoles**

Pour les écoles adhérant au marché centralisé, Les outils mis à disposition sont considérés, dans une large majorité, comme efficaces. Les instructions diffusées par le SPW sont considérées efficaces, voire très efficaces par trois-quarts des écoles tandis que la notice explicative est considérée efficace, voire très efficace par environ deux tiers des écoles.

Concernant les écoles du marché décentralisé, les instructions diffusées par le SPW et les documents de supports sont également considérés comme efficaces par environ la moitié des écoles mais dans une moindre mesure que ceux mis en place dans le cadre du marché centralisé. Lors de la dernière année, les écoles ont qualifié le plus souvent ces outils de moyennement efficaces. La page « les



bonnes adresses » de l'APAQ-W est considérée comme efficace, voire très efficace par trois-quarts des écoles.

### **5.3.2.3 Avantages et inconvénients liés à la mise en œuvre opérationnelle**

Pour les écoles interrogées faisant partie du marché centralisé, l'impossibilité de choisir les produits distribués est un inconvénient de même que l'impossibilité de recourir directement à des producteurs locaux ou régionaux. L'imposition du choix du fournisseur est majoritairement considérée comme étant ni un avantage ni un inconvénient. Près d'un tiers des écoles considèrent que l'imposition des dates de livraison est un inconvénient du marché centralisé.

Toutes les écoles participant à l'approche décentralisée estiment que c'est un avantage de pouvoir recourir à des producteurs en circuit court. Complémentairement, 80% de ces écoles estiment également comme un avantage le fait de pouvoir choisir les produits distribués et son fournisseur. En revanche, l'interdiction d'avoir recours à des produits transformés est considérée comme un inconvénient par quatre écoles sur dix.

Concernant la distribution des produits ainsi que la gestion administrative et financière, nous renvoyons le lecteur vers les éléments évoqués du point de vue des difficultés rencontrées par les établissements.

### **5.3.2.4 Capacité à intégrer les critères liés à la diversité des produits, aux circuits courts et à la production locale ou régionale**

D'une manière générale, on observe que les écoles adhérant au marché centralisé estiment que le programme offre la capacité d'intégrer les critères liés à la diversité des produits, aux circuits courts et à la production locale ou régionale, ce qui paraît surprenant pour ces derniers points après avoir les sources d'approvisionnement des fournisseurs de ce marché.

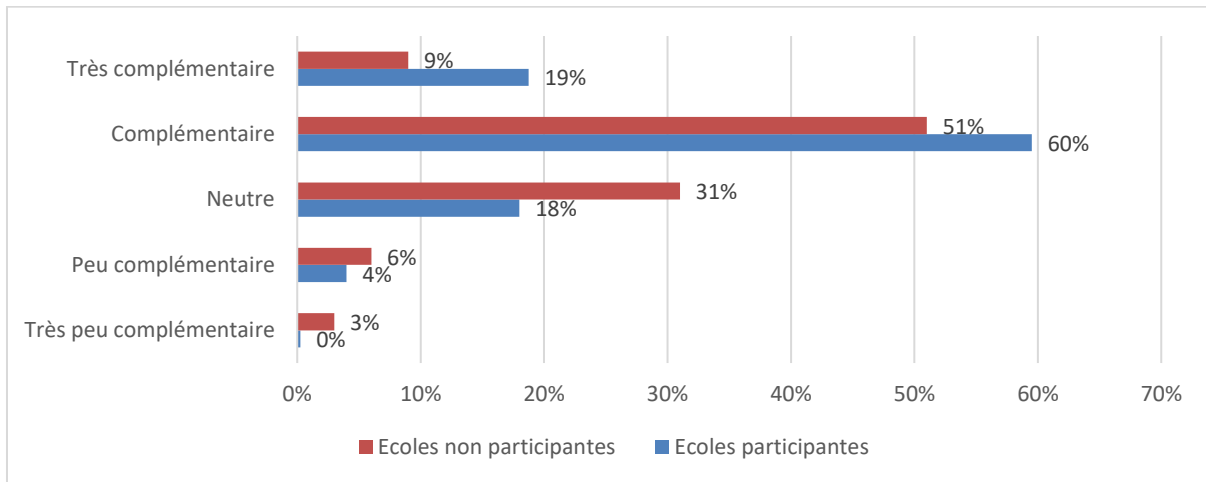
A l'inverse, les écoles optant pour choisir librement leur fournisseur estiment en moins grand nombre que ces critères sont facilement rencontrés. A contrario, ils sont peu nombreux à estimer que l'approche rend difficile d'intégrer ces critères. Seule réelle difficulté perçue, la capacité d'offrir une diversité des produits.

## **5.3.3 Quelle est la cohérence du programme avec les objectifs de l'école et les programmes scolaires ?**

Le programme apparaît complémentaire avec les programmes scolaires. Ainsi 79% des écoles participantes et 60% des écoles non participantes confirment cette complémentarité avec leur programme scolaire. Ceci signifie que les écoles considèrent qu'il leur est en principe possible d'intégrer les activités véhiculées par le programme dans leurs missions de base.

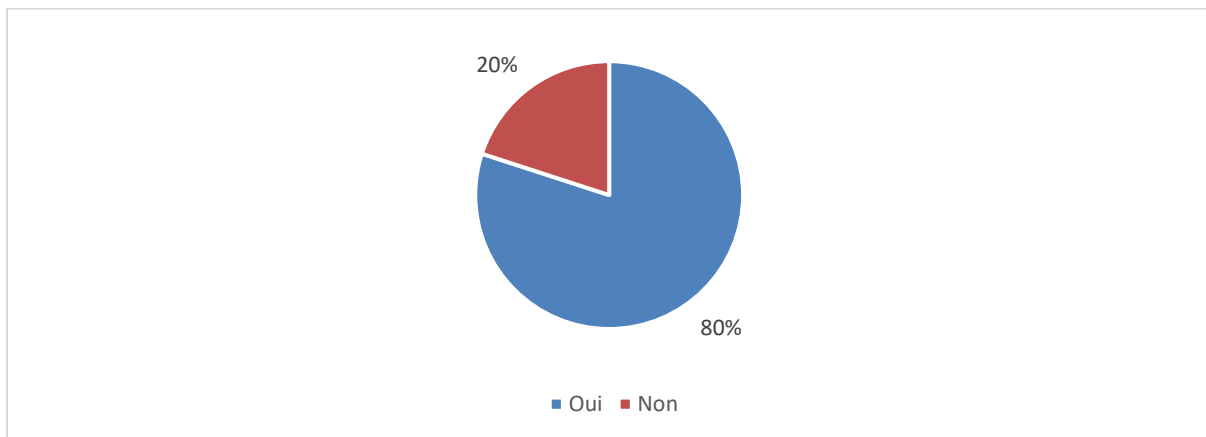


Figure 36 : Complémentarité avec les programmes scolaires



Par ailleurs, la plupart des écoles participantes inscrivent le développement de régimes alimentaires sains parmi les objectifs de leur politique éducative.

Figure 37 : Le développement de régimes alimentaires sains parmi les objectifs de la politique éducative de l'école



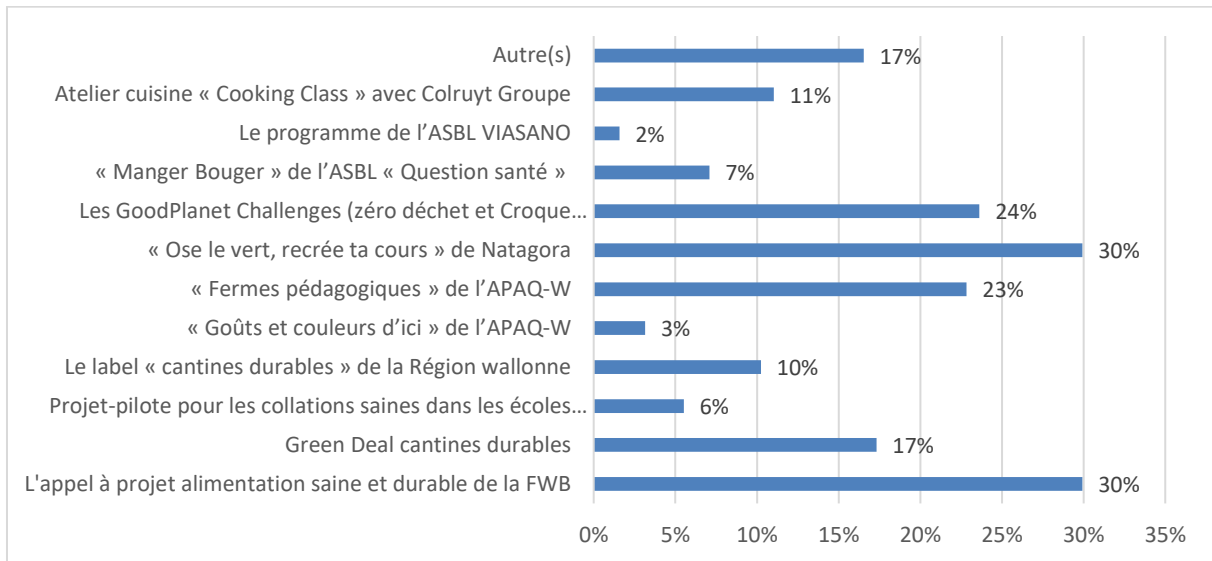
### 5.3.4 Quel est le positionnement du programme par rapport aux autres actions, aux autres programmes alimentaires et initiatives des établissements ?

En moyenne, chaque année, deux tiers environ des écoles mettent en œuvre d'autres programmes alimentaires.

Parmi les autres initiatives publiques mises en œuvre, nous retrouvons, au cours des dernières années du programme, principalement « Ose le vert, recrée ta cours » de Natagora visant à apporter plus de nature et de biodiversité dans les écoles et de mettre les enfants en contact direct avec ces éléments, l'appel à projet de la FWB sur le thème de l'alimentation saine, les GoodPlanet Challenges (zéro déchets), « Fermes pédagogiques » de l'APAQ-W et le Green Deal cantines durables.



Figure 38 : Initiatives publiques complémentaires mises en œuvre par les écoles (année 2021-2022)



Plus de 80% des écoles estiment que ces initiatives se renforcent mutuellement.

Interrogés sur ce qui différencie ce programme par rapport aux autres initiatives, les écoles indiquent prioritairement, par ordre décroissant :

- Faire consommer des produits laitiers
- Faire apprécier des produits aux enfants
- Développer des pratiques alimentaires saines
- Faire découvrir des produits aux enfants.



## 6 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

---

### 6.1 Conclusions

#### 6.1.1 Un programme pertinent

L'évaluation a démontré la pertinence du programme eu égard au très faible taux d'enfants qui consomment en Wallonie, la quantité préconisée de produits laitiers : 11% entre 3 et 5 ans, 9% entre 6 et 9 ans et 3% entre 10 et 13 ans.

L'enquête de santé indique que le phénomène s'accroît avec l'âge au sein de cette catégorie, ce qui renforce le besoin d'actions correctrices

Les objectifs du programme répondent donc à des besoins clairement établis. Il est accessible à toutes les écoles organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie Bruxelles ou la Communauté germanophone, ce qui représente l'essentiel des enfants.

La stratégie wallonne ne prévoit pas de groupes cibles ni de priorités spécifiques et s'adresse universellement à toutes les écoles maternelles et primaires du territoire. Or, les études indiquent qu'il existe un lien entre l'indice socio-économique et la consommation journalière de produits laitiers. L'évaluation a vérifié que le programme atteint dans une même proportion les écoles affichant un faible indice socio-économique que les autres écoles, ce qui confirme effectivement son caractère universel.

#### 6.1.2 Des difficultés initiales de mise en œuvre

Le programme suscite l'adhésion des écoles, en particulier son objectif de contribuer à développer un régime alimentaire sain ; l'objectif de soutien des filières wallonnes de production rencontre un peu moins l'unanimité. La plupart des écoles, tant participantes que non participantes, estiment que le programme est cohérent avec le programme scolaire et 80% des écoles ont d'ailleurs inscrit le développement de régimes alimentaires sains parmi les objectifs de leur politique éducative.

Par ailleurs, tant les écoles participantes que les écoles non participantes, s'estiment bien informées de l'existence du programme. L'information quant à l'existence et aux objectifs du programme ne constitue pas un véritable frein à la participation.

En revanche, le début du programme a été marqué par une désaffection progressive des écoles. Ce phénomène avait commencé lors de la deuxième année et s'est confirmé en 2019-2020. Cette baisse de la participation des écoles se caractérise par deux phénomènes :

- L'absence de mise en œuvre effective du programme par une partie des écoles inscrites. Ce phénomène est en lien avec les difficultés opérationnelles dont la passation d'un marché public pour l'achat des produits à distribuer. Ainsi, au cours de la première année, si 19% des écoles s'étaient inscrites, seules 6% d'entre elles avaient effectivement mis en œuvre le programme, au travers des distributions de produits. Ce sont donc près de deux-tiers des écoles inscrites qui n'ont pas concrétisé leur projet.
- Un taux d'abandon élevé, ce qui signifie qu'une part assez élevée d'écoles qui ont participé au programme lors d'une année, ne se sont pas réinscrites au programme. Ainsi, les écoles qui éprouvaient des difficultés importantes dans la mise en œuvre du programme, notamment sur les plans de l'organisation des marchés publics d'achat mais aussi de la gestion administrative et financière du programme, se sont progressivement détournées du programme. Plus de trois-quarts des écoles qui s'étaient inscrites la première année du programme, n'ont pas





renouvelé leur inscription la deuxième. Ce phénomène d'abandon n'était pas strictement lié à l'absence de mise en œuvre, puisque près d'un tiers des écoles qui ont effectivement participé en 2018-2019 n'ont pas renouvelé leur inscription en 2019-2020. Finalement, 1% des écoles wallonnes se sont inscrites au volet « Lait » du programme en 2019-2020, pourcentage est à mettre en regard de celui prévalant à l'entame du programme : 19% en 2017-2018.

En conséquence, le taux de participation effectif a atteint un plancher historique, avec seulement 15 écoles. On peut parler de quasi-extinction du programme.

Les principales difficultés qui expliquent cette désaffection, ont trait à la gestion administrative et financière du programme et au processus d'achats, notamment en termes de marché public, de mise dans le cadre de l'approche décentralisée voulue par la stratégie régionale, chaque école organisant elle-même son approvisionnement en produits. Trois éléments ont posé manifestement des difficultés aux écoles : l'organisation des marchés publics, les documents et outils mis à leur disposition ainsi que les modalités liées aux bons de livraisons et aux factures des fournisseurs.

Au-delà du processus d'achat, pratiquement tout est apparu anormalement difficile pour les écoles au niveau administratif et financier : la demande de participation et l'agrément, le rapportage administratif, le rapportage financier, les contrôles du SPW et les modalités de remboursement.

Cette désertion du programme s'explique donc essentiellement par trois éléments concomitants :

- Une difficulté pour organiser les marchés publics d'acquisition de produits
- La lourdeur des charges administratives inhérentes à la mise en place du programme
- Des contrôles ex-post ayant entraîné le non-remboursement de certaines dépenses.

Manifestement, les écoles n'avaient pas la capacité de mettre en œuvre le programme dans les conditions fixées. Les écoles ont exprimé le sentiment d'avoir été jugées fautives, alors qu'elles étaient de bonne foi et avaient consacré du temps et des moyens, qu'elles jugent importants, pour satisfaire aux exigences de gestion administrative et financière du programme. Il y a donc eu rupture de confiance et perte de crédibilité.

### **6.1.3 Une adaptation de la stratégie régionale bienvenue**

Face à ce constat de désaffection du programme, la stratégie régionale s'est adaptée. A côté de l'approche décentralisée, le SPW a organisé un marché centralisé auquel les écoles ont pu adhérer, soustrayant ainsi de leurs tâches, l'organisation d'un marché public.

En conséquence, depuis l'année 2020-2021, le taux de participation qui s'était effondrer les années précédentes, a de nouveau crû. Ceci est certainement dû à la mise en œuvre du marché centralisé qui facilite les démarches administratives et financières, ce qui favorise donc la participation des établissements. Ce marché centralisé, organisé par le SPW, représente 93% des écoles inscrites et des écoles effectivement participantes, seuls 7% des écoles choisissant encore de sélectionner elles-mêmes leur fournisseur. Au terme du programme, le taux d'écoles inscrites rejoint celui prévalant lors de la première année, soit 18%. Etant donné l'estompement des difficultés de mise en œuvre du marché public, le taux de participation effective a plus que doublé par rapport à ce qui prévalait au début du programme. Il s'agit là d'un résultat remarquable, au regard de la perte de confiance qui a marqué la première partie du programme.

La mise en place d'un marché centralisé a permis de réduire considérablement les difficultés rencontrées par les écoles. Ainsi, sur les plans administratifs et financiers, plus aucune difficulté n'affiche une intensité forte, seul le rapportage administratif constituant encore une difficulté une difficulté pour les écoles adhérant au marché centralisé ; son intensité est toutefois assez moyenne. Au niveau des achats, les difficultés perçues se sont également largement réduites, les seules sources



de souci étant dorénavant la diversité des produits distribués et la préparation des portions au départ des produits livrés. Au niveau de la distribution des produits, l'interdiction d'ajout d'additifs et de sucre dans les aliments reste quelque peu mal perçu par les écoles.

Pour ce qui concerne les quelques écoles qui ont continué à choisir elles-mêmes leur fournisseur, la plupart des difficultés rencontrées initialement ont perduré mais se sont réduites au cours du temps, sans doute sur base de l'expérience acquise progressivement par les écoles.

#### **6.1.4 Une dualité d'approche utile mais non exempte d'inconvénients**

Ainsi qu'énoncé au point précédent, la dualité d'approche a permis la poursuite du programme et à renforcer la participation des écoles.

L'approche duale offre des complémentarités intéressantes pour la mise en œuvre du programme. La gestion administrative et la gestion financière sont les principaux facteurs qui motivent le choix du marché centralisé, environ 90% des écoles ayant fait ce choix pour ces raisons. L'approche décentralisée est, quant à elle, choisie pour le choix des produits, des fournisseurs et la gestion de l'approvisionnement des produits, ces éléments justifiant le choix de toutes les écoles ayant opté pour cette formule.

Cela étant posé, l'adoption d'une approche centralisée présente également plusieurs inconvénients :

- Tout d'abord, elle a conduit à l'impossibilité de recourir directement à des producteurs locaux ou régionaux, ce que regrettent les écoles
- En conséquence, l'implication des producteurs et des fournisseurs, pour ce qui dépasse la livraison des produits, est très faible
- Une moindre implication des partenaires dans la mise en œuvre du programme et une concentration sur le volet « distribution de produits »

Pour les écoles qui ont adhéré au marché centralisé, l'impossibilité de choisir les produits distribués est un inconvénient ; elles assument d'ailleurs moins leur rôle de faire découvrir des produits aux enfants que les écoles ayant choisi de choisir elles-mêmes leur fournisseur. Ce manque de diversité des produits distribués est la principale cause d'abandon. Ce taux d'abandon atteint 28% lors de la dernière année du programme, ce qui paraît fort élevé.

#### **6.1.5 Un programme fortement centré sur la distribution de produits**

Au-delà d'une augmentation du taux de participation, l'adoption d'une approche centralisée a également permis d'augmenter la quantité de produits effectivement distribués aux enfants, qui s'approche des objectifs fixés par la stratégie régionale.

Selon le rapportage effectué auprès du SPW, moins de 80% des écoles participantes indiquent mettre en œuvre une ou des mesures éducatives d'accompagnement (MEA). Même s'il convient de prendre en considération que certaines écoles ne réalisent pas le rapportage qui incombe normalement aux écoles participantes, ceci montre que les MEA ne sont pas au cœur du programme. Seule une minorité des écoles, environ un quart, estime que les MEA sont fortement complémentaires au programme de distribution de produits. Le caractère intégré des deux principales activités du programme, distribution de produits et mesures éducatives, ne paraît pas pleinement affirmé dans les pratiques actuelles, même si on observe une évolution positive au cours des dernières années. Par ailleurs, elles sont également un peu plus d'un quart, à estimer que les MEA sont fortement efficaces. Afin d'améliorer cette efficacité, les écoles réclament à la fois davantage de liberté et davantage de support, le catalogue de MEA proposé par l'Apaq-W étant moyennement apprécié. La moitié des écoles ont fait reconnaître une ou plusieurs mesures éducatives d'accompagnement qui figuraient déjà dans leur projet d'établissement, ce qui montre que les initiatives individuelles étaient autorisées mais que les



écoles n'en ont probablement pas profité autant qu'elles le souhaitent. Les écoles indiquent également que l'efficacité des MEA pourrait être renforcée par le recours à des intervenants externes.

Sur ce plan, la plupart des écoles estiment pertinent d'impliquer des partenaires externes dans la mise en œuvre du programme. Il en va tout autrement de l'implication effective de ces partenaires. En effet, les professionnels de la santé ne sont que très peu impliqués. Les producteurs agricoles sont également très peu impliqués, davantage dans le cadre de l'approche décentralisée, très peu par les écoles adhérant au marché centralisé. Enfin, les fournisseurs sont beaucoup plus impliqués dans le marché décentralisé que dans le marché centralisé. De manière générale et mis à part pour les professionnels de la santé, les partenaires sont davantage impliqués dans l'approche décentralisée.

Les parents, s'ils s'estiment correctement informés de l'existence du programme, perçoivent peu leur implication dans le programme. En effet, ils estiment majoritairement ne pas être impliqués du tout. Lorsqu'ils le sont, c'est au travers de la distribution de produits en classe.

Ces éléments montrent que le programme est fortement centré sur la distribution des produits, phénomène encore renforcé par l'organisation d'un marché centralisé, qui a facilité le travail des écoles sur ce plan, peut-être au détriment de leur réelle implication dans une perspective d'amélioration des pratiques alimentaires.

### **6.1.6 Un programme très peu efficace**

Il en résulte un programme insatisfaisant sur le plan de son efficacité.

Si 60% des écoles estiment que le programme a eu des effets bénéfiques (majoritairement faibles) sur la consommation de produits laitiers, seuls 10% des parents estiment que le programme a eu beaucoup ou énormément d'effet sur la consommation des enfants. Le questionnement des enfants, répété d'année en année, ne montre aucune différence significative entre enfants participant au programme et ceux qui n'y participent pas. De même aucune évolution majeure ne peut être observée au fil des années. La quantité de produits laitiers consommés reste inférieure aux prescriptions de l'OMS en la matière.

Au-delà de cette absence d'effet sur le comportement, le programme n'affiche que des résultats très faibles en termes de sensibilisation. Même si les parents indiquent globalement que leur enfant prend davantage en compte l'impact de l'alimentation sur la santé, l'impact du programme reste faible sur ce plan. Certes les enfants participants maîtrisent davantage les normes alimentaires ; mais ils ne se distinguent pas des autres enfants en termes de connaissance de l'impact de l'alimentation sur la santé ou sur l'environnement. Sur le plan de l'appréciation des produits laitiers, rien ne distingue les enfants participant au programme des autres. Notons positivement que l'ensemble des enfants, participants ou non, déclarent plutôt apprécier les produits laitiers et une majorité d'enfants participants indiquent leur souhait d'en consommer davantage. Négativement, les produits distribués dans le cadre du programme sont moins appréciés que les produits laitiers en général.

Même si les parents indiquent une évolution des pratiques alimentaires tendant vers davantage de produits sains, les effets du programme nous paraissent assez faibles, au vu de l'interrogation répétée des enfants et de la comparaison des attitudes et pratiques entre les enfants participants et les autres. En témoignent également les collations prises par les enfants à l'école : ici également, rien ne distingue les enfants participants des autres.

Comparativement aux écoles participant au volet « fruits et légumes », les écoles participant au volet « produits laitiers » mettent davantage en œuvre des MEA portant sur la découverte de la ferme et des processus de transformation. Aussi, les écoles estiment que le programme a quelque peu permis de faire connaître aux élèves l'origine des aliments. En revanche, une large majorité des parents



indiquent que la prise en compte est inchangée. Ici également, l'interrogation des enfants n'a pas permis de mettre en lumière de réel apport du programme.

Concernant le renforcement des liens entre consommateurs et production agricole, on peut noter positivement quelques réalisations. Comme indiqué précédemment, le volet « Lait » du programme a permis la mise en place de davantage de MEA portant sur la production agricole et sa transformation. Les écoles qui choisissent elles-mêmes leur fournisseur, mobilisent des producteurs locaux, ce qui ne peut être le cas pour celles qui adhèrent au marché centralisé. Selon les parents, le programme aurait modérément conduit à renforcer leurs liens avec la production locale au niveau de leurs achats. Environ un peu plus d'un tiers des parents indiquent qu'ils ont participé à des activités les mettant directement en contacts avec des producteurs agricoles au cours des trois derniers mois.

## **6.2 Recommandations**

### **6.2.1 Etablir une vision pour le programme**

Face à ce triple constat, d'une pertinence réaffirmée, d'une stratégie régionale adaptée qui a facilité la participation des écoles et la réalisation des actions conformément à ce qui était attendu, et, enfin d'un manque d'efficacité, il convient de s'interroger sur ce qui peut être attendu d'un tel programme, s'il devait être renouvelé.

Tel qu'actuellement mis en œuvre, le programme vise à octroyer à chaque enfant un produit laitier hebdomadairement pendant environ 20 semaines par an tout au long de sa scolarité à l'école maternelle et primaire. Il s'agit en quelque sorte d'une allocation universelle dont peuvent bénéficier les enfants et leurs parents qui font l'économie d'une collation hebdomadaire. En revanche, au vu des résultats de la présente évaluation in itinere, il est difficile d'imaginer qu'une telle approche conduise à l'avenir à des résultats en matière de santé publique.

Une autre vision pourrait être de centrer prioritairement le programme sur des écoles à faible indice socio-économique. Les études de santé publique montrent que les problèmes liés à l'alimentation sont corrélés avec le niveau socio-économique des familles. Les moyens associés au programme pourraient être prioritairement affectés aux écoles fréquentées par des familles au niveau socio-économique plus faible, afin de renforcer la consommation directe, fut-elle temporaire, des enfants présentant, a priori, le plus de déficiences en la matière. Il s'agit en quelque sorte d'une vision sociale du programme.

Enfin, la vision telle que décrite dans les textes qui président au programme et retranscrite dans la logique d'intervention, positionne le programme comme moteur d'un changement des habitudes alimentaires. Sans doute alors faut-il envisager des adaptations fortes du programme. Nous suggérons aux autorités régionales de se rapprocher des services de l'Union Européenne afin d'effectuer un benchmark des bonnes pratiques, à savoir celles qui conduisent à des résultats probants.

### **6.2.2 Cibler et intensifier**

A vouloir en faire bénéficier chaque enfant, depuis sa première maternelle jusqu'à la fin de ses primaires, le programme perd de son intensité et de son efficacité. Les écoles éprouvent des difficultés à mobiliser l'ensemble de leurs équipes éducatives pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement indispensables, à mobiliser les parents autour de la problématique et à impliquer les partenaires.

Il convient donc de réfléchir aux contours que pourrait prendre le programme, en intensifiant sa mise en œuvre. Bien sûr, une intensification du programme auprès de l'ensemble des élèves bénéficiaires, au travers d'une distribution plus fréquente de produits et de la mise en œuvre de mesures



d'accompagnement plus nombreuses, serait idéale. Elle se heurte toutefois, probablement, à deux contingences en termes de ressources, d'une part, financières et, d'autre part, humaines.

Pour faire à ces contraintes, il peut être recommandé de renforcer l'intensité du programme sur une partie du cycle maternelle-primaire. Au cours de ces années, la fréquence de distribution serait renforcée de même que les mesures d'accompagnement. Au cours de son parcours scolaire, chaque enfant passerait ainsi au travers de cette phase intensifiée, de sorte que l'universalité de l'approche sous-tendue par la stratégie régionale en serait préservée. Chaque école serait libre de choisir les niveaux auxquels s'adresserait cette période d'intensification et établirait un projet spécifique en la matière. Le financement devrait également être revu de manière permettre cette intensification auprès d'un groupe restreint d'élèves.

Cette intensification pourrait aller de pair avec un ciblage plus spécifique visant faire bénéficier prioritairement les écoles fréquentées par les familles à faible niveau socio-économique. Un abondement de moyens pourrait être prévu de façon à faciliter la mise en œuvre du programme, au-delà de la distribution des produits : encadrement et gestion du projet et des partenaires, mise en œuvre de MEA appuyée par des intervenants externes...

Une expérimentation pourrait être menée afin de mesurer les résultats d'une telle approche. On pourrait ainsi contraster les résultats selon des niveaux d'intensité distincts.

Une telle intensification nécessitera ipso facto une implication plus grande des écoles que celle nécessitée par l'adhésion à un marché centralisé tel qu'actuellement. La volonté des écoles et les moyens dont elles disposent, peuvent représenter une pierre d'achoppement sur ce plan.

### **6.2.3 Associer davantage les parents**

Parmi les enseignements de cette évaluation, deux nous paraissent utiles de reprendre :

- Les enfants sont plutôt conscients du rôle de l'alimentation et de son impact, tant sur la santé que sur l'environnement. Et sur ce plan, le programme apporte des résultats, fussent-ils partiels et sans doute à renforcer : maîtrise du nombre de portions à consommer quotidiennement, maîtrise de la pyramide alimentaire...
- Les enfants apprécient plutôt les produits laitiers ou leur alternative sans lactose. Même si nous pouvons faire l'hypothèse que les résultats de l'interrogation des enfants en milieu scolaire sont sans doute impactés par une forme de conformisme social, il semble toutefois que les enfants ne développent pas une aversion envers ces produits.

Dès lors, il nous paraît essentiel que le renforcement de la consommation à l'école aille de pair avec un renforcement au sein des habitudes familiales. Il y a donc lieu de mobiliser davantage les parents si on souhaite que le programme produise des effets à moyen ou long terme. Informer les parents de l'existence et des objectifs du programme ne paraît en ce sens pas suffisant. Il convient de les mobiliser davantage en en faisant des acteurs du programme : participation à des MEA, participation à des actions complémentaires au programme (collations saines...), monitoring des pratiques alimentaires des enfants... Idéalement cette mobilisation des parents devrait s'étendre au-delà du contexte scolaire, afin de réellement modifier les pratiques.

Le ciblage et l'intensification du programme présenté au point précédent, apparaît comme une condition de cette mobilisation accrue des parents.



## 6.2.4 Impliquer les partenaires

L'évaluation a montré que si la plupart des écoles s'accordent sur la pertinence d'associer des partenaires externes au programme, la réalité était toute différente, avec très peu de partenaires externes mobilisés et une satisfaction des échanges assez moyenne.

Deux axes de partenariat devraient être poursuivis :

- D'une part, avec les acteurs de la santé. Il s'agit de renforcer et compléter les actions des enseignants par des professionnels de la santé. Nous pensons notamment aux Services de Promotion de la Santé à l'École (SPSE) ou CPMS pour l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous pensons également à des acteurs locaux que l'école ou son pouvoir organisateur pourrait utilement mobiliser. Sans doute y a-t-il lieu de prévoir un abondement de moyens à cet effet, au moins pour les écoles à encadrement renforcé.
- D'autre part, avec les filières de production. A un moment où une approche centralisée des achats de produits est une condition sine qua non de la participation des écoles, il convient de mettre en place un cadre qui stimule la participation des producteurs locaux : part des produits locaux fournis directement ou via des fournisseurs aux écoles, organisation de visites, d'échanges de producteurs qui pourraient faire partie du cahier des charges des fournisseurs, part de produits labellisés Bio dans les produits fournis aux écoles...